

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie

Mardi 25 novembre 2014

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Mission</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Jeholet, Fourny.....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Hazée.....	2
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Projet de décret concernant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1)</i>	2
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5)</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	2
<i>Rappel au règlement</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Hazée, Fourny, Collignon.....	3
<i>Reprise de séance</i>	8
<i>Rappel au règlement (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Jeholet, Hazée, Fourny.....	8
<i>Vote de procédure</i>	12
<i>Projet de décret concernant le premier feuilleton d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Iter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;

Question orale de M. Dodrimont à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'aide exceptionnelle aux travaux subsidiés pour les équipements touristiques relevant de l'habitat permanent » ;

Question orale de M. Dupont à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la disparition du fonds social « mazout » et son impact sur les finances des CPAS » ;

Question orale de Mme De Bue à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les investissements en travaux »..... 12

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

Intervenants : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 13

Observations de la Cour des comptes – Exposé de MM. Cornet et Dumont, Premiers auditeurs à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes, M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie..... 20

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Collignon..... 22

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Jeholet, Collignon, Hazée, Stoffels 22

Reprise de la séance..... 32

Projet de décret concernant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et Iter) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;..... 32

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, MM. Collignon, Fourny, Henry, Stoffels, Dupont..... 32

<i>Reprise de la séance</i>	45
<i>Projet de décret concernant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;</i>	45
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bouchez, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	45
<i>Reprise de la séance</i>	48
<i>Projet de décret concernant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1ter) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;</i>	
<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) ;</i>	49
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Hazée, Bouchez, Stoffels, Henry, M. Maroy, Mme Defrang-Firket, M. Maroy, Mme Dock.....	49
<i>Vote</i>	63
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	63

<i>Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 partim).....</i>	63
---	----

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, M. Bouchez, Mme Dock, MM. Maroy, Hazée, Mme Defrang-Firket, MM. Henry, Stoffels.....	63
---	----

<i>Vote</i>	77
-------------------	----

<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	77
---	----

<i>Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et Ibis).....</i>	77
---	----

<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	77
---	----

<i>Reprise de la séance.....</i>	77
----------------------------------	----

<i>Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et Ibis) (Suite).....</i>	78
---	----

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

Intervenants : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	78
--	----

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, Mme Dock, M. Maroy.....	78
--	----

<i>Examen et votes des articles.....</i>	79
--	----

<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	79
---	----

<i>Proposition de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue d'organiser le financement externe des certificats verts via un intermédiaire, déposée par MM. Dermagne et Fourny (Doc. 58 (2014-2015) N° 1).....</i>	79
---	----

<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	79
---	----

Exposé de MM. Dermagne et Fourny, auteurs de la proposition de décret

Intervenants : M. le Président, MM. Dermagne, Fourny.....	79
---	----

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Dock, M. Henry, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la	
--	--

Ville, du Logement et de l'Énergie, MM. Dermagne, Fourny.....	81
<i>Examen des articles</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dermagne, Henry, M. Ost, Avocat.....	83
<i>Votes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Defrang-Firket.....	84
<i>Vote sur l'ensemble</i>	84
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	84
<i>Interpellations et questions orales</i>	85
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	85
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la situation au Burkina Faso et son impact sur la coopération institutionnelle avec les communes wallonnes »</i>	85
<i>Question orale de M. Martin à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2012 relatif à la perception et au recouvrement des amendes administratives applicables en vertu des articles 13ter, 200bis et 200ter du Code wallon du logement et de l'habitat durable »</i>	85
<i>Question orale de M. Lefebvre à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les additionnels communaux »</i>	85
<i>Question orale de M. Sampaoli à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la reprise des routes provinciales par la Région wallonne »</i>	85
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la situation au Burkina Faso et son impact sur la coopération institutionnelle avec les communes wallonnes »</i>	85
<i>Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'opération pilote dans le cadre de la rationalisation des lieux de culte »</i>	85
<i>Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les recommandations du Médiateur en vue de développer la médiation au niveau local et intercommunal »</i>	86
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la multiplication des mini-logements »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	86
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « une fronde au sein de la SLSP «Les Heures claires » »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et	

de l'Énergie.....	87
<i>Question orale de M. Tzanetatos à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le projet « Housing First » »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie.....	89
<i>Liste des intervenants.....</i>	91
<i>Abréviations courantes.....</i>	92

Présidence de M. Crucke, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mission

M. le Président. - Dans le cadre de l'organisation des travaux, j'ai deux communications à faire.

La première concerne un projet de mission du 26 janvier au 30 janvier 2015 dans le cadre du débat que nous avons eu sur le black-out. Il serait possible de nous rendre en Bretagne, à Rennes et à Nantes et dans le sud de la France, à Marseille et à Fréjus où des expériences pilotes mises sur pied dans le contrôle des consommations et de participation des citoyens qui, volontairement, se mettent au service de la société et permettent d'éviter le black-out. Y a-t-il des remarques par rapport à cette proposition ?

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je n'ai pas entendu le début : c'est bien du 26 au 30 janvier à Nantes et ?

M. le Président. - À Nantes et à Rennes, ensuite Marseille et Fréjus.

M. Collignon (PS). - Vous êtes ambitieux.

M. le Président. - Il faut être ambitieux. La Wallonie mérite de l'ambition.

M. Collignon (PS). - Vous avez raison. Vous avez ma bénédiction.

M. le Président. - Si en plus vous me bénissez... On commence à prendre des risques.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, allez-vous faire la proposition à la Conférence des présidents ?

M. le Président. - Cela sera proposé à la Conférence des présidents, mais je dois d'abord avoir l'avis de la commission.

M. Collignon (PS). - Sérieusement, n'est-ce pas un peu peu sur quatre jours ? N'y a-t-il pas trop de villes ? Cela me paraît juste.

M. le Président. - On n'a pas de temps à perdre.

M. Collignon (PS). - Entre perdre du temps et faire les choses sérieusement !

M. le Président. - On aura trois jours de travail intensif.

Puis-je considérer qu'il y a un avis positif ?

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je partage aussi le point de vue de M. Collignon. Mener certaines visites à la hussarde avec les transports et les trajets – parce qu'entre Nantes et Marseille, il y a tout de même quelques kilomètres – une journée en plus ne serait peut-être pas superflue au regard des distances entre les différents lieux à visiter.

M. le Président. - J'entends bien la remarque. On prévoyait un départ le lundi en soirée. Si la commission le souhaite, je prévois un départ le lundi matin, ce qui laisserait un peu de latitude aux uns et aux autres. Cela nous permettra aussi de compléter la mission dans le sens que vous souhaitez. Il n'y a pas de difficulté à cet égard.

On va à Rennes, à Nantes, à Fréjus et à Marseille dans le cadre du black-out.

Je considère que la commission souhaite partir le lundi matin ? Très bien.

La deuxième communication que j'ai à faire est un rappel dans le cadre du groupe de travail sur les finances locales.

Dans ce groupe, nous avons décidé d'auditionner sur le SEC. J'avais demandé que les groupes communiquent les orateurs qu'ils souhaitent auditionner dans la quinzaine puisque nous devons pratiquer ces auditions au mois de janvier.

J'ai reçu trois noms pour le MR, je n'ai pas encore reçu ceux du Parti socialiste ni du cdH. Si vous pouviez les communiquer dans les meilleurs délais à la secrétaire de la commission ; il faut les convoquer pour le mois de janvier, il faut que cela se fasse avec un délai raisonnable.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Dans ce contexte, lors de la réunion, sauf erreur ou omission de ma part, nous avons évoqué de vive voix une série d'intervenants. Peut-on considérer que ces personnes soient invitées par notre commission ? Six ou sept noms avaient été évoqués de l'ICN, de l'administration et quelques experts extérieurs notamment recommandés par M. Parmentier.

Cela me paraît être un premier tour d'horizon assez complet par rapport aux objectifs que la commission ou le groupe s'est assignés dans un premier temps. Qu'en pensez-vous ?

M. le Président. - Des noms sont effectivement repris dans le procès-verbal. Pour que ce soit clair, confirmez à la secrétaire de commission que vous souhaitez que ces personnes reprises dans le procès-verbal soient entendues. Si vous avez d'autres noms, communiquez-les également.

S'il n'y a pas d'autre nom communiqué sous huitaine, on considère que l'on se limite à la proposition du MR et aux personnes figurant dans le procès-verbal, que l'on retrouve d'ailleurs dans la proposition du MR. Le procès-verbal vous sera envoyé par le secrétariat encore aujourd'hui ou au plus tard demain.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - De manière à vider les propositions de décret, pour autant que les auteurs soient d'accord, peut-on faire remonter les propositions suivantes :

- la proposition de décret modifiant la cinquième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relative aux obligations des mandataires en matière de déclaration de mandats et de rémunération, déposée par M. Onkelinx (Doc. 8 (SE2014) N° 1) ;
- la proposition de décret portant modification du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin d'organiser une procédure impartiale de validation et de recours contre les élections communales, déposée par M. Hazée (Doc. 18 (SE2014) N° 1) ?

Y a-t-il opposition ou pas à ce que l'on inscrive ces deux textes lors de notre prochaine commission ?

(Réaction d'un membre)

Je ferai la proposition en Conférence des présidents, mais il faut d'abord que j'aie votre avis.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - S'agissant du texte que j'ai eu l'occasion de déposer, il serait utile d'élargir la discussion – on pourra en parler à l'agenda que vous déciderez – avec la suite à donner à la saga que l'on a connue au Parlement wallon à l'occasion de la validation des élections régionales puisqu'il y a une cohérence entre les deux discussions. Il n'y a pas de difficulté à ce que l'on ouvre la discussion dès à présent pour ce qui concerne les pouvoirs locaux.

M. le Président. - Vous l'évoquerez à ce moment-là si la Conférence des présidents marque son accord sur la proposition.

Il n'y a pas d'autre remarque ou observation ? Dès lors, on passe au point suivant de l'ordre du jour.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) et l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Dermagne est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Je vous propose de joindre le point 2 dans la présentation sur le projet de décret pour l'année budgétaire 2015. M. Dermagne gardera la plume pour le rapport ; cela me semble logique.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - On ne prend personne à défaut et travailler sereinement aujourd'hui, nous avons eu le débat budgétaire hier. Nous avons beaucoup parlé de la transmission de documents et le ministre du Budget veut travailler dans la transparence ; il a reconnu une certaine opacité dans la manière dont le Gouvernement wallon a travaillé. Nous y reviendrons aussi avec des informations parcellaires qui tombaient goutte à goutte, des informations contradictoires, des remontrances faites à votre égard, Monsieur le Ministre. Je ne sais pas si elles vous ont été faites directement, on a parlé de carte jaune – pour reprendre l'expression de M. Crucke – mais sur des éléments importants, évidemment. Je pense qu'il a remis en question les effets d'annonce que vous avez pu faire.

Nous avons attiré son attention. Si les parlementaires doivent exercer leur contrôle, notamment sur l'acte politique majeur qu'est le budget, nous devons disposer de tous les éléments pour le faire et avons dit très clairement hier à M. le Ministre du Budget qu'il nous manquait des documents importants pour examiner le budget de façon globale, mais aussi les budgets fonctionnels.

Nous avons attiré l'attention de M. le Ministre Lacroix que nous ne disposons pas du budget de la Société wallonne du Logement, la Société wallonne de Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

Nous avons été corrects, prudents et lui avons dit : « On aime autant vous le signaler, on ne va pas bloquer, hier, le débat budgétaire, mais sachez que demain, si nous ne disposons pas de ces documents, cela posera un véritable problème dans la commission fonctionnelle ». Et j'ai repris, pour être bien sûr de ne pas m'avancer et me tromper, le Code wallon du Logement. Son article 86 prévoit que : « La société communique annuellement son budget au Gouvernement pour information avant l'élaboration du budget des dépenses de la Région. Le Gouvernement le transmet au Conseil régional wallon avec le projet de budget des dépenses ». On constate ici que le Code wallon du logement n'est pas respecté. Monsieur le Ministre, ce qui m'interpelle, c'est que dans les grands effets d'annonce que vous avez faits, vous allez tout réformer, vous allez supprimer le bonus logement, vous allez changer tout dans cette matière. Nous souhaitons, avant d'aborder ce matin le budget, disposer de ce document.

Je peux vous reprendre aussi d'autres articles par rapport aux organismes cités où c'est la même imposition, la même exigence. Si l'on veut travailler sérieusement et dans l'ordre – et je ne polémiquerai pas davantage – c'est la moindre des choses de disposer de ces documents pour faire un travail sérieux, mais aussi

pour respecter une norme et le Code wallon du logement. Que les choses soient claires.

Vous parlez, Monsieur le Président, du décret-programme. Je constate malheureusement, et la Cour des comptes ne démentira pas l'argument, que c'est à nouveau une série de cavaliers budgétaires. Sur les 38 articles du décret budgétaire relatifs aux compétences du Ministre Furlan, 28 sont des cavaliers budgétaires à avoir des dispositions de nature normative, et ce, en dépit de l'existence – puisque nous analysons aujourd'hui aussi un décret-programme.

Monsieur le Président, je pense que l'on ne peut accepter cette façon de faire. Cette pratique a déjà été très régulièrement dénoncée par la Cour des comptes. Nous demandons l'application de l'article 103 : pour le cas où, dans un projet de décret budgétaire des dispositions de nature normative sont proposées, ces dispositions sont disjointes et font l'objet d'un projet de décret distinct.

Monsieur le Président, voilà deux remarques dans le but d'avoir des débats sereins constructifs, comme nous en avons eu hier en Commission du budget. Ils ont duré, cela a été un échange d'idées, nous ne partageons pas évidemment les mesures proposées aujourd'hui par le Gouvernement wallon, notamment par rapport à l'impact que ces mesures peuvent avoir pour les citoyens, le portefeuille des citoyens, mais aussi par rapport aux entreprises, au manque de soutien des entreprises. Que du contraire, c'est une série de mesures qui pénalisent les entreprises aujourd'hui.

C'est le débat d'idées et aujourd'hui, nous ne serons évidemment pas d'accord sur le fond – que ce soit sur la thématique du logement, la thématique de l'énergie ou sur une série de dispositions concernant les pouvoirs locaux – mais si l'on veut travailler sereinement c'est la moindre des choses que nous puissions disposer de ces documents.

Je propose une interruption de séance afin de voir la manière dont on peut travailler, si l'on reçoit ces documents, nous prendrons un minimum de temps pour les analyser. C'est impossible de faire un travail sérieux dans ces conditions d'autant, je l'ai dit, que M. le Ministre Furlan n'a pas été avare d'effets d'annonce, de commentaires en tous genres.

M. le Président. - Merci, Monsieur Jeholet. Vous avez deux demandes. La première, c'est une communication des budgets pour la Société wallonne du Logement, la Société wallonne de Crédit social et les Familles nombreuses.

Par la deuxième, vous demandez l'application de l'article 103. Pour que chacun puisse comprendre ou se remémorer l'article 103, il est prévu que « Pour le cas où, dans un projet de décret budgétaire, des dispositions

de nature normative sont proposées ces dispositions sont disjointes et font l'objet d'un projet de décret distinct ».

Vous demandez également une suspension de séance. Concernant cette suspension de séance et avant de vous l'accorder – puisqu'elle est de droit – j'ai vu que M. Hazée souhaitait prendre la parole ainsi que MM. Fourny et Collignon. Je ne sais pas si M. le Ministre souhaite également réagir. Ce sera peut-être le cas.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je me tiendrai ici aussi à ces éléments de méthode de travail. M. Jeholet a cité un certain nombre de rapports que les décrets prévoient effectivement de transmettre au Parlement wallon à l'occasion du budget. Je voudrais en ajouter un – qui n'est pas le moindre – c'est le dossier du CRAC. Parce que si, comme chaque année, nous recevons le budget de fonctionnement du CRAC – on nous apprend que l'on a ajouté une personne dans tel service, que l'on a acheté des bics ou que l'on a remplacé tel ordinateur – nous n'avons pas la partie substantielle du budget du CRAC, c'est-à-dire la partie qui couvre les investissements. Or, nous savons – et le Gouvernement wallon l'a dit d'emblée – qu'un des éléments majeurs retenus pour retrouver l'équilibre, c'était de supprimer un certain nombre d'investissements en 2015 et de les reporter ultérieurement. Il manque donc une pièce importante du dossier. C'est une pièce importante qui touche directement l'ajustement 2014 et pas seulement le budget 2015, puisque dans le déficit causé par les requalifications européennes – et j'admets tout à fait l'élément extérieur à la Région wallonne par rapport à cela – le CRAC représente la plus grosse partie. Le ministre du Budget, interrogé hier, a eu l'occasion de nous dire que sur les 500 millions d'euros – j'arrondis – causés par ces requalifications, 318 sont finalement à trouver dans le CRAC.

La Cour des comptes dit aussi que le budget du CRAC soulève comme remarque le fait que malgré les observations formulées à plusieurs reprises lors du contrôle des comptes de cet organisme, le budget est incomplet puisqu'il se limite aux dépenses et aux recettes de fonctionnement du CRAC. Et ce qui était une mauvaise habitude du CRAC – parce que ce n'est pas la première fois – prend évidemment aujourd'hui une actualité tout à fait particulière puisque les règles ont changé et le CRAC ne semble pas l'avoir compris. Les règles ont changé : ce que le CRAC fait aujourd'hui impacte directement notre Région wallonne et non plus de façon indirecte par un effet sur la dette. Il impacte directement le budget de la Région wallonne et ce changement des règles légitime plus encore la nécessité d'avoir les éléments, les documents qui concernent le budget du CRAC sur le sujet.

Pour ce qui concerne les cavaliers budgétaires, l'existence d'un décret-programme en parallèle du décret

budgétaire justifie beaucoup moins le fait que l'on puisse avoir ponctuellement besoin d'un cavalier budgétaire. S'agissant de cavaliers, vu le nombre dont il est question, c'est une réelle cavalerie que nous avons ici dans le budget. Je rejoins la remarque faite à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Ce débat, nous l'avons déjà eu hier dans le cadre de la présentation de l'exposé général du ministre du Budget. C'est vrai qu'un certain nombre d'OIP ont, par voie décrétole, l'obligation de déposer les documents. Comme je l'ai rappelé, depuis dix ans – j'ai déjà eu l'occasion de présider la Commission des finances – jamais, à aucun moment, les OIP dont question n'ont déposé – malheureusement et au grand damne du Parlement wallon – leurs rapports dans les délais ainsi que leurs propositions de budgets. Cela, c'est un fait. À l'époque, en ma qualité de président, j'avais écrit à l'attention du Gouvernement, mais également à l'attention de l'ensemble des OIP pour leur rappeler leurs obligations et les inviter à régulariser la situation, ce qui n'a guère évolué, sauf qu'il est arrivé parfois que l'on avait le rapport un an plus tard, ce qui n'allait vraiment pas.

Maintenant, on a de manière régulière les rapports et les projets de budgets. Ils sont à tout le moins connus maintenant, dans la mesure où le Gouvernement wallon a reçu les chiffres de la Société wallonne de logement, en l'occurrence sur base d'une prévision budgétaire faite par le Conseil d'administration, composé et représenté par l'ensemble des familles politiques. Nous ne sommes pas des eunuques ; tout le monde fonctionne au sein de sa famille politique en transmettant les données ; c'est un secret de polichinelle. D'ailleurs, les désignations se font de manière politique puisqu'il y a une représentation sur base de la clé D'Hondt.

Ces informations sont connues et portées à la connaissance de tout le monde. Il ne s'agit pas d'éléments dont nous ignorons la portée et la pertinence à ce stade. S'ils n'ont pas été transmis au Parlement wallon, on ne peut évidemment que le déplorer. Je ne pourrai qu'inviter le président de notre assemblée, mais également les différents présidents de commission concernés à s'adresser aux différents OIP pour qu'ils régularisent la situation. Mais, on ne peut pas dire ici que l'on travaille dans le flou artistique. On a des chiffres précis, notamment sur base du compte 2013 et sur base d'un budget élaboré pour l'année 2015 et qui fait référence aux engagements déjà souscrits pour l'année 2013.

Je ne vois donc pas en quoi ces éléments pourraient être de nature à éclairer les débats pour ce qui nous concerne au niveau des budgets que nous allons étudier aujourd'hui. D'autant que et de manière supplémentaire, il faut encore rappeler qu'il s'agit d'OIP – pour certains de type A, d'autres de type B – qui disposent d'autonomie. Ici, la dotation octroyée par le

Gouvernement wallon vise à permettre à ces OIP de fonctionner de manière autonome et avec une certaine indépendance. Nous avons à gérer les masses, ce qui a été fait sur base des déclarations contenues dans l'exposé du budget. Aucun élément contenu dans ces documents – sauf à nous faire perdre un peu de temps ce matin et si c'est le but, c'est réussi – n'apportera d'éclairage complémentaire à la discussion et à l'analyse de notre budget.

Je ne vois pas en quoi il faudrait répéter ce qui a été dit hier et ce que j'imagine est dit à toutes les commissions pour la forme ou une question de stratégie politique. En tout cas, sur la pertinence et sur le fond, compte tenu de l'indépendance que ces OIP ont à l'endroit du Gouvernement wallon et du Parlement wallon, il ne m'apparaît pas utile, à ce stade, de pouvoir disposer d'éléments complémentaires.

Lorsqu'il y a un problème dans ces OIP, ils sont sollicités. On a déjà eu le cas par le passé. Par ailleurs, ils viennent annuellement présenter leurs rapports et rendre compte de leurs activités. Nous avons eu ici, dans cette commission, l'occasion d'entendre les responsables du CRAC. Ce ne sont pas des inconnus : M. Parmentier et son équipe sont déjà venus à plusieurs reprises pour nous faire part de leur point de vue, on a reçu aussi des responsables de la Société wallonne du logement. Une série de hauts responsables de ces OIP sont venus nous rendre visite et rendent rapport devant notre assemblée régulièrement. Dans le cadre des travaux budgétaires, je ne vois pas en quoi ces éléments complémentaires viendraient justifier de disposer d'éléments ou de compléments d'information précis sur le mode de gestion, d'autant que nous connaissons, je le rappelle, les masses et surtout les budgets adoptés par le Conseil d'administration dans lesquels sont représentées nos différentes familles politiques.

Voilà, ce que je souhaitais aborder à l'entame de ce débat.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je crois que l'intervention de M. Fourny va me permettre d'être beaucoup plus bref, puisqu'elle a été particulièrement complète et rejoint ce que je voulais exprimer au nom de mon groupe.

Premièrement, dans la déclaration de M. Jeholet, il y a des éléments de fond et des éléments de forme. Je ne vais pas revenir point par point, mais sur le fond, on n'a pas la même lecture de la commission. C'est bien d'essayer d'enfoncer des clous, mais on répondra en temps opportun.

Sur la forme, M. Fourny vient clairement d'exprimer la position par rapport aux OPI, par rapport au budget complémentaire. C'est relativement classique. La technique des cavaliers budgétaires, tout le monde la connaît, on ne la découvre pas. Il faut aussi rester

cohérent avec ce qui se pratique même si, on le sait, ce n'est pas la meilleure technique. Ceci étant, in fine, j'ai entendu qu'il y avait une ouverture par rapport à une demande de suspension pour que l'on puisse trouver un modus vivendi. Il est évident que dans un débat parlementaire, l'opposition doit trouver sa place et doit pouvoir exprimer son point de vue.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'argutie procédurière et les effets de manches, d'une part, servent notre Région et, d'autre part, servent réellement l'intérêt du parti qui suscite de telles arguties. Une suspension de séance – qui est de droit – permettra de trouver un modus vivendi qui allie, à la fois, les intérêts par rapport au respect des règles, mais aussi qui nous permette de travailler. Il faut être cohérent. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas les budgets des OIP concernés que l'on ne peut pas examiner l'ajustement budgétaire à tout le moins et avancer. Les observations liminaires devaient être faites. Vous avez le sentiment de la majorité et il convient que l'on trouve une méthode de travail qui nous permette d'avancer sereinement.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Quelques remarques. J'apprécie moyennement les leçons de démocratie de M. Collignon à l'égard de l'opposition. Ensuite, que Monsieur Fourny soit l'avocat du Parti socialiste et des partis socialistes, ce n'est pas surprenant.

M. Fourny (cdH). - Je suis l'avocat de la majorité et fier d'être l'avocat de la majorité.

M. le Président. - Laissez M. Jeholet s'exprimer. Vous aurez la parole si vous me le demandez.

M. Jeholet (MR). - Déjà, hier, il l'a fait avec le ministre du Budget. Ce n'est pas surprenant. Essayez de voir la différence entre le cdH et le Parti socialiste, c'est très difficile aujourd'hui. Mais pour un avocat de formation, être aussi peu respectueux des normes, je suis toujours un peu surpris. Mais bon, à chacun sa façon de voir les choses.

Ensuite, M. Fourny dit tout et son contraire : il parle de l'indépendance des organismes à l'égard du Gouvernement wallon et du Parlement wallon, puis il dit d'un autre côté : « Enfin, qu'est-ce que les administrateurs des partis... », faisant fi de la charte des administrateurs qui sont soumis à un devoir de réserve. Heureusement qu'ils ne transmettent les documents. Tout le monde n'est pas aussi indépendant que M. Parmentier au CRAC à l'égard du Gouvernement wallon.

Enfin, M. Fourny se trompe. C'est vrai que l'on a eu le débat budgétaire hier. Que je sache, Monsieur Collignon, nous n'avons pas retardé le débat en Commission du budget. Nous avons simplement informé, le ministre du Budget qui a compris notre message qui a dit : « Je vais en faire part au ministre

responsable et vous avez raison. On doit travailler dans la transparence. Je reconnais que l'on a travaillé dans trop d'opacité, dans l'élaboration du budget ». Pourquoi abordons-nous le problème ici ? Parce que justement, cela concerne trois budgets qui concernent des organismes de logement. Où vous vous trompez, Monsieur Fourny, c'est que les prédécesseurs de M. Furlan – M. Antoine, vous devriez le savoir, vous l'avez défendu aussi hier et M. Nollet – transmettent, depuis 2006, ces différents budgets au Parlement wallon avant la discussion budgétaire.

Depuis 2006, les parlementaires de cette commission disposent des ces différents budgets. Que ce soit clair. Je prends la balle au bond de M. Collignon qui nous dit « Nous sommes ouverts, prêts à discuter ». Toutefois, avant la suspension de séance, Monsieur le Président, j'attends que le ministre Furlan nous dise quand, dans les minutes qui suivent, il peut nous transférer les différents budgets, les différents documents, voire quand nous, parlementaires, aujourd'hui, nous pourrions disposer de ces documents. On ne va pas prendre des heures pour les examiner. Je suppose que vous les avez. Transmettez-les aux parlementaires – les documents dont vous disposez depuis un certain temps – nous prendrons un minimum de temps pour les examiner. Nous reprendrons les travaux dans les meilleurs délais. Le but n'est pas de prolonger. On peut travailler très vite. C'est indispensable d'avoir ces documents.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Pour en rester à l'essentiel, je ne réagirai pas aux éléments de procès et intentions dilatoires ou polémiques. Je suis un peu sidéré par ce qui est dit à propos des masses dont il est question.

Nous allons passer plusieurs heures ici dans cette commission, après la discussion générale, à discuter d'allocations de base où l'on verra des variations de 500 000 euros ici, d'un million là-bas, de 1,5 million peut-être encore ailleurs.

On est ici sur 500 millions d'euros de requalification européenne. Dans ce changement des règles, il y en a plus de 60 %, 318 millions, à charge du CRAC. On nous dit « Ce sont les grandes marges dont on s'occupe ici. On doit simplement permettre au CRAC d'avoir les moyens de fonctionner. Pour le reste, faites confiance ».

Deuxièmement, on nous renvoie aux administrateurs. Je ne partage pas du tout la philosophie qui fonde ce propos qui consisterait à penser que les administrateurs sont des espèces de porte-valises des parlementaires. C'est d'ailleurs contraire au droit. Les décrets adoptés, ici, en 2004, la charte de l'administrateur public que le Gouvernement wallon a adoptée et qu'il fait signer – à juste titre – à l'égard des administrateurs établit clairement les rôles entre les

responsabilités et l'indépendance de jugement, au bout du compte, des administrateurs.

Mais, au CRAC, qui sont les administrateurs ? Quand bien même nous rentrerions dans cette logique, qui sont les administrateurs ? Le seul gestionnaire du CRAC, c'est vous, Monsieur le Ministre. Le décret vous donne cette responsabilité juridique et le décret la délègue à un directeur général et une équipe. Il n'y a pas d'administrateur au CRAC. C'est un organisme de type A. Le CRAC relève de la responsabilité du Gouvernement wallon. Quand bien même on suivrait le raisonnement que je conteste, aucune capacité à voir ce qu'il en est par rapport au cours du CRAC.

Il y a des années que l'on dit « Le CRAC, ce n'est pas clair, et cetera ». On fait de temps à autre des auditions. Mais ici, les règles ont changé. Pas parce qu'on l'a voulu. Elles ont changé envers nous. Mais elles ont changé et nous sommes là dans un autre cadre. Maintenant, quand le CRAC décide quelque chose, ce n'est pas seulement un impact à long terme sur l'endettement régional au sens large, c'est un impact à court terme sur le budget du Gouvernement wallon.

Si demain, le CRAC décide d'accorder 5 millions d'euros ou 10 millions d'euros à gauche ou à droite, au-delà de ce qui est prévu, le Gouvernement wallon, lors de l'ajustement, devra venir nous en parler en nous disant : « Je vais devoir rectifier telle ou telle dépense ». Nous sommes dans un élément qui fait partie du budget. Donc, je ne peux pas suivre l'argument qui est là. Je suis un peu sidéré quant à une espèce de relativité que l'on exerce à l'égard de ce budget par rapport à l'impact réel qu'il provoque compte tenu de ces changements de règles.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Un mot de réplique pour vous dire, Monsieur Jeholet, que vous pouvez affirmer ce que vous voulez, mais dans cette commission, il n'a jamais été traité de la Société wallonne du logement. C'était des compétences du ministre Nollet, pas du ministre Furlan.

Depuis 2006, il y a un petit problème d'agenda. C'était chez M. Nollet et la Société wallonne de crédit social également. Nous n'avons jamais eu, sous la précédente législature, de budget et encore moins de rapport avant l'élaboration du budget.

Deuxièmement, concernant le CRAC, Monsieur Hazée, vous avez raison. Cela relève de la compétence du ministre et c'est la raison pour laquelle il faut le laisser s'expliquer aujourd'hui. Vous avez entendu, hier, le ministre du Budget se trouvant dans l'incapacité, ainsi que la Cour des comptes, d'ailleurs, à pouvoir nous donner des éléments de type extrêmement précis sur l'évolution des règles. Au niveau d'Eurostat, l'application qui en est faite par l'ICN et ses interprétations dans certains cas, notamment, la

problématique des codes 8, on revient face à cette nébuleuse.

C'est tellement nébuleux et tellement difficile à appréhender – cela ne vous a pas échappé, on en a parlé à l'entame de notre commission – nous avons d'ailleurs créé un groupe de travail à propos des finances communales. Lors de cette première réunion, dans ce groupe, a été évoquée justement cette problématique de la requalification de la dette, l'application des règles européennes, l'application des règles Eurostat et leurs difficultés d'appréciation par l'État fédéral et les entités fédérées. Cela, c'est une préoccupation.

On en a débattu pendant deux heures pour sortir de cette réunion avec l'idée de convoquer un certain nombre de personnes qui viendra nous expliquer les fondements et le b.a.-ba de ces règles pour pouvoir les appréhender et au mieux rentrer dans la matière.

Aujourd'hui, vous voulez nous demander de donner une explication complète ou de pouvoir rentrer dans le dernier détail ou le dernier carat sur cet élément à la manière dont le CRAC est géré, alors que cela dépend de la compétence du ministre. Ce n'est pas de nouveau l'endroit, ni le moment d'évoquer la question, même s'il y a une pertinence dans ce que vous dites. Je reconnais qu'il y a une pertinence. D'ailleurs, on l'a rencontrée au travers de la création sur le groupe de travail.

Je maintiens le fait que l'on connaît les éléments de masse et les montants pour la Société wallonne du logement et la Société wallonne de crédit social. Ce sont des OIP parfaitement indépendants et qui gèrent ses enveloppes en fonction des montants qui leur sont donnés. Il n'y a pas lieu de venir avec d'autres éléments complémentaires, sauf si le ministre peut nous donner des éléments concernant les chiffres qu'il a reçus. J'imagine qu'il va le faire dans le cadre de sa présentation, mais il faudrait à tout le moins le laisser parler.

Pour le reste que l'on envoie un rappel à tous ces OIP, pour dire « Il y a des décrets, il faut les respecter même s'il n'y a pas de sanction à la clé ». Le moindre des respects des élus est de pouvoir respecter le calendrier. On connaît aussi – vous les connaissez aussi – les contraintes des communes au niveau du respect des délais en matière d'élaboration de budget. Ce n'est pas facile d'être dans les délais fixés, sauf à faire de l'improvisation, du n'importe quoi, du copié-collé, pour répondre à des obligations pour lesquelles il n'y a pas de sanction.

Il faut être un peu modéré par rapport aux demandes ainsi formulées et prêt à discuter dans le cadre d'une interruption de quelques modalités à terme, pour pouvoir disposer de ces éléments et en discuter dans une prochaine commission.

Aujourd'hui, il s'agit de faire un mauvais procès à l'intention du Gouvernement wallon et des OIP que de réclamer, envers et contre tout, ces documents qui ne nous ont pas été transmis et pour lesquels il n'y a pas eu, je le rappelle depuis plus de dix ans maintenant, communication dans les temps et délais, même si les délais ont été raccourcis et que nous sommes tout proche, mais pas encore suffisamment que pour répondre au prescrit décretaal qui est de transmettre ces documents pour la fin du mois d'octobre de chaque année.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je ne peux pas partager cela. Que l'on ne me dise pas qu'il n'y a pas des documents des différents organismes d'intérêt public qui, eux, ont été transmis, Monsieur le Ministre. Vous n'avez tout de même pas fait vos budgets au pif ? Sans tenir compte de documents et de masses budgétaires transmis par ces organismes publics ? Vous n'allez tout de même pas dire le contraire.

Ce que l'on demande, c'est de nous transmettre les documents que vous avez reçus qui nous permettront de travailler sérieusement ». C'est une demande très claire.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, M. Parmentier est-il toujours à votre cabinet ? Travaille-t-il à votre cabinet ? Comme expert ?

Je suis inquiet, Monsieur le Président, par rapport à cela. Si nous n'avons pas les documents prêts, alors invitons, M. Parmentier, à venir s'exprimer.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Un mot par rapport au groupe de travail. Le Parlement wallon a décidé – c'était en mars ou peut-être même en janvier dernier – de créer un groupe de travail pour réfléchir aux finances communales. Très bien. Six mois plus tard, ou dix mois plus tard, ce groupe de travail se met en place. Très bien aussi. Mais quel est le rapport ? On est ici dans le budget. On va ici voter le budget de l'année prochaine. Est-ce à dire que le budget va être reporté ? On va attendre les conclusions de ce groupe de travail au printemps, ou à l'été prochain pour finalement poursuivre le travail budgétaire ? Allez, on mélange différentes choses.

J'ai devant moi cette résolution adoptée par le Parlement wallon. À aucun moment, elle n'évoque une quelconque charge par rapport à la préparation du budget 2015. Le budget existe. Pourquoi ne peut-il pas être donné ?

M. le Président. - La parole est à M. Collignon. Ensuite, j'ai une demande de suspension, sauf si le ministre prend la parole, je suspendrai pour le délai que je vous indiquerai.

M. Collignon (PS). - Je suis disposé à tout entendre. On prendra le temps qu'il faut pour examiner les budgets.

Ce que je voudrais, c'est que l'on puisse avoir un petit peu de méthodologie. Des demandes sont formulées, une suspension de séance est demandée. Il y a une nécessité d'être éclairé par rapport aux documents qui de manière décrétable doivent être associés. Je n'ai aucune peine à l'entendre, j'ai beaucoup plus de peine à entendre un débat qui divague à la fois sur le fond et sur les personnes qui ne sont pas là. Il est toujours très utile et facile d'attaquer les personnes qui ne sont pas là. Je dis que je n'aime pas ce type de procédé.

Que l'on définisse une méthodologie. Que l'on aborde les demandes et qu'on laisse aussi le premier intéressé, c'est-à-dire le ministre, pouvoir s'exprimer et donner des éléments de réponse.

M. le Président. - Merci Monsieur Collignon. Le ministre ne souhaitant pas s'exprimer pour l'instant, je suspends nos travaux pour 10 minutes.

(Réaction d'un membre)

M. le Président. - La précision a été donnée : je suspends les travaux pour 10 minutes.

- La séance est suspendue à 9 heures 56 minutes.

REPRISE DE SÉANCE

- La séance est reprise à 10 heures 6 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

(Suite)

M. le Président. - Je cède la parole à M. Fourny, M. Collignon, à l'unisson.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président, je vous remercie pour cette suspension de séance. Finalement, ce sont des arguments de procédure qui sont développés et la majorité souhaiterait que l'on puisse mettre au vote sa proposition de sorte que les documents budgétaires invoqués puissent être examinés lors d'auditions complémentaires et que l'on ne retarde pas les travaux, parce que c'est procéder de manière continue depuis un certain nombre d'années et que d'autre part, il y a, comme M. Fourny le relevait, pour la plupart une autonomie de gestion.

Pour ce qui est de la dissociation demandée, la majorité ne souhaite pas y recourir. Une série d'arguments ne manquent pas de pertinence pour certains. Il faut avancer au niveau de nos travaux et cela

ne me fait pas plaisir, on pourrait palabrer pendant des heures.

Je souhaiterais que vous puissiez mettre au vote cette proposition de la majorité.

M. le Président. - C'est une double proposition qui est faite. La première est celle d'auditionner lors d'une prochaine séance de commission les sociétés citées. La deuxième est de poursuivre nos travaux et de ne pas appliquer l'article 103.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Le moins que l'on puisse dire est que la majorité fait preuve d'un grand souci de fermeture. J'ai entendu parler d'ouverture tout à l'heure de la part de M. Collignon. Ici, clairement, vous avez causé, « Passez, circulez, il n'y a rien à voir ».

C'est une façon de travailler – non, je ne rigole pas, Monsieur Collignon – c'est tout le respect que cette majorité a pour l'institution du Parlement wallon, pour les parlementaires et pour les collaborateurs des groupes politiques de ce Parlement wallon. On travaille dans des conditions difficiles, on nous transfère des documents au dernier moment. C'est un travail fastidieux pour les parlementaires dont beaucoup sont nouveaux, pour les collaborateurs. C'est irrespectueux à leur égard et à l'égard de l'institution.

Ce que vous décidez ici ne grandit pas le Parlement wallon.

Je constate qu'hier, le ministre du Budget a eu beaucoup d'humilité. Il a reconnu que ce Gouvernement wallon avait travaillé, dans le cadre du budget 2015, dans une certaine opacité. Il a souhaité travailler dans la transparence. Il a dit qu'il indiquerait aux ministres concernés par rapport aux compétences fonctionnelles qu'il manquait des documents et qu'il souhaitait qu'ils soient transmis au Parlement wallon.

Je constate qu'avec M. le Ministre Furlan, je suppose que c'est la réponse du berger à la bergère. Hier, il vous a taclé à juste titre par rapport à deux dossiers fondamentaux, le bonus logement et la CWaPE.

Aujourd'hui, vous lui renvoyez la balle et vous dites : « Cause toujours mon grand, mais tu vas voir que dans les commissions fonctionnelles, je ne vais pas me laisser avoir par l'opposition ». Cela, c'est regrettable ! Cela veut dire qu'hier, le ministre du Budget, qui a loué une certaine transparence, qui veut combattre une certaine opacité, et aujourd'hui, la majorité et vous, Monsieur Furlan, vous prenez le contrepied du ministre du Budget. C'est regrettable.

Vous ne faites même pas une proposition de transférer des documents qui ne sont, peut-être, pas le budget, peu importe le statut des documents que vous avez reçus de la part de différents organismes. On

voulait encore bien discuter, se dire que ce n'était peut-être pas les derniers documents, mais aujourd'hui, on dit : « Voilà, on a décidé, on passe au vote ». Et bien, passons au vote, mais c'est regrettable.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Il s'agit d'abord d'une prime aux gestionnaires qui ne respectent pas le Parlement wallon. Ce qui est proposé par la coalition, c'est une prime donnée. Il y a ceux qui donnent le budget, il est annexé et puis il y a ceux qui ne le donnent pas. Parce que c'est long, qu'il y a des retards, qu'il y a des conseils d'administration. Au CRAC, il n'y a pas de conseil d'administration. Cela les arrange bien en fait. Aujourd'hui, la coalition dit : « C'est une prime à ceux-là ». Ils avaient raison puisque au bout du compte, on va les soutenir, ces documents ne seront pas transmis au Parlement wallon.

Le Gouvernement wallon, depuis le mois de juillet, cultive le brouillard à l'égard du budget. Les choses viennent au compte-gouttes, on apprend les informations par des fuites. Quelque chose d'aussi significatif pour les ménages que l'augmentation du coût des titres-services ou la fiscalité sur le matériel et l'outillage sort par une fuite.

Le Gouvernement wallon n'assume pas son propos et lorsqu'il l'assume, on se perd dans des explications auxquelles ceux qui les portent ont même du mal à y croire.

M. le Ministre annonce la suppression de tel bonus avec un impact considérable pour tous les acteurs professionnels qui sont assaillis de demandes des gens demandant ce qu'ils doivent faire, s'ils doivent signer avant le 31 décembre ou doivent attendre ? Ce n'est pas clair, on y reviendra d'ici peu. C'est le choix de la majorité, lorsque l'on cherche à voir clair, les éléments ne sont pas donnés. Clairement, ce sera votre brouillard et dans quelque temps, il y aura des conséquences qui apparaîtront, des investissements qui seront reportés et là aussi, on cultive le flou en disant : « Non, vous avez mal compris, ne vous inquiétez pas, ce sont les permis d'urbanisme qui arrivent plus tard, ce n'est pas nous qui avons décidé ». Sauf qu'au bout du compte, les ministres eux-mêmes disent des choses différentes.

Hier, M. le Ministre Lacroix disait qu'il n'y a aucun impact économique, ce ne sont que des retards physiques dus à des circonstances extérieures et M. le Ministre Di Antonio, dans sa commission, disait : « Non, non, regardez dans tel budget, il y a 5 millions d'euros qui vont être reportés, c'est un choix du Gouvernement wallon, dans tel autre, aussi, et cetera ».

Il y a une cacophonie en la matière et ce sera votre brouillard. Il ne s'agira pas, d'ici quelques semaines, de dire que l'opposition n'a rien dit. Pourquoi n'avez-vous pas tiré la sonnette d'alarme ? On nous empêche ici de

voir clair et de tirer la sonnette d'alarme et c'est un choix tout à fait regrettable.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je rejoins évidemment la proposition. Monsieur Hazée, le brouillard dont vous parlez, c'est vous qui le créez. Il n'y a rien de plus transparent qu'un budget. Nous sommes ici pour l'étudier et les informations sont claires et contenues dans celui-ci.

Pour le surplus, vous avez une mémoire très sélective. Pendant cinq ans, sous l'égide du ministre Nollet, nous n'avons pas eu le moindre document concernant le logement et pas la moindre réponse à aux questions qui lui étaient posées. Venir donner une leçon de transparence, aujourd'hui, cela me paraît un petit peu déplacé dans votre chef. *Moderato*, tout de même, sur la manière dont le département a été géré, parce que l'on aura l'occasion, dans quelque temps, de faire un inventaire précis de tout ce qui aurait dû ou pu être fait et ne l'a pas été durant la précédente législature.

(Réaction de M. le Président)

Je reviens une nouvelle fois vers vous, Monsieur le Président, dans le cadre du groupe de travail que nous avons constitué concernant les finances communales.

Le premier constat qui a été fait, après un premier tour d'horizon de deux heures, était de dire : « Nous devons nous imprégner des règles SEC, voir leurs impacts pour les pouvoirs locaux, pour la Région, pour l'État et bien maîtriser la matière ». Si le besoin s'en fait sentir – et je pense que le débat, aujourd'hui, a son importance à ce propos – nous pourrions peut-être inviter les collègues qui ne font pas partie du comité de base à nous rejoindre pour les auditions spécialement dédiées à l'application de ces règles SEC et à tous ces éléments, pour que tout le monde ait un même niveau d'information et que l'on puisse avoir une vue claire dans les travaux que nous aurons à l'avenir.

À ce propos, il est très intéressant de pouvoir accompagner la démarche et avec les gestionnaires du CRAC, partager les points de vue sur la manière dont les règles sont appréciées. Cela nous permettra de mieux appréhender la matière. Il n'y en a pas un, parmi nous, qui est dans la capacité, aujourd'hui, d'avoir une vue claire et précise sur l'application de celles-ci.

Ayons cette humilité ! On ne peut pas le faire dans le quart d'heure, mais donnons-nous le temps de le faire dans le cadre de ce groupe de travail. Consacrons peut-être le jeudi, pour ceux qui le souhaitent, à nous rejoindre pour s'imprégner de la matière et écouter des spécialistes venir en commission pour être entendus. Cela me paraît être un geste d'ouverture utile et important dans le cadre de l'appréhension de cette matière financière ô combien importante et déterminante pour les années à venir !

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - J'entends bien maintenant : avoir des auditions dans le cadre d'un groupe de travail.

On examine, aujourd'hui, le budget de la Région wallonne. C'est un acte non seulement budgétaire, mais un acte politique majeur.

Je rappelle toutes les déclarations, « parfois contradictoires ou non soutenues par ses collègues du Gouvernement », du ministre Furlan. À un moment donné, si l'on veut travailler dans la transparence, ce n'est tout de même pas un crime de lèse-majesté de demander ces documents.

Monsieur le Président, nous souhaitons avoir un débat dissocié sur les différentes compétences du ministre. Pour les compétences du logement, nous souhaitons que le ministre revienne vendredi en Commission du budget. Il aura les chiffres et nous aura transmis les différents documents. Je pense qu'il se mettra à table avec M. Lacroix. Ils essayeront de faire la paix et de trouver une formule pour que l'on puisse avoir ces documents.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Deux ou trois choses, puisque M. Fourny a évoqué la législature précédente. Il n'y a pas de difficulté à discuter de tous ces éléments, bien évidemment. Ne vous inquiétez pas ! Pendant cette journée, on pourra effectivement voir les choix faits par cette coalition. On les comparera autant que vous le voulez avec ce qui aurait été fait dans le passé, mais il ne s'agit pas de cela. Ici, il s'agit d'une question de méthode et de transparence budgétaire.

Comme M. Jeholet l'a indiqué avec honnêteté, les documents relatifs aux OIP du logement ont été transmis depuis que M. Antoine s'occupe de la compétence, non pas évidemment en Commission des affaires intérieures, forcément, mais par le ministre compétent dans sa commission.

Qu'il ne soit pas examiné ligne par ligne, c'est autre chose.

(Réaction de M. Collignon)

Personne ne demande, ici, d'examiner ligne par ligne le budget d'une société. C'est un document, c'est une information qui permet d'éclaircir les choses.

(Réaction de M. le Président)

De manière très humble, ce que j'ai dit – je n'ai pas commencé à tirer sur tout ce qui bouge et à dire que ceci est fondamentalement différent du passé – c'est que le contexte n'est pas le même. Il y a 500 millions d'euros de requalification portés sur les finances de la Région wallonne. Cet élément majeur à l'échelle du budget – je

veux dire que ce ne sont pas des petites sommes, on n'est pas ici sur les chiffres après la virgule – impacte considérablement le contexte dans lequel on se trouve et les choix faits en la matière. Lorsque l'on parle du report d'investissement, vous me dites « Tout est clair. Je crée moi-même le brouillard ». Très honnêtement, je n'ai pas vraiment la qualification requise pour le faire, mais je n'ai pas encore vu une ligne, par rapport à ces plus de 300 millions de reports d'investissement, sur ce qu'ils allaient impacter, où ils allaient être impactés, quels allaient être les secteurs concernés, quels étaient les endroits impactés. À aucun moment, je ne lis cela.

Je veux bien être accusé de créer du brouillard, mais je cherche simplement à faire mon travail qui est de voir clair par rapport aux choix du Gouvernement wallon. En la matière, il n'y a pas de réponse.

Lorsque l'on interrogera le ministre – je l'espère – aussi aujourd'hui, si les conditions sont réunies, on voit que les réponses sont divergentes, que le Gouvernement wallon n'est pas clair par rapport au fait de savoir s'il y aura un impact sur les investissements, sur l'activité économique et s'il y aura un impact sur l'emploi.

L'un dit : « Non, ne vous inquiétez pas, ce sont les procédures qui sont trop longues » et, d'ailleurs, pas au moindre paradoxe près. On a fait une réforme du Code du développement territorial qui vise justement à simplifier cette procédure et le Gouvernement wallon s'appête à demander au Parlement de les reporter dans le temps. Comprenne qui pourra, mais c'est une parenthèse, ici !

Non, je ne vois pas clair. Je ne vois pas en quoi c'est l'opposition qui crée ce brouillard, parce que les données ne sont pas transmises au Parlement pour voir clair par rapport à ces choix.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - M. Fourny dit que l'on ne dit pas la vérité par rapport à la transmission des documents. Pouvez-vous vérifier, Monsieur le Président, que c'est dans les documents parlementaires et que ces documents ont été transmis par le passé ? Cela est évidemment un élément important.

Moi, je ne me souviens plus de tous les exercices, mais en tout cas, de façon générale, depuis 2006, ces documents sont transmis. Il y a peut-être une année où cela n'a pas été transmis ou en retard, mais je pense qu'il serait intéressant, Monsieur le Président, que votre service puisse le vérifier.

Je souhaiterais que le ministre puisse s'exprimer par rapport à la méthodologie, de voir ce qu'il est prêt à faire, aujourd'hui et d'ici vendredi, par rapport à la transmission de certains documents pour que nous puissions travailler sérieusement. Je ne veux pas que l'on dise que l'opposition, aujourd'hui, fait de l'obstruction, et cetera. Cela me semble tellement

évident pour un travail sérieux et cohérent, par rapport à des masses budgétaires importantes, par rapport aux annonces faites, aux réactions de la Société wallonne de logement et par rapport à vos annonces.

Monsieur le Président, j'insiste vraiment. C'est une dernière tentative et je souhaiterais que le ministre puisse s'exprimer par rapport à la méthodologie et voir ce qu'il est prêt à faire.

Monsieur le Ministre, je ne vous en veux pas. Ce que je dis, c'est que vous faites tout à fait le contraire de ce que votre collègue du Budget nous a dit hier et nous l'avons cru. Franchement, il a fait preuve de beaucoup d'humilité, d'un côté très transparent et très positif à l'égard du Parlement wallon. 24 heures après, ici, le Gouvernement, par rapport à cette bonne gouvernance, par rapport à cette transparence, fait deux pas en arrière. Faites un effort, Monsieur le Ministre ! C'est ce que l'on vous demande, aujourd'hui, tout simplement pour travailler dans la sérénité.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Une nouvelle fois, je crois que l'on peut dire les choses de différentes manières et paraphraser est un art que l'on peut maîtriser à merveille. On peut aussi – et c'est le jeu de l'opposition – essayer de trouver des dissensions là où il n'y en a pas, grossir un propos de l'un ou de l'autre, pour opposer le ministre du Budget au ministre du Logement, par rapport...

(Réaction de M. Jeholet)

Écoutez, Monsieur Jeholet, ne m'interrompez pas.

(Réaction de M. Jeholet)

J'essaie toujours d'avoir un propos ramassé et d'aller directement au but.

Sur les échanges et les propos liminaires de vos demandes, il y a eu une suspension de séance. Pensez ce que vous voulez de la décision prise par la majorité. Croyez-le ou non, de temps en temps, on parle à nos ministres. De temps en temps, il y a des échanges entre la majorité et le cabinet. Pour ma part, je souhaiterais – j'admire le président – que le président souscrive à la demande de la majorité, c'est-à-dire de soumettre au vote la proposition qui nous permettra, en termes méthodologiques, d'avancer et d'aller au cœur du travail de cette commission qui est d'examiner l'ajustement budgétaire, le budget, le décret-programme et la proposition des décrets, de cesser des propos liminaires, de cesser d'essayer d'attiser – mais c'est bien le jeu d'essayer de mettre en avant un peu de chaud, de mettre un petit peu en avant des dissensions – et que l'on aille au cœur des dispositions qui intéressent les Wallons.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur Collignon, à la fois pour l'admiration que vous me

portez, mais également pour la concision de votre propos.

Trois éléments ont été soulevés.

Premièrement, sur la méthodologie de notre débat, il y a une demande de dissocier les débats sur les compétences du ministre. Pour que les choses soient claires, lorsque nous aurons entamé nos travaux de manière réelle, opérationnelle, c'est-à-dire que M. le Ministre aura fait sa présentation, que la Cour des comptes aura remis son avis, que M. le Ministre aura eu l'occasion de répliquer à la Cour et que les parlementaires auront entamé le débat général, s'ensuivra un débat programme par programme. Vous pourrez donc intervenir de manière plus circonstanciée sur chacune des compétences de M. le Ministre à travers les programmes.

Deuxièmement, j'ai entendu une proposition de M. Fourny d'élargir le groupe de travail dans le cadre des auditions. Je demanderai à M. Fourny de me mettre cette proposition par écrit, de manière à ce que je puisse la soumettre à la Conférence des présidents, présumant que cela puisse faire l'unanimité des collègues présents ici, sauf si je devais en avoir l'un ou l'autre qui s'y oppose, mais cela ne me semble pas être le cas.

Troisièmement, il y a une demande de vote sur une proposition qui a été faite d'auditionner, ultérieurement, les sociétés pour lesquelles un débat est intervenu aujourd'hui et d'écarter l'application de l'article 103 dans le cadre de nos débats. Monsieur Jeholet, je sou mets au vote ce que je viens de dire.

M. Jeholet (MR). - Je vous aime beaucoup, Monsieur le Président.

M. le Président. - Je l'espère bien !

M. Jeholet (MR). - Vous jouez très bien votre rôle de président. Je voulais simplement dire que, pour le groupe MR, on ne se satisfait pas d'une proposition comme celle de M. Fourny qui est de reporter le débat. Je ne parle pas sur le fond de la proposition, qu'elle soit bonne pour l'avenir, mais ici, nous sommes dans un débat budgétaire, un acte politique majeur du Gouvernement wallon et on est dans une nébuleuse et une opacité regrettables.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur Jeholet. Après l'admiration de M. Collignon, l'amour de M. Jeholet, tout cela va se terminer aujourd'hui. Je mets cette proposition au vote. Un seul vote interviendra sur cette double proposition. Nous écartons l'article 103 et les auditions auront lieu ultérieurement.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Que la coalition décide d'écarter l'article du règlement, ma foi, c'est de sa responsabilité, mais nous n'allons pas voter dans une

Commission pour ne pas appliquer le règlement. Une majorité parlementaire peut décider de ne pas l'appliquer, j'en connais quelque chose et j'ai quelques articles en tête du règlement qui sont peu appliqués, mais nous n'allons pas le soumettre au vote tout de même !

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - On vote sur une interprétation du règlement. C'est vous qui avez décidé qu'il devait s'appliquer. Vous avez parfois ce défaut de croire que tout ce que vous dites est la vérité. Vous proposez une application, nous la refusons et c'est notre lecture, voilà !

M. Hazée (Ecolo). - Que M. le Ministre s'exprime à ce sujet tout à l'heure, mais nous n'allons pas aller voter sur une question comme celle-là !

M. le Président. - Monsieur Collignon, je vais légèrement modifier la proposition que vous faites. Vous considérez que, dans le cadre de ces débats qui doivent intervenir, il n'y a pas lieu d'appliquer l'article 103. Je mets cette proposition au vote.

Vote de procédure

M. le Président. - Nous allons voter sur la proposition de considérer que, dans le cadre des débats à intervenir, il n'y a pas lieu d'appliquer l'article 103 du règlement du Parlement wallon.

Par 8 voix contre 3, la Commission a décidé, qu'en ce qui concerne les dispositions à l'examen, l'article 103 du règlement ne trouve pas à s'appliquer.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

(DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015

(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1^{TER})

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « L'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX TRAVAUX SUBSIDIÉS POUR LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES RELEVANT DE L'HABITAT PERMANENT »

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LA DISPARITION DU FONDS SOCIAL « MAZOUT » ET SON IMPACT SUR LES FINANCES DES CPAS »

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR « LES INVESTISSEMENTS EN TRAVAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (Doc. 57 (2014-2015) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre des pouvoirs locaux, de la ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 56 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 57 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 et 1^{ter}) ;
- Exposé particulier afférent aux compétences du ministre des Pouvoirs locaux, de la ville, du Logement et de l'Énergie (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 5) ;

et les questions orales à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie de :

- M. Dodrimont, sur « l'aide exceptionnelle aux travaux subsidiés pour les équipements touristiques relevant de l'habitat permanent » ;

- M. Dupont, sur « la disparition du fonds social « mazout » et son impact sur les finances des CPAS » ;
- Mme De Bue, sur « les investissements en travaux ».

Les questions orales sont retirées.

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec plaisir que je me présente devant vous dans le but de défendre – et le mot est faible d'après les premiers débats – l'ajustement du budget 2014, le budget 2015 et le décret-programme, en clôturant, si vous me le permettez, par les dispositions inscrites dans le dispositif budgétaire.

Vous avez remarqué que je suis resté muet tout au long de ce débat de procédure. En effet, je ne veux pas rajouter au brouillard et à la confusion qu'essaie, en vain, d'apporter l'opposition dans ces débats. Je ne réagirai pas non plus aux propos incendiaires tenus par M. Hazée et M. Jeholet relatifs à un soi-disant manque de cohésion dans le Gouvernement wallon.

Permettez-moi de vous dire que je me suis senti particulièrement soutenu par toutes les composantes de la majorité. Sur les éventuels effets d'annonce, je tiens à signaler qu'en ce qui concerne le débat sur le logement auquel vous faites sûrement référence, c'est le Parlement wallon qui m'a demandé de venir exposer non pas des effets d'annonce, mais ma stratégie partagée par l'ensemble des gouvernements, avec un calendrier de mise en œuvre de ces réformes. Vous considérez qu'elles ne seront pas applicables. Je considère que j'arriverai au bout de mon programme. Le résultat, vous le jugerez au vu des différents textes qui seront présentés.

Le contexte de cet exercice est particulier à plus d'un titre. Tout d'abord, permettez-moi de dire qu'il s'agit de mes premières propositions budgétaires depuis ma prise de fonction, au moins si l'on s'arrête aux compétences du logement et de l'énergie. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer devant vous sur d'autres compétences.

Aussi, vous trouverez, dans les documents budgétaires, la traduction, en termes budgétaires, des premières grandes orientations définies que j'entends donner à mon département pour les années 2015 et suivantes. Ce que vous avez qualifié d'effet d'annonce est un programme stratégique de mise en œuvre de réformes en ce qui concerne le logement. Je signale, d'ailleurs, à la commission et au Parlement wallon, que

je suis disposé à faire le même exercice pour le Budget et les Pouvoirs locaux.

N'y voyez pas mon envie de m'étendre sur des effets d'annonce, mais simplement, en toute transparence, donner au Parlement, les réformes qui seront proposées et le calendrier dans lequel elles seront proposées.

Il est évident que, lorsque l'on fait ce genre d'exercice, il existe une série de dispositifs spécifiques sur lesquels je dois me pencher, avec mes administrations, le secteur, les opérateurs de terrain. C'est ma manière de fonctionner afin d'apporter des réponses précises à une stratégie qui est mise en place.

Je vous avoue que, même si je ne m'étalerai pas outre mesure sur le contexte économique, le contexte des obligations européennes que vous avez relevé spécifiquement dans le domaine de l'énergie et des pouvoirs locaux, je pense que cette législature, plus que les précédentes peut-être, nécessite d'analyser précisément ce que l'on fait de chaque euro public. Cela vous fera sans doute plaisir, mais je ne m'appesantirai plus sur le contexte fédéral et ses conséquences, notamment en matière de pouvoirs locaux. On peut se plaindre et « chanter Ramona » comme le dit un autre homme politique à longueur de journée. La Wallonie doit tracer sa route et regarder devant elle. « Chacun sa route, chacun son chemin », comme dit la chanson. Il revient aussi à chacun d'assumer ses responsabilités devant les opérateurs de terrain, notamment en ce qui concerne les pouvoirs locaux.

Nombre de fois où je suis interrogé – et je le serai encore – par d'aucun de nos collègues sur les conséquences pour les pouvoirs locaux d'un certain nombre de mesures fédérales. J'ai tendance à dire que nous avons tous des parlementaires au Fédéral. Posez les questions là où elles doivent être posées et que les réponses soient apportées par les ministres compétents. Je ne suis en rien comptable des transferts de charges vers les pouvoirs locaux, vers le secteur de l'énergie ou vers le secteur du logement. J'ai une analyse fonctionnelle, mais je n'ai pas à me justifier par rapport à cela.

Je trouve aussi que, positivement, la Wallonie tienne compte de cela comme une donnée, trace sa route, son chemin et avance avec le contexte difficile qui est le sien.

Enfin, je vous dirai – en liminaire encore – que la gestion budgétaire de la compétence de logements, tout particulièrement, subit des conséquences de la requalification de la SWL, du Fonds du logement et de la SWCL et de ses guichets dans un périmètre qui est, maintenant, régional. Cette nouvelle donne nous amène à penser autrement la manière dont s'articulent les liens et les flux financiers entre la Région wallonne et ses organismes pararégionaux. C'est pour cela que je souscris – et vous me demandiez mon avis sur la

méthodologie – entièrement et complètement à la méthode proposée par MM. Collignon et Fourny qui est, effectivement, de pouvoir entendre, à un certain moment de cette vie parlementaire, les organismes précités, voire d'autres, à venir donner la manière dont ils envisagent – en toute indépendance parce que, pour la plupart, ce sont des organismes des OIP de type B – l'application ou la méthode avec laquelle ils entendent articuler les politiques régionales.

Qu'en est-il plus précisément des propositions dont nous sommes amenés à débattre aujourd'hui ?

Je vais commencer par l'ajustement 2014. Le projet reprend une série de moyens permettant de régulariser certains crédits dont les besoins avaient augmenté, en suite de factures qui n'avaient pu être honorées en 2013 et qui ont été imputées en 2014. C'est le cas pour ce qui concerne un certain nombre – ou l'ensemble pour ne pas le dire – des primes énergie et réhabilitation. Vous l'avez remarqué, nous étions en insuffisance de paiement en 2013. J'ai choisi – avec l'ensemble du Gouvernement wallon – de régulariser cette situation. Ce sont plus de 8 millions d'euros qui sont nécessaires en moyens de paiement.

Évidemment, lorsque l'on analysera le budget 2015, je vous demanderai de ne pas repartir de l'ajustement. Effectivement, j'ai diminué les moyens, puisque tout l'exercice consistait à rattraper le retard.

Monsieur Hazée, je ne veux pas reporter la responsabilité sur un quelconque autre gouvernement ou un quelconque autre ministre. C'est un constat. Il y avait un retard. Je me suis battu pour avoir les moyens et je les ai obtenus. Point à la ligne. C'est bien pour les opérateurs.

D'où viennent ces moyens ? Évidemment, le Gouvernement wallon n'entendait pas ouvrir les robinets et me laisser apurer la dette du passé sans que je ne trouve un moyen de trouver l'origine des fonds. Ce sont des réajustements internes de crédits inscrits à l'initial. C'est principalement le cas des grands projets métropolitains décidés sous l'ancienne législature qui étaient inscrits au programme de rénovation et de réhabilitation urbaine. Le dossier qui précise les modalités de libération de ces crédits ne devrait pas passer au Gouvernement wallon avant le mois de décembre, soit trop tard, en tout cas pour engager et libérer ces fonds en 2014. Je récupère ces moyens non utilisés pour les affecter au paiement des factures en retard, mais ces crédits seront réinscrits à l'initial 2015. Il est donc bien de la volonté du Gouvernement wallon de les continuer.

Par ailleurs, il me semble intéressant de souligner devant vous un certain nombre d'éléments ponctuels prévus dans ce budget.

Un certain nombre de moyens additionnels ont notamment été octroyés à la Société wallonne de crédit social, au Fonds du logement pour la couverture des primes énergie octroyées via les Écopacks. Je ne vais pas refaire ici le détail du mécanisme, mais ce sont 8,5 millions d'euros qui étaient nécessaires. D'où proviennent-ils ? De la dotation à la Société wallonne de crédit social pour couvrir les différentiels d'intérêt sur les Écopacks. Il se fait que les taux d'intérêt ont chuté et que les crédits – ou une partie des crédits – suffisaient pour permettre ces réallocations.

Deuxième élément. Un crédit additionnel permettant de prendre en charge les frais de justice suite à la condamnation de la Région wallonne dans le litige qui l'oppose à ArcelorMittal dans le dossier quotas de CO₂ a été inscrit au budget de l'ajustement : 2,6 millions d'euros. Un crédit de 500 000 euros permettant la prise en charge partielle du financement de la mise en place de la Cité des métiers à Charleroi – expérience intéressante s'il en est – a été inscrit au budget de l'ajustement.

Enfin, les moyens additionnels nécessaires à la prise en charge du solde des compensations du plan Marshall pour 2013 suite à un décompte final a pu être aussi – c'est important pour les communes de le signaler – inscrit à l'ajusté 2014. Il s'agit d'un montant de 16,7 millions d'euros qui, demain, va se retrouver dans les caisses des communes.

Vous noterez enfin que les crédits liés au Fonds des communes, au Fonds spécial de l'action sociale, à la dotation de la Communauté germanophone et à quelques autres crédits connexes sont légèrement revus à la baisse. J'anticipe la question. Il n'y a pas de volonté politique, c'est simplement la conséquence de notre décret. La conséquence de la révision à la baisse des prévisions d'inflation, en cette année, par le Bureau fédéral du Plan, ce qui était prévu à l'automne 2013, lors de la confection des budgets initiaux. La projection n'est plus la même. Il y a donc une adaptation des crédits faite en fonction des paramètres de l'inflation.

Cette adaptation – vous l'aurez noté – ne touche pas le Fonds des provinces, cher à M. Hazée, puisque ce Fonds des provinces n'est pas indexé en fonction de l'indexation de l'année N-1, mais sur base de l'indexation observée par le passé et des paramètres qui restent définitivement acquis.

Voilà pour ce qui concernait l'essentiel de l'ajustement 2014.

Vous me permettrez d'aborder avec vous le budget initial 2015.

À l'instar des autres compétences régionales, le budget de mes compétences ou de mes départements intègre des efforts incontestablement rendus nécessaires tant par la situation économique que la situation

budgétaire que d'un certain nombre de considérations relatives à la comptabilité européenne.

Signalons que la plupart des subventions facultatives et réglementées ont été revues à la baisse. De combien ? De 7 % en ce qui concerne les dépenses réglementées et de 15 % en ce qui concerne les dépenses facultatives. Notez qu'un certain nombre de ces dépenses facultatives ont été exonérées de cette économie. De quoi s'agit-il ? Des PCS, des ADEL. Cela concerne le montant des réductions : 1,4 million d'euros. La SWL, la Société wallonne du crédit social, le Fonds du logement, la CWaPE, le CRAC et le CRF se soumettent au travers de l'évolution de leurs dotations dont vous avez effleuré le débat à ces efforts demandés à l'ensemble des OIP.

Je débute le passage en revue des différentes compétences de mon département par le secteur du logement. Ce dernier comprend deux parties : le logement privé et le logement public. Je vous proposerai de commencer par le logement privé.

C'est bien entendu la question du devenir des primes qui anime principalement ce débat. Je vous demande de le mettre en relation avec l'accroissement prévu des moyens consacrés à l'Écopack. Je voudrais vraiment faire le parallèle. J'ai déjà eu l'occasion longuement de m'exprimer sur les raisons qui me poussent en la matière et sur les grandes lignes que j'entends suivre pour cette réforme. M. Jeholet m'en a fait le reproche. Je n'y reviendrai pas dans le cadre de cet exposé général, sauf si vous me posez des questions à ce sujet.

Budgétairement, aujourd'hui, il ne vous aura pas échappé que l'AB consacrée aux primes est ramenée de 24 millions d'euros à 14 millions d'euros, soit une économie de 10 millions d'euros.

Par contre, en ce qui concerne les Écopacks, ce ne sont pas moins de 85 millions d'euros aujourd'hui consacrés à des prêts à des taux d'intérêt bonifiés en 2015. D'où proviennent ces moyens ? Ils sont issus conjointement de l'utilisation du Fonds alimenté par le remboursement des annuités des prêts déjà accordés et un crédit de 65 millions d'euros, c'est-à-dire +10 millions d'euros inscrits au programme relatif de l'alliance Emploi-Environnement.

Au-delà de ce dossier, je souhaiterais pointer le maintien des politiques des crédits sociaux tant via la Société wallonne du crédit social que via le Fonds du logement, ainsi que le renforcement des budgets consacrés à l'ADEL. Bref, on ne fait pas les 7 % sur l'ADEL. L'augmentation est relativement peu significative – j'en conviens – mais il s'agit de 545 000 euros.

Dans le secteur du logement public, nous allons aborder un chapitre qui vous tient à cœur, Monsieur Jeholet ou Monsieur Hazée – je ne sais plus qui avait

abordé cela – c'est le report des investissements ou le soi-disant report d'un certain nombre d'investissements.

Dans le secteur du logement public, le département est marqué par une évolution majeure : la décision prise par Eurostat d'inclure les opérateurs pararégionaux du logement dans le périmètre régional. Concrètement, cela va se traduire principalement par un ajustement des différents crédits liés à l'ancrage. Cela signifie-t-il que la Wallonie consacre moins de moyens au logement public ?

Je voudrais couper les pattes à un canard, c'est non.

Ce que nous avons fait, c'est davantage coller les engagements et les ordonnancements à la réalité de l'exécution des chantiers sur le terrain.

Je vais vous en donner quelques exemples, mais vous savez comme moi que l'on continue aujourd'hui à construire et à lancer des chantiers qui relèvent des plans d'ancrage et qui remontent parfois à 2008.

Si je prends le Plan d'ancrage 2008. Aujourd'hui 69 % des logements prévus n'en sont qu'au stade de la mise en concurrence, 49 % sont en phase de travaux et 15 % sont réceptionnés.

Ce qu'il faut aujourd'hui, et c'était un des propos des chantiers que je me propose de mener dans cette législature, c'est de fluidifier le mécanisme de manière telle que ces investissements consentis par la Wallonie puissent trouver une forme de réalisation plus rapide sur le terrain. C'est dû essentiellement à deux choses, le mécanisme même du Plan d'ancrage qui se veut triennal et qui va être quadriennal, mais qui oblige un opérateur de dire trois ans avant, quelle maison il va acheter, où il va l'acheter et pour combien ?

Celui qui connaît la réalité du marché immobilier sait que ce n'est pas possible et que certains nombres de ralentissements sont dus à cela.

L'autre élément, sur lequel je n'ai que très peu d'influence, ce sont les prescrits du CWATUPE, du CoDT, qui entraînent, par un certain nombre de mécanismes qui généralement protègent soit le pouvoir public, soit le citoyen, de facto des mécanismes de retard.

Les montants réservés aux plans d'ancrage font l'objet d'un lissage en ce qui concerne les moyens d'action qui visent à transformer le programme triennal en programme quadriennal, ce qui correspond davantage à la réalité. En ce qui concerne les moyens de paiement, à tenir davantage compte de l'avancement réel des travaux au sein des différents opérateurs et singulièrement des sociétés de services de logement public.

Aujourd'hui, comment libère-t-on des moyens ? On les libère à la notification du marché. On dote les

sociétés de logement ou on dote la Société wallonne du logement dès la notification du marché. Vu les délais que je vous ai indiqués, je vous ai dit 2008, le taux de réalisation, cela revient à quoi ? À ce que ces organismes accumulent des réserves au cours du temps qu'ils ne libèrent qu'au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux.

Si l'on veut être concret, vu les nouveaux paramètres ou le reparamétrage de ces institutions dans le périmètre régional, nous proposons de libérer les fonds wallons au fur et à mesure de l'état d'avancements des dossiers.

En rien, on ne retarde, mais à quoi cela sert-il de doter des organismes qui vont gonfler leurs réserves maintenant périmètres ? Pourquoi se faire mal pour rien, si je devais utiliser une autre expression ?

Les factures pour les opérateurs de terrain ne seront pas reportées. Les investissements ne seront pas reportés, mais nous paierons les factures au moment où elles arrivent et non plus en les anticipant.

Ce faisant, la diminution des moyens de paiement ne préjudicie en rien la santé financière des opérateurs du logement et je le répète, le montant réel affecté au secteur de la construction auquel je suis très sensible.

Concernant ce secteur, outre les efforts transversaux de l'économie, vous noterez la préservation des moyens d'intervention en faveur de l'emploi. Je sais que vous y êtes sensibles, moi également. Ce sont les moyens APE et les moyens PTP entièrement préservés.

J'en arrive au deuxième secteur de mes compétences, secteur de l'énergie.

Je ne vais pas refaire tout le débat sur les primes. Le budget qui vous est soumis comporte une série de mesures d'économie qui visent à réduire certaines dépenses optionnelles. Un effort particulier est demandé au fond de l'énergie dont les dépenses seront réduites de 3,5 millions d'euros. Cela a été souvent reproché au Gouvernement précédent d'en faire de trop, je les ai pris sur les dépenses de promotion et sur les subventions non réglementées.

Nous avons aussi adapté le budget de la CWaPE en l'accompagnant d'une mesure décrétable. Dans le décret-programme sur lequel on va débattre, on vise à lui faire faire aussi un effort d'économie équivalent à celui des OIP, de 190 000 euros.

D'autres dépenses sont également réduites au sein de l'AB 32.01. C'est aussi ce que vous n'aimez pas : les études, les missions d'assistance, les crédits à disposition du ministre, vous ne semblez pas apprécier énormément, Monsieur Bouchez. Tout cela, j'ai réduit. J'ai suivi ce que vous m'aviez demandé au Parlement wallon et je m'y suis plié. Je suis un bon élève, « Ce que M. Bouchez veut, Paul le peut » !

(Rumeurs)

Au travers d'une meilleure coordination d'actions de promotion, une réduction importante de toutes dépenses facultatives, voilà comment on économise. Dépenses facultatives laissées pour l'essentiel à des programmes, d'autres diront à la discrétion du ministre, d'autres diront à des programmes qui permettent de lancer des projets qui, sans une action volontariste du Gouvernement wallon, n'aurait pas vu le jour.

Considérant que la taxe régionale sur les mats éoliens ne sera pas mise en œuvre, les crédits destinés au soutien du développement à l'énergie éolienne qui était alimentée par cette taxe éolienne, dans les communes, sont ramenés à zéro. Vous aurez noté que cette taxation sur les mats éoliens, après avoir fait un bref passage via une taxe régionale, est rendue aux communes. On parle de 3 625 000 euros.

Au-delà les services essentiels sont préservés : les guichets d'énergie, les facilitateurs, les conseillers en énergie ou encore les accords de branche, moyennant il est vrai, un effort de rationalisation limité. On parle de 970 000 euros.

Quelques mots maintenant sur la rénovation et la revitalisation urbaine et plus largement sur la politique de la ville.

L'année 2015 sera marquée en matière de politique de la ville par l'accueil au sein des compétences régionales de projet qui relevait de la politique fédérale des grandes villes. Parfois je suis obligé de citer ce mot tabou. Le projet de budget reprend une nouvelle ligne de crédit permettant d'assurer sur le terrain la continuité de ces projets et des emplois qui y sont liés. On mobilise 7 900 000 d'euros supplémentaires pour couvrir les frais de personnel et des frais de fonctionnement liés à cette politique transférée, mais dont le Fédéral ne nous transfère pas les montants. Ils nous transfèrent la compétence, mais pas les montants. On aurait pu mettre tout le monde au chômage, ne pas financer la politique des grandes villes. Nous avons choisi par préciput de mettre 7 900 000 d'euros dans cette politique. Sans cela, bien des villes auraient eu beaucoup de mal à assumer les coûts de fonctionnement sur fonds propres de ces services qu'ils ont mis en place.

Le département fait état des mêmes efforts d'économie que les autres départements.

Enfin, en ce qui concerne le département des pouvoirs locaux, je dirais le département gâté de cette DPR en ce qui concerne mes compétences. Notons que les dotations structurelles aux communes et CPAS sont maintenues dans leur intégralité. À savoir l'inflation, +1 %, ce qui représente un accroissement sur le budget wallon, de 15,2 millions d'euros aux Fonds des communes, Fonds des communes qui représente 99 %, 98 % des crédits à disposition des pouvoirs locaux.

Monsieur Bouchez, lorsque vous m'interrogez sur mes capacités à lancer des projets novateurs dans les communes, cela concerne une très faible partie de mon budget, la plupart de mes budgets ou investissements et Fonds des communes sont entièrement automatisés. Je n'ai d'ailleurs pas besoin d'intervenir en la matière.

Si vous me permettez de donner un mot sur l'évolution du Fonds des communes, il était en 2013 de 1 milliard 72 000 euros. Il était en 2014 de 1 milliard 105 000 euros. Il est en 2015 de 1 milliard 124 000 euros. C'est vous dire son poids dans le budget de la Wallonie et si elle accorde une attention particulière à ses communes.

Le Fonds des provinces est certes diminué, j'anticipe une question, mais cette diminution est l'exact reflet du transfert des compétences voiries, logement et énergie, sous la législature précédente, de sorte que les provinces sont maintenues dans leur financement structurel. Ce Fonds des provinces est abaissé de 9,2 millions d'euros. Restent au Fonds des provinces, aujourd'hui, 144,6 millions d'euros.

Je vous parlais de la Wallonie qui fait attention à ses pouvoirs locaux – je sais qu'il y a des bourgmestres dans cette enceinte – nous augmentons de plus de 2,5 millions d'euros les crédits destinés au Plan de cohésion sociale afin de garantir la pérennité de leur financement. Il s'agit d'un montant global de 21 670 000 euros.

Enfin, vous noterez que les crédits utiles à la compensation des pertes fiscales découlant du plan Marshall croissent de manière significative, de manière à supporter les nouvelles exonérations accordées aux propriétaires d'infrastructures nouvellement acquises.

C'est donc un montant de 65,6 millions d'euros en 2015 qui est garanti pour compenser les recettes non perçues par les pouvoirs locaux consécutives aux mesures prises dans le cadre du plan Marshall, à savoir l'exonération des taxes additionnelles au précompte immobilier pour les communes, de la taxe industrielle compensatoire et de la taxe pour la force motrice. C'est donc une augmentation de ces crédits de 37,4 millions d'euros par rapport à l'initiale 2014.

En conclusion, pour 2015, pour la Wallonie, je pense pouvoir dire qu'elle se donne les moyens de faire face à une partie des défis à supporter par les pouvoirs locaux. J'ai fait le compte, si vous comptez l'augmentation du Fonds des communes, l'augmentation du Plan de cohésion sociale, les augmentations plan Marshall et la politique des grandes villes, c'est dans le budget wallon 66 millions d'euros supplémentaires qui sont aujourd'hui destinés aux pouvoirs locaux.

Je me permets d'aborder, le décret-programme budgétaire qui comprend globalement trois dispositions qui relèvent de mes compétences.

En matière d'énergie d'abord, le financement de la CWaPE est adapté afin de permettre à cette dernière de participer à des efforts d'économie à hauteur de ce qui est demandé aux autres OIP. Vous aurez noté le débat par rapport aux compétences réglementaires additionnelles qui arrivent.

J'ai reçu M. Ghiny la semaine passée et il est clair, donnant des compétences nouvelles à la CWaPE, qu'il faudra des moyens supplémentaires pour assumer ces compétences. Ces moyens sont de l'ordre de 1 million d'euros. La CWaPE nous a fait parvenir la semaine passée le détail de ses demandes supplémentaires. Elles seront intégrées à l'ajustement en parfait accord avec l'organisme.

En matière de fiscalité sur le logement, le décret-programme prévoit deux choses. D'abord, bonne nouvelle Monsieur Jeholet, vous qui clamez haut et fort partout que le bonus logement va disparaître, ce n'est jamais ce que j'ai dit, il faut être clair à ce propos. J'ai dit qu'en 2015, il serait adapté, je vous invite à relire les travaux parlementaires, pour compenser une certaine dérive par rapport au budget wallon que nous aurons remarqué et qu'en 2016, j'envisageais, avec mon collègue M. le Ministre Lacroix, sur base d'un cahier des charges d'une étude confiée à des fiscalistes et des juristes, une révision de l'ensemble de la fiscalité immobilière que je souhaite voir évoluer en Wallonie.

Lorsque vous ne prenez qu'une partie de mon propos et que vous dites sur de grands médias connus, le ministre a déclaré la disparition du bonus logement, vous avez ajouté une couche de brouillard à celui que vous dénoncez. Ce n'est pas du tout l'essence de mes propos. Je réaffirme qu'il y a besoin, en Wallonie, d'une refonte de la fiscalité immobilière, dossier délicat, sensible, dossier où il ne faut pas faire d'erreurs. Je vous saurais gré de ne pas perpétuer des propos pas mensongers, mais mal compris, parce que c'est de nature à inquiéter et ce que nous devons faire, c'est moderniser.

Ce que nous proposons en termes d'ajustement pour éviter les effets de dérive, il s'agit de deux choses. D'abord, de supprimer les réductions d'impôts pour les dépenses de sécurisation d'une habitation contre le vol ou l'incendie.

Il est également proposé en ce qui concerne le bonus logement, décret sur lequel nous aurons l'occasion de débattre et pour lequel un membre du cabinet du ministre Lacroix, me fera le plaisir de nous rejoindre parce qu'il ne s'agit pas simplement de décréter que le taux marginal va passer de 45 à 40 %, ce n'est pas une ligne dans un décret, cela implique des modifications de *fine tuning* à la marge dans tout le décret et que si vous souhaitez des explications complémentaires, article par article, il pourra vous les donner.

Ce taux marginal forfaitaire de 40 %, c'est pour les nouveaux contrats uniquement et cela donne un

avantage à environ 60 % de la population qui, jusqu'ici et nonobstant le fait que la loi spéciale de financement, nous donnait 45 % parce qu'ils sont faits, dans le cadre des transferts de compétence, il fallait bien fixer une norme moyenne belge qui n'a jamais été appliquée. Aujourd'hui, si vous êtes propriétaire, la déduction se fait via votre taux marginal d'imposition. Seront avantagés ceux qui ont un taux marginal d'imposition en dessous de 40 % et paieront un peu plus ceux qui ont un taux marginal d'imposition au-dessus de 40 %.

Nous avons fait des calculs, pour quelqu'un qui dispose aujourd'hui d'un revenu de l'ordre de 15 000 euros annuels, 300 euros d'avantages fiscaux supplémentaires seront accordés.

La fixation du taux forfaitaire permet de rééquilibrer les avantages acquis et de rendre de la progressivité à cette déduction fiscale qui n'était pas aujourd'hui adéquatement rendue.

On dit souvent l'inverse, mais il vaut mieux vivre en Wallonie qu'en Flandre. Aujourd'hui, vous avez tout intérêt, si vous êtes propriétaire, à venir faire un prêt hypothécaire pour acheter une maison en Wallonie, parce que les Flamands ont réduit le plafond, ont supprimé l'indexation, la déduction fiscale pour les systèmes de sécurité et ont abaissé le taux marginal à 40 % sachant que puisqu'ils sont plus riches, ils touchent plus de personnes.

Il faut cependant arrêter la dérive. Dans le transfert des compétences, si nous avons récupéré le bonus logement, nous n'avons pas récupéré en termes de moyens financiers la dérive du bonus logement. Il apparaissait nécessaire de mettre fin à cette dérive.

Dernière mesure qui fera couler beaucoup d'encre et qui en a déjà fait couler beaucoup, c'est la mesure, que j'assume complètement, qui vise à réinstaurer progressivement une fiscalité économique sur les investissements des entreprises. Ici, également, il n'y a aucune rétroactivité. Les exonérations pérennes accordées sur les investissements consentis depuis le 1er janvier 2006 sont maintenues.

La proposition vise, en ce qui nous concerne, écoutez bien, Monsieur Jeholet, parce que vous allez encore transformer mes propos.

(Réaction de M. Jeholet)

Sur le logement, vous vous êtes déjà trompé une fois. Donc, je vais essayer que vous ne vous trompiez plus cette fois-ci.

(Réaction de M. Jeholet)

M. le Président. - Laissez-le continuer, s'il vous plaît.

(Rumeurs)

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je dirais que, la différence entre vous et moi, c'est que je ris naturellement.

J'ai l'impression que, dans votre cas, c'est un peu forcé, mais vous n'êtes pas de nature rieuse.

La proposition, pour y revenir, en ce qui concerne les nouveaux investissements consentis à partir du 1er janvier 2015, consiste à limiter dans le temps l'exonération. Elle sera totale pendant cinq ans et puis progressivement restaurée pendant les cinq exercices suivants. Il ne s'agit pas d'adopter une nouvelle taxe, comme j'ai pu le dire, mais de modifier une décision d'exonération prise il y a quelques années.

Comme l'a dit mon collègue du Budget hier, auquel vous vous évertuez à dire qu'il y a des différences entre nous, non, le budget wallon n'en tire aucun profit. Soyons bien clairs à ce niveau, il ne s'agit pas ici de rétablir une trajectoire de la Wallonie. Cette mesure est – me semble-t-il – cohérente avec son objectif poursuivi lors de la mise en place de cette réforme. Aujourd'hui, je ne prendrai que le principal motif, par effet NIMBY, sans doute, et parce que les communes ne tirent plus aucun avantage du fait d'accueillir les entreprises, un certain nombre d'entre elles refusent systématiquement l'accueil des entreprises. Lorsque vous accueillez des entreprises, vous avez des services supplémentaires à fournir en termes de sécurité, de propreté. Vous avez des nuisances occasionnées par le charroi, et cetera. Vous avez une mobilisation de la population à laquelle vous ne pouvez même plus dire : « Oui, mais cela permet d'agréments des ressources de la commune ». Non, ce n'est plus le cas, on ne peut plus le faire.

Aujourd'hui, on assiste à la difficulté d'implantation des entreprises, elles sont confrontées et elles viennent me dire : « Nous ne trouvons plus de commune qui veut nous accueillir parce qu'ils n'ont plus d'incitant à accueillir l'entreprise ». C'est une revendication de l'Union des villes et communes de Wallonie, vous le noterez au passage.

Y a-t-il une ouverture par rapport à cette taxe sur la force motrice ? Mon collègue l'a dit hier, nous sommes disposés à rencontrer les responsables du secteur des entreprises pour en débattre. Faut-il rétablir une taxe de nature économique ? J'en suis persuadé.

Maintenant, pour dégonfler le phénomène, nous sommes en 2021, vous et moi ne serons probablement plus là, il s'agit d'une taxation en 2021 de 1 540 000 d'euros pour l'ensemble de la Wallonie.

(Réaction de M. Maroy)

Je ne ris pas, j'assume.

(Réaction de M. Maroy)

Vous voulez répéter ?

(Réaction de M. Maroy)

M. le Président. - Monsieur Maroy, laissez le ministre terminer. Vous aurez largement la parole après pour le commenter dans ses observations.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne serai pas inutilement désobligeant.

Je vais clôturer cette présentation par des dispositions inscrites au dispositif budgétaire.

Concernant d'abord l'ajustement 2014, des propositions se limitent, pour l'essentiel, à adapter les dépenses liées aux prévisions d'inflation ou encore à assurer le délai supplémentaire nécessaire à l'aboutissement du décret Impétrants.

Je vous fais part ici en toute transparence des difficultés que j'ai à mettre en œuvre ce décret. Je tiens ce dossier depuis cinq ans. J'ai demandé aux différents partenaires de se mettre d'accord sur l'évolution concrète ou la mise en place concrète de ce décret. Il faut aboutir dans des délais qui sont déjà déraisonnables. Je leur ai encore laissé une chance jusque mi-2015 de se mettre d'accord entre les différents opérateurs que sont les impétrants, les entreprises de travaux publics qui sont souvent sous-traitantes des impétrants, notre administration et les obligations en termes de sécurité. S'ils n'y arrivent pas, je devrai trancher en la matière. Puisque nous sommes dans une société où la concertation est sans doute la base de toute décision, on continuera dans cette voie.

Pour le dispositif 2015, outre la prise en compte de l'impact de la prévision d'inflation, le dispositif propose notamment de suspendre le caractère obligatoire de l'avis du Conseil supérieur des Villes et Communes de Wallonie. Vous m'avez demandé des restructurations, des fusions, et cetera. Voilà, le Gouvernement wallon suspend l'avis du Conseil supérieur des Villes et Communes de Wallonie. Vous avez compris que cela entraînera probablement la disparition de cet organisme.

Comme en 2014, je propose un cavalier qui organise la gouvernance du budget et des comptes communaux pour les mettre en cohérence avec des obligations européennes. La nouveauté par rapport à 2015, c'est qu'il prévoit une sanction en cas de non-respect de ce principe de gouvernance. Quelle est cette sanction ? Ce sont 25 % de l'enveloppe annuelle en provenance du Fonds régional pour l'investissement communal qui ne sera pas libéré si les communes ne rentrent pas leur budget dans les temps.

Autre point abordé dans ce dispositif, concernant le Fonds des provinces, l'enveloppe 2015 est fixée en

tenant compte des transferts de compétences en matière d'énergie, de logement et de voirie, ce qui correspond à diminuer la base du calcul avant indexation de 9 660 000 euros. Quant à la liquidation du Fonds des provinces, le dispositif propose de conditionner la libération du solde du fonds, à savoir 20 %, non plus à la signature d'un contrat de partenariat, comme c'était le cas avant qui était juste un travail administratif entre la Région wallonne et les communes, mais personne n'en a jamais vu ou en tout cas déterminer la plus-value exacte. On le remplacera par un contrat de supracommunalité. Je crois à l'avenir des provinces dans ce domaine supracommunal. Ce dispositif permet aussi d'acter légalement le fait que 10 % du Fonds des provinces soient dorénavant affectés à l'organisation des services incendie. C'est aussi via ce dispositif – Monsieur Jeholet, je vous facilite le travail – qu'il est proposé de suspendre, dès le 1er janvier 2015 et pour une période la plus courte possible, j'en reviens aux effets prétendument d'annonce, une série de réglementations en matière de primes énergie et de logement afin d'en redéfinir les conditions d'octroi et d'éligibilité. C'est ce que j'ai appelé le moratoire.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, en quelques mots, parce que je pourrais vous parler du budget, de l'ajustement et des différentes options politiques, pendant plusieurs heures. Je me suis limité aux impacts purement budgétaires.

Je vous remercie pour votre écoute patiente et attentive.

M. le Président. - Je rappelle, pour la méthodologie, puisque je vois que certains me reposent des questions, l'avis de la Cour des comptes va être donné sur l'ajustement 2014 et le budget 2015.

MM. Cornet et Dumont sont présents.

Ensuite, M. le Ministre répliquera s'il l'estime nécessaire.

Puis, dans les débats, nous aurons trois parties :

- une partie sur l'ajustement 2014, de manière générale et, comme cela a été demandé par l'opposition, programme par programme, ce qui permettra d'individualiser ;
- le budget 2015, même méthode ;
- puis, le décret-programme.

On est d'accord sur ce mode de fonctionnement ?

*Observations de la Cour des comptes
Exposé de MM. Cornet et Dumont, Premiers auditeurs
à la Cour des comptes*

M. le Président. - La parole est à M. Cornet.

M. Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Au niveau de l'ajustement du budget 2014, les remarques de la Cour des comptes, en matière de logement, concernent la dotation à la Société wallonne du logement pour l'augmentation de l'offre en logements publics. Les crédits qui sont à l'AB 51.10 qui étaient de 40 millions d'euros, en engagement, et de 36,6 millions en liquidation, n'ont pas été modifiés lors de cet ajustement.

Ces crédits permettent de financer les programmes d'investissement approuvés par le Gouvernement wallon, dans le cadre de l'encrage local du logement, en vue d'augmenter l'offre de logements locatifs sociaux moyens, de transit et d'insertion.

À la date du 6 novembre 2014, les crédits de liquidation sur cet article de base étaient épuisés, notamment en raison de la liquidation, à hauteur de 27 200 000 euros, de déclarations de créances afférentes à l'exercice 2013.

L'encours des engagements à cette date s'élevait à près de 180 millions d'euros. En l'absence d'ajustement de ce crédit, la Cour constate que les déclarations de créances émises par la SWL et relatives à ces programmes d'investissement, pour l'année 2014, ne pourront plus être honorées par la Région wallonne.

La SWL doit établir, sur base des liquidations réalisées envers les sociétés de logements, un montant de plus de 4 millions d'euros, en date de fin septembre 2014.

Pour ce qui est du budget 2015, je vais céder la parole à mon collègue, M. Dumont.

M. le Président. - La parole est à M. Dumont.

M. Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes. - Mon intervention va porter, même si M. le Ministre vient d'aborder, en partie, le sujet, sur le dispositif du projet de décret, et particulièrement sur l'article 44.

Cet article 44 du projet de décret contenant le budget général des dépenses autorise l'octroi de subsides pour les projets qui ne sont pas pourvus d'une base décrétable propre. L'article 44 complète, par plusieurs dispositions similaires, l'énumération des différentes subventions facultatives autorisées pour les programmes dédiés au logement. Ces dispositions précisent que les montants des subventions, calculées ou fixées, en vertu ou en exécution d'une série d'arrêtés du Gouvernement wallon, sont réduits de 7 %, sous condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014, traduisant cette réduction. Cette mention a pour objectif de mettre en œuvre la décision gouvernementale de revoir à la baisse la plupart des subventions réglementées.

La Cour des comptes signale, néanmoins, que le procédé qui consiste à utiliser un article du décret budgétaire pour modifier les effets de texte de nature réglementaire n'est pas orthodoxe d'un point de vue légistique. En principe, un cavalier budgétaire n'a d'effet que pour un an. La modification du régime réglementaire traduisant cette réduction de 7 % aura, elle, pour effet de rendre récurrente l'économie envisagée.

Cependant, le fait de soumettre la réduction des subventions à une condition résolutoire est de nature, si cette condition n'était pas remplie, à créer une insécurité juridique dans le chef des bénéficiaires et à rendre hypothétique la réduction recherchée des subventions.

Une deuxième intervention concernant le dispositif du budget concerne – et c'est le sujet que M. le Ministre vient d'aborder – l'article 87. Cet article dispositif du budget des dépenses suspend les articles 2 et 3 du décret du 1er juillet 1993 portant création du Conseil supérieur des villes, communes et provinces. Comme d'autres, il modifie un décret. La Cour souligne, à nouveau, que la pratique qui consiste à modifier une législation organique par le recours à la technique du cavalier budgétaire n'est pas adéquate, et que de telles modifications devraient être opérées en vertu des procédures décrétales normales.

La dernière intervention concernera un article de base du programme « Logements secteur public » soit le programme 12. Il s'agit de l'article de base 5106 qui s'intitule : « Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société wallonne du logement ».

L'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement présente, pour cet article, une incohérence. Tout comme le tableau des dépenses du projet de décret, le tableau récapitulatif de l'exposé particulier reprenant les crédits du programme 16.12 mentionne, pour cet article de base, un crédit de liquidation de 450 000 euros. Or, selon les commentaires, ce crédit destiné à financer la création de logements sociaux par les sociétés de logement de services publics ne concerne plus que d'anciens dossiers, aujourd'hui, apurés.

L'intitulé de l'article de base comprend, du reste, la mention « À supprimer ». La Cour des comptes estime, par conséquent, que ce crédit de liquidation devrait être amené à zéro.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je remercie la Cour des comptes pour son avis.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je remercie la Cour pour sa patience et son analyse qui témoignent, une fois de plus, de la qualité et du sérieux du travail accompli, en toute indépendance. Je suis à disposition de la Cour et des membres de cette assemblée pour entrer dans le détail de l'une ou l'autre remarque plus précise formulée par la Cour.

Je souhaiterais pointer, avec vous, quelques éléments de réponse.

D'abord, concernant l'ajustement du budget 2014, la Cour pointe le statu quo en matière de crédits liquidés au profit de la Société wallonne du logement dans le cadre de l'exécution du Plan d'ancrage du logement, alors que les besoins peuvent paraître comme étant importants.

C'est une question qui n'avait pas échappé à mon administration et à mes services. J'ai porté ce débat sur la table du Gouvernement wallon lors du conclave de début octobre. À cette occasion, il a été pointé le fait que les nouvelles règles d'application depuis 2012, basées non plus sur les factures réellement payées aux entrepreneurs, mais sur un système de tranches, entraînait – j'y ai déjà répondu dans mon exposé introductif – un accroissement des moyens payés par le Trésor régional mis en attente, soit au sein de la Société Wallonne du logement, soit au sein des sociétés de logement public.

Le Gouvernement wallon m'a donc chargé de revoir le système de financement en faisant davantage correspondre les liquidations aux factures réellement payées. Je déposerai, sur la table du Gouvernement wallon, la semaine prochaine, une modification des arrêtés qui va dans ce sens.

Ce faisant, il ne vous avait pas échappé que les crédits de 2015 consacrés à l'ancrage ont bien été diminués. Ils passent, tout dispositif relié à l'ancrage confondu, de 50,1 millions d'euros à 43,2 millions d'euros, soit une diminution de 6,9 millions d'euros. Cela permet de coller à la réalité. Je ne vous rappellerai pas le taux d'exécution du Plan d'ancrage 2008 que je n'ai cité qu'à titre d'exemple, mais j'aurais pu en prendre d'autres.

Concernant le budget initial 2015, la Cour note, à plusieurs reprises, l'utilisation de la technique des cavaliers budgétaires en lieu et place d'une modification des textes de base eux-mêmes. Je voudrais d'abord rassurer la Cour à cet égard. L'utilisation de la technique du cavalier n'est, ici, utilisée qu'afin de garantir que les modifications envisagées s'appuieront bien sur un texte à portée légale pour le 1er janvier 2015.

Toutefois, parallèlement à cela, des travaux visant à modifier les textes de base ont bien été entamés. C'est le cas, par exemple, de la redevance des frais encourus par

la CWaPE, dans la mise en œuvre de mécanismes de certificats verts pour les économies de 7 % envisagées à charge de certaines subventions facultatives. C'est encore le cas pour la suppression du Conseil supérieur des villes et communes de Wallonie. Des textes et des décrets sont en cours de dépôt.

La Cour réitère également sa demande de disposer – et vous ne l'avez pas indiqué ici – d'une information consolidée de la totalité des mouvements qui concernent le CRAC. Vous ne l'avez pas rappelé, mais dans vos remarques, cela est vraiment clairement indiqué. Cette demande de la Cour prend, aujourd'hui, une dimension plus importante qu'elle ne l'était par le passé, depuis que le CRAC est repérimétré régionalement.

Nous transmettrons à la Cour un inventaire détaillé des mouvements dans le cadre de nos prochains travaux budgétaires, dès que les services régionaux concernés auront consolidé les mouvements financiers, selon une logique, à laquelle nous ne sommes pas habitués et qui nécessite un travail colossal, vous en conviendrez, mais qui soit compatible avec les règles SEC imposées par Eurostat et dont on peut convenir qu'elles varient aussi dans le temps, si ce n'est dans l'espace.

Aujourd'hui, il est relativement compliqué de réaliser ce travail important sur lequel nous planchons vraiment.

Je voudrais, enfin, souligner qu'à plusieurs reprises, la Cour compare les crédits ajustés 2014 aux crédits initiaux 2015 pour pointer des économies qui peuvent paraître importantes. Il est utile de souligner que de nombreux crédits de liquidation, voire même, dans certains cas, des crédits d'engagement, ont été ajustés à la hausse à l'ajusté 2014, pour payer des factures de 2013 qui n'avaient pas pu être honorées. Dès lors, la comparaison peut paraître relativement injuste, puisque je me bats auprès du Gouvernement wallon pour obtenir des moyens supplémentaires afin d'honorer les factures du Gouvernement précédent, mais, évidemment, pas pour obtenir des moyens structurels pour financer ces politiques. Dans tous les cas, une comparaison des crédits initiaux 2014, qui n'intègrent pas ces ajustements ponctuels et initiaux 2015, permettrait de mieux appréhender les efforts d'économie.

Je partage, enfin, votre avis sur les 450 000 euros d'un crédit qui concerne les factures passées. À l'ajustement, ces crédits seront réalloués vers des politiques pour lesquelles il y aura encore des retards de factures des années précédentes. Je confirme que cela servira à apurer l'encours. Je suis à disposition de la Cour pour d'autres éléments jugés utiles, ainsi que les membres de mon administration et de mon cabinet.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, la Cour des comptes a fait l'enveloppe 2014-2015 et le ministre vient de répondre. Je propose de faire l'exposé général sur 2014-2015, quitte à revenir après sur le décret 2014, mais par rapport à l'exposé général, je pense que c'est suivre la logique de la Cour des comptes et du ministre.

M. Collignon (PS). - On va encore une fois donner satisfaction à M. Jeholet. On va l'appuyer.

M. le Président. - Je suis bien d'accord d'appuyer cette remarque aussi. La difficulté, c'est par rapport au compte rendu qui doit être séparé.

Nous allons, pour la discussion générale, joindre l'ajustement 2014 et le décret de budget 2015, ce qui permettra, s'il y a des questions à la Cour, de les poser.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, je vais essayer de faire plaisir à M. Collignon : je vais ramasser mes propos, même s'il y a beaucoup à dire.

À mon tour, je voudrais remercier la Cour des comptes et ses représentants pour le travail et les éclaircissements qu'ils ont pu donner.

Je vais être très court par rapport aux remarques de la Cour des comptes, organe sérieux et indépendant, nous donne raison par rapport à ce que l'on a dénoncé concernant les cavaliers budgétaires.

Je comprends qu'un gouvernement, qu'une majorité puisse s'asseoir sur une remarque, une suggestion, une proposition de l'opposition, mais s'asseoir, de la sorte, sur des avis et des remarques récurrents de la Cour des comptes, je pense que cela est dommage, parce que la Cour a utilisé ces termes : « Insécurité juridique ».

Sous l'ancien Gouvernement wallon, en matière d'énergie, la question insécurité juridique s'est posée tant pour les citoyens, les entreprises, que les indépendants concernant le photovoltaïque. Cependant, force est de constater que l'on ne retient pas les leçons du passé et qu'à nouveau, à travers ces cavaliers, on va créer, dans une série de domaines, une insécurité juridique pour les entreprises et pour les citoyens.

La deuxième remarque de la Cour des comptes attire l'attention sur la récurrence de toutes ces réductions. Il y a un impact pour l'avenir concernant les citoyens. À un moment donné par rapport à ces normes, alors que l'on a un décret-programme – je le rappelle tout de même – on n'est pas dans un exercice budgétaire sans décret-

programme où l'on peut tolérer certains cavaliers budgétaires. Monsieur Furlan, par rapport à vos 38 articles, je signale qu'il y a 28 cavaliers budgétaires. C'est vraiment dommageable qu'un gouvernement travaille de la sorte, dans la précipitation, avec un certain amateurisme.

Je ne veux pas aborder tout ce que le ministre a abordé, même s'il a été assez succinct par rapport à l'importance de ces matières. Je l'ai dit : « Nous ne disposons pas de tous les documents ». Je dois bien vous avouer que je m'attendais à une présentation plus fouillée et détaillée dans les chiffres et dans vos intentions, Monsieur le Ministre.

Je vais commencer par les deux plus grosses énormités du Ministre Furlan.

Premièrement, évoquons le bonus logement !

Ce n'est pas le MR qui le dit, ce n'est pas Pierre-Yves Jeholet qui le dit, c'est un entretien, non pas dans le *Journal des Mutualités socialistes* que l'on reçoit dans les toutes-boîtes, dans un journal sérieux que l'on considère tous, tous partis confondus, comme sérieux, titré comme suit : « Paul Furlan propose la fin du bonus logement et du précompte immobilier en Wallonie ».

Le ministre wallon du Logement, c'est vous ? Vous n'avez pas un frère jumeau, c'est vous ? Cela continue : « ... suggère, dans un entretien... », je ne vais pas citer le journal, « ... une réduction drastique, ou même une disparition du précompte immobilier sur l'habitation, alors que disparaîtrait, par ailleurs, le bonus logement ».

Vous êtes ministre de tutelle des communes, de manière générale, vous soutenez donc les communes. Le ministre précise que tous les droits acquis seraient préservés. Il ne manquerait pas plus que cela ! Quoi que, sur le photovoltaïque, vous n'avez pas toujours eu cette attitude. Toujours dans l'article, on peut lire : « Selon Paul Furlan, l'actuel système fiscal en matière de logement privilégie les plus riches et favorise l'ingénierie fiscale. Il souhaite abandonner les avantages linéaires, et proposer un vase communicant : le bonus logement contre le précompte immobilier ».

Je vais être sérieux, Monsieur le Ministre. Quand vous dites : « Ne faites pas peur aux gens ! ». Je ne m'appelle pas Elio Di Rupo ou Laurette Onkelinx, mais à un moment donné, quand je me base sur vos déclarations, sur ce que vous avez dit, probablement sans avoir l'accord de votre Gouvernement, puisque j'ai entendu M. Lacroix, hier – et M. Crucke, vous pouvez en témoigner, même dans votre rôle de président neutre que vous appliquez à merveille – dire : « Mais où a-t-il été chercher cela ? », comment un ministre qui a la tutelle des communes, censé aimer les communes, comme nous tous d'ailleurs, comme tous les parlementaires, peut venir avec une idée comme celle-là, quand on sait que les recettes du précompte

immobilier – c'est vrai que pour la Région wallonne, elles ne sont pas importantes, à savoir 32 millions d'euros – représentent 1,5 milliard d'euros pour les pouvoirs locaux ? Un milliard cinq cents millions d'euros pour les pouvoirs locaux !

Je peux accepter beaucoup de choses, mais alors que vous dites : « Le MR fait peur, le MR raconte des bêtises », je pense que les bêtises, Monsieur Furlan, c'est vous qui les avez racontées en premier.

Par rapport à ce bonus logement et je vais y revenir dans le débat budgétaire, puisque vous gagnez 5 millions d'euros, on passe de 45 à 40 %. Donc, cela c'est un choix du Gouvernement wallon que l'on peut critiquer. Je vais y revenir. Vous avez suscité, outre le bonus logement, beaucoup d'inquiétudes au sein des particuliers et de personnes qui avaient pour projet de faire un crédit hypothécaire pour rénover ou rénover une maison, mais aussi dans le secteur de la construction.

Avez-vous vu l'émoi du secteur de la construction ? Vous ne l'avez pas vu ? On ne vit pas sur la même planète, manifestement ! Vous n'avez pas vu l'émoi du secteur de la construction ? Aujourd'hui, le secteur de la construction souffre, Monsieur le Ministre. J'y reviendrai tout à l'heure : moins 40 % d'investissements et de travaux publics en deux ans, moins 5 000 emplois en deux ans. Aujourd'hui, le secteur souffre. J'y reviendrais par rapport à votre gel et à votre report des investissements.

Il y a, aujourd'hui, une série d'entreprises, d'indépendants qui n'auront pas le temps de pleurer, parce que, tout simplement, ce sont des entreprises qui sont en difficulté. Elles ne seront peut-être pas là demain ou après-demain.

Par rapport aux investissements que vous avez, soi-disant, reportés, mais pas annulés, c'est aujourd'hui que le secteur de la construction en a besoin !

Je reviens sur le bonus logement. On pourrait y associer la suppression d'une série de primes en matière de logement, mais aussi en matière énergétique. Cela concerne le report et le gel des investissements pour 340 millions d'euros.

Je rappelle que par rapport aux travaux publics, il y avait des plans triennaux de travaux. On est passé à des plans d'investissement à une sorte de droit de tirage. Il faut le reconnaître, et d'ailleurs vous l'avez reconnu, que c'est le MR qui a initié cette réflexion au travers de M. Jamar et de moi-même.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

La vérité a ses droits ! Nous pouvons aller rechercher dans les travaux parlementaires, le droit de tirage, ce sont des propositions que M. Collignon et M. Jamar et moi-même déposons déjà en 2005.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je vous félicite de nous avoir compris et d'être passé à un droit de tirage qui donne, il faut bien le reconnaître, beaucoup plus d'autonomie aux communes par rapport aux investissements qu'elles doivent réaliser. Par contre, ce que l'on ne vous avait pas demandé, c'était de diminuer de 25 % les moyens donnés aux communes par rapport à ces investissements. Donc, c'est bien d'avoir modifié le système en faveur d'un droit tirage. On donne davantage d'autonomie aux communes. On ne vous avait cependant pas demandé – c'est là que vous n'avez peut-être pas tout compris – de réduire de 25 % les moyens attribués aux communes.

Et donc, ce gel – je vais dire – des investissements, va faire mal aux communes. Vous savez qu'il y a des balises d'investissement que vous imposez pour un retour à l'équilibre. À un moment donné, tout le monde doit faire des efforts : que les communes fassent des efforts, voilà, cela je ne vous le reproche pas.

Je ne vous le reproche pas, mais vous allez me dire : c'est la faute à la méchante Europe ! Vous savez l'Europe, c'est plus vous que nous ! Nous sommes le quatrième groupe, nous ! Le groupe libéral est le quatrième groupe à l'Europe.

Et donc à un moment donné, je pense qu'il ne faut pas...

(Réaction d'un membre)

C'est un fait. Que vous reprochiez à votre parti, au cdH, cela est une chose, mais ne reprochez pas à un groupe libéral qui est le quatrième groupe à l'Europe, d'être les maîtres du monde, les maîtres de l'Europe.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Attendez, la réalité est celle-là. Elle est celle-là !

(Réaction de M. Collignon)

Attendez. Bon, soit !

M. le Président. - On ne va pas débattre de l'Europe. Laissez M. Jeholet continuer.

Monsieur Collignon, vous souhaitez prendre la parole ? Vous aurez droit à la parole après, quand je vous la donnerai, pas maintenant.

Maintenant, la parole est à M. Jeholet. Vous répondrez au slogan par après. On a toute la journée, toute la soirée, toute la nuit et même demain, s'il le faut !

M. Jeholet (MR). - Le patriote wallon aura la parole, il n'y a pas de problème.

(Réaction de M. Collignon)

Vous avez parfois manqué de patriotisme local !

(Réaction de M. Collignon)

On peut aussi être patriote dans sa commune.

M. Collignon (PS). - C'est quoi le patriotisme ? Il faudra que vous m'expliquiez la définition du patriote qui n'est pas local.

M. le Président. - Vous parlerez de cela également après !

M. Collignon (PS). - D'un point de vue sémantique, vous m'étonnez tous les jours !

M. Jeholet (MR). - Vous me surprenez aussi ! Je dois bien avouer que je suis très surpris souvent de vous entendre ou de vous lire.

(Réaction de M. Collignon)

Monsieur Collignon, restez calme !

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, quant à ce bonus logement et la cacophonie qui règne autour, vous faites des déclarations, et puis vous revenez en arrière, en prétendant que l'on vous a mal lu, que l'on vous a mal compris.

Il en va de même par rapport au moratoire. Quel signal avez-vous donné ? On allait passer de 52 primes à 10, puis à 8, puis à 4. Un moment donné, on aimerait des explications claires et chiffrées. On peut vous rejoindre par rapport aux primes. Soyons clairs, il y avait un manque de lisibilité non seulement pour les citoyens, mais aussi pour les entreprises. Je n'ai pas de problème par rapport à cela, mais à nouveau, comme concernant les plans triennaux, on pouvait vous soutenir et vous demander de dire : « Allez, on simplifie le système ! ».

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

On pouvait vous soutenir et on aurait pu même imaginer un système où l'on faisait rentrer l'ensemble des primes dans l'Écopack qui fonctionne, qui est un système qui a ses mérites, pour encore simplifier le système.

Ce que l'on ne nous avait pas demandé, c'était de supprimer les moyens accordés aux primes par le passé, parce que cela impacte les citoyens, bien évidemment, mais aussi les entreprises. Et je ne suis pas d'accord quand vous dites : « Cela servait simplement aux indépendants et aux entreprises pour augmenter leurs devis pour augmenter leurs factures ». Ce n'est, évidemment, pas vrai.

Là où vous avez raison, c'est que, probablement, pour certaines primes, il y avait des effets d'aubaine. Je peux vous rejoindre sur ce point, mais on ne vous a pas

demandé de diminuer les montants, parce que tout cela fait en sorte que l'on met, aujourd'hui, un secteur, le secteur de la construction, à mal. Qui pénalise-t-on ? On pénalise les citoyens directement à travers leur portefeuille !

La deuxième énormité et vous me tendez la perche : c'est la taxe.

La taxe sur l'outillage et le matériel, cela va être bon pour les communes ! Vous avez dit tout à l'heure : « Pourquoi se faire mal pour rien ? ». Mais vous, vous mettez une claque aux entreprises : « Je te fais mal, mais c'est pour ton bien, mon gars ! Je te fais mal ? Prends une taxe, c'est pour toi que je le fais ! ». Ça, c'est un peu votre raisonnement.

J'ai aussi entendu M. Magnette là-dessus. J'essaie de comprendre.

On parle des communes, moi, je vous parle aussi de cette taxe. Et je vais revenir sur les communes. Si vous voulez commencer sur les communes, donnez-moi un peu la liste de toutes les communes qui vous ont écrit et qui ne veulent plus accueillir des entreprises. J'aimerais disposer de cette liste, parce que, pour ma part, je connais beaucoup de communes qui sont heureuses, qui font le maximum pour accueillir des indépendants, des artisans, des commerçants et des PME.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Vous allez me citer une commune ? Vous allez me citer Courcelles ?

Monsieur le Ministre, c'est une approche que je ne peux pas comprendre.

À un moment donné, on parle des zonings. Vous savez que lorsque l'on équipe des zones d'activités économiques, il y a une part à charge des communes qui est importante, qui est peut-être même trop importante aujourd'hui, quand l'on voit leurs difficultés et les balises d'investissement. Une formule qui aurait été positive pour la Région, qui aurait peut-être pu nous laisser croire que votre Gouvernement aimait un peu les entreprises, aurait consisté à dire, comme on le fait dans d'autres secteurs, comme le font les provinces dans d'autres secteurs, notamment, par rapport aux services d'incendie : « Écoutez, les communes, vous n'investissez plus, la Région wallonne va vous aider à équiper ses zones d'activités économiques. On va accueillir des entreprises demain, mais par contre, quand vous aurez le retour du précompte immobilier, évidemment, on ne peut pas avoir les poires et le sac ».

Il aurait donc été judicieux de trouver des formules comme celles-là. Cela, c'était une vraie concertation avec les communes et avec le monde de l'entreprise. Il importe de donner un signal en disant : « Nous soutenons tout de même les entreprises. Nous voulons encore que les entreprises se développent en Wallonie,

et nous voulons soutenir les communes qui, il est vrai, font certains efforts en matière de mobilité, en matière de quiétude et de qualité de vie par rapport à des riverains ».

On doit se dire aujourd'hui, contrairement à la Flandre, que l'on a encore de l'espace d'activités économiques, avec tous les retards – bien que cela ne relève pas de votre compétence – d'équipement dans les zonings industriels et économiques.

À un moment donné, voilà le type de mesures qui auraient été positives.

Venir donner le signal aux entreprises en brandissant la carte de la taxation, alors qu'en 2006, dans le cadre du plan Marshall, vous étiez tout fiers – et vous aviez le soutien de l'opposition libérale – de dénoncer, et c'est vous qui avez utilisé ce mot, une taxe antiéconomique.

Cette taxe que vous restaurez est antiéconomique, antientreprise. Vous donnez un signal calamiteux aux entreprises : vous ne les aimez pas. Aujourd'hui, vous dites tout fier : « Cela va nous rapporter 1,5 million d'euros en 2021 ». Vous êtes sadomaso, ce n'est pas possible. Pourquoi venir prendre cette taxe et donner ce signal aussi alarmant pour les entreprises ?

Monsieur le Ministre, je ne serai pas très long et je laisserai s'exprimer mes collègues, mais quelques remarques concernant les primes. Par rapport à la suppression des primes pour la sécurisation du logement, j'ai du mal à comprendre ce signal. Vous êtes responsable de commune, vous savez que l'on a des zones de police et qu'aujourd'hui, un véritable fléau partout en Wallonie et en Belgique, est le vol dans les habitations. Malgré cela, vous venez supprimer cette prime. C'est là que je dis qu'à un moment donné, il fallait peut-être envisager une réflexion bien plus profonde en intégrant toute une série de primes dans les Écopack.

Par rapport au logement public, vous n'avez pas été très loquace aujourd'hui, si ce n'est que vous allez prendre des réformes, les appliquer et réussir. Je vous invite simplement à la prudence, parce qu'en matière de logement – et je ne vais pas vous jeter la pierre, même si vous étiez dans les précédents gouvernements – la politique menée en la matière – en matière de logement globalement, mais aussi en matière de logement public – a été un échec. Depuis dix ans, elle est un échec. J'ai vu des ministres, pas vous, mais M. Antoine, M. Nollet venir parler... Je vous laisserai votre chance, mais je vous dis : « Soyez prudent ». Vous annoncez 16 000 logements nouveaux, pas des logements publics. Vous l'avez dit : 16 000 logements nouveaux en 2016. Je vais reprendre à nouveau vos déclarations. Des besoins en matière de logements, vous dites « 16 000 », mais pas uniquement des logements publics. Dans la DPR, vous parlez de 6 000 nouveaux logements publics pour la législature, je vous l'accorde. Vos prédécesseurs

annonçaient 2 000 logements publics nouveaux par année. En moyenne, c'est 293 par année, ces dix dernières années.

M. Hazée (Ecolo) - Je ne veux pas vous interrompre, ni mettre à mal votre constat, je disais juste que la base de travail de la présente législature, c'était 7 000 sous la législature, mais effectivement, le rythme d'action est trop lent, on est bien d'accord.

M. Jeholet (MR). - Mais c'est vrai, je le reconnais que le ministre Nollet était malgré tout plus prudent que le ministre Antoine. C'est vrai, parce que les 2 000 logements par année, c'était le ministre Antoine, je vous l'accorde. Les dix dernières années, 293 nouveaux logements publics.

(Réaction d'un membre)

Je vais continuer et je ne serai plus très long, Monsieur le Président.

Simplement, je voudrais dire : « Soyez prudent ». Par rapport aux effets d'annonce, il y a aussi la réforme du calcul des loyers. Vous l'avez annoncée dans le secteur public. Il n'y a rien dans le budget. Qui allez-vous faire payer plus ? Allez-vous assumer la Région wallonne ? À un moment donné, nous allons avoir des crédits supplémentaires ?

(Réaction d'un membre)

Monsieur le Président, on rit de tout, mais enfin. Comme si la situation du logement public aujourd'hui, incitait à rire, à sourire sans arrêt. Il y a 40 000 familles qui sont en attente d'un logement public. Ce n'est pas sérieux pour vous de débattre comme aujourd'hui ?

Monsieur Collignon, si je suis les 10 % du Gouvernement wallon...

(Réaction d'un membre)

Mais si, mais si... vous savez combien de logements nouveaux en Wallonie ? C'est 66 000. C'est 6,5 milliards d'euros.

Avez-vous 6,5 milliards d'euros pour faire des logements publics pour que les communes soient au-dessus du seuil de 10 %, puisque vous allez sanctionner les communes qui ne le sont pas ? À un moment donné, Monsieur Collignon, je veux bien, ce sont simplement des chiffres et un constat.

Je dis, par rapport à la réforme du calcul des loyers, est-ce que cela va être une charge complémentaire pour la Région wallonne ? Est-ce que ce sont les sociétés de logement qui vont devoir supporter ou est-ce que ce sont les locataires sociaux qui vont payer plus ? C'est une question que j'aimerais savoir, parce que l'on est comme dans un débat budgétaire ou alors, c'est de dire que la Région wallonne va assumer ; nous allons revoir

le calcul des loyers, mais c'est nous qui allons assumer et cela va nous coûter autant. Je pense qu'à un moment donné, ce sont des chiffres que l'on pourrait avoir.

Pouvez-vous expliquer votre mobilisation de l'épargne privée ? Croyez-vous vraiment dur comme fer que des gens qui veulent investir vont investir dans les logements publics ? Quand vous voyez – et cela aussi vous n'en avez pas parlé, et c'est malheureux – l'état du parc des logements aujourd'hui, c'est un parc particulièrement énergivore, beaucoup plus que toutes les régions d'Europe, un parc en mauvais état. Il y aura aussi des budgets – et vous n'en parlez pas beaucoup – en termes de rénovation de ce parc. On pourrait parler aussi de l'acquisition de ces logements, mais je souhaiterais en savoir un peu plus par rapport à cela.

Par rapport à l'attribution des logements, si l'on peut adhérer à une certaine souplesse très contrôlée... Face à certains problèmes constatés dans les communes et CPAS, certaines situations terriblement difficiles et pour lesquelles on ne sait pas toujours faire face, on peut faire preuve d'une certaine souplesse. Mais quand vous dites que le comité d'attribution n'est plus politisé aujourd'hui, soyons de bons comptes, Monsieur le Ministre : ce ne sont pas des personnes élues, elles n'ont pas un mandat, mais ce sont des personnes politisées. Je peux vous donner beaucoup d'exemples, ce n'est pas une critique, mais un constat.

Dans les télévisions locales, on a voulu supprimer la politisation. Qui y retrouve-t-on ? Des chefs de cabinet, des ceci, des cela. À un moment donné, on a politisé bien plus qu'auparavant. J'aimerais avoir des précisions à ce sujet. Vous dites aussi que sous contrôle du Gouvernement wallon, chaque société pourra, si je comprends bien, adapter un règlement ou une forme d'attribution de ces logements. Comment voyez-vous les choses ? Cela me semble important.

Monsieur Stoffels, vous parlez fort.

(Réaction de M. Stoffels)

(Rires)

Oui, mais moi, j'ai la parole, c'est la différence.

M. Stoffels (PS). - Le problème est que pour pouvoir m'entretenir avec mon collègue, je dois au moins hausser le ton pour pouvoir se comprendre tellement vous gueulez tout le temps.

M. le Président. - Monsieur Stoffels, il ne vous est pas interdit de parler avec un collègue. Mais si vous pouviez laisser le collègue qui a la parole... Continuez, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). - En matière de voix tonitruante, je pense que vous n'avez pas de leçons à me donner.

M. le Président. - La remarque vaut pour tout le monde. Monsieur Jeholet, continuez !

M. Stoffels (PS). - Il est vrai que la qualité de donneur de leçons revient à tous, vous avez raison.

M. le Président. - Monsieur Stoffels, vous aurez la parole sûrement dans la journée.

M. Jeholet (MR). - Je disais, Monsieur le Ministre, que c'est tout de même des éléments qui sont importants. À quelle échéance, voulez-vous le faire et surtout allez-vous nous confirmer que vous voulez ouvrir toutes les vannes avec les risques de revenir à des systèmes que l'on a connus, combattus et des situations dans les sociétés de logement assez inquiétantes, interpellantes pour ne pas dire autre chose.

Notre groupe souhaiterait vous entendre à ce sujet.

Un dernier point. Je ne serai pas plus long dans l'exposé général, une série de points sera abordée par mes collègues. Quand on parle de fiscalité immobilière – et je reviens au bonus logement, précompte immobilier – quand on dit que c'est mieux en Wallonie qu'en Flandre, celui qui veut acheter une maison en Wallonie, quand on regarde tout ce qu'il doit payer, c'est même beaucoup plus cher qu'en Flandre. Quand on voit les droits de succession qui ont triplé en dix ans – 900 millions d'euros – parce qu'il faut aussi se rendre compte que la Région wallonne a bénéficié, ces dernières années, de recettes complémentaires et de recettes fiscales complémentaires.

En matière de droits de succession, on ne va pas revenir sur la proposition que le MR avait faite lors de la précédente législature, par rapport à des personnes qui vivent évidemment déjà en souffrance parce qu'ils ont perdu leur mari, leur épouse, leur compagnon et qui doivent payer des droits de succession énormes. Donc, il y a évidemment à dire par rapport à ces droits d'enregistrement, par rapport à ces droits de succession.

Il ne faut pas caricaturer non plus. Droit de succession, c'est souvent un patrimoine qu'une série de personnes se sont constituées par le travail et pas uniquement des indépendants : des salariés, Monsieur et Madame-Tout-le-Monde, des professions libérales. Nous sommes disposés à avoir une grande réforme de la fiscalité wallonne, de la fiscalité immobilière. Mais si c'est pour venir, demain, augmenter les droits de succession, la redevance télévision, c'est un bel exemple de la cacophonie de ce Gouvernement wallon. On parle de fiscalité immobilière, mais je pense qu'il faut tout de même étendre le débat sur la fiscalité. M. Lacroix dit que cette taxe est obsolète. Si elle est obsolète, ma préférence, c'est de la supprimer. Je suppose qu'il s'est fait taper sur les doigts par certains collègues. Il dit « Non, je ne vais pas la supprimer. Elle est obsolète, mais je ne vais pas la supprimer. Je vais l'aménager ». En faisant payer qui ? En faisant payer davantage toutes

les personnes qui travaillent aujourd'hui, qui contribuent déjà largement à la solidarité.

Ce qui me fait vraiment peur, c'est cette approche socialiste qui est de dire qu'il faut tout le temps charger la barque de ceux qui gagnent leur vie, de ceux qui travaillent, de ceux qui contribuent à la solidarité. Vous verrez avec les allocations familiales... J'espère que M. Prévot tiendra, parce que je pense qu'il peut tenir, j'espère qu'il tiendra. Sinon, c'est à nouveau quoi ? C'est à nouveau : « Allez, on va diminuer les allocations familiales de ceux, comme vous les appelez les riches ». Il faut bien s'entendre. Bien sûr qu'il y a des riches, mais à un moment donné, il faudra fixer la limite, parce que c'est la classe moyenne que l'on va toucher.

Par rapport à votre fiscalité immobilière et votre approche, je serais très prudent. Je crains qu'aujourd'hui, les masques tombent au sein de votre Gouvernement et que vous vouliez évidemment taxer les classes moyennes, celles et ceux qui contribuent. Toute votre réflexion sur les primes, sur le bonus au logement, va dans ce sens-là.

Donc, je suis terriblement inquiet et mon groupe l'est par rapport à cette approche qui est d'une gauche un peu... Vous savez, j'ai lu une belle phrase, c'est : « Il faut en finir avec la gauche passéiste, nostalgique et hantée par le souvenir des Trente Glorieuses ». Ce n'est pas Charles Michel qui a dit cela, ce n'est pas Bart De Wever, c'est le Premier ministre socialiste français.

Ce n'est peut-être pas mauvais pour que vous, ministre wallon, dépassiez un peu nos frontières, allez voir ce qui se passe ailleurs.

M. le Président. - Monsieur Hazée, avec une demi-heure, avez-vous assez ?

M. Hazée (Ecolo). - Je n'avais pas pris note des contingentements d'être président.

M. le Président. - Vous savez, à un moment donné, je vais interrompre les travaux.

M. Hazée (Ecolo). - Il n'y a pas de difficultés par rapport à cela.

Nous pouvons avancer et nous ferons le point en cours de chemin si c'est nécessaire.

Je remercie le ministre pour son exposé, même si je reviendrai sur le problème de la transparence des documents. Je remercie aussi la Cour pour ses observations, parce que derrière ces observations, il y a tout un travail. On n'en voit jamais que la partie émergée de l'iceberg. Merci pour cet appui au contrôle parlementaire.

Je commencerai mon intervention, sans être trop long, par le cadre dans lequel on se trouve, parce qu'au bout du compte, l'ensemble de cet exercice budgétaire

s'inscrit dans cet objectif fixé du Gouvernement wallon d'un déficit maximal de 450 millions d'euros pour l'année 2015.

Depuis plusieurs semaines, je me suis interrogé sur l'origine de cet objectif. Qui l'a fixé ? Comment décide-t-on de passer de 1,1 milliard d'écarts à l'équilibre jusqu'à -450 millions, donc de faire 60 % de l'effort sur la première année ? D'où vient cette volonté d'une marche forcée vers le retour à l'équilibre ?

Après les travaux d'hier, on se rend compte que ce n'est pas l'Europe qui l'a imposé. Ce n'est même pas le Gouvernement fédéral, malgré toutes les mesures dramatiques qu'il prend, qui imposait quoi que ce soit. Ce ne sont pas non plus des traités parce que certains aiment soit de s'exciter autour de traités, soit de s'en servir comme alibi. Non, c'est en fait un choix du Gouvernement wallon, le choix de l'austérité avec des conséquences dramatiques pour les investissements, pour la capacité d'investissement des pouvoirs publics et pas seulement de la Région wallonne – j'y reviens – avec des conséquences pour un certain nombre de politiques et le tissu social.

S'agissant des pouvoirs locaux, je suis étonné parce que, ces dernières années, on a beaucoup discuté de ce contexte et de la nécessité que vous aviez affirmée pour les pouvoirs publics, d'avoir une action proactive par rapport à ces carcans, d'utiliser tous les espaces disponibles pour avoir la plus grande prise sur l'économie avec la volonté d'éviter que les pouvoirs publics ajoutent à la récession pour renforcer la récession. Finalement, je comptais sur vous, suite aux discussions passées, suite à la combativité de l'ancien Gouvernement pour négocier ces espaces de déficit autorisé et j'ai été étonné de voir ce ralliement à un objectif à marche forcée, ce rythme accéléré de retour à l'équilibre et plus encore pour les pouvoirs locaux. Pour les pouvoirs locaux, ce n'est pas l'équilibre en 2018, c'est l'équilibre à l'exercice propre un an plus tôt, en 2017.

On sait toute l'importance pour les pouvoirs locaux, de l'enjeu de l'investissement et on sait l'importance des investissements des pouvoirs locaux pour l'économie.

Là aussi, pourquoi 2017 ? D'où vient l'impératif ?

On a beaucoup parlé hier de la procédure en déficit excessif à 3 %. Nous sommes, en 2014, en dessous de ce seuil et chacune des entités – l'État fédéral, la Wallonie, la Fédération, la Flandre et Bruxelles encore plus, puisque, eux, seront à l'équilibre dès 2015 – a pris des mesures pour s'éloigner très fortement, trop fortement, ou en tout cas trop rapidement de ce seuil. Donc, cet argument ne tient pas et nous restons dans l'incompréhension par rapport à ce choix pour la Région wallonne et pour ce choix, s'agissant de vos compétences, pour les pouvoirs locaux. Il y aura des conséquences directes des mesures qui sont prises dans

ce budget et il y aura l'impact de ces mesures sur l'économie avec le risque de renforcer un cercle vicieux de récession.

Sur la transparence du discours du Gouvernement wallon, par rapport à toutes ces mesures qu'il doit prendre – ou qu'il estime devoir prendre, ces choix que nous contestons pour une large part – le Gouvernement wallon cherche à faire diversion, en disant : « Ne vous inquiétez pas, on va bientôt supprimer la redevance télévision ». Quand on creuse un peu, on se rend compte que tel n'est pas le cas. « Ne vous inquiétez pas, on va supprimer le précompte immobilier ». On a eu l'occasion d'en venir ici.

Non seulement ces annonces font écran de fumée, mais elles ont aussi des conséquences sur la crédibilité des institutions. Lorsque l'on annonce la suppression du bonus logement, on a forcément un certain nombre d'acteurs, des citoyens concernés, soit ceux qui ont des projets, soit encore plus nombreux ceux qui ont des crédits en cours qui peuvent légitimement s'inquiéter par rapport aux intentions du Gouvernement wallon. Ce n'est pas l'opposition qui a évoqué la suppression du bonus logement.

Le Gouvernement wallon prend des mesures en la matière. Il y a matière à réforme, on l'a échangé ensemble. Il y a bien sûr nécessité de réformer dans son ensemble le bonus logement. Je ne vais certainement pas vous reprocher qu'après quelques mois seulement vous n'avez pas encore pu amener cette grande réforme. Qu'un temps soit nécessaire, je le reconnais bien volontiers, mais la réforme est effectivement nécessaire, d'autant plus quand on voit les budgets dont il est question. On va de nouveau discuter ici, par le menu, des budgets notamment de la politique du logement. En fait, on a appris hier que la plus grande part des budgets de la politique du logement, c'est le bonus logement, en réalité. Lorsque l'on regarde les crédits, des sommes dépassent 700 millions d'euros et dépassent largement quasi toutes vos compétences si l'on met de côté le Fonds des communes.

Nous sommes, ici, avec une masse qui justifie que l'on regarde de façon extrêmement précise l'impact de la politique menée afin de voir si elle répond à l'objectif poursuivi. Qu'il faille une réforme, une évaluation, qu'il faille choisir le meilleur chemin, c'est tout à fait clair. Dans l'attente, vous prenez une mesure provisoire. Elle manque un peu de perspective, mais, en elle-même, elle peut être intéressante dans une logique redistributive. C'est un des rares éléments du budget qui peut avoir cette logique. Dommage qu'elle ne soit pas plus large.

En même temps, il y a cette communication qui rend le message incompréhensible pour le citoyen, lorsque l'on évoque la suppression du bonus. Il y a de l'inquiétude chez un certain nombre de ménages. Les agences bancaires et les notaires qui sont pris d'assaut par une série de personnes, inquiètent bien légitimement

en se demandant : « Que dois-je faire ? ». Dois-je agir, signer quelque chose avant le 31 décembre ?

Je remarque que l'information, à ce stade, n'est pas encore très claire. Le risque, au-delà de cette inquiétude qui est très clairement évitable, c'est d'avoir des personnes qui sont encouragées à faire de mauvais choix. Dans le doute, certains pourraient encourager les citoyens à signer parce que l'on ne sait pas ce que le Gouvernement wallon va préparer. Or, comme vous l'avez dit et je n'ai pas de peine à le reconnaître positivement, une série de personnes gagneront avec la mesure prise, ici, pour 2015. Toutes les personnes qui sont en dessous du taux moyen vont – et en terme redistributif, il fallait le faire – avoir une déduction moins forte.

Si ces personnes, parce que c'est un peu le brouillard sur le dossier, sont encouragées à prendre une mauvaise décision, elles ont tout intérêt à attendre. Surtout que les notaires ou les agences bancaires ne les encouragent pas à signer avant le 31 décembre, ce serait un choix contre leur intérêt.

Je souhaite inviter le Gouvernement wallon, non pas à faire de grandes campagnes de communication le long des autoroutes ou ailleurs, mais à envoyer un courrier, un message univoque à l'égard de tous ces acteurs professionnels pour que, dans le mois de décembre où ces décisions vont tomber, il n'y ait pas de victimes de ces coûts de communication de la part du Gouvernement wallon.

Sur le même registre vient la taxe sur les investissements. Il y a là quelque chose d'un peu calamiteux : on a une addition d'éléments qui sont intéressants et puis on a un résultat catastrophique. Faut-il taxer davantage de capital ? Oui, bien sûr. Dans cette société, le capital est bien trop peu taxé par rapport au travail ; il y a un enjeu de justice sociale et fiscale.

(Réaction d'un membre)

Je ne suis pas responsable de son absence, mais je pense que son groupe est largement représenté et que leur quorum est également respecté.

(Réaction d'un membre)

Il n'y a pas de souci, il était là en Commission du budget hier.

La taxation du capital ? Oui, bien sûr. Faut-il pour autant le taxer par l'usage qu'il peut avoir de plus positif pour l'économie, c'est-à-dire non pas d'être joué en bourse ou utilisé pour des rentes, mais d'être investi dans l'économie ?

Deuxième débat, vous ciblez une question intéressante qui est de savoir comment assurer un retour pour les communes qui accueillent des entreprises et

qui, souvent, ont un effet positif bien au-delà de leurs seuls concitoyens.

C'est une question intéressante. Vous dites que vous avez réfléchi à une solution – un peu par surprise parce que j'avoue que j'ai bien lu la Déclaration de politique régionale et que je ne me souviens pas d'avoir vu une demi-ligne qui semblait laisser penser au retour de cette taxe antiéconomique – qui est cette taxe sur l'investissement parce que l'on va, de cette façon, encourager les entreprises qui n'investissent pas assez ou trop peu ou trop tard.

Je ne sais pas si ceux qui portent cette parole la pensent ou arrivent à y croire eux-mêmes, mais l'élément le plus surprenant est celui que vous nous dites aujourd'hui : le return est d'un million ou 1,5 million d'euros en 2021. On se dit que nous allons répondre à l'enjeu de pouvoir encourager les communes à accueillir les entreprises grâce à un montant de 1,5 million d'euros pour les 262 communes wallonnes ou celles qui joueront le jeu, en 2021.

Pour cela, on envoie le message disant que les investisseurs en Wallonie ne doivent plus venir, qu'ils ne doivent plus investir, mais plutôt jouer en bourse, garder leur argent, le cacher parce que nous allons revenir avec cette taxe que le Gouvernement wallon PS-cdH de 2005 avait jugée, dans un certain consensus, antiéconomique. Et cela pour un million et demi d'euros. C'est au point que la patronne de l'AWEx doit, très vite, dire : « Attention, qu'est-ce que l'on fait ? La crédibilité de la Wallonie pourrait être questionnée par rapport à des annonces comme celles-là ».

Vous avez dit que vous alliez ouvrir une concertation avec les entreprises, mais allez plus loin et ouvrez une concertation avec les interlocuteurs sociaux. Parce qu'il n'y a pas que les entreprises, les syndicats sont également intéressés par cet enjeu majeur. Les syndicats ont exprimé leurs regrets d'une concertation qui n'avait pas encore démarré par rapport à ces nouvelles compétences.

(Réaction d'un membre)

Je suis content de l'entendre parce que votre collègue du budget, chaque fois qu'il évoque ce sujet, n'évoque que les entreprises. Alors que dans le contexte actuel et en tenant compte de ce qui se passe au Fédéral, et je ne vais pas le développer ici, je rejoins ce que vous avez dit en remarque préliminaire, nous avons un rapport de forces qui est très affaibli. Le Gouvernement fédéral, clairement, avec les mesures qu'il s'apprête à prendre, donne une prime si jamais cette concertation se relance à l'égard des partenaires ou des interlocuteurs patronaux. Nous avons, ici, un dossier qui pourrait peut-être aller un petit peu dans l'autre sens, même si je pense que les syndicats ont exprimé leurs grandes craintes par rapport à la mesure prise ou envisagée. Elle n'est pas seulement envisagée vu qu'elle est dans le décret. Jusqu'à,

aujourd'hui, je n'ai pas encore vu d'amendement, mais nous avons jusque vendredi, elle est dans le décret qui est soumis à examen.

Troisième rubrique, l'enjeu des investissements. Le budget du CRAC ne sera pas transmis à cette Commission. En tout cas, pas aujourd'hui. Peut-être d'ici vendredi, cela n'a pas encore été annoncé, mais on ne sait jamais et on peut toujours y croire. Qu'en est-il ? Nous sommes obligés de vous croire lorsque vous nous dites que les investissements sont uniquement le constat des contraintes matérielles que l'on rencontre, qu'il n'y a pas d'impulsion politique derrière ce décalage dans le temps. Mais où voyons-nous cela ? À un moment donné, dans les différents budgets du CRAC, les centaines de millions qui ont un lien avec plusieurs types de compétences thématiques, où peut-on voir ce qu'il en est ?

Et pour l'ajustement 2014 ? Les 318 millions évoqués par votre collègue, M. Lacroix, lorsqu'on l'interroge parce que nous avons posé les choses avec beaucoup de nuances, hier. Bien évidemment, le déficit que l'on constate sur l'ajustement 2014 est très largement impacté par les requalifications. Avec honnêteté, il n'y a pas de difficulté à dire cela. Lorsque l'on creuse, on voit que quatre organismes sont concernés et que la plus grosse part revient au CRAC avec 318 millions. Ce sont quels investissements ? C'est combien ? Je veux bien que l'on ne nous donne pas de documents, mais les questions reviennent oralement. Quelles sont les causes d'un dérapage où l'on ne discute pas des 500 000 euros prévus pour un crédit de liquidation sans objet ? La Cour a bien eu raison de l'indiquer tout à l'heure, cela fait déjà 500 000 euros de gagnés pour l'ajustement 2015. Qu'en est-il ici ? Nous sommes avec un montant mille fois supérieur.

Sur la rénovation, nous avons cette logique qui vise à couper court aux effets d'aubaine par rapport aux primes Énergie et Logement. À nouveau, c'est une bonne idée. C'est ce qui avait été, dès 2009, entrepris sous la présente législature. Je pense au plan Habitat pour tous très fortement recalibré par rapport à cela, afin d'éviter le dérapage des plans tremplins et prêts jeunes, que l'on constate encore dans nos budgets avec des allocations qui continuent à augmenter pour des choses qui sont terminées depuis cinq ans, mais soit. On lutte contre les effets d'aubaine, mais cela ne veut pas dire pour autant que l'on doit couper dans le budget parce que les besoins en la matière sont énormes. Les enjeux, pour la facture des ménages, pour le climat, pour l'emploi, tous ces éléments sont là. Et nous voulons supprimer.

Ensuite, on ajoute un moratoire, ce qui est le pompon. Le moratoire pour créer la panique et amener un surcroît de commandes en 2014 et créer une bulle sans délai parce que, dans votre décret budgétaire, on ne dit pas que dans trois mois, cela s'arrête. On vous donne le chèque en blanc, il y a une réforme. Vous nous dites

que vous voulez lutter contre les effets d'aubaine et que vous allez simplifier.

C'est ce qui est dit. On peut souscrire à ces éléments, mais ce qui est fait, c'est que l'on ne simplifie rien pour le moment. On ne propose plus rien du tout en termes de lutte contre les effets d'aubaines. On dit juste, c'est le moratoire et en attendant, je diminue le budget. Cela ne colle pas entre ce qui est dit et ensuite, ce qui est fait, avec l'impact aussi du moratoire.

Dans l'ajustement, tout à l'heure, vous avez dit : « J'ai prévu quelques crédits pour éponger l'encours en la matière ». Très bien. Cela a été souligné positivement hier aussi. Un certain nombre de dizaines de millions ont été prévus par le Gouvernement wallon sur l'ajustement 2014 pour une série de budgets et épurer l'encours. C'est ce que vous annoncez, mais si je regarde les chiffres, en crédit de liquidation, j'ai +8 pour les primes à la réhabilitation et -2, pour l'énergie. D'accord, il y a 6 millions qui vont éponger l'encours, mais vous ajoutez aussi des crédits d'engagement. Sans doute, est-ce une bonne chose, mais sans doute est-ce trop court. L'effet d'un moratoire, c'est qu'évidemment, jusqu'à la date du 31 décembre, on a une amplification extrêmement grande des personnes qui se disent : « Je vais vite profiter des conditions qui subsistent ». Il est très probable, dans ces jeux de messages en tous sens, que l'on ait des crédits insuffisants, mais c'est une parenthèse et mon collègue reviendra assez largement sur cet enjeu des primes et son impact sur l'emploi et sur les engagements de la Région wallonne en matière climatique.

J'en viens à la politique du logement et à l'ancrage communal. Vous avez évoqué les retards ou le très long temps. Il y aura un consensus pour constater la longueur des procédures qui empêchent que les décisions politiques qui sont prises pour créer du logement public se marquent sur le terrain de manière rapide. Effectivement, les exemples de 2008, je ne les ai pas vérifiés, mais je n'ai pas de peine à vous croire. De là, à aller réduire les budgets prévus pour l'ancrage communal du logement, j'ai peine à comprendre la logique. J'ai peine à penser que cela pourra permettre demain d'avoir une création de logements publics qui puisse aller plus vite. Si, comme vous le dites, vous simplifiez un certain nombre de procédures, j'espère qu'il en résultera, c'est en tout cas tout le mal que l'on peut souhaiter pour vous-même, pour vos compétences, mais surtout pour les citoyens que cela concerne, qu'effectivement, une accélération du rythme.

Je disais l'autre jour, lors du débat thématique sur le logement, M. Jeholet l'a indiqué d'ailleurs, qu'il y a maintenant trois ou quatre ans, le Gouvernement wallon a augmenté l'ambition qu'il se donnait en matière d'ancrage communal du logement et on a commencé à voir une évolution différente entre la courbe des mises en location des logements et des mises en chantier. La mise en chantier a dépassé ces courbes qui étaient

parallèles. Quand on les regarde sur les longs termes, la mise en chantier, c'est la traduction des impulsions données par le Gouvernement wallon à dépasser la mise en location. Cela veut dire qu'il va falloir que les moyens suivent en la matière, que les budgets suivent et qu'à aucun moment, ce ne soit un manque de crédits qui puisse freiner l'évolution de cette politique et la construction et la mise sur le marché locatif public des logements dont il est question. Là, l'ancrage est freiné et il y a de fortes craintes que les crédits ne suffisent pas et qu'au bout du compte, le Gouvernement wallon alimente lui-même le rythme, l'affaiblissement du rythme dans lequel les logements sont mis sur le marché.

S'ajoute à cela, des mesures plus minimes, en termes d'impact budgétaire, mais importantes. Ce sont les budgets prévus en matière de prise en gestion. Ce sont des logements privés dans lesquels les pouvoirs publics investissent, font les travaux et les remettent sur le marché locatif encadré notamment via les AIS. Là, on fait -1,7 million d'euros. C'est -50 % en fait et à nouveau, cela contredit le discours ouvert, lors du débat thématique sur le logement par rapport à ce genre de formule. En effet, on sait que par rapport aux défis du logement, les vecteurs sur lesquels il faut agir doivent être multiples. Ce n'est pas uniquement le logement social qui va répondre à la solution. Ce n'est pas davantage les AIS qui toutes seules vont répondre à la solution. Ce n'est pas davantage la régulation du marché locatif qui va amener la solution. C'est d'embrasser l'ensemble des secteurs et vous avez ajouté des craintes par rapport à une évolution du logement public vers les revenus moyens.

Qu'en est-il ? On constate dans ce budget que l'aide aux sociétés de logement pour ce qui concerne l'intervention dans le loyer, que l'aide aux SLSP diminue aussi de 1,1 million d'euros. Est-ce déjà l'impact collatéral négatif de cette volonté de faire évoluer le logement public vers les revenus moyens de manière un peu indiscriminée avec dans un monde à somme nulle, un certain nombre de personnes à revenus précaires qui pourraient en être victimes. C'est une interrogation forte sur le sujet. À l'inverse de cela, on coupe dans les moyens d'investissements, dans ces aides aux SLSP, dans la prise en gestion, dans l'aide d'exploitation – si je puis dire – dans les interventions pour les loyers.

Paradoxalement, et c'est un élément qui m'étonne également, on a le maintien du budget de la recapitalisation des sociétés qui avaient été aidées par le Gouvernement wallon. On se rappelle que trois sociétés étaient très fortement en difficulté. Finalement, le Gouvernement wallon avait décidé sur ces trois ou quatre dernières années de les recapitaliser. Dans mon souvenir, peut-être incorrect, j'en conviens, ce plan était terminé. Les recapitalisations étaient réalisées comme elles devaient l'être. C'étaient Toit et Moi, la Sambrienne et la Maison liégeoise : 15 millions d'euros chaque année entre 2010 et 2014. C'est tout de même une somme, 75 millions d'euros pour recapitaliser ces trois

sociétés les plus en déficit. Qu'en est-il de ces 12 millions d'euros placés là-bas en moyens d'action ? Une question qui n'a pas de réponse à ce stade.

J'ai commencé par les pouvoirs locaux, et notamment cette question sur la trajectoire encore plus accélérée fixée de façon tout à fait autonome, sans contrainte extérieure, par le Gouvernement wallon.

J'en terminerai par l'une ou l'autre considération sur les pouvoirs locaux. On reviendra tout à l'heure par rapport au programme thématique. J'en reste ici pour permettre à chacun de s'exprimer dans le premier tout de parole. J'en reste aux considérations générales.

Ce qui apparaît, ce sont, d'abord, les éléments positifs. Je veux les reconnaître avec cette volonté d'avoir une appréciation la plus objective possible, cette bonne nouvelle du maintien, comme ce fut le cas les cinq dernières années, des moyens attribués aux Fonds des communes, l'indexation et le pourcentage. C'est une bonne nouvelle pour ceux qui n'ont pas participé aux négociations en juillet et qui ont dû entre juillet et octobre vivre avec les flous qui subsistaient suite aux déclarations du ministre-président qui annonçait, du sang et des larmes à tous les étages, dans cette volonté de serrer plus fort tous les boulons que ce qui est demandé, par les contraintes extérieures, dans cette volonté de course accélérée au retour à l'équilibre. Il avait dit : « Il y a le plan Marshall et l'AWIPH qui seront préservés ». Votre collègue du Budget avait annoncé une diminution de 7 % de toutes les subventions réglementées. C'était un message forcé, sans doute, pour atténuer les choses. Le Fonds des communes est préservé. C'est une bonne chose. C'est l'outil de solidarité régional entre toutes les communes. Attention, derrière cela, il y a une série d'autres allocations qui sont diminuées.

Prenons l'exemple des APE. Je sais que ce n'est pas vous, mais vous êtes membre du Gouvernement wallon. Dix millions d'euros diminués sur les points APE, alors que personne n'impose à la Région wallonne d'être à - 450 millions d'euros l'année prochaine et qu'elle veut aller plus que nécessaire vers cet équilibre, sans doute pour se laisser des marges de manœuvre pour faire Saint-Nicolas en fin de législature. Alors que la Région wallonne a, aujourd'hui, les compétences fiscales pour si elle le souhaite mettre à contribution les plus riches, pas les bas revenus, comme les conséquences de certaines politiques évoquées ici, pas la classe moyenne, mais le pourcentage ou les 3 % de personnes qui ont les revenus les plus élevés.

Aujourd'hui, la Région wallonne a cette capacité. Elle ne l'utilise pas. Par contre, on va chercher dix millions d'euros dans le milieu associatif et sur les pouvoirs locaux à travers les points APE. On peut compter comme on veut. Attention, quand on enlève l'indexation, cela ne fait plus que 12 euros par point. Excusez-moi, pour un gouvernement qui par ailleurs

conteste le saut d'index – et j'en suis aussi, je suis fort content de cette contestation – venir après dans ses calculs considérer que le saut d'index, on pouvait ne pas le faire, il y a là quelque chose d'un peu cynique, pour forcer la présentation : 10 millions d'euros par rapport aux travailleurs concernés, c'est une somme significative et si j'ai bien compté, quatre millions d'euros pour les pouvoirs locaux.

Il y a d'autres allocations. Je ne vais pas en faire ici la liste. Si l'on va, chez votre collègue le ministre Di Antonio, on voit qu'il y a 5 millions d'euros pour les conseillers en aménagement du territoire. On ne peut pas dire que ces personnes-là ne sont pas utiles dans les communes, vu les compétences qu'elles exercent en matière d'urbanisme. Pareil pour les conseillers en mobilité. Après le discours sur certains grands éléments qui méritent d'être salués, il y a un certain nombre d'impacts. Par contre, s'agissant des provinces, c'est le tabernacle du Gouvernement wallon.

Lors de la communication sur le conclave budgétaire, j'ai eu cette impression, cela n'a duré que quelque temps, que l'heure avait l'air manifestement grave, moins 10 millions sur les provinces. C'était une des annonces lors de la conférence de presse du Gouvernement wallon. Si l'on doit toucher à ce qui tient le plus à cœur, la chasse gardée réellement, ce pouvoir protégé, qui bien au contraire des communes n'est pas serré de toutes parts, a la largesse de pouvoir nous inviter tous les jours à des cocktails à gauche ou à droite dans la province, avec des budgets de relations publiques à n'en pas finir, mais non, parce que ces moins 10 millions, ce n'était jamais que la mise en œuvre de la régionalisation de la compétence « Voirie, Logement et Énergie » de la précédente législature.

Ce n'est pas réellement un effort qui est demandé, c'est un vase communicant, encore que, un vase communicant au détriment des politiques de l'énergie et du logement. Autant en matière de voirie, le SPW assurera la reprise des emprises provinciales, autant en matière d'énergie et de logement, on ne voit pas les impulsions que la Région wallonne a développées à partir de l'argent qu'elle a saisi aux provinces sur le sujet.

Les provinces ne sont pas mises à contribution. On demande 10 millions d'euros aux communes ou à l'associatif, les provinces, cela reste évidemment la chasse gardée, cela reste difficile à comprendre.

Et puis, j'en termine par rapport à la concertation des pouvoirs locaux.

Nous avons eu l'année dernière, une discussion ici, à propos de la possibilité de se dispenser du Conseil supérieur des Villes et Communes pour formaliser la concertation avec les pouvoirs locaux. La réflexion n'avait pas l'air fort aboutie et une solution transitoire a été trouvée.

Aujourd'hui, malheureusement, on en reste dans le transitoire, mais sans plus qu'il n'y ait d'organisation.

L'année dernière, c'était une espèce de comité restreint qui devait normaliser les avis du Conseil supérieur, vous aviez le mandat comme ministre en charge de mettre sur pied ce qui devait suivre à cette formule transitoire. Il y avait plusieurs options : soit un conseil remanié, soit un rôle formalisé à l'égard de ceux qui représentent en réalité l'UVCW, l'association des provinces wallonnes, et ici, on est un peu au milieu du guet. On supprime le Conseil supérieur, mais on ne prévoit rien en remplacement et là, il y a une difficulté, parce que sans n'être aucunement rattaché au Conseil supérieur, si à un moment donné, en concertation avec les pouvoirs locaux qu'il représente, une autre formule est considérée comme meilleure, cela pourra simplifier le paysage.

Il y avait quelque chose d'un peu artificiel à avoir l'avis du Conseil supérieur qui était la synthèse des avis formulés par l'UVCW et la sphère provinciale. Sur le fond, pas de difficulté, mais concrètement, une des conséquences positives de cet avis c'est que, pour une série de projets de décrets qui avaient un impact pour les pouvoirs locaux, nous avons annexé à la discussion un avis du Conseil supérieur, mais surtout de l'UVCW et de l'Association des Provinces de Wallonie.

Prenons l'exemple du décret sur les implantations commerciales. Celui-ci est en examen en Commission de l'économie. L'avis est une pièce officielle du dossier. Ici, on retient une modalité qui n'est pas appropriée puisque l'on suspend l'application du décret et on ne le remplace pas. On peut appauvrir la réflexion à l'égard des projets de décret qui nous arriveront, puisque vous avez pris l'engagement de continuer à travailler, tant mieux, jusqu'à la mise sur pied d'une solution plus acceptable pour l'implantation des pouvoirs locaux.

Là, je pense qu'il y a un vide. Les pouvoirs locaux méritent d'être consultés chaque fois que le décret le prévoit. À un moment donné, il faut organiser la pièce manquante dans l'attente de la solution que vous présenterez, puisque vous avez annoncé un projet de décret organique par rapport à ce dossier.

Voilà, pour en rester à quelques idées générales, il y aura une série d'autres prises de parole de la part de mon collègue et de moi-même dans la suite des travaux.

M. le Président. - Il est 12 heures 27 minutes. Je propose d'interrompre nos travaux, nous les reprendrons à 14 heures. J'ai noté les prises de parole de MM. Collignon, Fourny, Maroy et Henry.

- La séance est suspendue à 12 heures et 27 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE
(DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET
(DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1TER)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT
PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE
(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)
ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - Dans les intervenants, après avoir entendu, ce matin, MM. Jeholet et Hazée, j'ai MM. Collignon, Fourny, Henry et Stoffels, pour l'instant. On verra s'il y en a encore d'autres, par la suite.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je ne suis pas mécontent de pouvoir intervenir. J'ai un attrait particulier pour cette commission. On a eu l'habitude d'apprendre beaucoup de choses. Au fond, on réécrit l'histoire, mais aujourd'hui, j'ai appris beaucoup de choses intéressantes, notamment que l'Europe était majoritairement à gauche. Je crois que c'est un scoop, qui va faire écrire beaucoup de journaux internationaux. On va se pencher sur notre cas et sur nos lectures de l'opinion. Je ferme cette petite parenthèse sympathique.

(Réaction d'un membre)

C'est le jeu, vous vous y habituerez.

(Réaction d'un membre)

Je n'ai pas de souci, il peut s'exprimer.

Je souhaiterais formuler quelques considérations sur le budget.

La première consiste à dire, à moins que je n'aie pas été attentif, que je pense réellement que ce budget répond à la première qualité d'un budget : c'est un budget sérieux, fiable et réaliste. D'habitude, on entend souvent dire que c'est un budget en trompe-l'œil, que les chiffres ne sont pas bons. Aujourd'hui, manifestement, au moins, au niveau du travail, les choses ont convaincu. Ce n'est peut-être pas le cas des choix. C'est tout de même la première considération. En effet, ce que l'on demande, avant tout, à un budget, c'est qu'il soit fiable.

Deuxième élément : on le sait, cela ne sert à rien, on assume les choix. Personne ne peut dire l'inverse. Dans toutes les entités, dans tous les pouvoirs publics, on doit pouvoir faire des efforts. On fait des économies partout. C'est vrai au Fédéral. C'est vrai en Région wallonne. C'est vrai dans les pouvoirs locaux et on le sait. Ce que l'on dit toutefois insuffisamment, c'est que ce n'est pas parce que l'on a mal géré la Wallonie que l'on fait ces efforts-là ; cela est dû en grande partie – on l'a évoqué et quelqu'un a eu l'honnêteté de le reconnaître, je crois que c'est M. Hazée – à des périmètres extérieurs, donc le recalcul du périmètre de la dette, les efforts d'assainissement, les transferts de compétences compensés à uniquement 90 %.

(Rumeurs)

Si les collaborateurs ont la parole, je ne sais pas maintenant où l'on va.

(Rumeurs)

Qui a parlé ?

M. le Président. - Monsieur Collignon, poursuivez.

M. Collignon (PS). - Quand j'ai tort, je peux m'excuser.

Ce n'est pas ma faute, mais c'est une réalité qui est une réalité des chiffres et je crois que personne ne peut le contester. Je ne voudrais pas non plus que le nouveau Gouvernement fédéral dont le premier ministre est votre ancien président fasse des économies, parce qu'il a envie de faire des économies. Il fait des économies, parce qu'il y a un contexte. Vous verrez que, lui aussi, parlera du contexte européen et de la directive et du fait de devoir respecter les normes au niveau de la consolidation de l'effort pour la Belgique.

Deuxièmement, il y a une certaine philosophie qui se traduit aussi dans les matières que l'on examine aujourd'hui : les matières des pouvoirs locaux, les matières de logement et les matières d'énergie. Une philosophie simple et personnellement, je l'assume, cette philosophie. J'assume que, quand on doit faire des économies, on regarde de faire attention aux frais de fonction. M. le Ministre l'a évoqué. Ci et là, ce sont des frais de communication en moins, ce sont des subventions facultatives en moins et réduites, mais c'est aussi une philosophie dans l'esprit des réformes.

Quelle est cette philosophie ? Pour ma part, cela ne me gêne pas que l'on prenne un peu plus à celui qui gagne beaucoup plus. Cela, on l'assume. Au Parti socialiste, on assume que l'on fasse une trame en fonction des revenus. C'est quelque chose que j'assume et que je n'ai aucune peine à assumer. Je crois que c'est la philosophie.

Maintenant, il y a une réalité à souligner. Vous parliez tout à l'heure de transfert de compétences et de capacités par rapport aux capacités fiscales. On aura le débat, mais vous perdez de vue une chose : c'est qu'en Wallonie, hormis l'immobilier, nous n'avons pas la possibilité de taxer le capital. Là, les discours me semblent concordants sur le fait que le travail est trop taxé et que l'on taxe insuffisamment le capital en Belgique. Donc, il ne faut pas reporter le débat que vous devez avoir à un autre niveau de pouvoir, c'est-à-dire au Fédéral, plutôt qu'à la Région wallonne. Vous ne cessez de le répéter.

Donc, c'est un budget qui est sérieux et réaliste. Il y a une philosophie qui convient à la trame du Parti socialiste, qui permet également d'immuniser certains secteurs, parce qu'il est vrai que l'on fait tout un plat sur la taxe sur l'outillage. À partir du moment où M. Reuter ouvre la bouche, on doit s'aligner ? Moi, je ne suis pas de ceux-là.

Donc, il est très facile de caricaturer, mais quand vous êtes à la tête d'une commune, n'allez pas me dire que, quand vous avez une pétition dans vos communes, que ce soit même pour un logement social, il n'y a pas certaines réticences et que, à l'aulne de certaines élections, on essaie de trouver une solution.

Si l'on pouvait éviter ce type de taxes, on les éviterait, et je pense que le Gouvernement wallon a montré son ouverture en essayant de dire : « Si l'on veut rééquilibrer, on rééquilibrera. » Cela n'enlève rien au plan Marshall – et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des journaux sérieux sur le plan international qui classent la Wallonie comme étant une terre particulièrement accueillante au niveau des investissements – ni à tout le travail qui a été fait, en tripartite, sous la législature dernière, en faveur du plan Marshall, sur l'alliance Emploi-Environnement et sur la trame qui a été donnée.

Avant de faire de cette mesure une caricature pour dire que l'on est un Gouvernement qui n'aime pas les entreprises, je vous propose d'attendre les nouvelles mesures que le ministre Marcourt annoncera, sous peu, en termes de facilitation pour aider les entreprises, à tous les stades de la vie de l'entreprise, de la bonne idée à la création de l'outil, la pérennisation de l'outil et la transformation de la TPE en PME qui doit conduire à l'emploi. C'est le défi de demain.

Parmi les secteurs immunisés, on retrouve les pouvoirs locaux. C'est aussi un tour de force de permettre, dans un contexte où l'on doit trouver 1,2 milliard sur 12 milliards, d'immuniser les communes et les provinces. C'est aussi quelque chose de remarquable et qu'il faut pouvoir souligner. Quand c'est bon, on doit aussi pouvoir le dire. On doit aussi pouvoir dire ce qui ne va pas, mais on doit aussi avoir l'honnêteté de dire quand les choses sont bonnes.

Pour avoir occupé la place de M. Crucke lors de la dernière législature, j'ai suivi avec attention la politique de M. Furlan, relative aux pouvoirs locaux. Par rapport à cela, il ne pourra pas être démenti qu'il a instauré plus de transparence, qu'il a également permis, dans les conseils communaux, notamment avec le suivi de M. Hazée, plus de démocratie interne, qu'il a professionnalisé les communes – j'ai en mémoire la réforme des grades légaux – et qu'il a aussi permis leur financement, parce que les communes sont les premiers investisseurs et qu'il a donc permis de pouvoir assurer l'emploi – parce qu'excusez-moi, mais souvent, dans une commune, le premier employeur, c'est la commune – et a aussi permis à notre population d'affronter la crise en conservant son emploi et aux communes de pouvoir, malgré le fait que tous les secteurs doivent faire des efforts, d'être l'un des secteurs immunisés, aux côtés secteurs sociaux.

Enfin, j'oserais dire, puisque le débat est un débat budgétaire, mais généralement, on a la tentation – et c'est cela l'intérêt – d'aborder les réformes. J'ose aussi affirmer, de manière claire, que la politique de M. Furlan est une politique de réformes. À titre personnel, je pense qu'il y a beaucoup de réformes qui vont être enclenchées sur base de l'entame de ce qui a été dit, ce sont des réformes qui me conviennent. D'une part, on évite le fait de toucher aux droits acquis. En principe juridique, oui, la sécurité juridique est en péril, ce sont des slogans tout faits, mais à partir du moment où l'on décide que l'on conservera les droits acquis – le passé, c'est le passé – c'est le principe général qui est retenu dans toutes les réformes. Que ce soit en matière de primes, que ce soit en matière du bonus logement, j'ai cru entendre que l'on préservait les droits acquis des citoyens. Cela évite la cacophonie. Cela est un point extrêmement important.

Deuxièmement, on dit que les primes de logement sont réduites, mais on oublie que l'on augmente

l'Écopack de par la possibilité de pouvoir financer des travaux économiseurs d'énergie.

Personnellement, cela ne me gêne pas. À partir du moment où il y a 50 primes et où c'est tellement diffus que l'on éprouve même des difficultés à s'y retrouver dans les administrations, d'aller vers plus de simplification. Cela ne me gêne pas que l'on se resserre sur des objectifs prégnants qui touchent de près la population. Cela ne me semble pas excessif de dire que les primes doivent aider ceux qui sont dans des logements indécents. Il est vrai qu'en Wallonie, il y aura une augmentation de population, il faudra du logement public. Comme l'a dit M. Hazée, il n'y a pas que le logement public qui va pouvoir répondre à la demande. Pour ma part, cela ne me gêne donc pas que l'on aide ceux qui veulent assainir leur logement.

S'il y a bien quelque chose qui m'agace profondément dans la gestion de ma ville, ce sont les abuseurs de sommeil. Ce sont des gens qui profitent de la misère d'autrui.

Il faut essayer de donner un signe quant à la salubrité des logements en plaidant pour que tout un chacun ait droit d'avoir non seulement un logement, mais qui plus est, décent.

Les axes sont bien définis par rapport à l'énergie. C'est relativement clair. Trois axes ont été définis où domine une simplification des moyens concentrés sur des objectifs qui sont particulièrement clairs.

Par rapport au bonus logement dont on a parlé tout à l'heure, il faut mettre fin à l'hypocrisie. On a une matière qui était fédérale, elle est, à présent, régionalisée. Concernant la Flandre tout le temps citée en exemple, quand ils font différemment, il n'y a pas besoin de faire comme en Flandre. Cela est un peu étonnant.

Pour le bonus logement, il faut dire les choses telles qu'elles sont : en termes de masse budgétaire, il faut faire des choix. La Flandre et Bruxelles ont fait des choix plus restrictifs que la Wallonie. Essayer d'atteindre le niveau de déduction par rapport au taux marginal, oui, cela touchera ceux qui ont plus de moyens. Je sais qu'en ce qui concerne la volonté politique, ce qui est tendance, c'est de faire un hold-up sur les classes moyennes, parce qu'il faudra encore définir ce que sont les classes moyennes. Il y a toujours une trame à valeur de slogan qui consiste à dire que ce sont toujours les mêmes qui vont payer la crise, ceux qui gagnent un peu, au détriment de la valeur de l'effort.

On n'est pas contre la valeur de l'effort. Je pense qu'il faut cesser de caricaturer les positions. Les réformes faites sont des réformes justes. Je le répète, cela ne me gêne pas que l'on puisse prendre des réflexes par rapport à une trame, mais quels sont les revenus ? En quoi cela peut-il gêner que l'on puisse demander à ce

que celui qui gagne beaucoup plus contribue plus ?
Quelle est la classe moyenne ?

(Réaction d'un membre)

M. le Président. - Monsieur Bouchez, je peux comprendre qu'il y ait un certain nombre de choses qui énervent, mais je dois vous dire qu'il y a une règle qui veut que chacun prenne la parole, après l'avoir demandée.

Je vous demanderai d'exprimer tout ce qui vous énerve lorsque vous aurez la parole.

La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - L'interpellation est intéressante et je n'ai aucune peine à répondre. Ce sont des choses qui se règlent par arrêtés. Je ne vais pas m'aventurer à dire que pour tel revenu, c'est telle prime. Il ne faut pas confondre le principe et l'exécution. Cela me paraît une règle. Je pense que M. Bouchez l'apprendra petit à petit et que ses démarches vont dans le bon sens.

Il y a cette notion par rapport à la classe moyenne. Je pense que l'on en fait un slogan et que l'on essaye tout simplement de séduire l'électeur. Mon propos est d'essayer de trouver la meilleure voie possible pour répondre aux problèmes concrets de gens avec les masses budgétaires que l'on a. À quoi correspondent les problèmes concrets des gens ? Cela consiste à mettre en œuvre ce plan Marshall le plus correctement possible, à pouvoir le rendre encore meilleur et à simplifier les choses pour qu'économiquement, l'on puisse transformer l'essai en emploi.

Je ne cache pas qu'il y a encore des efforts à faire. D'autre part, c'est de répondre aux matières prégnantes de M. Furlan : le logement, l'énergie, qui est, à la fois pour les entreprises et pour les ménages, une source des plus importantes dans le budget. Parce que, pour les entreprises, il n'y a pas que les charges sociales ; ce sont d'abord les coûts énergétiques qui pèsent le plus dans la balance. Il y a, dans cette matière-là, des efforts à faire. Je pense que le présent budget proposé, pour ce qui concerne les parties organiques du Ministre Furlan, va dans le bon sens.

À tout le moins, s'il y a des critiques à faire par rapport à la politique qui sera menée, ayez au moins la patience qu'il les présente parfaitement.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. Collignon pour le caractère exhaustif de sa présentation, parce que je vais la compléter et ne pas répéter ce qui a été dit.

Je ne m'étonne des propos d'aucuns concernant le contexte budgétaire qui s'étonnent que, soudainement, l'on arrive, en cette fin d'année, en prenant en considération les trajectoires et le contexte qui

s'imposent à nous. Ils disent : « Comment avez-vous pu, à un moment donné, fixer, de manière aussi arbitraire, 450 millions d'euros ». Écoutez, on sait tout de même compter. Il y a des chiffres qui s'imposent à nous. Le milliard dont question, il faut le trouver. Il faut que l'on puisse trouver des solutions. On ne va tout de même pas les trouver en dix mois, en douze mois. On lisse donc les efforts. On essaye de rendre les choses moins douloureuses pour la population. Je pense que les efforts faits par ce Gouvernement sont à saluer. Les perspectives sur la période de cinq ans sont véritablement salutaires pour la Wallonie.

Je le répète, nous avons été confrontés au même problème sous la précédente législature avec un gap de -650 millions d'euros. Au terme de celle-ci, on arrivait à un boni présumé de 86 millions d'euros qui était malheureusement « gâché » par l'avènement de la politique européenne et des règles appliquées par Eurostat via l'ICN et les requalifications que l'on a connues.

Sinon, la perspective que nous avons tracée sous la précédente législature avait abouti à des résultats sérieux qui n'ont pas été lourds pour la population ; au contraire, ils ont été supportables. Nous nous retrouvons dans une situation beaucoup plus compliquée, beaucoup plus difficile. Si certains s'étonnent, maintenant, de savoir pourquoi on a fait ces choix, je leur rétorque que ce sont des choix responsables, sérieux et précurseurs d'un avenir meilleur pour la Wallonie.

Je me réjouis, en tout cas, que le Gouvernement wallon ait intégré cette perspective dans l'ensemble des départements dont il a à supporter la charge.

Pour ce qui nous concerne ici, je tiens à souligner, de manière extrêmement positive, le maintien de l'intervention à l'égard des communes. Les communes sont les premières pourvoyeuses d'emplois et de travaux publics. Nous avons maintenu le Fonds des communes, qui, rappelez-vous, a été réorganisé, voici plus de cinq années maintenant, avec une perspective claire jusqu'en 2020, avec les garanties et les gages que nous avons donnés aux municipalistes. Pour cela, je vous tire mon chapeau ! Parce que les communes, dans les situations que nous connaissons maintenant, avaient besoin de ce signal fort au niveau de la Région wallonne. Je me permets, ici, de le saluer et de l'appuyer.

Je saluerais également, au travers de l'action qui est menée par le Gouvernement wallon, le soutien des points APE. Je le redis encore, aujourd'hui, parce que c'est une politique couplée au soutien aux communes : les points APE, quand on les voit, on se dit, c'est vrai, à la masse, ce sont dix millions d'euros, c'est un scandale ! Tout le monde va mettre la clé sous le paillason. Les associatifs en tremblent. Il ne saura pas résister. Les communes ne sauront pas supporter. On est à 12 euros en moins par point. Il faut six points par emploi, soit 72 euros par emploi. Là aussi, je pense que, de manière

significative, le Gouvernement wallon a marqué des points et a voulu soutenir au travers de cette mesure, non seulement le monde associatif, mais également les communes.

Je tenais également à le souligner dans les mesures positives qui ont été prises par ce Gouvernement afin de maintenir l'enveloppe. Or, les inquiétudes que j'ai, elles ne vous sont pas imputables, Monsieur le Ministre, mais ont bel et bien trait aux politiques fédérales, notamment au saut d'index, que nous allons devoir supporter ici, au niveau de la dotation à venir et des calculs qui vont devoir être faits pour réadapter les dotations et la répartition en faveur des communes, puisque l'on va devoir impacter ces 2 % de recettes en moins sur la redistribution. Il est clair que cela va avoir un impact extrêmement négatif, il faut le souligner et le dénoncer, tout comme il faut dénoncer le fait que cette non-indexation des salaires va avoir aussi un effet important au niveau de la diminution relative à l'impôt sur les personnes physiques qui va engendrer une perception moindre de l'impôt, qui va se répercuter sur l'ensemble des pouvoirs régionaux, mais également locaux.

Cela, il faut aussi le dénoncer, dans un souci de cohérence, parce que d'aucuns veulent tenter de répandre un écran de fumée par rapport aux mesures qu'ils imposent et que nous devons subir, dans le cadre des politiques que nous devons développer.

Deuxième élément que je voulais saluer, Monsieur le Ministre, ce sont les efforts qui sont également faits en matière de rénovation et de revitalisation urbaines. Je pense que cela est important, parce que le paysage urbain évolue ; nous avons des chancres dans nos cités, dans nos villes qui méritent d'être restaurés.

À ce dernier égard, la politique qui est entamée au niveau du soutien des grandes villes, complémentaires à la revalorisation et la restauration urbaines, est positive. Il faudra mener une réflexion, à terme, dans les quelques années à venir, sur les mandats, afin de déterminer si nous n'aurions pas intérêt à glisser de la rénovation vers la revitalisation, parce que la revitalisation urbaine permet d'entraîner et d'induire, dans son application, des partenariats avec le public et permet, lorsque la Région wallonne met un euro d'inviter le privé à également investir un euro dans la rénovation du corps bâti. C'est une politique incitative et intelligente qui permet aussi de pouvoir démultiplier les effets et je me permets de vous y rendre très attentif.

La troisième remarque concerne les efforts que je souhaitais saluer.

Premièrement : le maintien de l'enveloppe, au niveau des PCS très importants dans nos communes, dans le cadre desquels des actions nombreuses sont développées, notamment à l'intention des aînés, en matière de cohésion sociale. Ce sont des politiques importantes qui sont développées au quotidien, qui

méritaient d'être soutenues, parce que non seulement il est question du maintien de l'emploi, de la garantie de l'emploi, mais également du développement de nouvelles politiques qui permettent de soutenir aussi une activité et un secteur associatif extrêmement important et ô combien développés dans nos communes.

En matière de logement, nous avons eu le débat. Manifestement, M. Jeholet ne connaît pas son article et s'il avait eu l'occasion de se présenter dans cette commission depuis de nombreuses années, il n'aurait pas tenu les propos en question. J'en suis certain, c'est un homme intelligent, il voit clair, il sent les bons coups, mais, ici, il était complètement à côté de son vélo, parce qu'il ne se rend pas compte de la manière dont les choses se déroulent, notamment au niveau du bonus logement.

En matière de bonus logement, comme l'a rappelé, à juste titre, M. Collignon, le taux marginal que nous allons revoir, ici, va, en fait, passer de 45 à 40 %. Lorsque l'on sait que la moyenne wallonne actuellement appliquée est à 41 %, l'on se rend compte les efforts vont être extrêmement limités, mais l'avantage de la mesure proposée, elle ne vaut que pour l'avenir et non pas avec effet rétroactif, ce qui est une hérésie sur le plan politique, et Dieu sait si d'aucuns peuvent s'en rappeler. Cette mesure valable pour l'avenir permet de maintenir une partie du système, mais surtout de le rendre viable, parce que cette compétence, issue du Fédéral, si l'on devait la maintenir en politique constante, elle serait impayable. Alors, que veut-on ? Que la collectivité paye de nouveaux impôts pour financer cette politique particulière ? Je pense que l'on peut tous s'entendre, ici, pour dire que cela n'est pas le bon plan, mais il fallait tout de même faire des choix.

À cet égard, en Flandre, ils ont fait des choix complémentaires encore plus douloureux, puisqu'ils ont réduit le forfait à un montant de 760 euros. C'est dire que nous avons, au travers de la mesure prise ici, la volonté de soutenir le développement des entreprises immobilières, du secteur immobilier et du secteur de la construction.

Au niveau de la construction, il n'y a pire sourd que celui qui ne veut entendre. Il était tout de même rappelé que les montants des crédits tels que réduits ne visaient pas à réduire l'ampleur des politiques, mais qu'il s'agissait, justement, d'une réconciliation entre les engagements et les ordonnancements. Il est normal compte tenu de l'application des règles SEC. Il fallait en arriver à ce stade. Donc, il n'y aura aucun effet sur le terrain, au niveau des moyens de paiement, au niveau de la capacité à pouvoir engager des moyens financiers publics pour pouvoir construire les logements. Là où vous avez raison, Monsieur le Ministre, et je vous invite à le faire, c'est que nous devons absolument revoir les procédures au niveau de la création de nouveaux logements. On ne peut plus se satisfaire des modèles anciens, désuets qui n'ont pas évolué et qui, en

définitive, ramènent toujours le suivi et la tutelle des chantiers de la Société wallonne du logement avec une lourdeur extraordinaire qui nous amène, entre le moment d'une décision de principe et l'inauguration du bâtiment, à 7, 8, voire 10 ans plus tard. Cela est inadmissible.

Je pense qu'il faudrait pouvoir déléguer plus de compétences aux sociétés de logement public locales, leur donner plus de responsabilités, et de voir, évidemment, comment exercer une forme de contrôle ou de tutelle, mais pas systématiquement par la Société wallonne du logement, car cette procédure est trop lourde, trop compliquée. Nous n'avons pas, dans ce cadre, la possibilité de répondre aux besoins qui sont actuellement les nôtres sur le terrain.

Il est vrai que la démographie évolue, que la population augmente, mais également que les situations familiales évoluent. Nous rencontrons, de plus en plus, des familles monoparentales, des familles décomposées ou recomposées et il faut pouvoir répondre à ces besoins. Il y a une approche plus proactive qu'il faut pouvoir mener. Il importe de mener un travail rapide et de fond afin d'assurer une meilleure facilité à la création de logements, au niveau du logement public.

Quant à la mobilisation de moyens privés, j'y crois, et j'aurai l'occasion, en aparté, un jour, de vous présenter un projet que nous avons initié, imaginé, avec les AIS luxembourgeoises qui peut être un modèle très attractif, qui permet de mobiliser de l'épargne privée, tout en le rendant utilement rentable au niveau de son placement, avec pour destination finale, la mise à disposition de logements en faveur de familles plus précarisées, avec le même principe de durée de mise à disposition de locaux que le système des AIS, soit sur une portée de neuf ans.

Je pense qu'il y a la possibilité aujourd'hui de mobiliser cette épargne pour la faire entrer dans le circuit économique.

Tout cela va et doit, évidemment, amener un soutien actif au secteur de la construction. Ce ne sont pas les modifications annoncées au niveau des primes qui vont réduire la voilure et qui vont empêcher le secteur d'évoluer, parce que l'effet d'annonce, que l'on décrit maintenant par rapport au moratoire, a le mérite de remplir les carnets de commandes. Les carnets de commandes étant remplis et étant en période hivernale, il est clair qu'il n'y aura ni de carence ni de souffrance de la part du secteur qui a pu passer commande, remplir les devis et a pu prévoir un planning pour l'année à venir.

Il n'y aura pas d'effet de carence au niveau du secteur, à mon sens. Je pense qu'il est de bonne gestion d'annoncer les modifications, afin de permettre aux gens de savoir que, pour l'avenir, et non pour le passé – on ne change pas les règles en cours de partie, nous ne

travaillons pas comme cela dans cette majorité – nous allons pouvoir donner gage au secteur.

Alors, évidemment que le secteur aura à souffrir, malheureusement, et cela il faudra aussi l'évaluer. Monsieur le Président, je vous invite à réfléchir sur l'évolution du secteur du logement et l'implication des mesures qui sont véritablement antiéconomiques – et je suis vraiment désolé de devoir le rappeler, mais je le ferais à l'envie – qui sont liées à l'augmentation du taux de la TVA, notamment pour la rénovation des bâtiments telle qu'annoncée. Cela, c'est vraiment dommage. Tout ce qui touche à la TVA a un impact direct en matière d'investissements. La hausse des accises va avoir un effet désastreux sur l'activité économique. Nous savons que plus l'économie coûte cher, moins l'économie tourne et est moins rentable.

Effectivement, il faudra pouvoir mesurer, à l'aune de ces mesures qui touchent tout le monde et l'entreprise en particulier, au quotidien, ce que cela va avoir comme impact au niveau du logement en Wallonie. C'est un élément important qui va avoir comme conséquence d'allonger ou d'échelonner le gap entre l'offre et la demande au niveau des logements.

Concernant la taxe de l'outillage sur le matériel industriel, je rappellerai simplement la discussion que nous avons eue hier avec M. le Ministre Lacroix en commission par rapport à cette taxe et je souhaiterais vous faire part de la volonté de notre groupe de se mettre autour de la table – le message a été reçu et vous l'avez d'ailleurs dit tout à l'heure – de se pencher réellement avec les acteurs économiques, entrepreneurs, acteurs sociaux, sur une mesure qui n'est pas nécessairement celle-là, mais une mesure à prendre afin d'inciter les entreprises, au terme de l'amortissement de leur matériel, à réinvestir, à faire tourner l'économie, à s'engager, à être rassurés sur les perspectives d'avenir et faire en sorte que l'économie continue à tourner, se développe et puisse ainsi accélérer le mouvement.

Tout le monde a à y gagner. Toute commune est heureuse de pouvoir accueillir sur son territoire des entreprises qui se développent, qui créent de l'emploi, qui amènent des ouvriers, de la construction. Dans le *return* économique, tout le monde essaie d'y faire... Il faut mener une réflexion qui puisse permettre d'atteindre l'objectif défini tout à l'heure et l'objectif conjoint qui est celui du maintien du développement de l'activité économique et de la création d'emplois. Ce sont deux objectifs prioritaires que nous devons atteindre et il y a un point d'équilibre à trouver. Il faut que nous puissions nous mettre autour de la table pour pouvoir l'atteindre.

Je vous encourage sur la voie tracée quant à la réforme de la fiscalité immobilière. D'aucuns l'ont évoqué tout à l'heure : il faut une grande réforme fiscale au niveau fédéral. C'est un chantier que l'on ne voit pas arriver et j'espère que nous aurons l'occasion de pouvoir aussi en débattre et qu'au niveau fédéral, il y aura des

grands changements qui seront apportés pour avoir plus de justice, de redistributivité au niveau de la richesse, pour nous permettre également de pouvoir nous joindre à cette grande réforme que nous appelons de nos vœux au niveau fédéral, au niveau wallon, au niveau immobilier, parce que c'est important que nous puissions, aujourd'hui, nous remettre à jour et apporter de nouvelles réponses à l'évolution de la société et des richesses telles que nous les connaissons.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur la question des primes suspendues et réduites. C'est un choix posé par le Gouvernement wallon me paraît incompréhensible. Cette politique de soutien important aux travaux et à l'isolation des maisons est très bien reçue par les ménages, utile à l'isolation, à la réduction de la consommation énergétique et pour le secteur de la construction.

Le secteur de la construction est extrêmement touché par un contexte difficile qui dépasse les compétences régionales. Il y a une concurrence sociale et économique internationale féroce et des mesures du Fédéral s'ajoutent à celles de la Région wallonne et, par voie de conséquence, à celles des communes. J'avais discuté avec des représentants du secteur de la construction qui estimaient que le conclave wallon portait à 60 % sur le secteur de la construction, parce qu'ils additionnaient les réductions de primes, l'étalement des investissements. Plus de la moitié du conclave wallon ! Ce sont des travaux et par voie de conséquence, les réductions de subventions, via les communes qui vont elles-mêmes diminuer leurs dépenses.

C'est grave pour ce secteur, mais aussi pour les ménages qui ont investi et soutenu très positivement cette politique d'aide à l'isolation des bâtiments. Autant je peux comprendre – parce qu'il faut aussi être constructif dans les expressions – votre volonté de simplifier et rationaliser les primes. Il est vrai qu'il y en a beaucoup et il y a sûrement moyen de les organiser autrement. Nous examinerons cela en détail – même si vous avez déjà donné quelques éléments – lorsque vous viendrez avec une réforme aboutie. Autant nous ne comprenons pas la réduction budgétaire actée dans ce budget ainsi que le moratoire. Je viens d'entendre un argument de M. Fourny déjà évoqué aussi par d'autres, je le comprends encore moins. Si j'entends bien, le moratoire n'aura pas d'impact sur les travaux, puisque les gens vont se dépêcher d'avoir des commandes auprès des fournisseurs d'ici la fin du mois de décembre. Cela sert à quoi alors ? Cela crée du chaos, de l'incertitude, de l'angoisse chez les ménages qui se dépêchent de prendre une décision parce qu'ils ont peur de la suite, mais aussi chez les entrepreneurs qui doivent gérer les demandes de devis et qui ne savent pas trop comment conseiller les ménages. Si c'est effectivement ce qui se passe, cela n'a pas d'impact en tant que moratoire.

Cette angoisse des ménages et dans le secteur de la construction, chez les entrepreneurs est réelle. On peut avoir des contacts avec les gens du secteur et les gens qui veulent faire des travaux dans leurs maisons, il y a de l'agitation. C'est normal. Or, ce ne sont pas des choses si simples à organiser. Quand on veut faire des travaux d'importance chez soi, que l'on doit faire venir un architecte, faire des choix importants, avoir un plan financier, ce ne sont pas des choses que l'on règle en une heure ou deux. C'est un vrai travail qui demande du temps nécessaire à la réflexion.

Je ne comprends vraiment pas cette volonté de moratoire et la manière dont elle est mise en œuvre. Peut-être que M. Fourny a raison, qu'il va sans doute y avoir un afflux partiel chez les entrepreneurs et que l'effet même du moratoire sera contrebalancé. On ne sait pas très bien. En fait, on n'en sait rien à ce stade. On est dans du chaos.

Pour ce qui concerne l'après, au-delà de cette question du moratoire que je ne comprends pas, il me paraît important de savoir quels sont les objectifs du Gouvernement wallon pour après. Quel est le calendrier précis du moratoire, puisque vous nous dites : « Trois mois » ? C'est dit, mais ce n'est pas écrit. Ce qui est écrit, c'est le moratoire.

Pouvez-vous nous confirmer un calendrier précis de la réforme que vous envisagez, y compris dans sa mise en œuvre, pas simplement que la réflexion soit aboutie dans trois mois, mais que dans trois mois, les entrepreneurs sachent ce qu'il en est et ce qu'ils peuvent dire aux demandeurs, et cetera.

Comment envisagez-vous les conséquences budgétaires de tout ceci ? Il n'est pas si évident de savoir, d'une part, ce que le moratoire va donner comme résultat dans les demandes et, d'autre part, pour le reste de l'année – puisqu'il restera neuf mois – comment, budgétairement, cela va-t-il s'impacter ?

Vous utilisez toujours l'argument de l'Écopack en disant : « Ne vous tracassez pas, en contrepartie, on augmente l'Écopack ». Effectivement, l'Écopack est aussi une politique positive. En réalité, c'est la même chose et cela va ensemble. Le montage, très souvent, fait appel à la fois à du prêt et à des primes. Le montage a été précisément conçu de cette façon. L'amputer de la partie des primes, ce n'est pas du tout laisser le même dispositif. C'est différent.

Je conteste aussi les chiffres que vous donnez, parce que vous prévoyez un montant de 65 millions d'euros pour l'année 2015, mais c'est moins que ce qui avait été prévu les deux années précédentes, puisque l'on était à 177 millions d'euros pour 30 mois, ce qui fait 70 millions d'euros par an. On n'est donc pas dans une augmentation de l'Écopack ou alors il faut que vous nous donniez d'autres chiffres pour montrer qu'il y a

effectivement augmentation. Cela ne me paraît pas correspondre à ce qui est écrit dans votre budget.

Ce volet des primes est un choix du Gouvernement wallon que nous ne comprenons pas, surtout lorsque l'on prend en compte des discours de plus en plus répandus sur la nécessité de faire des investissements, de relancer l'activité, d'avoir des initiatives publiques, justement, cette dynamique-ci, elle était précisément dans ce cadre-là, elle contribue à de l'activité, elle aide les ménages et elle aide en même temps l'économie.

Deuxièmement, cela fait partie d'une réflexion plus générale, sur la question des primes et de l'isolation des bâtiments. J'ai déjà eu l'occasion de vous demander si vous étiez le ministre du climat. Je vais vous le redemander aujourd'hui. Êtes-vous le ministre du climat, parce que vous n'en avez pas encore dit un mot ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Si, vous vous êtes exprimé tout à l'heure. Vous avez dit les choses les plus importantes pour vous. Vous n'avez pas parlé du climat. Dans les exposés écrits, il n'y a pas grand-chose non plus, mais nous allons y venir.

Par exemple, vous avez choisi de ne pas aller à la rencontre internationale de Lima au Sommet 2014 sur le climat qui me paraît extrêmement importante. Vous avez argué du fait de nos débats budgétaires. Il est vrai qu'il est bien d'être au Parlement wallon, mais je constate que M. Marcourt a fait déplacer sa commission, hier matin, pour pouvoir partir à l'étranger en mission économique.

Je me dis que, visiblement, les priorités des différents ministres n'ont pas toutes la même importance. En tout cas, je constate que le climat n'est pas une priorité centrale dans ce que vous mettez en avant.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Quoi qu'il en soit, la question n'a pas été posée au Parlement wallon, elle n'a pas été discutée, vous n'avez pas eu cette priorité. Je dis cela parce qu'en réalité, c'est une politique très importante, le climat, dans votre budget. C'est très important et pas seulement philosophiquement et politiquement. Il y a une recette nouvelle de 40 millions d'euros. Je pense que le montant est surévalué, mais vous l'inscrivez dans le budget 2015. Ce n'est pas rien du tout, c'est une énorme manne supplémentaire que vous inscrivez, à la fois en recettes et en dépenses. Effectivement, c'est normal, puisque l'on a déjà eu l'occasion d'en discuter. Ce sont les conséquences de l'application du *Burden Sharing* qui doit avoir lieu en Belgique entre les différentes entités sur la répartition de la vente des quotas de CO₂, de la mise aux enchères des quotas de CO₂ et, cet argent, selon la législation européenne, doit être affecté à des mesures favorables au climat.

C'est donc aussi un pan supplémentaire de compétences que vous recevez ou de moyens budgétaires supplémentaires que vous recevez. C'est un morceau très important de ce budget-ci, pour vous, même si pour l'instant on ne connaît pas encore le calendrier exact de cet accord belge. Il est un peu suspendu, mais il devrait se concrétiser d'une manière ou d'une autre.

Il y a plusieurs éléments par rapport à cette discussion. Première chose, les contacts ont-ils repris sur ce point avec le Fédéral, sont-ils en cours, sont-ils planifiés ? Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est à ce stade et quel est le calendrier attendu de cette discussion, voire si possible de son aboutissement ?

Deuxièmement, quel est le montant attendu ou quel est le montant inscrit au budget ? Là, il y a visiblement une erreur dans les documents budgétaires. Nous avons interrogé hier M. le Ministre Di Antonio qui nous a renvoyés vers vous. Je dis M. le Ministre Di Antonio, parce qu'il n'a pas la compétence du climat, mais il a bien la tutelle sur l'AWAC. Ce budget des 40 millions d'euros se trouve dans le budget de l'AWAC qui, en réalité, a été examiné hier à la commission de M. le Ministre Di Antonio. C'est un peu particulier parce que la toute grosse partie du budget de l'AWAC vous concerne, en réalité.

Dans ce budget de l'AWAC qui est sous votre responsabilité, il y a clairement une incohérence. Il était inscrit 40 millions d'euros de recettes et de dépenses et le commentaire des articles fait état de 33 millions d'euros qui est la recette fédérale attendue. Effectivement, on peut raisonnablement estimer que 33 millions d'euros est plus proche de la réalité que 40 millions d'euros.

Qu'en est-il ? Qu'y a-t-il au budget ? Est-ce 33 ou 40 millions d'euros ? Il y a visiblement une erreur dans les documents budgétaires.

J'ai été interpellé par la présentation des résultats du conclave budgétaire, puisque c'est la première fois que l'on parle de cette nouvelle recette du point de vue budgétaire wallon. J'ai encore relu les documents tout à l'heure, la présentation du Gouvernement wallon et de la conférence de presse évoquent une recette de 40 millions d'euros dans les mouvements nouveaux pour la Wallonie : 40 millions d'euros de recettes nouvelles. Cependant, ce ne sont pas des recettes nouvelles, puisque ce sont des recettes et des dépenses. J'aimerais savoir comment cette politique a été prise en compte, globalement, dans l'équilibre du conclave. Je ne vois pas comment on peut la considérer comme une recette. C'est effectivement une extension de budget. Il y a les recettes et il y a les dépenses, ce sont des dépenses affectées. D'ailleurs, vous avez annoncé que ces 40 millions d'euros seraient affectés exclusivement à du tiers investisseur « bâtiments publics ».

C'est mon autre question. M. le Ministre Di Antonio a rouvert la porte sur cette question aussi en disant : « Ce qui sera fait de cet argent, précisément, ce n'est pas de ma compétence, je n'en sais rien, le Gouvernement wallon n'en a pas discuté, c'est la responsabilité du ministre Furlan ». Sera-ce du tiers investisseur « bâtiments publics », du soutien aux ménages, autre chose ? Je me suis dit : « Ah bon, donc le débat, finalement, est beaucoup plus large que tiers investisseurs « bâtiments publics » », enfin de ce qu'il a dit.

Je vais vous écouter, car il me paraît très important que les choses soient claires de votre point de vue et qu'ensuite nous voyions ce qu'il en est.

Par ailleurs, j'ai vu dans l'actualité, pas plus tard qu'hier, que se créait, à Liège, une filiale du GRE qui s'appelait RenoWatt et qui allait faire du tiers investisseur « bâtiment public » pour un montant de 40 millions d'euros. Je me suis dit : « Ça alors, quelle coïncidence ! ». Je suppose que cela ne correspond pas tout à fait, parce que je pense que c'est un montage un peu plus compliqué, mais je voulais savoir ce qu'il en était. Êtes-vous impliqué ? Y a-t-il une partie concernée par ce budget wallon ? Quelle est l'articulation ? En effet, c'est exactement la même chose. Je vous encourage à aller le lire l'article *Belga* d'hier fin de matinée.

En lien avec cela, mais peut-être que ce sera en fonction des réponses que vous pourrez nous donner, j'aurais voulu savoir également ce qu'il en était de l'état d'avancement du plan Air-Climat-Énergie, puisqu'il a été soumis à enquête publique et j'aimerais savoir où vous en êtes en termes de calendrier. Je relie les deux questions, parce que ce plan est en partie finançable par le fonds Kyoto que vous utilisez, ici, par l'utilisation complète des 40 millions d'euros. Je voudrais donc savoir comment les choses se structurent.

Un autre sujet a été évoqué par plusieurs collègues et dans plusieurs commissions – j'étais également présent dans la Commission de l'économie – c'est cette fameuse taxe « outillage ». J'avoue que je ne comprends pas la dynamique en discussion. Je réinterviens sur ce sujet, parce qu'elle a été évoquée, notamment par M. le Ministre Marcourt et par M. le Ministre Lacroix. J'ai vu différentes interventions et, si je comprends bien, on dénonce des effets pervers du fait de l'avoir supprimée et, pour cette raison-là, on la remet, mais il n'y a pas d'impact budgétaire et, comme visiblement cela pose des problèmes, on va changer le système. Je résume un peu ce que j'ai entendu.

(Réaction du Ministre Furlan)

C'est parfait ? Mais alors, pourquoi le mettez-vous dans ce budget-ci ? Visiblement, ce n'est pas tout à fait mûr. Quel est le porteur de cette mesure ? Est-ce une mesure économique ? Est-ce une mesure qui est

budgétaire pour le Gouvernement wallon ? Il semblerait que non. Est-ce une mesure au service des politiques locales, mais dans ce cas-là, comment l'interprétez-vous également ? Pourquoi les choses se sont-elles faites de cette manière ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu une concertation, une réflexion sur le mécanisme, puisque visiblement, il y a un cafouillage autour de la mesure que je ne comprends pas bien ?

Je voudrais avoir votre analyse sur ce qu'il y a sur la table, maintenant. Le mécanisme va-t-il rester ? Va-t-il être modifié à la marge ? Est-ce une sorte d'effet d'annonce et qu'en réalité, on va le rediscuter complètement et proposé dans le budget, mais en fait, non, on le changera ? Quel est le statut ? Est-ce vous qui êtes le porteur de cette discussion et l'organisateur de la discussion dans les prochains mois ou en est-il autrement ?

Enfin, dernier point qui a encore été assez peu abordé : la question de la politique des grandes villes. Évidemment, c'est un sujet nouveau reçu du Fédéral. C'est à la fois, d'une certaine façon, la continuité – ce qui n'est pas forcément discutable à ce stade – mais en même temps, il y a des réductions significatives. J'aurais voulu savoir quelles sont les conséquences des montants annoncés. Comment envisagez-vous cette politique dans les prochaines années ? Y a-t-il une remise en question envisagée ? Est-on dans la pure continuité ? Des critères sont-ils envisagés autrement ou bien cette question sera-t-elle éventuellement discutée, peut-être à un autre moment ? Ce sujet a encore été assez peu abordé, en tout cas à ma connaissance.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les points que je souhaitais aborder dans cette discussion générale.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Président, on a entendu, par voie de presse, les critiques de la construction, comme quoi la catastrophe est annoncée, parce qu'il y a une réduction du budget relative aux primes de l'ordre de 25 millions d'euros. Bien sûr, on a entendu la critique de l'Union wallonne des Entreprises par rapport à la taxe relative à l'outillage. J'entends, dans le discours des collègues que l'on cite régulièrement ces deux critiques parues dans la presse. Est-ce pour cela que l'on ne doit pas écouter ceux qui n'ont pas les moyens de s'exprimer par voie de presse, à savoir les 300 000 ménages, en Région wallonne, qui ne gagnent pas les 10 000 euros par an ? Je propose qu'on les écoute également et que l'on fasse également nôtres les réflexions que ces gens doivent se faire, hélas. Le pouvoir d'achat n'existe pas, chez eux, pour réaliser une série d'investissements, que ce soit sur le plan du logement, que ce soit sur le plan de l'économie d'énergie. C'est ma première réflexion.

Deuxième réflexion. D'un côté, on entend la critique que les mesures wallonnes pèsent sur la capacité d'investissement des communes. D'un autre côté, on pourrait rétorquer que les mesures fédérales pèsent elles aussi sur la capacité d'investir au niveau des communes. Qu'est-ce que les communes ont à gagner quand on s'amuse à faire ce type de comparaison et à se renvoyer mutuellement cette balle ? Il me semble que le problème est beaucoup plus profond. Bien sûr, on entend la crique : « Réduire les primes sert à décourager un ensemble d'investisseurs privés à investir dans le résidentiel ». On peut également avoir la thèse suivante : « L'augmentation de la TVA a le même effet ». On peut dire : « Toutes les mesures prises au niveau fédéral vont réduire le pouvoir d'achat sur une carrière complète et pèsent sur la capacité d'emprunt et la capacité de remboursement des ménages, ce qui à son tour pèse sur la capacité du secteur de la construction ». À quoi bon faire toute cette comparaison ? Qu'a-t-on à y gagner ? Qu'est-ce que le particulier a à gagner de ce genre de jeu politique ?

D'un côté, nous observons que le taux d'épargne augmente. Ce n'est pas Monsieur et Madame-Tout-Le-Monde, mais c'est essentiellement une catégorie de revenus qui peut se permettre de mettre de l'argent de côté. D'un autre côté, nous observons que certains, pour lesquels l'emploi est incertain – et à l'heure actuelle, encore plus qu'incertain – hésitent à investir et à s'engager dans le cadre d'un prêt hypothécaire. C'est la condition nécessaire pour devenir propriétaire d'un logement ou pour investir des sommes plus importantes dans la rénovation et dans la modernisation du logement.

Généralement, je pense que le taux de locataires comparé aux propriétaires va glisser. Il y a de plus en plus de ménages qui n'auront pas la capacité d'emprunter, de rembourser et qui vont être obligés d'être locataires, sans avoir la moindre perspective de devenir un jour propriétaire. Devant tout ce contexte, il va falloir réussir la quadrature du cercle. Si la Région wallonne ou les OIP doivent emprunter de l'argent pour donner des primes pour des aides à fonds perdu, cela va alourdir le taux d'endettement de la Région wallonne. Cela fait régulièrement l'objet de critiques de la part des uns et des autres. À l'inverse, si la Région wallonne doit emprunter pour mettre à la disposition des financements de type Écopack et autres, cela va peser autrement sur le taux d'endettement de la Région wallonne. La question est de savoir comment on va pouvoir réussir cette quadrature du cercle : mener encore une politique favorable, encourageante pour ce qui concerne la politique du logement, notamment à l'adresse de ceux qui ne sont pas nés du côté soleil, tout en essayant d'éviter que le taux d'endettement de la Région wallonne ne grimpe à des niveaux irresponsables.

N'oublions pas que nous traînons toujours derrière nous une dette énorme contractée à une période économique un peu plus intéressante que celle que nous

traversons à l'heure actuelle. Il me semble que nous devons reconnaître qu'aucune mesure n'est indolore, si jamais on doit réduire des budgets. La question est de savoir comment la rendre la moins douloureuse possible par rapport aux citoyens et par rapport à quelle catégorie de citoyens. C'est toute la question qu'il va falloir se poser.

Il va de soi que l'on n'évitera pas de discuter de l'impact des mesures par rapport aux ménages à revenus précaires, à revenus modestes, par rapport aux ménages à revenus moyens. La définition se trouve dans le Code du logement pour ceux qui ne le savent pas encore. En tout cas, ce seront ceux qui, pour faire un petit peu de polémique, vont perdre 40 000 euros sur une carrière complète suite aux mesures décidées récemment. Cela pèse sur la capacité d'emprunt d'un ménage.

Devant tout cela, nous devons, en ce qui nous concerne, mener une politique du logement qui ne se contente pas de mobiliser un maximum de moyens publics, sauf à augmenter la dette, mais qui doit essayer de mobiliser, dans la mesure du possible, l'épargne, moyennant des accords à négocier avec le secteur de la construction, les partenaires sociaux – tant les syndicats que les patrons – et avec le secteur des finances. Je ne parle pas uniquement des banques. Je parle également des assurances et d'autres produits qui peuvent éventuellement mobiliser des moyens pour répondre aux besoins en matière de logement qui sont multiples, à commencer par la nécessité de créer, d'ici une petite quinzaine d'années, 112 000 logements, dont 40 000 logements publics, pour atteindre le seuil des 10 %.

Il faut réapprendre à certains à calculer. Ce ne sont pas 66 000 logements publics que l'on doit créer, mais 40 000 pour atteindre le seuil de 10 %. Nous en avons, à l'heure actuelle, 120 000. Le parc du logement, dans son ensemble, c'est 1,6 million. Dix pour cent, c'est 160 000. Le différentiel, c'est 40 000. Cela fait un investissement de l'ordre de 6 milliards d'euros, si je prends comme moyenne un investissement de 150 000 euros par logement. Où prendre les 6 milliards ? Il faut reconnaître et dire que les autorités publiques, toutes ensemble, n'ont pas les 6 milliards d'euros dans leurs poches pour investir dans les 40 000 logements publics qu'il va falloir créer d'ici une dizaine d'années. Dans ce cas-là, la mobilisation des moyens privés doit être un créneau majeur d'une politique à mettre en œuvre. Le Gouvernement wallon a prévu, dans la DPR, la création de 6 000 logements. Si je prends comme référence 150 000 euros par logement, nous sommes de l'ordre de 900 millions d'euros, exactement du même ordre de grandeur budgétaire que la précédente législature.

Ceci étant dit, l'accord que l'on devra négocier, à mon avis, ne doit pas seulement se limiter à l'aspect financier. Il doit inclure le volet emploi pour éviter que le dumping social ne prenne encore davantage d'ampleur dans notre Région wallonne. Il doit inclure une notion de formation, parce que le logement que l'on

va devoir construire à l'avenir doit se construire suivant d'autres technologies que les logements que l'on a construits pendant une vingtaine d'années déjà. Il va falloir être proactif pour faire appel à l'investisseur privé pour qu'il vienne appuyer l'investissement public.

Il me semble que nous devons faire appel à une série de programmes européens. J'ai rappelé, à plusieurs reprises, que si jamais le Gouvernement défunt avait intégré le programme PIVERT de l'ordre de 300 millions d'euros, dans un cadre de programme FEDER, on aurait pu faire un programme de 600 millions et accélérer la rénovation énergétique du logement social là où le besoin est le plus urgent, c'est-à-dire chez les ménages qui ont peu de moyens et chez qui il faut mettre la priorité pour faire des économies en matière de dépenses énergétiques.

J'encourage le Gouvernement wallon à analyser comment le Gouvernement français a fait, parce qu'effectivement en France, ils ont utilisé une série de moyens européens pour investir dans la modernisation du parc de logements sociaux. En même temps, cela constitue un fameux programme économique et un programme de création d'emplois.

Pour ce qui concerne l'ancrage communal, on entend toujours les doléances en ce qui concerne les délais de réalisation, des moyens qui manquent, des efforts qui doivent être faits dans le chef des communes, certains bourgmestres exprimant une réticence très ouverte par rapport au logement social. On peut entendre tout ce que l'on veut, mais il me semble qu'il est temps d'arrêter la énième analyse, de passer à l'action et de s'engager sur une voie des droits de tirage. C'est quelque chose à creuser.

Comme nous devons être également particulièrement attentifs par rapport à la formule Écopack dans la mesure où jusqu'à présent elle sert à améliorer le logement sur le plan de la performance énergétique. À cela, j'ajouterai qu'il y a aussi la problématique de l'insalubrité ou la notion d'insécurité liée au logement et qui pose exactement le même type de réflexion dans le chef de celui qui devra investir, mais qui n'a pas les moyens de le faire. À mon avis, il va falloir, sans complexifier et sans multiplier toutes les procédures et les conditions d'accès, réfléchir s'il n'y a pas un moyen simple pour intégrer dans l'Écopack une série de travaux qui permettent d'améliorer la salubrité et la sécurité, notamment sur le plan des installations de gaz et des installations électriques.

Je termine par deux réflexions.

D'une part, il ne faut pas perdre de vue que le programme 41 de l'année 2015, consacré à l'alliance Emploi-Environnement prévoit des avances remboursables en matière d'Écopack qui vont monter en termes de moyens d'action de 27 millions à 65 millions. C'est un signe très clair et c'est inscrit dans un

programme alliance Emploi-Environnement. Jusqu'à présent, je n'ai entendu aucun collègue se prononcer sur cette augmentation qui est tout à fait autre que purement symbolique d'un programme qui vise à la fois d'investir dans le logement, mais aussi de reconforter la notion économique et la notion de création d'emplois.

Pour terminer, quand on parle d'une réduction budgétaire en matière de prime de l'ordre de 25 millions, on ne doit pas perdre de vue qu'en 2012, le chiffre d'affaires du secteur de la construction était de 10 milliards. Cela représente 0,25 % du chiffre d'affaires. Évitions, chers collègues, d'être ridicules ! Ce ne sont pas les 0,25 % qui remettront en cause un secteur dont le chiffre d'affaires est de 10 milliards. S'il y a moyen de les prendre, je fais un communiqué et j'essaye de les récupérer. Bien sûr, mais il faut mettre les différents chiffres en relation les uns avec les autres.

Je fais un autre exercice. Celui qui peut financer au moyen d'un prêt à taux zéro des travaux. La moyenne d'investissement financé au départ de l'Écopack est de l'ordre de 16 000 euros. Je fais la comparaison entre le taux zéro et le taux classique pour un prêt à tempérament. Cela me fait, par année, une économie en termes d'intérêt de l'ordre de 400 euros à multiplier par le nombre d'années dont je suis bénéficiaire du prêt. Est-ce à sous-estimer tout cela ? N'est-ce pas cela qui est la meilleure des primes, à savoir le montant d'une facture ou le montant d'une mensualité que je n'aurai pas à payer plutôt que de devoir solliciter des primes après coup ? C'est une réflexion à mener.

Je ne prétends pas avoir la vérité, mais je souhaite tout que l'on réfléchisse à cet aspect de la question. Je suis particulièrement heureux que le ministre annonce, dans le même ordre d'idées, l'*access pack*, c'est-à-dire ce qui va aider le jeune, qui souvent pour l'heure est dans une situation difficile pour accéder au logement vu que sa capacité d'emprunt est limitée, à pouvoir financer une partie des coûts par un prêt intéressant.

En ce qui concerne le bonus logement, on peut regretter des réformes qui se font en la matière. Concernant la réforme sur le bonus logement, j'y vois deux aspects principaux. Tout d'abord, la suppression des réductions d'impôts pour les dépenses de sécurisation d'une habitation contre le vol et l'incendie. Le collègue Jeholet en a parlé ce matin. Pour la Région wallonne, cela représente un gain de dépense de 20 millions d'euros. La Flandre a fait exactement la même chose et on ne peut pas reprocher à la Flandre d'être gouvernée par un gouvernement de gauche, pour l'instant.

Concernant la mesure du bonus logement, il faut savoir que le législateur fédéral a déjà pris des mesures en limitant l'exonération de revenus à un taux d'imposition de 40 %. Si je pars de l'hypothèse que tout le monde est taxé au taux de 45 %, cela fait une économie très importante, mais les 300 000 ménages

dont j'ai parlé et qui ne disposent pas des 10 000 euros par an, ce n'est pas ceux-là qui sont taxés à hauteur de 45 %. Pour la Région wallonne, cela représenterait une dépense à ne plus faire de l'ordre de 5 millions, mesure qui a été prise exactement de la même façon par le Gouvernement flamand, à savoir de réduire le taux maximum de 45 à 40 % pour ce qui concerne l'application du bonus logement.

Pour terminer, le régime du bonus logement – et je l'ai dit depuis des années, on ne va pas me reprocher de le découvrir aujourd'hui – tel qu'il était en vigueur permettait à celui qui gagne bien sa vie de gagner plus. Ce n'est pas un tort de bien gagner sa vie et ce n'est pas en tort de gagner plus – ça, je ne l'ai pas dit –, mais il est temps, à mes yeux, de rééquilibrer les choses.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PS). - Il m'appartient d'intervenir au long tour, pour utiliser le jargon des joueurs de whist. Après tout ce qui a été dit tant sur les bancs de l'opposition que de la majorité, je vais m'efforcer d'être aussi concis que possible puisque des éléments que j'avais prévus dans mon intervention ont déjà été abordés par les uns et les autres.

Je voudrais exprimer un sentiment de satisfaction. Lorsque l'on est jeune parlementaire de la majorité, de la même formation politique que le ministre, ce n'est évidemment pas très étonnant. Ceci étant, cela a été dit tant par M. Collignon que par M. Fourny, pour ce qui concerne les collectivités locales dans leur ensemble, il y a effectivement des éléments qui permettent d'être aujourd'hui, si pas heureux, en tout cas réconfortés par les décisions prises dans le contexte financier que nous connaissons tous. C'est un contexte d'assainissement budgétaire que je ne vais pas rappeler.

Monsieur le ministre, dans votre exposé particulier, vous avez cité quelques chiffres globaux que je rappelle. L'évolution des moyens totaux consacrés au monde communal, aux collectivités locales, toutes politiques confondues entre 2014 et 2015, c'est une augmentation de près de 40 millions d'euros. Cette augmentation à travers le Fonds des communes, à travers le Fonds spécial de l'aide sociale, la politique de la ville aussi, vous l'avez rappelé qui est transférée à la Région wallonne, mais sans les moyens afférents qu'il a fallu trouver dans les financements propres à la Wallonie.

Le Fonds d'investissement est également pérennisé et permettra au monde communal, aux collectivités locales de continuer les investissements, de poursuivre les investissements programmés importants tant pour le confort et la qualité de vie de nos concitoyens que pour l'économie et l'emploi. On ne dira jamais assez – l'un ou l'autre a eu l'occasion de l'exprimer tout à l'heure – que le monde communal, le monde local représente plus de 50 % des investissements publics dans notre pays. Il y a, pour corollaire à ces investissements, un soutien très

important à l'économie et à l'emploi dont nous avons bien besoin.

Un autre élément non évoqué, pas de manière insistante, c'est le rôle fondamental que les collectivités locales jouent en matière de cohésion sociale, non seulement à travers le plan de cohésion sociale tel que nous le connaissons, mais dans l'interface que les collectivités locales mettent en place et gèrent au quotidien avec nos concitoyens.

C'est un élément fondamental, surtout lorsque l'on envisage les perspectives pas très réjouissantes qui se présentent à nous dans les mois et les années qui viennent. Les collectivités locales, les communes, les CPAS et l'ensemble des acteurs locaux ont un rôle important à jouer. Par les choix financiers, les choix budgétaires que vous avez faits, vous leur permettez de continuer à jouer ce rôle.

Avec la sagesse pragmatique que l'on vous connaît, vous avez rappelé tout à l'heure, à juste titre, qu'il fallait cesser les polémiques à distance entre les politiques menées au Fédéral, celles à la Région wallonne et que les débats devaient être portés là où ils doivent l'être. C'est une évidence à laquelle tout le monde peut se rallier. Vous me permettrez tout de même de rappeler que tout le monde, notamment à d'autres niveaux de pouvoirs, n'a pas forcément eu la réflexion politique par rapport aux conséquences sur d'autres niveaux de pouvoirs des décisions que l'on prend.

Je vais m'efforcer de rester objectif, je ne vais pas entrer dans la polémique, mais le report de charges sur le monde communal ne date pas de ce nouveau gouvernement. Il ne date pas non plus du précédent, il faut remonter beaucoup plus loin dans le passé pour le retrouver. Néanmoins, il est évident qu'il y a devant nous aujourd'hui des problèmes à régler, sur lesquels nous nous pencherons dès demain : la réforme des services de secours, la problématique de l'exclusion des chômeurs. Une série de décisions sont prises aujourd'hui ou prises auparavant et qui vont entraîner de grosses difficultés. En ce qui concerne tout cela, on ne peut pas s'empêcher d'être inquiet.

Je voudrais rappeler un élément fondamental de la Déclaration de politique régionale que vous avez imposé, en tout cas soutenu, dans les discussions qui ont mené à l'élaboration de cette Déclaration de politique générale : la neutralité budgétaire pour le monde communal des décisions prises ici par le Gouvernement wallon.

Vous avez évoqué un élément qui paraît fondamental. Il y a eu dans le passé, encore aujourd'hui, des débats et des polémiques autour du rôle des provinces. Je sais que vous avez une vision particulière de ce que doit être le rôle des provinces. Je me réjouis que vous ayez rappelé que, dans les mois qui viennent, on verra très concrètement comment cela peut se mettre

en place. Vous avez rappelé que vous alliez lier l'accomplissement du Fonds des provinces à des contrats de partenariat en termes de supracommunalité.

La supracommunalité est un élément déterminant qui permettra demain de donner un nouveau sens à l'action provinciale, en partenariat avec le monde communal. Dieu sait s'il y a là matière à s'entendre. Il faudra une volonté politique forte. Je ne doute pas que vous l'ayez et que le Gouvernement wallon vous accompagne au niveau régional. En tout cas, entre les acteurs provinciaux et communaux, il faudra – peut-être devrez-vous prendre votre bâton de pèlerin – convaincre les uns et les autres que c'est un élément clé du développement tant de l'un que de l'autre. Sachant que l'on ne peut exclure que, dans les années à venir, un retour de la croissance et une conjoncture plus favorable permettent d'envisager un avenir meilleur. Quoi qu'il en soit, soyons là aussi très pragmatiques : aujourd'hui, rien ne permet de l'affirmer.

À défaut de moyens financiers nouveaux, il faut trouver de nouvelles formules, de nouvelles méthodes de travail. Il faut lever certains tabous. Il y a des compétences, des moyens techniques, des moyens humains importants dans l'ensemble des provinces. Il y a, d'un autre côté, un monde communal – je pense plus particulièrement aux communes rurales ou de moindre importance – qui se trouvent face à des difficultés et des déficits en termes de moyens techniques et humains. Il y a là deux mondes qui doivent se parler, se rencontrer et aller beaucoup plus loin, travailler ensemble.

Je ne fais pas de reproche à M. Jeholet ; il n'est plus là, mais ses collègues lui relaieront mon propos. J'aurais voulu réagir à l'une ou deux de ses réflexions. J'étais particulièrement séduit par l'enthousiasme de M. Jeholet à vouloir promouvoir la construction de logements publics à caractère social. Je l'invite à transmettre cet enthousiasme à l'ensemble de ses collègues au sein de sa formation politique, notamment la bourgmestre de Jurbise qui déclarait encore récemment – j'ai encore l'article chez moi – que tant qu'elle serait là, il n'y aurait aucun logement social dans sa commune et, beaucoup plus inquiétant, que s'il devait y en avoir, elle devrait choisir les locataires elle-même. J'entends régulièrement le procès fait au monde socialiste pour ce qui concerne une certaine gestion passée en matière de logements sociaux. Quand on entend cela, on peut aussi être particulièrement inquiet.

M. Jeholet a aussi dit que le logement social connaissait aujourd'hui des difficultés en termes de qualité du bâti et qu'il était temps de prendre le taureau par les cornes. Je voudrais dire qu'il y a là aussi une mémoire des choses. N'oublions pas que feu le ministre Daerden il y a quelques années – je n'ai pas les dates en tête – a fait partager par le Gouvernement wallon ce que l'on a appelé à l'époque le plan exceptionnel d'investissement. C'est un milliard d'euros qui a été investi dans le logement public wallon. C'est un passé

très récent. Dans ma région, la grosse société de logements sociaux qui a bénéficié d'importantes subventions dans ce cadre, les derniers travaux ont été terminés il y a un an et demi, deux ans. C'est un programme qui s'est étalé sur plusieurs années. Ce n'étaient pas des subventions pour faire n'importe quoi, c'était un programme qui visait à la sécurisation des logements, à savoir le renouvellement des installations de chauffage et d'électricité et à des investissements visant à économiser de l'énergie. Tout le monde ici conviendra que pour les ménages et les familles les plus précaires qui sont majoritaires dans le logement social dans la plupart des communes, c'était très important.

Il est clair que l'on n'arrivera pas demain, compte tenu des moyens dont nous disposons, à réitérer l'opération, mais on ne part pas de rien, des choses ont été faites.

Pour terminer, dans l'intervention de M. Jeholet, il y avait une énième allusion à l'eldorado flamand : la Flandre riche, la Flandre conquérante, la Flandre qui fait beaucoup pour toutes les catégories de population, plus particulièrement pour les personnes qui osent, qui entreprennent, qui gagnent bien leur vie.

Un débat que l'on a souvent eu depuis quelques semaines au sein de cette commission – des questions ont dû être aussi posées en séance plénière – c'est par rapport au précompte immobilier. On sait qu'il y a une réflexion, le ministre Lacroix l'a encore rappelé hier en Commission du budget. On va voir comment on peut régler au mieux cette question. La question était celle du rapatriement vers l'administration régionale. Monsieur le Ministre, vous aviez déclaré que vous n'étiez pas a priori hautement favorable, mais le débat reste ouvert de l'administration fédérale du cadastre. La Flandre a effectivement effectué cette opération, mais il faut savoir que la Flandre a doublé le taux de base. Chez nous, il reste à 1,5 %. En matière de politique favorable à l'investissement immobilier, on ne peut pas dire que la Wallonie soit la dernière élève de la classe belge.

J'espère avoir été, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, assez concis dans mon propos.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur Dupont.

Dans le cadre du débat général, j'ai encore une demande d'intervention de M. Bouchez. Y en a-t-il d'autres ? Ce sera donc la dernière dans le cadre du débat général.

Monsieur le Ministre demande que nous fassions une petite suspension de séance.

- La séance est suspendue à 15 heures 39 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 47 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

**PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LE
PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU
BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE**

**(DOC. 56 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 5) ET
(DOC. 57 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 5)**

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2015**

(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1^{TER})

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE**

**(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 5) ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 – ANNEXE 5)**

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT
PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 59
(2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Il est dommage que MM. Collignon et Fourny ne soient plus présents, parce que ma première remarque leur était adressée.

(Réaction d'un membre)

J'avais juste une petite remarque avant de rentrer dans le fond du sujet. J'ai cru comprendre que M. Collignon était prêt à être mon parrain. Il m'a dit que j'avais beaucoup de choses à apprendre et il a raison.

Néanmoins, s'il me le permet, j'en choisirai un autre. Quand je vois que l'on a affaire à des députés qui ne respectent pas le règlement et qui disent que la législation qui impose le fait que les parlementaires aient les budgets que nous avons demandés, ce n'est pas très important, que c'est juste une loi et que ce n'est pas

si grave, il y a, peut-être, meilleur parrain à trouver. À ce niveau, il ne m'en tiendra pas rigueur.

Avant de rentrer sur le fond, je dois vous dire que je suis juriste. Je donne des travaux pratiques à l'université et je dois vous avouer que si mes étudiants avaient été ici, je n'aurais pas été fier, à votre place, de montrer un tel exemple. En tant que député, on doit montrer l'exemple et respecter les règles que l'on s'impose.

Deuxième aspect sur les riches. Tout à l'heure, M. le Président m'a donné un petit avertissement oral, mais je me permets à présent de le dire, maintenant que j'ai la parole : il faudra, tout de même, que vous définissiez, un jour, les « riches ».

Vous faites parce que vous êtes en train de cliver la société en stigmatisant en permanence une catégorie de la population. Dites-vous bien une chose, on est toujours le riche d'un autre. Vous, en l'occurrence – puisque nous avons le même salaire, je connais le vôtre aussi – vous figurez, pour des riches, aux yeux de certaines personnes.

Vous stigmatisez en permanence et je crois que ce n'est pas une bonne manière de faire de la politique. C'est celle que vous avez choisi d'adopter, je pense que c'est une erreur. Malheureusement, nous risquons un jour d'en subir les conséquences. Ce n'est pas en montant les gens les uns contre les autres que l'on a une société harmonieuse. Je vous rappelle aussi que vous avez occupé le pouvoir fédéral pendant 25 ans. Toutes les réformes fiscales que vous avez appelées de vos souhaits – il y en a d'autres qui n'avaient pas cinq ans – que vous appelez – on a l'impression que si l'on ne les fait pas maintenant, cela va être une catastrophe – c'est vraiment dommage, vous auriez pu le faire.

Au niveau de l'ajustement, j'ai une question par rapport à un point particulier, il s'agit de la taxe sur les mâts et pylônes de GSM. Si l'on refait l'historique, c'est une taxe communale qui rencontre une série de difficultés. Une commune de mon arrondissement a décidé de porter l'affaire devant la Cour de cassation, pas plus tard, qu'aujourd'hui.

À un moment donné, la Région dit : « On va résoudre le problème. On va la prendre à notre compte. On va prévoir des additionnels pour permettre une rémunération pérenne, je dirais, pour les communes ». Sur le principe, a priori, pas de difficulté. On estime à 24 millions d'euros le rendement, dont la moitié reviendrait aux communes. Au passage, un petit pourcentage est pris pour les frais administratifs. C'est une pratique qui est parfois critiquée, mais vous l'adoptez ici.

Sur le fond, dès le départ, on vous a alerté sur le fait qu'il y avait peut-être un problème de constitutionnalité par rapport à cela puisque l'autonomie communale a pour corollaire, le fait que la Région n'a pas à dire aux

communes les taxes qu'elles peuvent adopter et celles qu'elles ne peuvent pas.

Le Gouvernement Di Rupo – c'est un Gouvernement qui vous paraît plus sympathique que l'actuel, j'en suis certain – s'est adressé à la Cour constitutionnelle. Le ministre des Finances, de l'époque, avait déclaré que la Région wallonne n'était pas dans son rôle et qu'à ce titre-là, on ne pouvait pas la laisser continuer dans cette direction.

Différents recours ont été introduits par des opérateurs téléphoniques. Il n'y a pas que le MR qui se plaint de cela, de ce problème légal. Ce n'est pas qu'un problème légal. Je ne fais pas du légalisme pour le plaisir, je vais y venir. L'Union des villes et communes – c'est une institution que vous connaissez bien, Monsieur Furlan, que vous appréciez beaucoup, vous en avez été le Président – a aussi émis une série de remarques.

M. Crucke, Président de cette Commission, vous a interrogé, il y a de cela un mois en vous demandant où l'on était dans cette taxe. Apparemment, les enrôlements n'avaient toujours pas commencé, pour la simple et bonne raison que les formulaires adressés aux opérateurs – puisqu'il faut adresser le relevé du lieu des différents endroits des antennes relais – n'avaient toujours pas été faits.

Nous sommes le 25 novembre, il est grand temps d'enrôler. Ce qui m'inquiète, c'est que, premièrement, l'enrôlement n'est toujours pas fait. Deuxièmement, même s'il devait intervenir, vous avez un gros point d'interrogation sur cette taxe, puisque vous n'êtes toujours pas certain de sa légalité. J'irais même plus loin, on peut se dire raisonnablement qu'il y a de fortes chances que l'on considère que la démarche ne soit pas légale.

Cela implique deux difficultés. La première, c'est dans l'ajustement du budget wallon puisqu'une part des recettes de cette taxe intervient dans le budget wallon – à peu près de 12 millions d'euros – ce n'est pas une somme négligeable non plus. Par ailleurs, pour les communes, cela pourrait être un cadeau empoisonné. Les additionnels sont prévus, sur lesquels certaines communes comptent dans le cadre de leur modification budgétaire. En général, au niveau des communes, on est plutôt à la deuxième modification budgétaire, en tout cas dans les grandes villes. Nous sommes en train d'évoluer comme si ces montants étaient sûrs, alors que l'on est très loin d'être certain de l'approche.

Où en êtes-vous dans la procédure ? Les formulaires ont-ils été envoyés ? Est-on en mesure d'enrôler avant la fin de l'année pour que l'on puisse compter dessus ?

Je suis certain que vous êtes quelqu'un de sérieux, du moins, je le souhaite, où en est-on par rapport à l'analyse juridique ? Qu'en est-il ? Avez-vous des garanties ? Aujourd'hui, pouvez-vous prendre l'engagement que

cette taxe ne risque rien et que les communes qui l'intègrent dans leur modification budgétaire peuvent s'en prévaloir sans difficulté ? Même chose pour le budget wallon. Sommes-nous certains que nous n'aurons pas de mauvaise surprise ?

On peut, de temps à autre, se réfugier derrière le Fédéral, parfois derrière l'Europe, les normes SEC, tout ce que l'on veut. Ici, nous sommes d'accord, on ne pourra se réfugier derrière rien ni personne. Premier élément par rapport à l'ajustement.

Deuxième élément. Celui-ci, par rapport au budget, par rapport à cette taxe sur l'outillage. Je dois vous avouer que je ne comprends plus trop. Au début, on nous a expliqué que c'est parce que les entreprises devaient renouveler plus régulièrement leur machine. À cela, on vous a rétorqué qu'au bout de cinq ans, les machines n'étaient pas nécessairement hors course et que ce n'était pas très crédible. Oui, au bout de cinq ans, on change un ordinateur, mais on ne change pas des grosses machines industrielles. L'argument n'était pas crédible. Donc, cet argument, on l'a laissé tomber puisque vous avez vu que cela ne marchait pas.

Maintenant, on nous dit que les communes ne veulent pas avoir des entreprises sur le territoire, ce serait d'ailleurs intéressant que l'on puisse les rencontrer.

Écoutez, elle n'est pas gérée que par une seule personne, puisque je suis devant vous aujourd'hui. Dans une coalition, on est toujours deux. Ou alors, vous allez expliquer au cdH qu'ils ne servent à rien, mais vous pouvez leur dire aussi. Il n'y a pas de souci, mais au moins, on aurait avancé politiquement aujourd'hui.

Par rapport à l'utilité de la taxe, on nous dit : voilà des communes n'en veulent pas trop. Ensuite, on est en train de nous expliquer que finalement, cela ne va pas rapporter beaucoup d'argent et que cela va rapporter un peu plus d'un million d'euros à l'horizon 2021. Je vous dis : « Pourquoi faites-vous cela ? ».

D'un côté, vous envoyez un signal hyper négatif et de l'autre, vous n'améliorez pas les finances de la Région. Je vais même aller plus loin. Je suis d'accord avec vous et avec certains éléments qui ont été avancés, de dire : « On ne sait pas faire un assainissement sans se faire quelques mécontents ». Bien évidemment. Ce n'est pas possible. Que ce soit au niveau d'une commune, de la Région, du Fédéral. À partir du moment où il faut redresser les comptes publics, il y a toujours des gens qui sont mécontents.

Mais le but est qu'au minimum, ce soit utile. Mais si vous faites des mécontents et qu'en plus, ce n'est pas utile, alors là, il va falloir m'expliquer. Il y a un souci à un moment donné.

Un autre élément concerne la politique des grandes villes. Vous dites qu'il y a 7,9 millions d'euros pour la politique des grandes villes, politique qui vient du

Fédéral. Votre but était de préserver l'emploi. Je partage totalement votre objectif. Vous préservez les emplois, mais quelle est la part de budget qui sera encore attribuée pour des projets ? Si c'est pour dire de financer des emplois, mais qu'à l'arrivée, il n'y a plus d'argent pour mener des projets dans le cadre de la politique des grandes villes, cela ne sert à rien. Vous allez payer des gens qui vont passer leur journée à attendre que le temps passe. Cela, je suppose que vous l'avez envisagé.

On sait qu'il y a une différence de subsidiations entre le Fédéral et la Région. Le Fédéral, en général, subventionne 100 % lorsqu'il s'agit d'emplois. La Région, sur d'autres types de politique, a plutôt une pratique de 75/25. Ici, sommes-nous sur du 100 % ou du 75/25 ? Si c'est la deuxième hypothèse, on se retrouve dans un cas où, d'une manière ou d'une autre, on alourdit, encore une fois, la charge sur les communes.

Le point suivant me tient particulièrement à cœur, on a déjà eu souvent l'occasion d'en discuter. Concernant le Fonds des communes, vous nous dites : « Formidable, regardez, cela progresse puisque l'on a gagné une cinquantaine de millions d'euros depuis deux ans ». Très bien, pour des communes qui sont en très grandes difficultés, mais j'ai l'impression que vous êtes vite content. À l'heure actuelle, le Fonds des communes n'est pas suffisant, je ne dois pas dresser la liste des difficultés des grandes villes en particulier. À côté de cela, et mes collègues y reviendront, vous réduisez toute une série d'autres politiques. Ce que l'on vous a demandé, c'est une manière de réformer la gestion des communes, voir de quelle façon celles-ci pourraient, seules, retrouver cette autonomie communale prévue constitutionnellement.

À l'heure actuelle, vous savez très bien que les communes reçoivent assez d'argent, et encore, pour payer en gros leur personnel et quelques frais de fonctionnement, mais pour le reste la moindre politique c'est devenu une course aux subsides. Il faut arrêter cela, il faut arrêter de demander à des communes de rentrer des projets pour des choses qui ne rentrent pas nécessairement en ligne de compte dans leur politique. Mais c'est la seule manière pour elles d'avoir de l'argent.

Quand reverra-t-on une série de pièges dans le mécanisme du Fonds des communes ? J'en prends un en particulier parce qu'il va être d'actualité dans les prochains jours avec l'apparition des différents budgets communaux. Quand vous avez des communes autour de vous qui augmentent les impôts, si vous ne le faites pas, la Région wallonne le fait par le biais de ce décret. Parce que vous nous avez dit que vous ne pouviez rien faire, mais le Fonds des communes est un décret. Vous pouvez venir nous présenter une réforme du décret, on en discutera avec grand plaisir.

Mais il y a quelque chose de particulier, si vous n'augmentez pas les impôts et donc quelque part que vous augmentez l'effort. Vous dites : « Je vais être

courageux, faire un effort, ne pas choisir la solution de facilité » parce que quoique l'on en dise cela reste une solution de facilité d'augmenter la fiscalité. Comme cadeau de récompense, on vous dit : « Si c'est comme cela, vous allez recevoir moins du Fonds des communes ». Quel est le signal envoyé aux différents mandataires communaux ? Il vaut mieux laisser aller les déficits, on va bien venir nous aider à un moment donné, et en plus augmenter les impôts puisque l'on a un mécanisme qui vient nous récompenser ou du moins nous pénaliser si jamais cette augmentation d'impôts n'existe pas.

La Région a peut-être cette chance, par rapport au Fédéral, c'est qu'il y a une série de mesures qui sont prises ici, qui n'ont qu'un effet indirect. Monsieur le Ministre, sur tout ce qui est pouvoirs locaux, vous pouvez décider de plein de choses sans que le citoyen ne fasse le lien avec vous parce que c'est la commune qui va impacter en bonne partie votre décision et qui va devoir l'exécuter.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

C'est une réalité. Je vous donne l'exemple concret, si certaines communes n'augmentent pas leurs impôts alors que d'autres le font, on se retrouve avec moins dans le Fonds des communes. Que va-t-il se passer ? L'échevin des Finances de la commune concernée avec le Collège va devoir augmenter les impôts. C'est eux qui assument la responsabilité politique pour une décision qui est prise au niveau de la Région puisque le mécanisme de financement n'est pas choisi par la commune. C'est quelque chose d'important à signaler.

Au niveau des réformes fiscales, je l'ai déjà dit hier à votre collègue, M. le Ministre Lacroix, c'est un peu particulier quand on entend les débats. On a l'impression que la Région n'a pas eu les compétences qu'elle aurait voulu avoir. Pourtant tous nos partis étaient autour de la table. A priori, j'avais cru comprendre que les Francophones étaient, pour une voie majoritaire, pas nécessairement demandeurs de compétences nouvelles. À chaque fois que l'on aborde une question fiscale ou économique, on nous dit : « On voudrait faire payer le capital ; pas de chance, c'est le Fédéral. On voudrait faire ceci pour les entreprises ; pas de chance, c'est le Fédéral ».

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je vais jusqu'au bout. Vous avez par exemple les additionnels à l'IPP, donc assumez votre raisonnement. Je ne suis pas demandeur, je vous le dis franchement. On peut se rejoindre sur beaucoup de choses, par exemple la réduction des déficits et cela fera toujours une différence avec Ecolo où l'on a une différence par rapport à cela qui est importante. Il n'y a aucun problème, ce n'est pas parce que l'on est tous les deux dans l'opposition que l'on doit dire la même chose, on a nos différences politiques.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est quand j'entends que l'on dit veut faire payer les riches, chose que vous n'avez toujours pas définie. Vous avez les additionnels à l'IPP, vous n'en faites rien. À un moment donné, il faudra de la cohérence par rapport au débat politique. Arrêtez d'essayer de reporter sur d'autres niveaux de pouvoir des responsabilités qui vous incombent.

M. le Président. - Comme vous l'avez vu, on a englobé 2004, 2015, et même le projet de décret-programme pour que les choses soient claires.

Je propose que M. Dermagne soit également considéré comme rapporteur pour le décret-programme.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Président, je vais essayer d'être sage et mesuré, d'éviter les caricatures, voire même les provocations inutiles. Cela ne sert à rien. Comme tout ministre je préférerais ne pas faire d'économies. Tout le monde peut s'en rendre compte, c'est toujours plus facile pour un ministre d'initier des politiques et de mettre sur la place publique un certain nombre de subsides à destination des différentes catégories. Nous sommes dans un contexte budgétaire, il faut l'assumer, je l'assume et je porte mon budget avec calme, sérénité, mais aussi avec responsabilité.

Nous sommes aussi dans un contexte européen, M. Stoffels l'a rappelé et bien résumé d'ailleurs, où il y a un changement de paradigme sur les dépenses qui peuvent être périmétrées et non périmétrées, non seulement avec un changement de paradigme, mais un changement de paradigme évolutif et inconstant. Ce qui vous a amenés d'ailleurs à critiquer l'ancien ministre du Budget dont on peut raisonnablement présumer, qu'à l'époque où il était ministre Budget, il ne connaissait pas le contexte dans lequel la dette serait périmétrée. Celui-ci n'échappera pas à cette même règle parce qu'il est incapable de vous dire, comme l'ensemble du Gouvernement, ce que demain l'Europe ou l'ICN considérera comme des dépenses périmétrées. Il faut constamment s'adapter, le monde est changeant et mouvant. On ne peut pas critiquer les choses que l'on ne peut pas connaître à l'avance.

Je ne reprendrai pas forcément dans l'ordre des questions, M. Stoffels a parlé de mobiliser des capitaux publics différemment. Vous avez raison, c'est la conséquence de contraintes européennes qui aujourd'hui tendent à nous faire privatiser un certain nombre de choses, je vais être plus mesuré, et tendent à nous faire modifier notre mécanisme de financement en allant moins vers des subsides que des formes d'avance récupérables où seul le différentiel d'intérêts est pris en compte dans le périmètre. Vous l'avez indiqué, Monsieur Stoffels, d'où le fait que mon prédécesseur, avec l'appui du Gouvernement de l'époque, avait pensé au

mécanisme très intéressant des Écopacks. Vous avez fait la démonstration que ce n'est pas moins inintéressant qu'une prime, c'est simplement ventilé un peu différemment.

Si l'on veut réussir le défi tant du logement d'ailleurs, je mettrai les communes un peu à part à ce stade, que du défi en terme d'économies d'énergie voire de production d'énergie, il faut mobiliser des capitaux privés. Cela peut être aussi nouveau dans la conception. Il y a en a de deux types. Des capitaux privés citoyens, dans le Gouvernement précédent on avait essayé de le faire sur les éoliennes, je n'ai pas les résultats, mais l'intention était là ; faire participer les citoyens, c'est donc une forme de mobilisation d'épargne. Je vais essayer de le faire dans le domaine du logement parce qu'une série d'épargnes locales peuvent se mobiliser sur du logement public.

Ce faisant, j'interviens sur une remarque. On n'arrête pas, dans cette commission, maintenant, comme par le passé, de m'interroger sur mes intentions : « Monsieur le Ministre, qu'allez-vous faire et qu'allez-vous proposer ? ».

M. Bouchez (MR). - Excusez-moi, Monsieur le Ministre, c'est dans votre intérêt.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, sauf erreur de ma part, j'ai l'impression que la majorité n'est pas en nombre.

M. le Président. - C'est exact, Monsieur Bouchez. Je suspends les travaux.

- La séance est suspendue à 15 heures et 58 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 4 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONCERNANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2014 (DOC. 57 (2014-2015) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE (DOC. 56 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 57 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE

2015
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 ET 1TER)

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE**

(DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5) ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 5)

**BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT
PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 59
(2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET
(DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. - Voilà, la majorité est en nombre, on peut reprendre nos travaux.

Je voulais juste m'assurer auprès de collègues pour savoir s'il n'y a pas de question pour la Cour des comptes. S'il n'y en a pas non plus dans le débat particulier, je peux libérer la Cour des comptes que je remercie à la fois pour sa présence, sa patience et son attention.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Revenons à nos moutons. J'en étais à la mobilisation des capitaux privés, à la réponse à M. Stoffels.

Capitaux publics, j'en ai parlé. Capitaux privés, il y a deux moyens de les mobiliser. J'en profitais pour vous dire, vous m'avez demandé de venir présenter mon plan stratégique que – je vous rappelle – j'ai fait avec le secteur en fixant un calendrier devant ce Parlement.

Je n'ai pas souhaité m'exprimer sur mes intentions. On m'a demandé de m'exprimer sur mes intentions et sur mon plan stratégique. On voudrait maintenant que j'aie déjà les mesures fines. Évidemment, ce n'est pas possible. Rassurez-vous, le travail avance dans les groupes de travail. Jusqu'ici, en matière de pouvoirs locaux, en tout cas, sous l'ancienne législature, j'ai réussi à remplir ma charge telle qu'elle était annoncée. Je vous demande de me faire relativement confiance pour indiquer que je remplirai mes obligations envers ce Parlement et que le débat aura lieu quand il devra avoir lieu. Je reprends les propos de M. Collignon, il ne faut pas confondre le principe et l'exécution.

Le principe a été annoncé. L'exécution, elle est située dans un calendrier.

Deuxième manière de mobiliser les capitaux privés, c'est mobiliser les capitaux des entreprises au travers d'un certain nombre de mécanismes.

Le plus abouti, je réponds à une question qui m'a été posée par M. Fourny, je pense, c'est la revitalisation urbaine. C'est le principe de PPP, aujourd'hui, le plus abouti en Wallonie, celui qui ne souffre aucune contestation. La DPR ne s'y trompe pas puisqu'elle propose d'augmenter, à partir de 2016, les moyens budgétaires mis à disposition de cette rénovation et de cette revitalisation urbaine. On pourrait imaginer le même mécanisme dans le secteur du logement, voire même dans le secteur de l'énergie. Évidemment, il faut trouver les mécanismes fins, j'y réfléchis.

On parle de PPP partout, à tout moment. Je remarque que, en Flandre, c'est une catastrophe en termes de requalification, mais on en a une qui marche bien, une forme qui marche bien. Évidemment, mon intention est d'étudier les mécanismes qui permettront de l'étendre.

Le bonus logement, c'est assez amusant parce que la réforme est demandée partout et par tous les secteurs. Tout le monde retient son caractère régressif, qui déstructure finalement la progressivité. Tout le monde dit que cela a entraîné ou que cela a eu pour conséquence une augmentation de la pression foncière. Je vais dire que ce n'est pas le ministre. Ce sont les universités, les chercheurs, même le secteur de la construction. Tout le monde nous dit que cela ne favorise pas le secteur de la construction, parce que c'est principalement des mutations. Oui, il faut une réforme du bonus logement. Il y a deux aspects, je l'ai dit, ne nous en cachons pas. Il y a un aspect d'économie, il faut éviter la dérive du système. Puis il y a un aspect de modernisation de la fiscalité immobilière.

J'ai indiqué la manière avec laquelle nous comptons travailler. Notons, d'ores et déjà – plusieurs collègues l'ont retenu – que par rapport à la Flandre, il vaut mieux être propriétaire en Wallonie qu'en Flandre, tant en ce qui concerne le bonus logement beaucoup plus favorable, qu'en ce qui concerne le PRI. M. Dupont a indiqué, notamment, que le PRI, par la base fiscale appliquée par la Région, c'est le 1,5 ou le 2,5 beaucoup plus favorable en Wallonie.

Il ne faut pas se flageller, toujours dire que nous sommes les plus mauvais élèves de la classe. En la matière, nous sommes la Région qui permet le plus facilement l'accès à la propriété.

Monsieur Dupont, vous avez raison. J'ai fait une promesse à M. Bouchez de ne pas constamment interpellier le Fédéral. Chacun sa route, chacun son destin. À l'inverse, on ne peut pas demander à la Région d'assumer, aujourd'hui, toutes les politiques que le Fédéral ne met pas en œuvre. Je ne vais pas m'appesantir, ajouter la pierre constamment dans l'eau

du Fédéral. De toute façon, cela ne sert pas à grand-chose, mais à l'inverse, ne dites pas au Gouvernement qu'il doit assumer un certain nombre de charges qui ne sont pas assumées par d'autres niveaux de pouvoirs. Les autres auront l'occasion de porter la responsabilité politique des décisions qu'ils prennent.

Je dirais que le mot « commune », avec mon passé, me colle au doigt, comme le sparadrap colle au doigt du capitaine Haddock dans la BD de ce nom. Oui, je suis très attentif à la situation du Fédéral et j'ai annoncé que j'interpellerai les Comités interministériels, les Comités de concertations pour faire part de mes inquiétudes. Ce sera dès lors devant vous que je devrai justifier les résultats. Ne faisons pas de mauvais procès ! Il y a aussi des municipalistes au Fédéral et je ne doute pas qu'ils auront une influence.

M. Dupont a été modéré en la matière, parce qu'il n'a pas ponctualisé – si j'ose ce terme – la relation entre le Fédéral et les communes. Il a eu le courage de la replacer dans le temps et convenons ensemble que le Fédéral, de tout temps, est moins sensible à la situation des pouvoirs locaux que ne l'est la Région wallonne. Dès lors, un certain nombre de dossiers, au cours du temps, depuis la réforme de la Police – j'en passe et des meilleurs – sont venus alourdir les charges de la Région.

Par rapport à la Conférence de Lima, je ne voudrais pas que vous croyiez que je n'étais pas partant pour aller défendre les intérêts de la Wallonie à Lima. Je l'ai indiqué en Conférence des présidents. Vous avez fait une comparaison avec M. le Ministre Marcourt. Lui, c'est cette semaine qu'il part. Il est venu défendre ses projets en commission, mais Lima, c'est la semaine de la plénière. En Conférence des présidents, un groupe politique – je ne lui en tiens pas rigueur, c'est sa responsabilité – a dit : « Je veux que tous les ministres soient mobilisés ». Là, je ne sais pas me couper en deux, être à la fois présent à Namur et présent à Lima. Vous dites que c'est mon choix, ma priorité. Je trouve que, quand la Conférence des présidents dit à un ministre : « Vous devez être présent pour les débats budgétaires en séance publique », le ministre doit s'exécuter. Je n'ai pas de jugement de valeur ni de reproche à faire au groupe politique qui l'a souhaité, sollicité, c'est une réalité. Je n'en peux tout de même rien si la semaine de la Conférence sur le climat tombe en même temps que la semaine budgétaire à la Région wallonne. Je ne vous fais pas grief non plus de dire que, à ma place, vous auriez choisi l'autre solution. Un groupe m'impose d'être ici, l'autre groupe qui m'impose de partir. Je n'ai pas pu faire le choix moi-même. Je pense que le groupe qui oblige à être au Parlement, quelque soit la situation du groupe, je n'ai qu'à y répondre.

Je reviendrai quelques instants sur la cohérence des propos. Je me suis promis de ne pas être caricatural. Je vais essayer de l'être. Je dirais que, de manière générale, à Ecolo, vous êtes dans votre philosophie. Je ne vous la reproche pas. Votre philosophie part du principe :

« Pourquoi cette trajectoire à -450 millions d'euros ? ». On a expliqué que le nouveau Gouvernement voulait être responsable, ne voulait pas alourdir la dette, mais vous contestez cela. C'est votre logique, c'est votre droit. À partir de là découle tout un certain nombre de conséquences. C'est « Pourquoi faites-vous ces économies sectorielles ? ». À partir du moment où la logique de base n'est pas la même, sur les -450 millions d'euros, vous avez entièrement raison de me poser ces questions. Seulement, pour nous, la logique de base du Gouvernement, c'est « d'abord on fait 450 millions d'euros » et, dès lors, découle un certain nombre d'économies à réaliser. J'y reviendrai plus en détail. Je pense que, sur la logique globale, je peux comprendre votre cohérence. On partage ou on ne partage pas les choix, mais comprenez la mienne. À partir du moment où ce seuil a été fixé par l'ensemble du Gouvernement, il en découle un certain nombre de mesures qu'il m'appartient de porter au débat.

Je dirais à mes collègues du MR que je comprends un peu moins la cohérence. Vous connaissez le contexte, vous êtes aux responsabilités à d'autres niveaux et vous êtes amenés à y prendre des mesures. J'ai l'impression que, dans ce débat, j'ai deux catégories de demandes :

- Pourquoi faites-vous des recettes ?
- Pourquoi n'augmentez-vous pas les dépenses ?

Tout qui est un peu gestionnaire sait que, à un certain moment, les recettes moins les dépenses, cela doit faire un solde. Moi, le solde est à 450 millions d'euros. On peut me dire : « Telle recette, il faudrait la supprimer ». Je n'ai pas de souci, on peut la supprimer, mais par quoi va-t-on la remplacer ? « Telle dépense, on peut l'augmenter ». Pas de souci, mais quelle autre économie fait-on ? Il faut être cohérent. M. Stoffels a bien résumé le débat, il aurait pu en parler à ma place.

Monsieur Bouchez, que dit la politique fédérale, le transfert de compétences ? C'est la sixième réforme de l'État. Elle dit : les investissements restent au Fédéral sans transfert de moyens, la politique du fonctionnement et du personnel va à la Région. Ensuite, normalement, il devrait y avoir le transfert des moyens au fur et à mesure que le Fédéral apure son encours sur la politique d'investissement. On devrait reconstituer, au moins en partie, la politique des grandes villes. Cependant, aujourd'hui, on nous envoie le fonctionnement et les salaires et on nous donne zéro euro de moyens.

On a pris nos responsabilités. On a mis 7,9 millions d'euros en plus au budget. Il est censé couvrir quoi ? Cela couvre 100 % des salaires et 85 % des frais de fonctionnement, puisque l'économie des 15 % sur les dépenses réglementées va sur ce secteur comme sur les autres. C'est là où se situe la différence entre les deux. Constatez l'effort ! En cette période difficile, je vous dis, c'est +66 millions d'euros, tout confondu, pour tous les pouvoirs locaux. On peut dire que ce n'est pas suffisant, mais je vois les économies qui s'accumulent dans d'autres secteurs. Ici, non seulement cela a été un

secteur sauvegardé, les pouvoirs locaux, mais de plus – convenons-en – son financement a été « upgradé ».

En ce qui concerne l'autonomie communale et le principe de subsidiation, c'est un vaste débat. Si l'on refait un peu d'histoire, il n'y avait pas de subsides ou de financement des pouvoirs locaux au départ du niveau de pouvoir fédéral. Il y avait l'autonomie fiscale des communes. Les communes faisaient ce qu'elles voulaient. À partir d'un moment, on a bridé cette autonomie fiscale des communes. On a trouvé, pour compenser, des mécanismes de financement. C'est toujours insuffisant, mais l'autonomie des communes voudrait, sur le plan des principes... Si vous voulez être autonome vis-à-vis de quelqu'un, ne lui demandez pas d'argent. Quand vous êtes un adolescent, vous êtes autonome de vos parents, ne lui demandez pas de vous héberger. Cela fait un peu Tanguy !

Je peux partager, en tout cas en partie, votre avis sur la difficulté de la liaison. À partir du moment où le principe est posé et que l'on demande des subsides, quel est le seuil raisonnable, entre cette autonomie fiscale et la solidarité ?

En effet, à l'inverse de ce que vous dites, nous avons connu des moments où des communes baissaient leur fiscalité locale en disant : « Ce n'est pas grave, on va se rattraper au Fonds des communes ». Dès lors, il y avait un effort qui n'était pas fait.

Le nouveau Fonds des communes – je le dis à l'aise, je n'étais pas ministre – a voulu partir du dogme inverse : « Aide-toi et la Région t'aidera ». Il faut atteindre un seuil fiscal minimum local, avant de demander l'argent de la solidarité wallonne. C'était le principe. Est-il correctement appliqué ? Cela ne comporte-t-il pas un certain nombre d'effets pervers ? Vous en avez mentionné un. Soyons nuancés, probablement.

Le dogme inverse ne génère-t-il pas plus d'effets pervers ? À l'époque, nous avons trouvé un équilibre. Je ne veux pas le remettre en question ici, parce que rouvrir un débat sur le Fonds des communes, c'est rouvrir un débat en enveloppe fermée où donner à « Jean », c'est prendre dans la poche de « Pierre ». Je n'ai aucun souci à ce que, dans la commission ad hoc qui va débattre de l'état des finances communes, il y ait des idées à ce sujet et peut-être les partager, les relayer au Gouvernement. Je suis vraiment ouvert à cela, mais c'est un débat vraiment difficile à tenir.

Pour ceux qui n'étaient pas présents, je vous renvoie au compte rendu parlementaire. Lorsque nous avons évoqué le problème des externalités, c'est un puits sans fond d'idées multiples et diverses. Ces externalités sont-elles souhaitées par la ceinture urbaine, la ceinture verte qui entoure les villes ? Ou sont-elles imposées par les villes, pour résumer le débat à la ceinture verte ?

Monsieur Bouchez, je partage votre avis, car je fais partie de la ceinture verte d'une grande ville et j'ai toujours plaidé pour la solidarité avec la grande ville. Pourquoi ? Parce que je sais que le cœur du développement économique, c'est la ville. C'est une certitude et c'est comme cela, partout dans le monde ! Si l'on ne finance pas les villes, si l'on ne se départit pas d'un certain égoïsme communal, ce sont les banlieues vertes qui vont périr.

Cependant, mettre en œuvre ce principe, c'est franchement difficile. Si je regarde les communes autour de moi, ayons le courage de le dire ! Je pourrais être très réducteur en vous citant les communes et vous verriez les noms des bourgmestres, mais vous pourriez me rétorquer qu'il y en a d'autres dans mon camp qui font la même chose. Dès que nous sommes dans la ceinture verte et que l'on bénéficie du développement économique de la ville pour agrémenter ses finances communales, on a peu tendance à partager, quelle que soit la couleur politique du bourgmestre, il faut bien l'avouer.

Qu'il y ait un véritable défi, c'est une certitude. Si vous voulez mon avis personnel et si j'avais des moyens – *quod non*, comme disent les juristes que vous êtes – je pense que l'on devrait copier la Flandre et avoir un Fonds destiné aux grandes villes, mais pour cela, il faudrait dégager des moyens sur d'autres politiques. Néanmoins, ma conception à moi, ce serait celle-là : avoir un Fonds des communes uniforme sur le territoire et avoir un Fonds spécifique dédié aux grandes villes. Après, serais-je capable de convaincre autour de ce modèle ? Serais-je capable de trouver les moyens financiers ? Humblement, je vous dis que je n'en suis pas certain, mais qu'il y ait une vraie problématique, cela est sûr, j'en suis intimement persuadé.

Vous voyez que nous ne sommes pas très loin dans l'analyse, mais dans la solution, sincèrement, je ne vois pas, aujourd'hui, nonobstant mon envie d'y arriver, le chemin pour y arriver, pour rencontrer cette préoccupation que j'estime légitime.

C'est assez amusant, parce que normalement, la tradition parlementaire veut que le ministre réponde et, si les parlementaires ne sont pas contents, on le fait revenir. M. Jeholet, comme il ne savait pas être là après-midi, m'a dit : « De toute façon, vous, quoique vous répondiez, vous revenez vendredi ». J'ai même hésité à répondre. Tant qu'à revenir vendredi, autant répondre à tout ce jour-là. Il faudra que l'on pose le problème en Conférence des présidents, car ce n'est pas le fonctionnement normal d'un Parlement. Si l'on n'est pas satisfait des réponses du ministre, si elles ne sont pas complètes, je le conçois bien. J'ai libéré mon vendredi, mais sur le fond du fonctionnement, permettez-moi d'être un peu perplexé.

Je ne vais rien retirer à mes propos sur la fiscalité immobilière, je m'en suis déjà expliqué devant vous. De

manière anecdotique, on pourrait débattre à l'infini – j'y reviendrai sans doute – sur la taxe sur la force motrice réinstaurée. Je permets de ne pas être d'accord avec M. Jeholet, parce que l'exemple cité sur le petit indépendant ou sur l'artisan ne marche pas. Il ne paye pas de taxe sur le matériel et l'outillage. Il paie, éventuellement, une taxe sur la force motrice. Nous pouvons toucher tant que nous voulons à cette taxe, de toute façon, il n'en subira pas les conséquences. Il est clair que la taxe sur le matériel et outillage touche des tailles d'entreprises qui sont différentes. Là aussi, pas de polémique, mais il est clair que la taille de l'entreprise, ce n'est pas la même. Le petit artisan local à Mons, à Thuin ou à Eupen, on peut l'augmenter autant faire se peut, il ne la paiera tout de même pas.

En ce qui concerne la taxe sur la force motrice, l'exonération du plan Marshall continue. Il est potentiellement touché, mais pratiquement, non, puisque cette exonération continue.

Là où je partage votre avis, c'est qu'il y a bien quelqu'un qui va la payer, mais je voudrais recentrer le cœur de cible. Quand on fait peur aux petits indépendants, aux commerçants du coin, aux bouchers ou à l'ardoisier qui est dans le village de Cuesmes, ce n'est pas lui qui est potentiellement visé par cette taxe.

J'ai perçu l'impatience sur la transformation du secteur du logement, je n'y reviens pas, j'ai fixé mon planning : d'abord le logement public, ensuite le logement privé. C'est une réforme pas facile, évidemment, et j'ai bien perçu les contours et difficultés de cette réforme. Rendre de l'autonomie, tout le monde le souhaite, mais rendre de l'autonomie, c'est aussi rendre de la confiance aux gens qui sont chargés d'effectuer, sur le terrain, un certain nombre de choses et cela englobe le principe de recours ou en tous cas de contrôle et, de l'autre côté, avoir un système tel qu'il est, très centralisé, qui ne fait pas de différence entre attribuer des logements à Eupen ou à Mons. Il faudra que l'on se montre sage en la matière. L'un des facteurs fondamentaux de ralentissement des investissements publics est cette sacro-sainte volonté jacobiniste de centralisation de la Région wallonne qui a choisi, dans cet écartèlement dont vous parlez, le contrôle qui sécurise. C'est clair, il évite les questions au ministre, il permet à tout le monde de tirer son parapluie, y compris à moi, y compris à vous, plutôt que le principe de confiance à l'anglo-saxonne où il y a un contrôle de personnes a posteriori où l'on assume ses choix. Nous, ce que nous devons initier, c'est un système transparent. La transparence vaut tous les contrôles du monde.

Je ne reprendrai pas les propos réducteurs et je ne voulais pas l'être sur les socialistes et les assistés, la classe moyenne. Il est évident que, lorsque vous prenez des mesures en matière de bonus logement, lorsque vous prenez des mesures en matière de primes, c'est bien à la classe moyenne que l'on s'adresse et, lorsque je dis que je partage l'avis de M. Collignon, il doit y avoir

des plafonds de revenus, éventuellement des plafonds modulés.

Monsieur Bouchez, vous me demandez aujourd'hui « à combien vous allez le fixer. ». Pour cela, il faut que je concerté. Il est clair que celui qui n'a pas de logement, celui qui vit dans une société d'habitation sociale, n'a pas le bonus logement, n'a pas les primes logements. On s'adresse bien à la classe moyenne. Aujourd'hui, convenons que, sans ce seuil de revenu, moi, je peux bénéficier de ces primes. Or, ma décision d'investir, de rénover mes châssis dans ma maison, n'est en rien liée au fait de mon revenu. Je la prends parfois par hasard. Sans sombrer dans le misérabilisme et sans sombrer dans le débat riches/pauvres qui est fortement réducteur, il y a des seuils de revenus dont il faut tenir compte et, en les mettant à budget égal, nous allons aider plus ceux sans qui cette aide ou cet investissement ne serait pas fait ou retardé.

Je veux recentrer les primes et les Écopacks.

Par salubrité, on entend le réseau électrique, la toiture principalement et d'autres éléments tels que l'humidité ascensionnelle. Cela me paraît être essentiel.

D'autre part, il y a les aides destinées aux économies d'énergie. Je sais que le *return* sur investissement est le plus faible, mais tous les spécialistes m'ont dit que la première chose à faire, c'est le toit, le plafond. La deuxième chose, c'est l'isolation des murs. La troisième chose, c'est la chaudière. Si nous avons peu de moyens et qu'il faut recentrer sur des réalités, essayons de le faire sur ce qui est efficace.

Je vais recentrer les primes ce sur quoi l'on peut faire faire des économies aux ménages et, deuxièmement, sur ce qui a une réelle influence – M. Henry y sera attentif – et permet à la Région wallonne de rencontrer mieux ses objectifs. Un peu de tout et un peu pour tout le monde. Non ! Je prends mes responsabilités en la matière. Je défendrai mes projets devant vous, mais vous connaissez la philosophie.

Le troisième élément est l'*access-pack*, l'accès à la propriété. Aujourd'hui, ce n'est plus simplement une question de revenus. Nous connaissons des couples où les deux personnes travaillent. Ils ne sont peut-être pas tous les deux cadres dans une banque, mais prenons deux instituteurs, un ouvrier communal et une institutrice. Aujourd'hui, l'accès aux marchés bancaires, aux prêts, cela leur est difficile. Les banques mettent moins de quotités de capitaux sur le marché, par rapport à l'achat d'un patrimoine. C'est la stratégie des banques. On peut la critiquer.

Cependant, si vos parents ne sont pas derrière vous, si vous n'avez pas un patrimoine à revendre pour financer une partie, si vous avez deux revenus dans le ménage, vous n'aurez pas accès à la propriété ou difficilement. L'idée de l'*access-pack*, c'est de couvrir

une partie des frais non couverts par le secteur bancaire par un mécanisme équivalent à l'Écopack. Mon prédécesseur avait fait un organisme très performant qui permet de couvrir cette différence. L'avantage, M. Stoffels l'a indiqué, c'est que cela ne détériore pas la trajectoire de la Région wallonne, tout en aidant les contribuables, les plus jeunes d'entre eux ou ceux qui, simplement, veulent aujourd'hui garder leur patrimoine.

Nous avons beaucoup de retraités, on ne va pas sombrer dans les saules pleureurs, mais un certain nombre de gens me contactent en disant : « Nous avons travaillé toute notre vie, nous avons économisé et acheté notre maison et, au bout du compte, avec notre retraite, on ne sait plus maintenir notre patrimoine ». On arrive à une situation absurde où des gens vendent leur maison pour aller louer autre part parce que le prix de la vente de leur maison permet de couvrir une partie de la location.

Je vais essayer humblement de résoudre ce problème, mais je ne suis pas Saint-Nicolas, je n'ai pas de baguette magique. On l'a posé sur la table avec le secteur, les différents opérateurs, on pense qu'il y a des voies possibles. Concrètement, je reviendrai vers vous.

Pour M. Hazée, je me suis déjà beaucoup exprimé. Vous partez d'un principe qui n'est pas le principe du Gouvernement, c'est pourquoi la trajectoire est à -450 millions d'euros. De là, découle un certain nombre de vos questions. Si l'on mettait la trajectoire à -200 millions d'euros, vous auriez un ministre heureux qui n'est pas obligé de faire des économies et qui peut relancer d'autres politiques.

M. Hazée (Ecolo). - À -200 millions d'euros, c'est le contraire, excusez-moi. Vous auriez encore plus d'économies à faire par rapport à celles que le Gouvernement a déjà décidées.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Non, ici, c'est -400 millions d'euros.

M. Hazée (Ecolo). - Il s'agit du déficit autorisé. Si, maintenant, vous décidez que le déficit autorisé n'est plus que de 200, cela veut dire qu'il ne faut plus faire 650 millions d'efforts en 2015, la première année 60 %, mais 850 millions d'euros, soit 80 %.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous le portez de 200 supplémentaires...

M. Hazée (Ecolo). - Je suis votre raisonnement.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Les ministres fonctionnels s'en réjouiraient tous, mais aurait-on aidé la Wallonie en reportant les charges sur les générations futures ? Nous ne le pensons pas. On peut critiquer cette balise, mais on l'a fixée de manière responsable.

En ce qui concerne la taxation du capital, je vous le dirai en souriant, mais je serais pour un additionnel communal sur une taxe sur les transactions boursières. Vous avez mon avis. Il faudrait déjà qu'il y ait une taxe sur les transactions boursières et, en toute autonomie, je défendrais l'additionnel communal.

Pour le CRAC, je suis prêt à faire venir l'institution devant vous pour se justifier de manière précise, mais nous avons demandé au CRAC quels étaient les projets qui nécessiteraient des débours en 2015. Nous avons changé la méthode de financement comme dans d'autres secteurs, comme pour les sociétés d'habitation sociale. Nous n'avons plus remboursé de manière forfaitaire sur base de décisions du Gouvernement wallon. Nous interrogeons l'institution pour demander quels projets vont arriver à maturité au cours de l'année et nous adaptons les remboursements à l'analyse de l'institution.

Il en va de même pour la Société wallonne du Logement. Cela permet de faire des économies de trajectoire sans se faire mal, puisque c'est donner de l'argent qui va être mis en réserve. Cela nous oblige à une planification, à un contrôle plus strict.

En ce qui concerne les provinces, je sais que c'est un de vos chevaux de bataille. Je ne plaide pas pour la disparition de l'institution. C'est quelque chose qui peut nous opposer. Elles peuvent avoir un rôle à jouer dans l'organisation de la supracommunalité. Vous pensez que je devrais recréer autre chose. D'accord, mais ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que dans cette DPR, on a consacré les -9,6 millions d'euros, on a consacré les 10 % du Fonds des provinces affectés à l'organisation des services incendie et on a consacré 10 % supplémentaires à l'organisation de la supracommunalité. Nous pourrions être tous les deux contents : vous, d'une partie du chemin parcouru vers ce que vous appelez la suppression et, moi, d'une partie du chemin parcouru vers l'organisation des provinces en termes supracommunaux.

Pour répondre à M. Collignon, je ne saurais vous remercier suffisamment du nombre d'éloges que vous m'avez adressés. Dans la bouche de notre collègue, il le pense. Ce n'est pas de la forfanterie. C'est le résultat d'un travail commun. On a dû faire des choix que l'on ne fait jamais de gaieté de cœur.

La philosophie liée aux revenus, c'est quelque chose où l'on peut se rejoindre, y compris avec nos amis écologistes, un peu moins avec le MR, mais votre appréciation finale dépendra plutôt des seuils que du principe. Je ne crois pas avoir perçu chez vous d'opposition absolue à cela, à partir du moment où les seuils proposés vous apparaîtront comme raisonnables. Laissez-moi la chance d'arriver avec quelque chose qui soit cohérent et qui puisse satisfaire tout le monde.

En ce qui concerne la taxe GSM – question posée par M. Bouchez – vous faites erreur, permettez-moi de

vous le dire. La taxe sur les pylônes, je supprime la partie dont on ne parle plus sur les éoliennes. On ne reprend que la taxe GSM. Il y a deux volets dans cette taxe : un volet de perception de recettes par la Région qui, grosso modo – excusez-moi je n'ai pas le chiffre en tête, mais on parle en masse – doit rapporter de l'ordre de 22 millions d'euros. Sur ces 22 millions d'euros perçus ou non, il y a 12 millions d'euros pour le Fonds des communes. Ils sont déjà donnés depuis 2014. Effectivement, la Région a tout intérêt à faire le maximum pour la perception. Nous l'aidons en fournissant toutes les données nécessaires, mais c'est au ministre du Budget à faire les formalités. Il me dit – j'ai la note ici – que la démarche est en cours. Cependant, pour les communes, peu ou prou de savoir si cette taxe est perçue par la Région, la recette est déjà dans le Fonds des communes et fait partie des 24 millions d'euros supplémentaires du Fonds des communes.

L'autre chose est l'additionnel communal permis à cette taxe de 22 millions d'euros. Là, effectivement, il y a des recours. Ai-je une certitude absolue que la Région va gagner ? Vous savez, quand il y a un procès, qui aurait la certitude de gagner ? Nos avocats, nos juristes ? Vous en êtes un et vous savez que quand vous mettez deux juristes autour du même problème, du même bureau, il faut demander un troisième avis. Je ne peux pas, moi, aujourd'hui, vous dire si l'on va gagner sur l'additionnel communal, s'il y a une sécurité juridique absolue. Non, il n'y en a pas, mais convenons du fait que, sous l'ancien modèle qui laissait les communes seules face à cette taxation des pylônes GSM, elles enrôlaient la taxe, mais ne la percevaient pas. Dès lors, on peut légitimement admettre qu'il y a + 12 millions d'euros dans le Fonds des communes, c'est incontestable, et qu'il y a une garantie juridique un peu supplémentaire de gagner le recours. Là aussi, un peu d'humilité, vous savez que quand on plaide, je ne sais pas ce qui va sortir de là, mais nos juristes nous disent que nous avons fait le bon choix et que de leur point de vue, cela ne serait pas en contradiction avec la loi fédérale.

Sur les économies en général, j'aurais pu faire un choix plus facile : supprimer le 1 % d'augmentation de l'inflation du Fonds des communes. Personne ne m'en aurait voulu en disant : « Ce sont des contextes budgétaires », parce que convenons que le mécanisme n'est pas particulièrement favorable. Rien qu'avec ce pour cent, je payais toutes mes économies dans tous les autres secteurs. Vous m'auriez dit : « Voilà, c'est la participation à l'effort », cela reste tout de même la couverture de l'inflation, ce qui serait encore le seul budget de la Région wallonne et on m'aurait quasi félicité. J'ai choisi d'être plus nuancé. Il fallait préserver les communes pour les raisons que vous avez indiquées, mais qu'il fallait faire des économies et j'ai dû les faire. À partir du moment où j'ai sanctuarisé cela, j'ai dû les faire sur d'autres domaines.

Quelqu'un m'a posé une question sur la revitalisation urbaine. C'est un mécanisme très abouti en Région wallonne, que nous aurions intérêt à diversifier dans d'autres secteurs. Laisser au privé le choix de construire et de se couper des alentours, quand je vois le succès des opérateurs privés, les demandes qu'ils me font et le nombre de dossiers qui aboutissent, c'est une voie de PPP qui est, à mon avis, la plus facile.

Les moyens budgétaires pour les Écopacks, il y avait 177 millions d'euros pour 30 mois, soit 71 millions d'euros par an. Au budget 2015, j'ai 65 millions d'euros en Codes 8, nouveaux, plus 20 millions d'euros de prévision sur le Fonds qui est alimenté par les remboursements. Cela, vous ne le trouvez pas au budget.

M. Hazée (Ecolo). - Il est en recettes affectées. Cela démontre donc que les moyens nouveaux sont plus faibles que ceux qui étaient jadis investis.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Au total, il y a + 10 millions d'euros par rapport à l'année N-1 sur l'Écopack.

Chers collègues – j'ai sans doute été un peu long – mais je pense avoir répondu à toutes vos questions. Si je m'étais trompé de quelques éléments, je suppose que vous me le diriez.

Excusez-moi, je n'ai pas répondu encore à M. Henry, sur le climat.

Problématique importante : *burden sharing*, j'y mets toute ma détermination – et vous avez géré le problème, vous n'y êtes pas arrivé plus que moi, jusque maintenant – mais il y a effectivement un enjeu fondamental de se mettre d'accord entre les trois régions pour obtenir tout ou partie de ces 40 millions d'euros. Nous avons budgété 40 millions d'euros. À quoi vont-ils servir ? Principalement à la mise en place d'un mécanisme de tiers investisseur. Pour qui ? Pour les bâtiments publics et pour les bâtiments du non-marchand, tel que cela est inscrit dans la Déclaration de politique régionale.

Je cherche maintenant à conclure cet accord avec des autres régions et avec le Fédéral et à trouver d'autres sources de financement. J'ai eu des réunions avec notamment des intercommunales pures de financement – je peux vous le dire – pour essayer d'augmenter la masse mise à disposition des pouvoirs locaux et du non marchand, pour réaliser un mécanisme de tiers investisseur encore plus ambitieux.

Là encore, l'accueil est positif. Je pense pouvoir vous présenter, dans le premier semestre de l'année 2015, un mécanisme qui pourra concrétiser mon intention. Ce ne sont pas des paroles en l'air, c'est le résultat d'un travail de réunions de groupe de travail, mais je serais bien en peine de vous dire si l'on va aboutir.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, sur la taxe sur les pylônes GSM, pas les trucs qui tournent, comme vous avez dit, on sent qu'Ecolo n'est plus dans la majorité, les éoliennes, c'est moins important.

Par rapport à ce que vous m'avez expliqué, j'ai deux inquiétudes et un élément que j'avais oublié de vous dire initialement.

La première inquiétude, c'est que vous dites : « Que la taxe soit enrôlée ou non, ces 12 millions d'euros sont ajoutés pour les communes ». Bonne nouvelle pour les municipalistes. Cependant, pour la Région, comment allez-vous faire si la taxe n'est pas enrôlée pour aller chercher ces 12 millions d'euros ? Qu'a-t-on prévu ? Admettons que, demain, la taxe ne fonctionne pas, on a un problème de 12 millions d'euros et je dirais même que l'on a un problème de 24 millions d'euros. Vous m'avez dit 22 millions d'euros, mais ce n'est pas cela qui est fondamental. Que fait-on, encore une fois ?

Il est un peu dangereux de le mettre dans un ajustement budgétaire, de considérer que cela fait partie de son budget, alors que c'est une recette qui n'est pas sûre. Je pose juste la question : comment fait-on ? Admettons le scénario catastrophe : gouverner c'est prévoir – si l'on n'a pas gain de cause au niveau de cette taxe ? Comment faites-vous, au niveau du budget, par rapport à ces éléments ?

Deuxième aspect, je ne vous l'avais pas dit initialement, mais cela touche au sujet. Quel est le niveau de concertation avec le secteur ? On le sait, vous avez parlé des communes rurales, on peut même parler des grandes villes où il y a des endroits avec des trous de réseaux. Sur la question des GSM, on est tous un peu contradictoires, parce que l'on a tous un peu peur des effets sur la santé, on est tous un peu frileux. Personne ne voudrait avoir une antenne au-dessus de son immeuble. Mais on est tous branché sur sa tablette, son smartphone, regardez ici dans la salle. On a besoin de ces systèmes de communication.

Dans quelle mesure – sauf le M. le Président qui est très attentif aux échanges – on ne va pas entraver le secteur, dans une série – je vous pose la question : avez-vous discuté avec eux ? – d'investissements potentiels d'antennes relais qui seraient tout de même extrêmement utiles, particulièrement dans les zones rurales, par inutiles non plus en ville, au vu des demandes croissantes en matière de réseau. On en vient à un mécanisme extrêmement important et parfois même vital. Je pense à toutes ces personnes qui n'ont plus de téléphone fixe, qui utilisent les réseaux GSM. Même en matière d'appel des secours, pour la population, les réseaux GSM sont extrêmement importants.

Quelle est votre position par rapport à cela ? Avez-vous eu des contacts avec le secteur, dont on sait qu'ils

ne sont pas nécessairement ravis ? Personne n'est ravi d'avoir une taxe, je ne vous en fais pas le procès, mais malgré tout, y a-t-il eu une discussion avec eux ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Évidemment, j'ai rencontré le secteur sous l'ancienne législature, parce que le monde ne s'arrête pas de tourner. Les principaux opérateurs. Je leur ai indiqué que les autres secteurs qui transmettent des flux, à savoir le gaz, l'électricité, contribuaient au bon fonctionnement de la collectivité par la redevance « voiries » et qu'il était dans les intentions du Gouvernement de le faire.

Je sais qu'ils ont provisionné, dans leurs comptes, le paiement de cette taxe. Je sais que l'enrôlement est en train de se faire, mais posez la question au ministre du Budget. Moi, je n'ai pas à enrôler les taxes. On ne peut pas avoir toutes les compétences sur la même tête. Il apparaît, au vu du chiffre d'affaires du secteur, que le montant réclamé par la Région n'apparaît pas comme étant disproportionné ni au vu de ce qui est payé par les autres opérateurs qui entraîne des flux de gaz ou d'électricité.

Voilà ce que je peux vous en dire.

M. Bouchez (MR). - Qu'en est-il sur les 24 millions d'euros enrôlés ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est en cours d'enrôlement. Je ne vais pas non plus répondre sur le calendrier du ministre du Budget. Je sais que, renseignement pris auprès de lui, suite à votre question, via un coup de téléphone : la DGO7 s'occupe actuellement d'enrôler sur base, notamment, d'informations que nous lui fournissons.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Quelques éléments, en réplique, suite aux réponses du ministre.

Sur la trajectoire, le ministre s'exprime avec beaucoup de nuances pour reconnaître la cohérence de notre propos. On voit depuis hier que le Gouvernement assume le fait que c'est un choix de sa part. Le déficit à 450 millions d'euros, ce n'est pas une contrainte extérieure qui conduit à la fixation de ce montant. C'est un choix du Gouvernement. Ce dernier a clairement décidé de retenir le montant avec un effort à 60 % pour la première année de la législature.

Vous n'avez pas répondu sur la norme fixée à 2017 pour ce qui concerne les pouvoirs locaux. Au bout du compte, ce qui m'étonne, en la matière, c'est que l'on fait appel aux enjeux de responsabilité pour justifier cette marche forcée vers le retour à l'équilibre. Dans d'autres enceintes, on cherche à plaider pour que les pouvoirs publics soient reconnus dans leur rôle d'investisseur de l'économie et dans leur rôle de contrat cyclique dans le

moment où l'on se trouve aujourd'hui, à savoir à proximité de la récession.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pas dans d'autres enceintes. C'est le discours que je tiens notamment avec l'ICN et la Banque Nationale.

Je défends cette acception qui est la vôtre, mais le principe de prudence me fait dire qu'aujourd'hui, n'ayant pas la certitude d'être écouté, il vaut mieux utiliser la prudence et fixer des balises qui répondent à ces normes. Parallèlement, nous menons un combat pour les assouplir.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends bien, mais le Gouvernement sans qu'il n'y ait eu de contact ou de combat avec, par exemple, les autorités fédérales quant à la répartition de l'effort, a décidé de s'arrêter aux 450 millions d'euros et d'avoir ainsi, quand on part de 1 100 000 000 d'euros – le point de départ annoncé dès le mois de juillet, là-dessus, les choses étaient claires, par le ministre-président – on a une marche d'escalier immense, la première année, avant d'avoir des marches plus petites pour les années suivantes. D'autres choix eurent été possibles, notamment avec une progression linéaire vers ce retour à l'équilibre pour éviter de casser un certain nombre de dynamiques et d'investissements.

On a évoqué les recettes. Je souscris aux propos tenus, notamment par M. Collignon, sur le fait qu'il n'y a pas de difficulté à mettre à contribution les personnes les plus riches, les personnes qui sont dans les plus hautes catégories de revenus. En même temps, je constate qu'il n'y a rien dans le budget du Gouvernement qui s'engage dans cette voie. On dit maintenant : « On a plus d'autonomie, c'est vrai, mais on n'a pas encore la taxation sur le capital ». J'entends bien, mais l'IPP, lorsque l'on parle des personnes qui sont tout en haut de l'échelle des revenus, cela permet une certaine mise à contribution. Oui, on a 5 millions d'euros sur le bonus logement pour les jeunes ménages qui peuvent emprunter. J'ai même reconnu dans la presse – et ici aussi – l'élément redistributif que cela comporte, mais c'est au petit angle. Lorsque l'on regarde les choses dans la globalité, je ne pense pas que les plus hauts revenus se soient dit : « Attention, le bonus logement nous menace ». Le bonus logement porte sur la première habitation. Lorsque vous êtes dans cette catégorie de revenus, généralement, vous n'êtes pas à ce stade-là de la construction de votre existence. Le Gouvernement n'a pas activé ces leviers, de la même manière qu'il aurait pu, par exemple, mettre en œuvre une augmentation de la taxe sur les distributeurs automatiques de billets. On a parlé du secteur des banques et de sa très faible capacité à investir dans l'économie par rapport à l'aide reçue des pouvoirs publics depuis 2008. Là-dessus, il n'y pas de proposition.

On a un autre secteur où l'emploi est remplacé par une automatisation. Je pense, par exemple, aux caisses

enregistreuses dans les supermarchés. Le Gouvernement aurait pu, comme il l'a fait à l'égard des agences bancaires, mettre en œuvre une taxation. Certes, nous sommes dans des montants plus petits que l'action à travers les additionnels ciblés sur les hautes tranches à l'IPP, mais le Gouvernement n'a pas fait ce choix.

M. Stoffels a raison, une série de personnes n'ont pas accès à la parole publique pour se plaindre de la faiblesse à certains égards, de l'intervention des pouvoirs publics pour ce qui les concerne. J'entends que le Gouvernement entend fort peu ce message.

Le bonus logement, j'ai dit tout à l'heure ce que j'en pensais et le fait qu'il y avait une action de court terme qui était positive, une réforme qui – j'espère – pourra répondre aux impulsions données par M. Stoffels, parce qu'effectivement, les budgets sont éclairants. Lorsque l'on regarde les budgets pour le logement social ou le logement public ou même les différentes impulsions qui sont données à l'égard des AIS ou du logement cadré, on est avec des budgets, certes importants, mais qui n'ont en fait aucune commune mesure par rapport à l'investissement que la Région fait à travers le bonus logement, c'est-à-dire à travers la catégorie de population qui a les moyens et, dans une certaine mesure, doit être soutenu dans ce sens, d'accéder à la propriété. La réforme qui est en chantier donnera, j'espère, des éléments de réponse à M. Stoffels par rapport à cela.

Je ne reviens pas ici sur les allocations de base logement. On attendra la discussion thématique, puisque vous n'avez pas répondu aux questions, mais cela viendra tout à l'heure. Il en va de même sur certains éléments relatifs aux pouvoirs locaux.

J'en termine, par contre, sur un point qui est important, parce que vous êtes passé fort vite et un peu à travers. On en revient à la discussion de méthode tout à l'heure. C'est sans doute la raison pour laquelle M. Jeholet a choisi devant l'absence de transmission de documents de vous rappeler vendredi. Je ne pourrai que me rallier à cette suggestion, dès lors que, par rapport à l'enjeu des investissements, les 318 millions d'euros à charge du CRAC dans l'équation budgétaire 2014 à l'ajusté, il n'y a pas d'éléments de réponse sur ce qui compose cette augmentation du déficit, tout en reconnaissant plus. C'est cela que je ne comprends pas le refus de transmission des documents. Nous vous avons dit – en tout cas, c'est mon cas – : « Attention, il y a des éléments extérieurs, il ne s'agit pas de blâmer la responsabilité du ministre ou même du CRAC ou même des communes par rapport au dérapage de 2014 ». Par contre, qu'il s'agisse de voir clair sur ce qui compose cet écart, je continue à ne pas comprendre l'attitude qui vous permettrait d'exposer les choses clairement.

Il y a aussi le lien par rapport à 2015 où là, vous prenez la position de principe en disant : « Faites-moi confiance, tout cela se joue par une adaptation du

budget au rythme réel d'investissement ». Pour une part, je suis sûr que c'est vrai. J'ai difficile, par contre, à penser que cela peut couvrir les 310 millions d'euros d'investissements qui sont lissés, d'autant que certains de vos collègues ont reconnu que, pour certaines parties des investissements reportés, il s'agissait d'un réel report, la conséquence d'une impulsion politique.

Là-dessus, nous restons avec un vide. Nous ne savons pas ce qu'il en est. Quels seront les investissements qui auront lieu ? Quels seront les investissements qui seront reportés ? Quels sont ceux, parmi ceux-là, qui résultent de contraintes techniques et quels sont ceux, parmi ceux-là, qui résultent d'une impulsion politique ? Là-dessus, je pense que des documents – qui existent forcément dans la composition du budget – aideraient à voir clair et permettraient au Gouvernement de sortir plus fort de cette session budgétaire en commission, en exposant les choses, sans donner l'impression qu'il y a quelque chose à cacher.

Nous sommes forcément avec cette conclusion, et pas pour vous faire un procès d'intention. Vous me connaissez assez pour savoir que ce n'est pas ma méthode d'agir. L'absence de diffusion de documents ne peut que conduire, dans l'état actuel des choses, parce que l'on a un peu difficile à faire confiance au Gouvernement – nous n'avons pas voté la confiance au Gouvernement – à vous suivre en la matière.

Un tout dernier mot peut-être pour M. Bouchez, puisqu'il disait combien l'absence des Ecolos du Gouvernement se marquait. Je le prends pour un compliment. J'ai envie de dire parfois au ministre que l'on a parfois l'impression lorsque l'on regarde notamment la discussion sur les recettes – le point de vue que j'ai exposé, il y a quelques minutes – que le MR est à l'intérieur du Gouvernement, puisque surtout, il s'agit de ne pas toucher les plus hauts revenus.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Lorsqu'il faut choisir la priorité à donner soit aux énergies alternatives, soit à l'utilisation rationnelle de l'énergie, c'est à la deuxième politique que je donnerais la priorité. Je peux l'illustrer à l'aide d'un exemple : placer une installation photovoltaïque sur une toiture non isolée n'a pas de sens.

Pour avoir accès à l'Écopack, le jeune ménage qui vient d'acquérir un logement doit d'abord habiter dans le logement durant une année. Cela n'a pas de sens non plus d'obliger le jeune ménage d'habiter un an avant de pouvoir entamer les chantiers.

Vu la paupérisation de la population qui gagne du terrain, il va falloir se rendre compte que les gens qui n'auront plus accès au prêt hypothécaire vont devoir se loger en tant que locataire.

On aura besoin d'augmenter le parc de logements locatifs publics et privés. Ici, intervient la notion de

baillleur qui peut être un des mécanismes pour mobiliser le capital privé.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos différentes réponses.

Pour l'Écopack, j'entendais la discussion avec mon collègue. Vous dites bien la même chose, c'est-à-dire qu'il y a effectivement moins de moyens nouveaux qui seront dégagés l'année prochaine. La volonté, c'est d'avoir une montée en puissance du mécanisme. Effectivement, vous recyclez une partie des moyens qui reviennent, puisqu'il s'agit d'un prêt, mais il n'y a pas de montée en puissance du mécanisme. C'est simplement cela que nous avons dit.

Pour ce qui concerne le mécanisme de prime, bien sûr qu'il y a certainement des effets d'aubaine partiels – personne ne peut contester cette hypothèse-là – de même qu'il est tout à fait souhaitable qu'il y ait une liaison qui puisse être faite au niveau de revenu. Mais il ne faut pas non plus tomber dans l'extrême. J'entendais que l'on prenait comme exemple votre revenu ou le revenu d'un parlementaire, mais je ne connais personnellement pas beaucoup de ménages qui font des travaux d'isolation de leur maison et qui utilisent les mécanismes de primes qui n'ont pas de limites de budget. La plupart des gens qui font appel à ces mécanismes orientent leurs travaux en fonction du budget disponible, en fonction de leurs priorités, en fonction du montage.

Il y a peut-être un peu d'effet d'aubaine, c'est possible. On ne dispose pas d'une étude qui puisse l'affirmer précisément, mais en tout cas, je ne voudrais pas qu'on laisse penser que c'est quelque chose de général. D'une manière générale, ces mécanismes sont utilisés, ils sont positifs et ont un effet important sur l'activité économique du secteur de la construction.

J'entendais tout à l'heure M. Stoffels relativiser très fortement cet impact. Écoutez, s'il y a une discussion là-dessus, je vous fais une proposition. Plusieurs demandes d'audition, ces dernières heures, ont été discutées, je vous propose que nous auditionnions, prochainement, dans cette commission, le secteur de la construction, par rapport à l'impact de ces mesures. Nous verrons bien ce qu'ils en disent par rapport à l'effet d'aubaine, par rapport à l'impact réel sur le secteur, parce que nous ne devons pas entendre les mêmes choses !

(Réaction de M. Stoffels)

On peut en entendre d'autres. Il n'y a absolument aucun problème. On peut avoir un débat. On peut entendre d'autres intervenants.

C'est un peu rapide, simplement, d'évoquer la question de l'effet d'aubaine, alors qu'ici, il y a eu un choix budgétaire du Gouvernement de travailler,

d'utiliser cette ligne budgétaire là pour équilibrer le budget là où, politiquement, c'est tout à fait discutable.

Sur la question du *burden sharing* et de l'utilisation du budget, je relève plusieurs choses. Premièrement, vous dites que c'est 40 millions d'euros qui sont budgétés. De toute façon, c'est un petit peu théorique, puisque le montant n'est pas précédemment connu. Il faut bien dire 40 millions d'euros et non pas 33, puisque les deux chiffres sont présents dans le budget. Il y a, en tout cas, là, quelque chose que l'on peut corriger.

J'entends bien que vous limitez, par rapport à ce que votre collègue disait hier – tout en disant que c'était votre compétence – au tiers investisseur « bâtiment public et non-marchand ».

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Entreprise ? C'est tout de même déjà autre chose.

Quoi qu'il en soit, cela veut dire deux choses. Premièrement, sur le principe, je ne peux contester que cela soit utile, si le mécanisme est bien pensé. Par contre, ce qui m'inquiète fortement, c'est ce que vous allez faire de toutes les autres mesures envisagées dans le plan Air-Climat-Énergie ou dans votre futur plan Air-Climat-Énergie, qui sont aussi censées recourir à ce Fonds Kyoto, à ces mêmes recettes que vous affectez totalement à un seul dispositif.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

C'est déjà plus nuancé. Dans le budget, ce sont les 40 millions d'euros, ce n'est pas « en grande partie ». Ce sont 40 millions d'euros sur une seule mesure. Ce sera tout de même important.

J'attire votre attention sur le fait qu'un plan général Air-Climat-Énergie – même si vous le changez, c'est votre droit, vous allez tenir compte de l'enquête publique et vous n'avez d'ailleurs pas répondu là-dessus sur le calendrier et sur ce que vous envisagez – mais il y a beaucoup d'autres volets de sensibilisation, d'accompagnement des pouvoirs locaux, d'accompagnement des ménages, des mesures spécifiques d'encouragement, en matière de mobilité, d'aides des entreprises. En effet, il y a aussi beaucoup de demandes d'entreprises par rapport, notamment, aux impacts qui ont été relayés fortement ces derniers mois, en accord avec les accords de branche par rapport aux impacts du coût de l'énergie dans certains secteurs.

Ce débat n'est pas si vite fermé que cela ! Il est utile d'envisager, pour autant que ce soit bien fait, un tiers investisseur bâtiment public, mais il y a beaucoup d'autres choses à faire. Il faudra que l'on ait cette discussion par rapport aux autres points et par rapport à l'utilisation de l'ensemble de ces revenus.

Je n'ai pas entendu de réponse de votre part sur la question de la politique des villes, ni sur la taxe

outillage. Peut-être peut-on y revenir dans les programmes. Quelle est votre position précise ? Quel est l'objectif de cette mesure ? Quel est le ministre qui pilote cette discussion ?

M. le Président. - Concernant les auditions sollicitées, n'hésitez pas à m'adresser un courrier ou un courriel et, à ce moment-là, cela suivra la procédure habituelle : l'avis en commission et celui ou celle de la Conférence des présidents.

S'il n'y a plus de questions sur le débat général, on va pratiquer dans les différents secteurs et composantes du budget en commençant par l'ajustement 2014.

Concernant les dépenses, le dispositif des dépenses, la parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - En ce qui concerne les dépenses, j'ai une question au sujet des cavaliers budgétaires particuliers. En effet, les enveloppes du Fonds spécial de l'aide sociale du CRAC, dans le cadre du refinancement du Fonds des communes, ainsi que du Fonds des communes sont fixées comme dans le décret budgétaire initial au travers de trois cavaliers budgétaires distincts.

Le calcul des dotations se basait, dans le budget initial, sur les prévisions du Bureau fédéral du Plan publié en octobre 2013, pour les inflations 2013-2014. Dans le présent ajustement, les dotations sont fixées en tenant compte des prévisions du budget économique du 12 février 2014 du Bureau fédéral du Plan pour l'inflation 2013-2014.

Sur cette base, nous constatons, globalement, une diminution de la dotation du Fonds spécial de l'aide sociale ainsi que celle du Fonds des communes à raison de 0,3 %. Par contre, la dotation du CRAC, elle, diminue quant à elle de 0,2 % en se basant pourtant sur les mêmes prévisions.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser pourquoi la diminution des trois dotations n'est pas identique, alors qu'elle se base sur les mêmes prévisions du Bureau fédéral du Plan ?

Malheureusement, les communes et leurs CPAS semblent pénalisés, puisque l'enveloppe allouée au CRAC ne bénéficie qu'à certaines communes, tandis que les autres dotations concernent l'ensemble des communes wallonnes.

La dotation du CRAC, dans le cadre du refinancement du Fonds des communes, est destinée à financer l'opération de reprise des dettes des communes ayant bénéficié d'une aide extraordinaire ou d'une aide bonus. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous adresser la liste des communes bénéficiant de cette aide ? Combien sont-elles ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voulais poser une question à Monsieur le Ministre par rapport au décret Impétrants dont il a parlé. C'est une question qui est un peu à cheval sur les deux exercices que nous examinons, puisque le même cavalier budgétaire est contenu dans les deux décrets.

Au bout du compte, à l'ajustement 2014, on nous propose de voir le décret entré en vigueur au plus tard le 31 décembre 2014 et, dans l'initial 2015, on nous propose de le voir entrer en vigueur au plus tard le 31 décembre 2015. Vous avez, tout à l'heure, évoqué un délai plus intermédiaire. Vous avez dit : « Moi, je lui laisse encore six mois et après je prendrai mes responsabilités et, éventuellement, je changerai mon fusil d'épaules ».

Je voulais vous permettre de préciser votre propos de façon informative pour faire le point sur ce décret puisque, à travers les cavaliers budgétaires, on est informé des difficultés, à nouveau après les ajustements qui étaient intervenus en toute fin de la dernière législature sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'ai une question sur l'article budgétaire 31.04 qui concerne l'aide aux SLSP. L'ajustement porte sur 6 millions d'euros. Pourriez-vous m'indiquer pour quelle raison cet ajustement budgétaire est augmenté de près de deux tiers et uniquement pour le paiement des réductions de loyer ? L'encours était-il à ce point élevé ? Le montant passe en effet de 9,487 millions d'euros en 2014, 16 millions d'euros à l'ajustement, à 8,37 millions d'euros en 2015. S'agit-il dès lors d'une avance sur dépenses prévues en 2015 ?

M. le Président. - Monsieur Maroy, on est bien dans le dispositif des dépenses de l'ajustement 2014. Vous avez cité l'article 31.04. Il y en a 19, c'est pour cela que j'ai un problème.

M. Maroy (MR). - Je ne suis pas dans la bonne case ?

M. le Président. - À mon avis, c'est dans le budget 2015.

M. Maroy (MR). - Non, c'est dans l'ajustement.

M. le Président. - Donnez-moi la page, ainsi je trouverai.

M. Maroy (MR). - Je reviendrai plus tard.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres intervenants sur les dispositifs des dépenses ? Ce sont les pages 5 à 7.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Transmettre la liste des communes bénéficiaires...

(Réaction d'un membre)

Sur quel CRAC ?

(Réaction d'un membre)

M. le Président. - Allumez votre micro, sinon vous n'êtes pas enregistré.

Mme Defrang-Firket (MR). - « Les communes ayant bénéficié d'une aide extraordinaire et/ou d'une aide tonus ». Je poserai une question orale.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour les impétrants, ma volonté est de... Dans un décret, je ne peux pas mettre une marge de sécurité. Je pense que ce décret est important. Jusqu'ici, je le dis comme je le pense, comme il n'y a pas de catastrophe, tout le monde semble s'en foutre, sauf moi. Le jour où cela pétera, on se dira tous que ce n'est pas fait.

Aujourd'hui, c'est vrai que les opérateurs traînent un peu. J'ai donc choisi de les activer et de leur dire que s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, je reprends les rênes en main et c'est moi qui tranche.

M. Hazée (Ecolo). - Cela veut-il dire que c'est la dernière fois que nous sommes saisis d'un cavalier budgétaire visant à reporter le décret puisque, part belle ou part laide, par une application ou par un changement de fusil d'épaule, on est avec une solution ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je serai déterminé à essayer de suivre ce calendrier. Il faut toujours être prudent lorsque l'on s'exprime, vous le savez.

Sur le mécanisme de l'indexation, je vais laisser mon collaborateur s'exprimer.

Pour la progression des différents articles, il faut savoir que dans la dotation au CRAC, une partie est forfaitaire, liée à la réforme de 2008 du Fonds des communes qui avait fixé une part forfaitaire et une part effectivement variable en fonction de l'évolution de l'inflation.

Quand on reprend l'article *in globo* et que l'on fait la comparaison, on tombe sur des taux de progression différents des autres.

M. le Président. - Par rapport à la liste demandée, je propose qu'elle soit jointe en annexe, si c'est possible.

Pas d'autre remarque sur le dispositif des dépenses ? On passe donc aux différents programmes.

Concernant la DO2 – Dépenses de cabinet, le Programme 4 – Subsistances, la parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Même si l'évolution constatée est à la marge, au vu des annonces réalisées par le Gouvernement, on constate une majoration des crédits alloués au cabinet du ministre des Pouvoirs locaux. Pouvez-vous nous préciser l'augmentation du budget relatif au fonctionnement de votre cabinet ? Il n'y a pas d'article spécifique.

M. le Président. - On parle bien des dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019, article nouveau ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Oui, de manière générale sur l'ensemble du budget alloué au cabinet. Il y a une augmentation de 77 000 euros dans les moyens d'action.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est sans doute que l'on en avait besoin.

(Rires)

Mme Defrang-Firket (MR). - C'est un peu léger comme réponse, mais bon.

M. le Président. - Êtes-vous satisfaite ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Pas trop.

M. le Président. - Vous reviendrez.

prévus n'ont pas été alloués et ne le seront pas. S'agissait-il donc d'un pur effet d'annonce en période électorale ou non ? Dans le présent ajustement, le commentaire par article de base fait état, pour les trois villes, de fiches projet non rentrées et donc de l'impossibilité pour le Gouvernement de les approuver et donc de libérer les moyens financiers en conséquence.

J'ai deux questions par rapport à cela. M. le Ministre peut-il nous dire, plus en détail, ce qu'il en est quant aux démarches administratives opérées par les communes de Liège, Mons et Namur, dans ce cadre ? Lors du budget initial, nous n'avons pas eu beaucoup de précisions à ce sujet. Qu'est-ce qui a fait défaut, qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans la rentrée des fiches projet ? Ces villes devront-elles justifier, annuellement, leurs subsides ou alors les fiches projet évoquées dans l'ajustement couvrent-elles les 20 années pendant lesquelles elles pourront bénéficier de cette aide non négligeable ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce que je peux vous dire, c'est que les fiches projet sont rentrées la semaine passée. Elles vont être analysées par l'administration. Je ne connais pas encore la pertinence, ni l'analyse qu'en fera mon administration. Nous avons, comme je l'ai dit à l'entame de mon discours introductif, réalloué les moyens, notamment vers le paiement de primes en retard en réhabilitation et nous avons réinscrit les crédits au budget 2015. Oui, nous poursuivons les dossiers, mais il était impossible de les attribuer encore sur le budget 2014.

M. le Président. - Cela veut dire qu'ils auront un an en plus ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Cela veut dire qu'ils auront un an en plus, oui.

M. le Président. - On peut changer de Gouvernement...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ils n'auront pas un an en plus, la dernière année sera un an plus tard.

M. le Président. - C'est ce que je veux dire.

Le programme 16.11 - Logements, secteur privé. Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'aurais quelques petites questions concernant, tout d'abord, l'allocation budgétaire 53.04. Il est indiqué une augmentation de 6 millions d'euros des moyens d'action et de 8 millions

d'euros des moyens de paiement pour les dossiers consacrés à la réhabilitation, à la restructuration et à l'acquisition de logements. S'agissait-il, dans le budget initial, d'une sous-estimation organisée, sachant que, de toute façon, lorsque les dossiers seront rentrés, on va devoir honorer les engagements qui ont été pris ?

Deuxième question relative à l'AB 51.03, les primes en capital relatives aux investissements sociaux du Fonds du logement des familles nombreuses : pratiquement +5,9 millions d'euros. On peut acter le besoin pour 2014, mais, à l'avenir, n'y aura-t-il pas encore, davantage, des besoins pour ce qui concerne le financement des opérations menées par le Fonds du logement ?

Troisième question, comment a-t-il été possible de sous-estimer l'AB 34.07 relative aux prêts jeunes ? Ce sont des dossiers vieux comme Mathusalem et tout le monde peut, dès l'initial, calculer le montant dont on aura besoin jusqu'à ce que le programme vienne à sa fin. Comment a-t-il été possible de se tromper à ce point dans le budget initial ?

Quatrième et dernière question, dans l'AB 51.11, on parle des chèques logement en faveur de la SWCS. S'agit-il du régime des chèques logements qui avaient été mis en place, à l'époque, par M. le Ministre Antoine quand il était en charge de la politique du logement, chèques logement accordés dans les zones à forte pression immobilière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour la dernière, il s'agit bien des chèques logement dans les régions à forte pression foncière. Pour les trois autres, je vais faire l'économie d'une appréciation politique sur la volonté de sous-estimer ou pas des crédits. Je n'étais pas là et je ne voudrais pas faire un mauvais procès à mon prédécesseur. Effectivement, ce sont des factures qui arrivent, en 2014, pour l'année précédente qu'il faut, à un moment, honorer.

M. le Président. - Nous ne saurons donc pas si cela a été mal calculé. Pas d'autres questions pour le programme 16 ?

Nous passons au programme 16.12 - Logements, secteur public.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, sur l'AB 31.04 qui concerne l'aide aux SLSP, l'ajustement porte sur 6 millions d'euros et, selon le commentaire de l'article, il permet de disposer des crédits nécessaires pour liquider les montants dus en 2014. Pourriez-vous m'indiquer pour quelles raisons cet ajustement budgétaire est augmenté de près de deux tiers et

uniquement pour le paiement des réductions de loyers ? L'encours était-il à ce point élevé ? Le montant passe, en effet, de 9,480 millions en 2014, 16,080 millions d'euros à l'ajustement 2014, à 8,370 millions d'euros en 2015. S'agit-il, dès lors, on peut se poser la question, d'une avance sur dépenses prévues en 2015 ?

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - J'aurais une question dans le programme 12 concernant l'allocation budgétaire 51.11. On voit une augmentation de 6 millions d'euros justifiée par le paiement, par la Région, des réductions de loyers par les sociétés agréées à leurs locataires, ayant des enfants à charge. S'agit-il là des familles nombreuses que l'on met plus ou moins sur le même pied que les familles nombreuses localisées ou habitant un logement conventionnel et qui peuvent bénéficier d'une espèce d'allocation-loyer ? Est-ce le même dispositif, sauf applicable pour les SLSP ?

M. le Président. - C'était bien le 51.11 ? Il n'y a aucune modification.

M. Stoffels (PS). - Programme 12, allocation budgétaire 51.11 - subventionnement de fonctionnement à l'ASBL.

M. le Président. - Le 51.11, c'est la dotation à la Société wallonne du Logement destinée au financement des travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la Wallonne du logement et sociétés.

M. Stoffels (PS). - On me dit que je me suis trompé, c'est le 31.06.

M. le Président. - Cela arrive aux meilleurs, Monsieur Stoffels. Nous allons répondre à la première question de M. Maroy.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, il ne s'agit pas d'une avance, mais bien de factures en retard qu'il nous appartient de payer. Même justification que pour les AB précédentes.

M. le Président. - Si le coût est à ce point important ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Non, ce n'est pas une avance sur 2015. On considère que cela sera le montant des factures. Cela se base sur une analyse soit de l'administration, soit de l'institution, mais, en tout cas, en l'ajustement, c'est un droit constaté. Je dois payer des factures et il faut que je leur donne les moyens pour les payer et pour éviter de gonfler l'encours, comme on

avait les moyens de le faire. C'est la même justification que pour M. Stoffels.

M. Maroy (MR). - On avait donc accumulé un petit peu les retards ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'apure toutes dettes qui traînaient. C'est de bonne gestion, j'essaie de liquider pour repartir à zéro en 2015.

Pour M. Stoffels, il s'agit de la dernière tranche de la dotation de fonctionnement à la SWL, pour ne pas la payer en +1.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Nous passons au programme 31 relatif à l'énergie.

La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - Je souhaiterais poser une question sur l'article de base 12.02 dédié aux études et aux relations publiques. Je vois que l'ajustement propose une augmentation de plus de 200 %. On passe de 1,294 millions d'euros à 4 millions d'euros. Vous nous avez dit maintes fois que nous sommes en période de rigueur et d'économies ; je m'interroge donc sur cette somme.

Plus interpellant encore, dans l'exposé particulier, je ne vois pas un mot qui justifie cette augmentation. Pourriez-vous nous éclairer sur cet aspect ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je pense que je l'ai dit dans mon exposé introductif, il s'agit d'ArcelorMittal. Ce n'est pas une dépense de communication, ni d'études multiples et diverses.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Lorsque l'on emprunte sur le marché du capital l'argent nécessaire pour financer l'Écopack et le différentiel de taux d'intérêt garanti par la Région, à quel taux emprunte-t-on ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est dans le budget général, ce n'est pas le ministre du Logement qui emprunte.

M. Stoffels (PS). - Je reconnais que ce n'est pas le ministre du Logement qui emprunte, mais je souhaite tout simplement soulever le débat nécessaire que la Région dispose d'un outil de financement public qui ait accès direct aux emprunts de la BCE.

M. le Président. - Le débat a été soulevé, Monsieur Stoffels.

Y a-t-il d'autres questions dans le secteur énergie ? Non, il n'y en a pas. On peut avancer.

On passe à la DO16, le programme 41, première alliance emploi-environnement. Pas de question ?

DO17, pouvoirs locaux, action sociale, et cetera, programme 1 fonctionnel. Pas de question ?

DO17, toujours pouvoirs locaux, le programme 2, affaires intérieures. Il n'y a pas de question ? Je peux considérer que, sur l'ajustement 2014, on a fait le tour et répondu à tous vos questions, souhaits, desiderata.

On vote, comme vous le savez, la recommandation pour l'ajustement 2014.

Vote

M. le Président. - La Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie recommande, par 8 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et de l'Énergie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 59 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 60 (2014-2015) N° 1 - ANNEXE 10 PARTIM)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 59 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*) et (Doc. 60 (2014-2015) N° 1 - Annexe 10 *partim*).

On passe alors à l'analyse détaillée du budget 2015. Nous passons l'introduction. On arrive au dispositif des recettes, à savoir les articles 9 à 11. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Dans le tableau des recettes, les recettes courantes, il n'y a pas de question ?

Discussion générale

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Concernant la taxe sur les mâts, pylônes, antennes, comment peut-on expliquer le chiffre qui est modifié d'une année à l'autre ? Est-ce purement mécanique ? Y a-t-il une estimation quelconque qui est faite ? C'est l'AB 36.01.90.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - On a adapté le relevé.

M. le Président. - Il y a 250 mâts en moins ; ils ont disparu.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'était, en 2014, une approximation, je suppose. L'administration a affiné les chiffres qu'elle possédait. Il y a 2 715 sites répertoriés.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Justement, c'était l'objet de ma question. On est seulement en train d'envoyer les formulaires aux opérateurs, vous l'avez dit. Comment est-ce possible de se dire, qu'automatiquement, les chiffres que l'on a déjà prévus pour 2014 dans un ajustement vont être plus faibles en 2015 ?

Théoriquement, vous aurez le même chiffre, puisque vous êtes en train de faire le relevé maintenant. A priori, si des opérateurs suppriment des antennes relais, cela va être totalement négligeable. Ici, on a une différence assez significative puisque l'on perd 2 millions d'euros. Au départ, on est à 24 millions d'euros ; ici, on est à 21,8 millions d'euros. C'est tout de même 2 millions d'euros. Vu que la taxe est de 8 000 euros par pylône, c'est significatif le nombre de pylônes que l'on perd du jour au lendemain.

M. le Président. - La question de M. Henry et de M. Bouchez, c'est « où sont passés les mâts ? ».

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai déjà répondu.

M. le Président. - Il y a eu un meilleur recensement.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Alors on a un souci. Je le répète, le recensement est en train de se faire, puisque l'on est seulement en train d'enrôler. Si l'on estime qu'en 2015, on aura 21 millions d'euros, il faut mettre le même chiffre à l'ajusté 2014. Mais il y a un problème d'un côté

ou d'un autre. 2014, c'est aujourd'hui ; dans un mois, c'est 2015. Ce n'est pas sérieux. Le nombre est le même entre aujourd'hui et dans un mois.

M. le Président. - Le ministre a répondu. Il n'a pas d'autre réponse à donner. Je ne peux prendre qu'acte.

N'y a-t-il pas d'autres questions sur le titre 1 ?

On passe au dispositif des dépenses. Là, nous sommes aux articles 6 à 193.

La parole est à Mme Dock, pour l'article 191.

Mme Dock (MR). - L'article 191 stipule que Monsieur le Ministre, et non le Gouvernement, peut prendre des mesures visant à suspendre, à partir du 1er janvier 2015 et à définir les modalités de suspension de l'octroi et de l'éligibilité des primes.

Le décret budgétaire donne des pouvoirs spéciaux au seul ministre. Vous serez en quelque sorte le roi Soleil des primes énergie. Cette façon de procéder me paraît un peu aventureuse en terme juridique. J'aimerais vous demander pourquoi donner les pleins pouvoirs au seul ministre et non à l'ensemble du Gouvernement.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Parce que le Gouvernement me fait confiance.

M. le Président. - On va d'abord prendre toutes les questions, puis vous répondrez, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Sur ce même article 191, qui instaure ce moratoire sur les primes, j'avoue que j'ai dû le relire plusieurs fois parce que c'est un peu interpellant : vous ne fixez aucune date précise pour la fin du moratoire. Vous fixez seulement un point de départ, ce qui est assez facile – le 1er janvier 2015. Ensuite, vous laissez tout le secteur de la construction dans le brouillard. Il va certainement apprécier votre formule magique, je cite « courant de l'exercice 2015 ».

Pouvez-vous nous certifier – les micros sont ouverts, ne vous gênez pas – que vous vous en tiendrez à trois mois, jour pour jour, comme vous l'avez dit dans la presse ? Ces dernières semaines, on vous a entendu dire tout et son contraire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je certifie.

M. le Président. - La réponse est oui. La parole est à M. Hazée, sur ce même article.

M. Hazée (Ecolo). - Sur l'article 191, au-delà de la question sur la date, où le Gouvernement pourrait

déposer un amendement, limitant le moratoire à trois mois. Ce serait peut-être déjà de nature à ne pas amplifier la difficulté. Mais je voulais donner écho à la remarque qui a été faite par Mme Dock. S'agissant d'une règle à portée normative, le décret n'habilite jamais un ministre à agir seul.

Le décret habilite. Il ne s'agit pas qu'il soit de confiance, il s'agit simplement de questions de règles de répartitions de compétence. Le décret habilite le Gouvernement et, à la limite le même jour, le Gouvernement peut prendre un arrêté qui délègue au ministre la manière d'agir.

Je pense qu'ici, au-delà de l'insécurité économique, le Gouvernement ajoute de l'insécurité juridique par rapport à cet article.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous avez une interprétation juridique, le Gouvernement en a eu une autre.

M. le Président. - Le Gouvernement n'est donc pas d'accord avec vous, Monsieur Hazée.

Sur les autres articles, la parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Sur l'article 44, qui traite des agences immobilières sociales, il comprend trois dispositions qui réduisent toutes de 7 % les subventions versées notamment aux AIS pour les frais de gestion de personnel, les pertes locatives et les dégâts locatifs, les coûts de travaux d'importance réduite des logements en gestion ou en location, les frais de promotion de leurs propres activités.

Ces AIS ont déjà une situation financière assez délicate. Elles ont déjà dû faire face à la disparition des subventions provinciales suite à la décision de la Région de leur retirer leur compétence logement. Ne pensez-vous pas que cette décision risque d'avoir des conséquences dramatiques pour certaines AIS ? Avez-vous réalisé une concertation avec elles ? Quels montants comptez-vous économiser par ce biais ?

L'article 104 stipule : « Dans le cadre du Plan de redéploiement des sociétés de logement de service public, le Gouvernement est autorisé à procéder au rééchelonnement de la dette des sociétés ». Pouvez-vous m'indiquer le nombre de SLSP concernées ? Quelles sont-elles ? Quels sont le montant des dettes et les modalités de rééchelonnement ?

L'article 163 instaure un Fonds régional pour le relogement, lequel est alimenté par des amendes administratives et autres sanctions : par exemple, des amendes ou des sanctions pour insalubrité. Je passe sur le fait qu'une fois de plus, le Gouvernement utilise la

technique du cavalier budgétaire pour créer sa politique de logement, on en a suffisamment parlé à tout à l'heure pour ne pas s'étendre là-dessus, même si cela est important. Par ailleurs, il n'y a rien de prévu dans le justificatif de ce fonds, alors que 75 000 euros sont prévus dans les recettes. Qu'en est-il ? Quel est le rythme de croisière de ce fonds ? Selon vos estimations, à quelle allure les amendes vont-elles tomber dans ce fonds spécialement créé ? Parce que les recettes passent de 50 000 euros en 2014 à 75 000 euros en 2015 ; cela fait tout de même une belle augmentation. Sur quelle base se fonde cette augmentation ?

M. le Président. - Trois articles sont ici visés. S'il y a encore des questions sur ceux-ci, autant les reprendre. Il s'agit des articles : 44 ; 104, sur le rééchelonnement de la dette des sociétés de logement et l'article 163 sur le Fonds régional pour le relogement.

La parole est M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je voulais intervenir sur l'article 104 pour bien comprendre ce qui est proposé et pour faire le lien avec l'élément que j'évoquais tout à l'heure, lors de la discussion générale, à savoir les 12 millions d'euros prévus en matière de recapitalisation. S'agit-il d'une question absolument distincte ? Auquel cas, je reviendrai lors du programme. Ou s'agit-il d'une même problématique ? Puisque dans mon souvenir, s'agissant des recapitalisations, le Gouvernement avait procédé à un lourd plan de recapitalisation : 5 fois 15 millions d'euros pour les trois sociétés concernées. Je suis étonné qu'il y ait en la matière 12,75 millions d'euros qui s'ajoutent à cela. Je sais que cela a à voir avec le programme, mais on est ici dans une question connexe et donc je me permets de l'ajouter au débat si cela s'avérait utile.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour le 44, comme tout le reste, j'ai vu les AIS et ceux concernés des économies, parce qu'il ne suffit pas de venir le défendre au Parlement, il faut aller, en face à face, leur dire qu'ils doivent faire des économies. Ce qui a été dit fut fait, je les ai bien rencontrés.

Je soulignerais juste un bémol : on n'interdit pas du tout aux provinces d'intervenir dans le financement des AIS. Je me suis beaucoup exprimé dans cette commission sur le sujet.

L'article 104 est un mécanisme de soutien supplémentaire, qui n'a rien à voir avec les 12 millions d'euros. À ce stade, on me signale qu'il n'y a pas de dossier, mais l'article budgétaire est ouvert.

À l'article 163, on applique de manière plus stricte les amendes administratives qui sont sous le coup de cet article.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, mon intervention porte sur l'article 84. Celui-ci postpose l'entrée en vigueur du décret Impétrants au 31 décembre 2015, au lieu du 31 décembre 2014. J'aurais voulu savoir la raison de ce report. Peut-on encore s'attendre au report, chaque année, de l'entrée en vigueur ou est cette fois-ci c'est la bonne ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je viens de répondre.

M. le Président. - La réponse a été donnée dans le débat général. Mais il y a peut-être d'autres questions ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Pardon. Oui, concernant l'état d'avancement du groupe de travail, vous vous êtes exprimé aussi ? Il y a un groupe de travail avec les représentants du secteur des impétrants : entrepreneurs, gestionnaires de voiries, et cetera ? Qu'en est-il de l'état des travaux ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pas de souci, je vais répéter qu'effectivement, le groupe de travail peine à se mettre d'accord. C'est ce pour quoi, malgré mes insistances répétées, j'ai donné une dernière chance au groupe de travail de s'accorder sur une forme d'application des parties du décret qui le concernent, en leur indiquant que s'ils n'y arrivaient pas, c'est moi qui trancherais.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

Il n'y a donc pas de problème pour que les parlementaires posent toutes les questions voulues et imaginables. Cependant, si les réponses ont déjà été données dans le débat général, il faut essayer de ne pas être redondant, et ce, dans l'intérêt de tous. On peut toutefois, parfois, demander d'affiner la réflexion.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Concernant l'article 87, qui suspend les missions et la compétence, tant obligatoire que facultative du Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne – je sais que vous en avez parlé – avez-vous évoqué le fait qu'aucune modification n'a été apportée, par contre, au décret du 6 novembre ?

M. le Président. - La réponse a été donnée.

Mme Defrang-Firket (MR). - Pardon. Et concernant l'article 89 ?

(Rires)

M. Hazée (Ecolo). - Sur le Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne, quand la réponse a-t-elle été donnée ?

(Réaction de M. le Président)

Alors, j'ai dû m'endormir pendant la discussion, parce que j'ai été attentif au dossier. Je le lirai donc le rapport sur le Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Wallonie, et je reviendrai en séance plénière, si la réponse m'apparaît insuffisante.

M. le Président. - Le Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Wallonie, cela a été fait.

Mme Defrang-Firket (MR). - L'article 89, sur la dotation du Fonds des Provinces, vous en avez parlé aussi ?

Sur l'article 90 ?

(Rires)

Cet article approche la disposition du code qui octroie un pourcentage de la quote-part du Fonds des provinces revenant à chaque province. Vous n'avez rien dit là-dessus ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Aussi ? Vous allez dire cela, à chaque fois, pour ne pas répondre.

(Rires)

M. le Président. - En ce qui me concerne, il n'y a pas de parti pris, mais je peux vous dire que cela a été fait.

Mme Defrang-Firket (MR). - Avec l'avis du Conseil d'État qui était négatif et qui a conduit à la réinscription ? Parce que je ne m'en souviens pas.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

M. le Président. - On n'a pas parlé de l'avis du Conseil d'État. Vous pouvez poser votre question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Le partenariat régional a été remplacé par un contrat de supracommunalité, conclu entre chaque province et les communes concernées, dans lequel chaque province affecte, au moins, 10 % du fonds à la prise en charge des dépenses nouvelles des communes suite à la mise en place des zones de secours, et mobilise, au plus tard en 2018, 10 % du fonds à des actions additionnelles de supracommunalité.

Par conséquent, cet article modifie également la procédure de liquidation du Fonds des provinces. Initialement, le Gouvernement avait inclus ces dispositions dans le décret-programme, dans ses

articles 16 et 18, mais l'avis du Conseil d'État a été rendu, et il est négatif.

En effet, cet avis rejette toute compétence du Gouvernement wallon en la matière, ce qui vous a conduit à les retirer et à les réinscrire, par cavaliers budgétaires, dans le dispositif des dépenses. Nous relevons, comme le Conseil d'État, que le Gouvernement n'est pas habilité à conditionner la liquidation d'une tranche du Fonds des provinces à la prise en charge de dépenses relatives aux zones de secours.

Monsieur le Ministre, il s'agit, ici, de la mise en œuvre d'un projet de soutien aux communes évoqué dans la récente Déclaration de politique régionale. Pouvez-vous nous donner votre interprétation de l'avis du Conseil d'État ? Ne craignez-vous pas, encore une fois, d'aller au-devant de différents recours ? Avez-vous consulté l'ensemble des provinces wallonnes ? Dans l'affirmative, quelles sont leurs positions respectives ? Au-delà de cette disposition, quelles démarches comptez-vous entreprendre pour faciliter l'entrée en zones des communes ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'ai une double question sur le même article 90.

La première : il y a une petite bizarrerie dans la formulation, puisque l'on entend lier la liquidation d'une partie du Fonds des provinces à la conclusion d'un contrat, et cela est une bonne chose. Ce n'est pas le meilleur, mais c'est une chose positive.

Si j'entends bien, il y a donc un élément qui doit être fait tout de suite, dès 2015. Puis, l'autre morceau, on l'écrit d'ores et déjà, mais cela ne s'applique qu'en 2018. Or, s'agissant d'un cavalier budgétaire, je voulais alors remarquer qu'il a une portée limitée à l'année, et qu'il y a donc, là, une curiosité dans la formulation.

Le deuxième élément, c'est davantage une confirmation, puisque l'on a eu une discussion ici en commission, il y a quelques semaines à propos de cette aide à l'égard des communes. Cette aide est bienvenue, s'agissant de la mise en place des zones de secours. J'attire l'attention sur la nécessité d'empêcher les provinces de trouver je ne sais quelle habitude manœuvrière dilatoire, pour, finalement, ne pas respecter la volonté que vous aviez exprimée.

Pouvez-vous confirmer que, tel qu'il est écrit, ce dispositif donne aux communes un droit de veto sur la liquidation du solde ? Puisque si le contrat n'est pas conclu avec elles, c'est-à-dire l'ensemble des communes concernées sur la zone de secours, il y a, là, derrière une volonté du Gouvernement de donner ce levier d'action aux communes.

Question complémentaire dans les modalités : agit-on par zone de secours ? Imaginons une province qui aurait plusieurs zones de secours sur son territoire, qu'un contrat soit conclu avec une de ces zones, et qu'un contrat ne soit pas conclu avec l'autre zone, le Gouvernement liquide-t-il le prorata correspondant des 20 % du Fonds des provinces ? Tout est-il bloqué ?

Cela me paraissait intéressant, s'agissant d'une question très aiguë pour les communes, de voir plus clair sur ce dispositif qui, je l'ai dit, est le bienvenu.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais rapidement y répondre. Effectivement, le Conseil d'État a statué comme vous l'avez évoqué. C'est toujours compliqué dans notre pays.

Malgré la politique, nous n'avons pas la compétence pour financer des zones de secours. Nous allons donc financer les communes qui vont financer les zones de secours.

Votre deuxième question : que vais-je faire pour aider les communes à rentrer en zone de secours ? Rien. C'est une compétence fédérale. Je l'ai bien indiqué à M. Bouchez : chacun chez soi. Donc, je ne m'occupe plus de ce qui se passe au Fédéral.

Les 10 %, on va les pérenniser dans un décret. Évidemment, on le fait par cavalier budgétaire, parce que ces 10 %, ce sont les deuxièmes 10 %. On est bien d'accord, c'est maximum 2018, mais rien n'empêchera les provinces de l'activer précédemment. Je pense que c'est notre volonté.

M. Hazée (Ecolo). - Le dossier revient en cours d'année 2015, en fait ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Le dossier va revenir en cours d'année 2015.

En ce qui concerne le budget, j'ai la tutelle sur les budgets des provinces. Je veille, à ce stade, à ce que les 10 % du Fonds des provinces soient bien inscrits en dépenses dans le budget de la province concernée. S'il y a plusieurs zones, comme c'est généralement le cas sur une province, il appartient à la province de trouver, avec les zones, un mécanisme de répartition et des critères. Je ne peux pas m'immiscer, sauf en cas d'arbitre s'il y avait un litige dans cette répartition, parce que les critères que l'on peut penser comme étant utilisables à Namur ne sont pas, forcément, ceux qui sont applicables dans le Hainaut.

Je laisse une autonomie, je fais confiance aux opérateurs de terrain pour trouver une clé de répartition acceptable. Évidemment, si l'on trouve une clé de

répartition globale, il n'y a pas de raison de la libérer en partie.

M. le Président. - D'autres questions ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, concernant l'article 88, vous l'avez évoqué tout à l'heure, il est question des éléments organisant le calendrier et les opérations de confection du budget au niveau des communes. C'est, en fait, un dispositif extrêmement proche de celui qui est adopté dans le budget précédent.

Je voulais vous interroger sur l'intérêt de revenir avec un cavalier budgétaire, parce que l'on est sur des normes appelées à durer. Je ne fais pas, ici, un procès. Je me demande juste si vous avez aussi prévu de revenir avec un dispositif qui puisse, alors, faire l'objet d'un travail décréto habituel, impliquant le processus de concertation aussi des villes et communes, et cetera, dans le courant de l'année 2015 ? C'est la question pour ce qui concerne l'article 88. Ou chaque année va-t-on revenir avec un élément qui est un élément organique de l'avis des communes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - On ne sait pas le pérenniser, mais sincèrement, il n'y a pas de souci à le faire. Donc, je veux bien m'engager.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne dis pas que je suis demandeur. Je dis juste que, si le dispositif est appelé à se reproduire, alors il est mieux d'avoir un débat d'organisation, plutôt que des mesures un peu à la va-vite comme c'est le cas d'un cavalier budgétaire.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce n'est pas à la va-vite. Vous l'avez dit vous-même, il s'agit d'une reproduction du mécanisme précédent, que nous avons bien réfléchi. Une sanction est applicable, en plus.

Convenons que la jurisprudence ICN étant peut-être parfois variable, des dispositions peuvent être coulées dans un décret pérenne, si le Parlement le souhaite, mais si, l'année prochaine, l'ICN modifie sa perception des choses, on va devoir refaire un décret. Actuellement, je conseillerais la voie de la succession des cavaliers budgétaires, en attendant que l'on ait une jurisprudence un petit peu plus élaborée en la matière.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous entends. Comme cela, on a l'esprit de l'article. C'est très bien.

J'ai alors deux éléments qui sont des articles qui ne sont pas dans le dispositif.

S'agissant de cavaliers budgétaires, le fait qu'un article qui était présent dans le dispositif de l'année dernière et qui ne se retrouve plus dans le dispositif appelle, évidemment, une question. C'est maintenant là-dessus que je veux m'exprimer.

Cela concerne l'article 6 du décret budgétaire de 2014, où nous avons, en fait, une base légale pour l'assistance aux victimes dans les zones de police. Cela me paraît être une question importante. Je vais vous lire l'article, pour que chacun l'ait bien en tête : « Dans le cadre de l'organisation d'une assistance aux victimes dans les zones de police, le Gouvernement est habilité, selon les modalités qu'il détermine, à octroyer à une commune de la zone de police, une subvention annuelle forfaitaire, qui sera affectée au traitement ou à la rémunération de la personne chargée d'accompagner les services de police locale et à améliorer l'accueil de première ligne des victimes ».

Je n'ai pas le souvenir que nous ayons, dans les 12 derniers mois, discuté d'une base légale par rapport à ce dispositif. D'ailleurs, dans le décret qui porte le budget 2015 lui-même, lorsque l'on regarde ce qu'il en est du Plan de cohésion sociale et de l'assistance aux victimes, on retrouve, comme base décrétales, non seulement le décret organique des plans de cohésion sociale, mais également le dispositif budgétaire. Or, sauf erreur de ma part, le dispositif budgétaire 2015 ne reprend plus cette base légale. Donc, je m'interroge. Une base organique a-t-elle été adoptée et m'aurait-elle échappé ? Cela arrive à tout le monde, comme l'a dit M. Collignon tout à l'heure. La politique a-t-elle été modifiée en la matière ?

Il me semble qu'il y a, là, en tout cas, une question à éclaircir.

J'en termine avec le dispositif, c'est l'enjeu des contrats de gestion. Le Gouvernement, par les restrictions qu'il impose aux organismes d'intérêt public – on en a parlé ici comme ailleurs – empêche le respect des contrats de gestion qu'il a lui-même signés. Je m'étonne de ne pas avoir vu, dans le dispositif, sauf erreur de ma part, à nouveau, une base légale pour agir en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Concernant les subventions pour l'assistance aux victimes dans les zones de police, il y a une des conséquences, la Sainte-Emilie, en fait. La Sainte-Emilie a confié l'ensemble des compétences relatives à l'aide aux justiciables, dont fait partie l'aide aux victimes, aux communautés. Il revient maintenant à la Communauté de prendre en charge ce genre de dossier de subvention.

M. Hazée (Ecolo). - Si je peux me permettre, des contacts ont-ils été pris pour que la continuité budgétaire de cette opération, qui avait échappé, sans doute, au plus grand nombre d'entre nous, soit assurée, pour ne pas que l'on se rende compte, le 1er janvier, qu'à un moment donné, il y a des personnes qui ont le subsidé qui couvre une partie importée de leur rémunération qui ne soit plus assurée ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Des contacts sont pris, effectivement.

M. le Président. - Pour la deuxième question ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Nous n'avons pas très bien compris la question.

M. Hazée (Ecolo). - Le Gouvernement a conclu une série de contrats de gestion, ici, avec la Société wallonne du Logement, avec la Société wallonne du crédit social, qui organise un certain nombre de dispositifs avec le TEC et d'autres. Même si l'on a une vue approximative, puisque les documents n'ont pas été transmis concernant le budget de la Société wallonne du crédit social, de la Société wallonne du Logement ou du Fonds du logement quelle est la base légale de la modification qui est en cours ?

Avez-vous prévu de lancer une révision des contrats de gestion, ici, en début d'année 2015, pour assurer une rencontre des données budgétaires qui, au bout du compte, sont fixées par le Parlement, bien sûr, et de ces contrats de gestion avec lequel le Gouvernement organise ses relations avec les organismes d'intérêt public qui dépendent de lui ?

M. le Président. - « Y aura-t-il donc des évolutions du contrat de gestion ? », c'était la question de M. Hazée.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Oui, nous avons déjà rencontré les organismes une première fois. Il y aura probablement des évolutions dans leur contrat de gestion, en fonction des nouvelles données budgétaires.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Concernant l'article 89, je sais que vous y avez déjà répondu, puisque la question venait d'Ecolo. Je crois que je vous en avais parlé d'initiative.

Le 89, c'est la dotation du Fonds des provinces, la diminution de 6 % qui correspond au transfert des compétences. Par contre, beaucoup plus précisément, cela veut-il dire, alors, que les arrêtés ont été pris et que le transfert, en ce qui concerne les voiries, se fait bien

au 1er janvier de l'année 2015, ce qui veut dire que tout le travail a déjà été fait ?

Question subsidiaire : qu'en est-il au niveau du personnel ? Y a-t-il un transfert ? Avec quel statut ? Pourriez-vous m'éclairer là-dessus ? Même si – cela, je l'ajoute – sur le plan politique, à mon sens, vous auriez pu réduire un peu plus le Fonds des provinces, peut-être pour le donner au Fonds des communes, mais c'est un débat beaucoup plus large. Je vois que l'on a d'autres alliés.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Le travail est en cours, tant sur le plan personnel que juridique. Je me permettrais de dire que vous ne partagez pas tous la même opinion. Le travail est bel et bien en cours.

Actuellement, les provinces ont déjà repris tout ce qui concerne les travaux. Par exemple, tout le salage, et cetera, ce sont déjà les provinces. Donc, oui, nous avons déjà la responsabilité. Y a-t-il encore des actes juridiques à faire entre la DGO1 et les provinces ? Je pense qu'il y a encore un arrêté à prendre.

M. le Président. - La DO02 – Dépenses de cabinet. Le programme 4 – subsistance.

Vous n'avez pas de questions ?

La DO10 – Secrétariat.

La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Là, je dois m'en référer à vous en ce qui concerne le CRAC. Dois-je en parler ou pas ? Le budget du CRAC en tant que tel, je ne l'ai pas vu là, je ne le vois nulle part, en fait. Je préfère vous poser la question théoriquement. Vous alliez terminer et donc je ne sais pas s'il y a une question relative au CRAC qui peut avoir une incidence sur le budget.

M. le Président. - Le budget du CRAC a été joint donc vous pouviez déjà en parler tout à l'heure.

M. Bouchez (MR). - Puis-je en parler encore maintenant ? Simplement, on voit à travers le budget du CRAC qu'il y a huit agents.

(Réaction d'un membre)

M. le Président. - Je vous rassure, on n'a rien reçu d'autre

M. Bouchez (MR). - Oui on n'a rien reçu d'autre. D'ailleurs, ce serait peut-être intéressant d'avoir la grosse, car dans la petite on trouve des petites choses, mais désolé, cela peut paraître mesquin, mais on n'a que cela pour le moment à se mettre sous la dent. Il y a huit

agents dont le traitement reste impacté au niveau de l'organisme, au niveau du CRAC, mais on voit que ces agents sont détachés dans des cabinets. Vous êtes targués de réduire le coût des cabinets, je pense que c'est louable. Cette réduction sera-t-elle supportée par d'autres organismes auquel cas, cela ne serait peut-être pas une réduction quand on additionne les coûts ?

Cela ne va-t-il pas déformer le CRAC ? Je suppose que parmi les huit personnes, vous avez été chercher des agents qui ont une compétence spécifique en la matière, mais le CRAC a certainement aussi besoin de ces compétences. Qu'en est-il à ce niveau-là ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Dans les huit agents détachés du CRAC, il y en a deux qui sont détachés au cabinet du ministre Furlan. Les autres sont détachés dans d'autres cabinets. Dans les huit agents, il faut aussi faire la répartition entre les agents du CRAC et les agents du CRF.

M. Bouchez (MR). - Cela ne met pas en péril la mission du CRAC. En tout cas, ils ne l'ont pas fait savoir.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Jusqu'à présent, non. Mais le CRAC va être très souvent sollicité notamment par rapport aux études-conseils et au Plan de convergence. Le budget du fonctionnement du CRAC permettra de faire face à de nouvelles demandes.

M. Bouchez (MR). - Une précision par rapport à cela. D'habitude c'est le CRAC qui nous contrôle. Cela fait plaisir d'être de temps en temps de l'autre côté, mais le montant des détachements est évalué à 900 000 euros. C'est colossal. S'il n'y a pas de remboursement derrière. J'aimerais que l'on impacte le coût réel d'un cabinet. Il y a le coût effectivement à charge du cabinet, mais si maintenant la nouvelle stratégie c'est de détacher d'un peu partout sans remboursement. Fatalement, vous allez avoir un coût financier moindre, mais cela ne veut pas dire que l'exercice du cabinet lui-même coûte moins cher. C'est juste qu'il y en a d'autres qui le payent. D'ailleurs j'ai posé la même question à votre collègue, M. le Ministre Lacroix hier. Mais sur l'idée du CRAC objectivement, je ne sais pas si remboursement, il y a ou pas. S'il n'y a pas alors cela s'ajoute au coût global des cabinets. Ce n'est pas un petit montant.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il y a un arrêté de fonctionnement du Gouvernement. Le CRAC et le cabinet le respectent. Je n'ai pas d'autres choses à vous

dire là-dessus. Sauf, que ce n'est pas une pratique nouvelle.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Un élément de complément sur ce débat-là. Si le détachement lui-même n'est pas une pratique nouvelle, je veux rappeler que le Gouvernement a modifié l'arrêté de fonctionnement pour dé plafonner l'effectif des cabinets. Là où jadis, les cabinets étaient tenus par deux limites, une limite budgétaire et une limite en effectif, en nombre de personnes équivalent temps plein qui pourraient travailler dans chacun d'entre eux. Le Gouvernement a, discrètement en tout cas, n'a pas fait grand cas, supprimé la balise en effectif pour ne plus garder qu'une balise budgétaire. Dès lors que le principe du détachement non remboursé est maintenu. Il prend une proportion nouvelle puisqu'il peut être utilisé sans limites en termes d'effectifs.

Nous l'avons dénoncé et nous y reviendrons bien sûr en séance plénière parce que cette règle n'a pas de motivation. Le Gouvernement n'a pas assumé une quelconque motivation par rapport à ce changement et elle tranche singulièrement à la fois par rapport au contexte dans lequel le Gouvernement pousse son budget, et plus encore par rapport aux engagements qu'il a pris en essayant de nous faire croire que les budgets des cabinets étaient gelés, ce qui est partiellement vrai, mais ce qui n'est pas entièrement vrai puisqu'une espèce de passage secret a été ajouté au dispositif.

M. le Président. - La DO10 – le Programme 01 – Secrétariat général fonctionnel.

Pas de question.

La DO13 – Routes et bâtiment - Programme 12 - Les travaux subsidiés.

Pas de question.

La DO15 – Agriculture - Programme 13 - Prévention et protection RO seul.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - On en a discuté tout à l'heure. C'était précisément la question du fonds Kyoto. Monsieur le Ministre a confirmé que c'était bien 40 000 000 d'euros contrairement à la justification de 33 000 000 d'euros qui est donnée dans le budget de l'AWAC.

M. le Président. - La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - À la lecture de l'exposé particulier de M. le Ministre et de celui du ministre Di Antonio, je constate plusieurs divergences. J'aimerais des éclaircissements, d'abord en matière de recettes. Les recettes 2015 affectées à ce fonds seraient d'après vous,

de 40 000 000 d'euros et le ministre Di Antonio parle lui de 33 000 000 d'euros. Je voudrais savoir qui dit juste ?

En matière de crédit disponible au sein de ce fonds Kyoto, la différence est de 40 000 000 d'euros pour vous et de 97 000 000 d'euros selon le ministre Di Antonio.

En ce qui concerne les dépenses, votre exposé particulier indique que l'intégralité de ces recettes sera utilisée pour des dépenses qui serviront à financer des investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments, des pouvoirs locaux, du non-marchand et des PME. Par contre, l'exposé particulier du ministre Di Antonio indique que le crédit est destiné à couvrir la participation d'un des organismes chargés du financement des investissements dans le secteur domestique et du non-marchand.

Qui dit vrai ? À quoi va servir cette enveloppe budgétaire ? Pour les communes ? Pour les ménages ? Pour les PME ? Pouvez-vous préciser la stratégie du Gouvernement à ce sujet ?

Toujours en ce qui concerne les dépenses, le décret du 10 novembre 2004 précise les dépenses possibles à charge du fonds Kyoto. On y retrouve une liste variée de dépenses possibles. Il y a divergence entre ce décret du 10 novembre 2004 et le présent budget qui précise que l'intégralité des recettes sera affectée à des investissements dans les bâtiments, qu'en est-il ? Une révision du décret est-elle prévue ? Si oui, quelle sera la source de financement de la mission actuellement dévolue au fonds Kyoto au sein de l'Article 13 du décret 10 novembre 2004 ?

Vous faites aussi des projections sur les recettes à l'avenir dans votre exposé particulier en matière de quota de CO₂.

Sur quelle hypothèse de calcul, vous vous basez-vous ? Sur base de quel prix de marché de CO₂ ? Sur base de quelle clé de répartition infrarégion ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je ne voudrais pas être désagréable, mais j'ai répondu à tout cela. Je m'en réfère à ce que j'ai dit précédemment à M. Henry.

M. le Président. - Pas d'autre question ?

DO 16 - Aménagement du Territoire – Logement Patrimoine.

Pas de question concernant le programme 1 fonctionnel ?

On va maintenant arriver au programme 3 - rénovation et la revalorisation urbaine et des sites d'activités économiques désaffectés.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, nous notons que les enveloppes dédiées aux villes de Liège 3,2 millions d'euros, Namur et Mons, chacune 1,5 million d'euros, sont bien maintenues, tandis que les crédits relatifs aux programmes de rénovation et de revitalisation urbaines subissent, eux, un effort de 7 %. Ceux-ci sont dès à présent portés à 1,7 million euros pour la rénovation et à 2,149 millions euros pour la revitalisation. N'y a-t-il pas là une discrimination entre les villes et les communes ?

Alors que tant l'enveloppe allouée à la politique des grandes villes que celle de la rénovation et de la revitalisation urbaines intègre des efforts, pourquoi ne pas avoir fait participer des dotations annuelles des villes de Liège, Mons et Namur ? Nous constatons que les crédits alloués à la rénovation et à la revitalisation urbaines sont encore une fois en diminution. Ceux-ci ne permettent même pas de prendre en charge 1/10 des dossiers en attente.

Allez-vous enfin communiquer cette information à l'égard des communes qui continuent à investir des moyens financiers et humains dans ce domaine ? Pour reprendre un exemple concret, sachez qu'en 2013, votre administration relevait des dossiers en attente pour un montant total de 50,314 millions d'euros avec des crédits disponibles pour 6,794 millions d'euros. Dans ce budget 2015, ces mêmes crédits sont encore rabotés et ramenés à 3,856 millions d'euros.

Tout cela m'amène à penser que le montant des dossiers en attente est toujours très important. Pouvez-vous nous communiquer le montant des dossiers en attente ?

Par ailleurs, alors que Liège, Namur et Mons auront des moyens supérieurs à l'enveloppe de l'ensemble des communes wallonnes pour les programmes de rénovation ou de revitalisation urbaines. Pouvez-vous nous préciser si ces trois communes pourront toujours introduire des demandes de subventions dans ce cadre également ?

Nous relevons, dans l'introduction de votre exposé particulier, que vous souhaitez mener une action volontariste en faveur des villes. Au vu du peu de moyens consacrés à cet effet, comment comptez-vous arriver à vos fins ?

Enfin, que faites-vous des autres villes wallonnes qui ont tant besoin se redynamiser leurs centres, de se moderniser, de rénover des quartiers entiers, sous peine de perdre définitivement leur attractivité et d'augmenter la précarité de leurs habitants ?

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je renvoie ma question de tout à l'heure sur la manière dont vous envisagiez cette politique nouvelle importante pour la Wallonie puisque, elle est héritée du Fédéral. Quelles sont les prochaines

étapes envisagées ? Comment comptez-vous vous y prendre au-delà du fait qu'il y a inscription budgétaire nouvelle et poursuite des moyens qui sont effectivement des moyens importants et en même temps aussi nécessaire pour ces grandes villes et ils ne sont jamais suffisants par rapport à l'ensemble des enjeux. Comptez-vous les réorienter d'une manière ou d'une autre ou y a-t-il des étapes prévues dans la manière d'envisager ce nouveau pan de politique en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Complémentairement, je voulais questionner le ministre par rapport aux grandes villes qui sont retenues dans la nouvelle allocation 43.06 puisque la DPR évoquait une politique des grandes villes pour 8 des 9 grandes villes wallonnes. Ici, on évoque Mons, Charleroi, La Louvière, Liège et Seraing et c'est fort bien. Qu'en est-il de Verviers, Mouscron et Namur qui sont cités dans la DPR ?

Il y a cet enjeu autour de la Ville de Tournai qui nous avons indexé dès le débat relatif à l'installation du Gouvernement. Est-ce parce qu'il y a un changement de Ministre-Président, est-ce parce qu'il y a d'autres raisons que la Ville de Tournai avait échappé à cette volonté – salutaire de la part du Gouvernement – d'investir dans les grandes villes wallonnes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Pour les trois dossiers, j'assume pleinement les décisions du Gouvernement précédent. Il y a des fiches projets et c'est difficile de raboter les financements de ces trois fiches projets. Il est clair que je souhaiterais sincèrement avoir plus de moyens pour la politique de revitalisation et de rénovation, ne nous cachons pas. Il est clair aussi que pour le choix des dossiers, je serai attentif à ce que d'autres communes puissent être servies. Il y aura des moyens complémentaires, en 2017, qui sont d'ores et déjà dans la trajectoire. Ils sont de mémoire de l'ordre de 15 millions d'euros pour les politiques jumelées de rénovation et de revitalisation urbaines. Vu le temps que prend l'instruction de ce type de dossier, je ne peux qu'inviter les communes à continuer dans cette voie. Sur la politique des grandes villes, parce que ce sont deux choses différentes : la politique de revitalisation et de requalification urbaine et la politique des grandes villes.

Il est vrai que sur la définition d'une vision stratégique, il me semble que j'ai encore beaucoup d'incertitudes quant au transfert du Fédéral. J'ai besoin d'avoir un certain nombre d'informations. C'est un dossier que nous devons discuter en comité de concertation et affiner. Concernant la réflexion sur cette politique des grandes villes, il est clair que j'assume la charge du passé. Il y a cinq grandes villes qui sont transférées. Les villes telles que transférées par le

Fédéral concernent cinq grandes villes. La volonté de la DPR est de l'augmenter à sept et j'entends concrétiser la DPR. Le choix de ces sept grandes villes a été fait sur base de critères, que je peux éventuellement vous fournir ; il ne m'appartient pas de changer cette volonté.

M. Hazée (Ecolo). - Cela m'intéresse. Lorsque l'on a les neuf grandes villes wallonnes qui sont retenues par la DPR sauf une, cela suscite effectivement un questionnement parce qu'elle n'apparaît pas a priori de façon évidente que l'une serait par exemple beaucoup plus riche que les autres ou que l'une serait beaucoup plus à soutenir dans son tissu urbain que les autres. S'il y avait eu un élément qui ne soit pas évident, on ne se poserait pas la question, cela coulerait de source. S'agissant de la ville de Tournai, on ne voit pas bien ce qui la distingue des autres grandes villes qui sont donc les villes de plus de 50 000 habitants en Wallonie puisque toutes les autres sont également des villes de plus de 50 000 habitants.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Avez-vous une idée des dossiers en attente ou bien pas du tout ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais questionner mon administration. Je ne sais pas vous répondre comme cela.

M. le Président. - Pas d'autre question ?

Nous passons au programme 16 – secteur Logement privé.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - C'est plus une réflexion globale sur le logement privé qu'une question précise, mais je ne pense pas que nous en ayons parlé tout à l'heure. Quand nous passons au crible votre budget et votre politique dans ce domaine, on n'y trouve guère d'incitants pour les investisseurs. Je crains que vos intentions récemment exprimées les découragent encore. Je pense à deux annonces que vous avez faites. La première, la mise en place de la garantie locative à deux mois pour tous. La deuxième, la mise en place d'une grille indicative de loyers, une grille de références pour l'horizon 2017, si j'ai bien retenu.

Ces deux idées, vous le savez bien, risquent de refroidir ceux qui veulent investir leur épargne dans le logement et la construction de logements neufs – et nous savons que le bas de laine des Belges est assez important. Comme dit l'adage, on n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Ma question est toute simple, Monsieur le Ministre, où sont vos mesures pour doper le logement privé et la construction de logements privés ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Excusez-moi, je ne vais pas revenir sur tout ce que j'ai dit à la tribune en séance publique du Parlement et repasser la demi-heure que j'ai passée à développer tout le sujet. Sur vos deux questions précises, la DPR entend me confier la responsabilité de mettre en œuvre une garantie indicative des loyers.

Je compte la mettre en œuvre, je l'ai exprimé la réflexion sur l'année 2016 et la mise en œuvre pour l'année 2017. Je comptais être beaucoup plus rapide sur la caution, dans la mesure où nous trouvons, dans la majorité, qu'il est difficilement admissible que des catégories de citoyens aient des cautions locatives en fonction de leurs revenus.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Votre réponse illustre bien que c'est un dialogue de sourds parce que je vous parle de mesures qui seraient incitatives pour les candidats investisseurs et vous me répondez en mettant en exergue des mesures qui seraient favorables aux locataires.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ce n'est pas ce que j'ai répondu, M. Maroy. Si l'on veut bien s'entendre, vos deux questions précises, j'y réponds, bien que j'y ai déjà répondu.

Sur toutes les mesures d'incitation, je veux bien passer une heure ou deux, pas de soucis, mais j'ai déjà fait cet exercice largement à la tribune du Parlement wallon. Je vous renvoie à ma réponse formulée en séance publique.

M. Maroy (MR). - Pointons un peu plus, alors.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Non, je vous formule ma réponse.

M. le Président. - M. le Ministre vous renvoie à ce qu'il a dit.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Concernant l'allocation 33.02, la dotation au Fonds du logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale. C'est le subventionnement à l'égard des AIS dont on a déjà beaucoup parlé, des APL, l'aide personnalisée au logement et les régies de quartier. Je vois que le budget est stable alors que nous savons et c'est un mouvement qui n'est pas d'aujourd'hui, ni de cette année, qu'il y a des besoins croissants, mais aussi des dossiers de subventionnement. Des associations attendent une reconnaissance et un subventionnement. Il

est très invraisemblable que les besoins soient stables. Cela veut-il dire que les dossiers en attente attendront l'année 2016, vu le budget qui reste constant ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vais voir avec le secteur, mais on a appliqué les -7 %, comme on applique à tout le monde. Théoriquement, j'ai une marge de manœuvre de 7 %. Le budget est stable et j'ai une marge pour accueillir de nouveaux opérateurs.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends la réponse du Gouvernement, c'est une des traductions de cette politique qui, sans doute, saigne trop un certain nombre de secteurs totalement en prise avec la réalité sociale. Je le regrette.

L'allocation 33.04 vise la subvention au Centre d'études en habitat durable. Je constate qu'elle est réduite de 15 %. Vous allez sans doute me dire que c'est l'application de la règle linéaire que le Gouvernement a choisie, mais c'est finalement un peu contradictoire avec la réponse donnée il y a deux semaines quant à la pérennité du centre d'études. On le voit dans les crédits de M. le Ministre Marcourt, dans les budgets agricoles, le CRA-W notamment : la recherche est mise à contribution. Ici, c'est une équipe de chercheurs, cela veut dire que quelqu'un va perdre son boulot au CEHD et donc, une personne en moins dans le courant de l'année 2015.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

Quelqu'un va perdre son boulot ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Ou ils feront des économies en frais de fonctionnement. C'est -15 %, comme pour tous les autres opérateurs. Je me suis expliqué, c'est une règle générale. Il n'y a pas de raison que cette institution, que je consulte sur un certain nombre de dossiers et dont la compétence n'est pas à remettre en cause, échappe à une règle qui est applicable à tous les organismes.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends la réponse du Gouvernement. Quand on parle de frais de fonctionnement, on a l'impression que l'on va acheter moins de perforatrices ou que l'on invitera moins de monde dans des cocktails ou des réceptions ; ici, on a à nouveau une traduction nette en termes d'emploi.

Je vais évoquer la discussion sur l'allocation 51.08 dans le même programme qui vise la subvention au Fonds du logement pour la prise en gestion ou en

location des logements inoccupés par des opérateurs immobiliers.

C'est donc des logements privés qui sont laissés parfois en jachère, voire insalubres et les pouvoirs publics, à travers les AIS, prennent en gestion en établissant les travaux. Ce budget 51.08 est en très nette diminution – un tiers dans les crédits de liquidation, la moitié en moins dans les crédits d'engagement – et je m'interroge, car nous sommes dans un outil que plusieurs ont salué lors du débat thématique, il y a 15 jours. Qui plus est, la règle selon laquelle le logement ne devait plus être inoccupé depuis au moins un an, a été levée il y a peu dans notre législation. Cela veut dire que la demande en réalité ne sera pas stable et sera plus importante puisqu'une des contraintes, à l'instar de la contrainte que M. Stoffels évoquait quant à l'Écopack, toute proportion gardée, la durée d'un an avant d'agir a été supprimée. On a ici une réduction drastique des moyens d'action et de paiement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Cela fait partie de la problématique relative à l'ancrage quand on modifie le mode de paiement. Dans cette problématique, il n'est pas impossible que l'on fasse des réallocations, mais il faut que l'on soit plus en avant dans le dossier.

M. Hazée (Ecolo). - Je note alors une petite lueur par rapport à cette allocation, c'est que l'on a un couteau saignant qui est appliqué – moins la moitié sur les moyens d'action, un tiers dans les moyens de paiement –, mais qu'en réalité, à travers une remise en perspective de différents crédits dans les organismes, j'essaie de traduire votre pensée, il pourrait y avoir autre chose là derrière.

Nous reviendrons en question orale, sans doute au mois de janvier, quand vous aurez fait le point. C'est un bel outil qui est mis en danger.

M. le Président. - Nous passons aux logements du secteur public.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'ai une question sur l'article budgétaire 31.12 qui concerne la dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique. Un million d'euros est proposé pour « financer le cadastre du logement, la dotation annuelle permet de compléter un financement déjà assuré par le passé pour les années 2008 à 2014 ».

On se rappelle qu'il était prévu que ce cadastre des logements publics soit finalisé pour la fin de cette année 2014. L'initiative a été prise il y a quatre ans. Notre Région a investi 16 millions d'euros pour élaborer ce

cadastre. Aujourd'hui, on apprend qu'il n'est pas prêt : il n'y aurait que 70 % de ce cadastre réalisé. Les acteurs du secteur interrogés n'osent plus ou pas s'avancer sur une date précise, on parle de l'année 2015, mais c'est le flou artistique.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'évolution de ce cadastre ? Avez-vous fixé une date limite ? Comment ont été dépensés ces 16 millions d'euros ? Pouvez-vous nous expliquer comment les dépenses ont été réparties ? Pouvez-vous m'indiquer le budget total à l'heure actuelle et prévisionnel au regard de ce qui reste à faire, mais également du coût des mises à jour quotidiennes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai mis les crédits que les opérateurs me demandaient d'inscrire. Je n'ai aucun souci à leur demander l'état d'avancement de leur cadastre, où ils en sont et quand ils auront terminé. Vous reviendrez en question orale ou par l'intermédiaire d'une note que je vous envoie.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - « C'est un peu court, jeune homme », serait-on tenté de dire. Vous inscrivez des crédits, mais sans très bien savoir à quoi ils servent, où l'on en est. Il y a 16 millions d'euros qui ont été dépensés et vous ne savez pas où l'on en est. Dont acte.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Concernant l'article 31.02, ce sont les subventions loyer aux sociétés de logement que j'ai évoquées en discussion générale. À nouveau, on constate une diminution drastique : on enlève 60 % en crédits de liquidation, on enlève un tiers de l'allocation en crédits d'engagement. C'est clairement le mécanisme par lequel la solidarité régionale s'exerce à l'égard des sociétés qui ont de faibles rentrées locatives et je vais grouper la question avec l'article 31.04 où il y a une deuxième allocation qui est en diminution de 10 % par rapport à l'aide aux sociétés de logement de service public et qui se rattache à la même problématique.

Qu'en est-il ? S'agit-il en fait de la politique que vous avez annoncée, il y a 15 jours, de mettre en dehors du logement social un certain nombre de familles précarisées pour davantage accueillir de revenus moyens avec des rentrées locatives supplémentaires ? Mais que deviendront ces familles ? Il y a des questions importantes, surtout par rapport à la proportion de l'évolution de la première de ces deux allocations.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Sur la première, je

laisse encore des crédits parce qu'il m'apparaît que l'on pourrait peut-être faire quelque chose avec ce concept et cet AB, mais en réalité, il n'y a jamais eu de congé. Sans doute est-ce une pomme pour la soif dans les réallocations, qui sert à des réallocations ; sur la deuxième, c'est la baisse de 15 % traditionnelle pour tout le monde.

M. Hazée (Ecolo). - C'est la baisse de 15 % pour tout le monde, mais s'il s'agit de compenser à l'égard des sociétés les rentrées locatives des personnes qui ont des revenus modestes ou précaires, quelle est la conséquence ? On va augmenter les loyers ? On va mettre les gens dehors ? Ou simplement on renvoie le déficit aux sociétés de logements et à elles de se débrouiller ? Là-dessus, j'avoue que votre réponse suscite une inquiétude.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - J'ai rencontré le responsable du secteur pour analyser les différentes demandes et économies. Sincèrement, ils n'ont pas attiré mon attention sur une problématique particulière à ce niveau.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Dans le budget, on trouve des annuités en faveur du programme exceptionnel d'investissements. Celui-ci a été réalisé, les objectifs sont, probablement pour une grande partie, atteints. Reste-t-il encore une partie de l'objectif à réaliser dans le cadre d'un éventuel nouveau programme exceptionnel d'investissements ? Ou la tâche est-elle accomplie ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Sur les mêmes allocations, 51.11 et 51.12, qui couvrent le financement du PEI ? Un montant de 56 millions d'euros est reconduit, mais de mémoire, le montant a été dans les années précédentes, de 66 millions d'euros, soit 10 millions d'euros de plus. Simplement, le Gouvernement 2014 avait constaté une difficulté un peu comme celle que vous avez évoquée de rythme des investissements et de concrétisation et avait fait une opération de 10 millions d'euros, mais qui devait être ponctuelle, en fait. Je m'étonne ici que le même montant soit remis parce que, a priori, en tout cas, de ce qui était prévu il y a une quinzaine de mois, on aurait dû voir revenir le montant habituel de 66 millions d'euros pour financer le PEI lancé il y a une dizaine d'années.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - On me signale que déjà en 2013, on avait diminué le montant donc cela ne devait pas être ponctuel. Le programme se poursuit, il reste à mon avis environ 10 % à mettre en œuvre et votre question est de savoir si l'on va relancer un

programme exceptionnel d'investissements. Il est prématuré d'y répondre.

M. le Président. - Voilà une réponse claire.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Sur le plan budgétaire, il est peut-être prématuré de répondre, mais sur le plan du besoin, il reste encore du travail à faire.

J'ai une autre question concernant la diminution des crédits en faveur de l'ancrage communal 2014-2016. L'explication c'est en raison de l'état d'avancement des dossiers. Comment doit-on interpréter cela, l'état d'avancement des dossiers ? Ce n'est pas le lissage des investissements, je suppose, c'est plutôt l'enthousiasme avec lequel les communes ou les sociétés se lancent à réaliser le programme d'ancrage qu'ils avaient pourtant sollicité et obtenu, il y a quelques mois d'ici, un accord.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je dirais que c'est plus nuancé. C'est en fonction de la rentrée des factures qu'on libère les fonds. C'est une certitude. Quant à dire pourquoi – c'était la question d'un des parlementaires à mon collègue tout à l'heure ? C'est tout le problème de la sanction et de la nuance à apporter qui sera d'ailleurs un sujet sur lequel nous allons nous pencher. Des plans d'ancrage avancent difficilement pour des raisons administratives indépendantes de mon département, en raison de problèmes de permis, par exemple. Il y a notamment dans la rénovation des maisons, s'agissant d'un problème triennal, qui ont par exemple été proposées à l'achat dans le plan d'ancrage, mais qui sont vendues. Les propriétaires n'attendent tout de même pas trois ans que l'on puisse les acheter. Donc des réorientations sont demandées et effectivement, il y a – je ne sais pas en mesurer la portée – des communes qui sont assez franches. Vous en avez cité une tout à l'heure, je ne sais plus quel parlementaire a dit : « À la commune de Jurbise, on n'en veut pas ».

Je ne partage pas du tout cet avis, on est bien d'accord, mais au moins c'est clair. Il y a de l'ingénierie, des communes qui rentrent de faux programmes d'ancrage. Là, j'ai un petit souci, c'est-à-dire que pour ne pas être sanctionné, on rentre des programmes d'ancrage qui ne seront pas mis en œuvre. Mais moi, je ne sais pas, à ce stade, juger si c'est à cause de difficultés administratives ou à cause de la mauvaise volonté. Donc dans la proposition de sanction commune sur laquelle je réfléchis, une audition de la commune doit se faire. La sanction ne peut pas être automatique, auquel cas on risque de sanctionner des communes très volontaires et qui peinent à mettre en œuvre leur plan d'ancrage. Par contre, on pourrait en arriver à sanctionner des communes qui ne mettent pas en œuvre leur plan

d'ancrage. Je crois que c'est dans la sanction qu'il faudra, me semble-t-il, pouvoir apprécier les choses. Mais aujourd'hui, on a un système à ce point automatique qui ne nous permet pas de différencier la commune de bonne volonté, mais qui a des difficultés de la commune de mauvaise volonté et qui veut profiter du système parce qu'il faut huit ans en moyenne pour mettre en place un plan d'ancrage.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je suppose que c'est probablement en interrogeant les communes une fois que l'on avance déjà dans ce programme 2014-2016. Quand on arrivera vers la fin, on va pouvoir dans la rétrospective faire l'analyse, s'agissait-il vraiment de problèmes techniques et procéduraires ou s'agissait-il d'autres difficultés ?

Autre question subsidiaire par rapport à celle-là : y a-t-il une probabilité que vers la fin de l'exercice de cet ancrage communal, il reste du budget non consommé qui pourrait éventuellement être alloué à d'autres projets qui n'ont pas eu l'accord ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Inévitablement, il y a souvent des budgets non consommés dans tous les programmes relatifs à l'investissement. Je ne peux pas vous dire, sur ce programme en particulier, s'il en restera, mais je sais vous dire que l'on réfléchit à un mécanisme de droit de tirage dont vous évoquiez la nécessité tout à l'heure.

Il n'est pas impossible que le non-consommé serve à lancer ce programme de droit de tirage, mais je ne vais pas trop m'avancer sur le non-consommé.

M. Stoffels (PS). - Je pense que c'est une bonne réflexion.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Sur le 51.10, on maintiendra ce que vous avez dit tout à l'heure dans la discussion générale, à savoir notre très grande perplexité de moyens inférieurs à ce qui était prévu jadis alors que M. le Ministre a annoncé son intention de revoir la procédure pour que le flux des dossiers puisse avancer plus rapidement.

Je voulais évoquer encore deux allocations. D'abord l'allocation 81.01 puisqu'un montant de zéro est prévu et le commentaire du dispositif nous indique qu'il faut attendre le *ruling* qui est prévu avec l'Institut des comptes nationaux.

Très honnêtement, j'ignorais qu'une procédure *ruling* était ouverte et je dois bien dire que par rapport à la logique du système, je n'en vois même pas bien le sens. Je voulais vous entendre par rapport à cette étape, à cet élément de procédure. Par ailleurs, si cette procédure est ouverte, avons-nous des éléments de calendrier qui nous permettent de voir clair puisque c'est un élément très positif qui a été lancé à la fin de la dernière législature et qui a été salué par une série de groupes ? Il serait bien dommage de voir les choses lanterner à présent.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - S'agissant d'une procédure que nous voulons code 8, pour éviter les requalifications, la procédure du Gouvernement c'est de demander non pas un *ruling* fiscal, mais un *ruling* ICN, si je peux me permettre de le dire comme cela, qui assure bien qu'il n'y a pas de requalification possible. Cela prendra un certain temps, mais je pense qu'il faut sécuriser juridiquement l'opération.

M. Hazée (Ecolo). - Le cas échéant, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas prévu néanmoins des moyens qui ne pèsent pas sur son solde net à financer puisque ce sont des moyens codes 8, comme vous le dites ? Cela veut dire qu'ici on est renvoyés au plus tôt à l'ajustement 2015, en fait.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je pense que c'est le temps que cela prendra pour avoir la réponse. À l'ajustement, il n'est pas impossible que si nous avons des certitudes à ce sujet, nous puissions en redébattre.

M. Hazée (Ecolo). - Votre volonté reste-t-elle intacte quant à l'arrêté puisque, de mémoire, la base légale est à présent existante ? Il s'agissait à présent d'adopter un arrêté au niveau du Gouvernement. Les travaux sont-ils en cours pour que, à tout le moins, les choses avancent et que dès le moment où vous aurez les feux verts que vous estimez devoir avoir, les choses puissent avancer ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Nous y travaillons. Je vous le confirme.

M. le Président. - Un autre article budgétaire ?

M. Hazée (Ecolo). - Un dernier article sur ce programme, l'allocation 81.07, élément évoqué tout à l'heure lors de la discussion générale, à savoir la prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public. On revient à l'opération de recapitalisation, qui est un engagement important que le Gouvernement, sous la précédente législature, a mené à bien. De mémoire, de 2010 à 2014, un montant annuel de 15 millions d'euros pour sortir de l'ornière les trois sociétés les plus endettées en Wallonie : Toit et moi, la

Sambrienne et la Maison liégeoise. J'ai évoqué tout à l'heure ma surprise parce que je pensais que cette opération était conduite à bonne fin. Ma surprise de voir non seulement des moyens de paiement – sans doute restait-il des choses en cours –, mais aussi des crédits d'engagement à concurrence de 12 750 000 euros. Voilà une interrogation factuelle. Où en sommes-nous ? À quoi servent ces moyens ? S'agit-il des mêmes sociétés ? D'autres sociétés sont-elles en difficulté ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il s'agit des mêmes sociétés, mais le Gouvernement avait assorti sa volonté de recapitalisation d'un certain nombre de conditions : plan de gestion, et cetera. On libère les fonds au fur et à mesure que ces conditions sont remplies. Il apparaît qu'elles ne sont pas remplies partout à la même vitesse.

M. Hazée (Ecolo). - Cela veut dire que dans les cinq tranches qui avaient été programmées, certaines d'entre-elles, ou peut-être seulement la dernière, n'ont pas été en ce compris engagées, pas seulement payées, mais pas non plus engagées, et qu'alors, il s'agit d'assurer le suivi en 2015.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je veux bien faire le point avec vous sur la question en dehors de cette commission. Je pense que cela vaudrait la peine d'une question orale.

M. Hazée (Ecolo). - Très bien.

M. le Président. - Pas d'autre question ?

On passe au secteur Énergie avec le programme 31.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Sur l'AB 32.01, je vois qu'il y a une réduction sur les subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé. Une réduction assez significative puisque l'on passe de 6 700 000 euros à 4 400 000 euros. Ma question portait sur le fait de savoir si cela correspondait à la réalité des demandes ou si c'est une réduction budgétaire du Gouvernement. Quel en est l'état des demandes ? À quoi peut-on attribuer cette baisse importante ?

Il y a beaucoup d'AB en diminution. Je ne vais pas revenir sur l'AB sur les primes, on en a longuement parlé. Par exemple, je vois les AB Recherches dans le domaine de l'énergie 51.01, Subventions en matière de politique de l'énergie 53.01, Primes énergie, et puis j'en vois une, qui n'est pas en diminution, à savoir la 52.01 pour les subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers. Dans ces différentes rubriques, où il y a des modifications importantes, qu'elles ont été celles pour lesquelles il y a

eu des choix de baisse du Gouvernement, de diminution du soutien, si ce n'est les primes, où là, la réponse est claire, ou celles pour lesquelles, c'est simplement la traduction de la réalité économique, de l'ampleur des demandes qui existe ?

M. le Président. - Merci M. Henry. La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Il y a eu un débat au Gouvernement où chacun a pu faire part de ses priorités, notamment le secteur hospitalier a été préservé, de même que les ADEL, si mes souvenirs sont bons. L'effort global d'économie a dû se porter sur d'autres secteurs. Nous avons fait un choix et je l'assume.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions en énergie ?

On passe à la DO16, Programme 41 « Alliance emploi-environnement ». Pas de question ?

Programme 42 « Développement durable ». Pas de question ?

DO17 « Pouvoirs locaux », Programme 1 « Fonctionnement ». Pas de question ?

Programme 2 « Affaires intérieures ». Pas de question ?

DO17, Programme 13 « Action sociale ». Pas de question ?

On peut donc voter sur la recommandation.

Vote

M. le Président. - La Commission des pouvoirs locaux, du logement et de l'énergie recommande par 8 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et de l'Énergie.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET EN MATIÈRE DE CALAMITÉ NATURELLE, DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE TRAVAUX PUBLICS, D'ÉNERGIE, DE LOGEMENT, D'ENVIRONNEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE BIEN-ÊTRE ANIMAL, D'AGRICULTURE ET DE FISCALITÉ (DOC. 63 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

Chap. 4 – Mesures en matière d'énergie et de logement

Section 1 – Modifications apportées au décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité

Art. 11(p. 24)

Section 2 – Modifications aux dispositions du Code des impôts sur les revenus

Art. 12 à 17 (pp.24 et 25)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Dermagne est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

- La séance est suspendue à 18 heures 41 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 18 heures 57 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET EN MATIÈRE DE CALAMITÉ NATURELLE, DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE TRAVAUX PUBLICS, D'ÉNERGIE, DE LOGEMENT, D'ENVIRONNEMENT, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE BIEN-ÊTRE ANIMAL, D'AGRICULTURE ET DE FISCALITÉ (DOC. 63 (2014-2015) N° 1 ET 1BIS)

(Suite)

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je n'ai rien à ajouter.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Il faut simplement noter que le ministre a lui-même pondéré l'impact de cette modification proposée en évoquant la révision de cette disposition dans les mois qui viennent, tenant compte des missions nouvelles et importantes – le contrôle des prix de l'énergie, en tout cas de l'électricité et du gaz à l'égard de la CWaPE. On peut donc acter le caractère provisoire de la modification proposée par le Gouvernement.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Actons.

M. le Président. - M. le Ministre dit que l'on peut acter.

La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - Je rejoins ce qui vient d'être dit. La question a été abordée très en surface. J'aurais voulu plus de précisions.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Rappelez-moi, Madame Dock.

Mme Dock (MR). - De manière générale, la question a été abordée en surface. C'est provisoire. On n'a pas énormément de précisions.

M. le Président. - Combien allez-vous mettre en plus, Monsieur le Ministre ? C'est cela la question.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - La CWaPE m'a fait parvenir, la semaine passée – vous m'excuserez de ne pas pouvoir l'intégrer au budget – sa demande de moyens supplémentaires pour les missions supplémentaires. La demande est de 1 million d'euros. J'ai dit que nous intégrerions cette demande supplémentaire à l'ajustement. Je ne sais pas vous donner plus de précisions.

M. le Président. - Votre collègue, M. le Ministre Lacroix, a dit qu'il ne mettrait rien en plus.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je peux travailler à l'intérieur de mes enveloppes, Monsieur le Député.

M. le Président. - Concernant la section 2 « Modifications aux dispositions du Code des impôts sur les revenus », y a-t-il une intervention ?

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - À propos de cet article 12 concernant la suppression de la réduction d'impôts à propos de la sécurisation des habitations contre le vol ou l'incendie, le commentaire de l'article indique que : « L'effet incitatif sous-jacent à cette réduction d'impôt pour laquelle le législateur wallon est désormais exclusivement compétent doit être considéré comme étant accompli, ce qui justifie l'abrogation de l'incitant », fin de citation. Quand on se plonge dans les statistiques de la Police fédérale en termes de vol dans les habitations, on n'a pas l'impression que l'objectif soit vraiment atteint puisqu'en 2005, il y avait à la grosse louche – j'ai les chiffres précis, mais je fais plus simple – 20 000 vols en Wallonie dans les habitations ; 25 000 en 2010 et 33 686 en 2013. La progression est assez flagrante.

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de logements en Wallonie pourvus d'une alarme ? Quelle est l'évolution sur les cinq dernières années ? Vous n'avez peut-être pas les statistiques sous le coude. D'accord, je peux comprendre.

Au niveau sécurité, c'est un peu le même genre de questions. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de logements pourvus d'un système de détection incendie, de détection de gaz, de monoxyde de carbone ? Si vous ne les avez pas, je la réintroduirai en question écrite.

Je pensais que vous saviez tout, Monsieur le Ministre. C'est une déception.

Vous devriez pouvoir répondre à cette question-ci : au vu des statistiques que j'ai mentionnées, on supprime cette réduction d'impôt – je rappelle que c'était 30 % de réduction d'impôt sur l'installation d'un système d'alarme, avec un maximum de 750 euros par contribuable – n'est pas tout bonnement une mesure d'économie ? L'objectif n'est clairement pas atteint quand on voit que le nombre de vols dans les habitations continue à croître.

J'espère que vous êtes en mesure de nous répondre sur cette dernière question, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous me permettrez d'abord de remercier le collaborateur du ministre Lacroix qui est venu me rejoindre. Sur les questions fiscales pures, il a attendu la journée ici. Je

voudrais le remercier parce qu'il y a des modifications du Code des impôts sur le revenu où il y a peut-être des questions techniques qui vont se poser. J'espère que vous aurez une ou deux réponses.

Sur le nombre de maisons, c'est une question statistique.

M. Maroy (MR). - Je comprends, mais sur la dernière question, on justifie cette suppression de la réduction d'impôt par le fait que l'objectif est atteint. Prend-on les Wallons pour des cons – pardonnez-moi l'expression – en leur disant : « C'est bon, l'objectif est atteint » ? On voit les statistiques, cela n'arrête pas d'augmenter. N'est-ce pas plutôt le fait qu'il faut faire des économies ? Cela ne me semble pas être une question très complexe.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - L'objectif est relativement simple : oui, il fallait faire des économies.

M. Maroy (MR). - Merci pour votre franchise. À ce moment-là, il fallait peut-être l'écrire ainsi dans le commentaire. Êtes-vous d'accord ou pas ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - C'est la parole du ministre qui fait foi, ce sera en tout cas dans le compte rendu.

M. le Président. - Je me permets également de remercier le collaborateur du ministre Lacroix.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et aux votes des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité (Doc. 63 (2014-2015) N° 1 et 1bis).

Art. 11 à 17

Les articles 11 à 17 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 sont adoptés par 8 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Souhaitez-vous faire une suspension maintenant ? Si personne ne s'oppose à ce que l'on poursuive, je n'ai pas de problème à poursuivre nos débats.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 12 AVRIL 2001 RELATIF À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ EN VUE D'ORGANISER LE FINANCEMENT EXTERNE DES CERTIFICATS VERTS VIA UN INTERMÉDIAIRE, DÉPOSÉE PAR MM. DERMAGNE ET FOURNY (DOC. 58 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue d'organiser le financement externe des certificats verts via un intermédiaire, déposée par MM. Dermagne et Fourny (Doc. 58 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Collignon est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de MM. Dermagne et Fourny, auteurs de la proposition de décret

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Président. Voilà une proposition de décret qui concerne un texte que vous connaissez bien. Il a déjà fait l'objet de nombreux débats au sein de ce Parlement et vous avez été un des principaux contributeurs à ce débat. J'ai la somme de vos interventions écrites dans le compte-rendu analytique. On peut les verser au rapport, si vous le souhaitez, Monsieur le Président.

Comme je l'ai dit, voilà un dossier que nous connaissons bien dans cette assemblée. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des détails de ce texte, je vais essayer de broser, rapidement, le topo. Il s'agit, bien entendu, de la question de l'opération de portage des certificats verts que vous appeliez « banking », si mes lectures ont été bonnes.

C'est un débat que nous avons encore eu ce matin et hier, en Commission, à savoir celui de la validité des dispositions introduites par cavalier budgétaire dans le budget ou dans l'ajustement. En l'occurrence, ici, il s'agissait de l'ajustement budgétaire 2013 puisque, par

voie de cavaliers budgétaires, on a introduit, dans le décret wallon du 12 avril 2001, relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, des articles 42 et 42 *bis*, ainsi que des modifications aux articles 2, 34 et 40.

Cela revient devant nous pour cette raison de la controverse doctrinale par rapport à la validité de dispositions normatives, introduites par cavaliers budgétaires. On a entendu, ce matin, à nouveau, la Cour des comptes qui estime que les dispositions normatives, introduites par cavaliers budgétaires, comme toutes les dispositions budgétaires, ne valent que pour l'année suivante, selon le principe de l'analytisme des budgets.

On a eu dans un avis de la section de législation du Conseil d'État, que l'on a sollicité par l'entremise du Président de notre assemblée, et qui a été rendu dans un délai relativement rapide, une autre thèse selon laquelle les dispositions normatives introduites dans décret budgétaire ou par un cavalier budgétaire, sont des dispositions normatives à part entière. Dès lors qu'elles sont entrées dans l'ordre juridique, elles sont valables jusqu'à ce qu'elles soient abrogées ou suspendues.

Il n'en reste pas moins que cette controverse doctrinale est toujours vive, raison pour laquelle nous déposons cette proposition de décret dont il ne vous aura pas échappé qu'elle a été rédigée en étroite collaboration avec le cabinet de M. le Ministre et c'est un euphémisme de le dire.

Cette proposition a pour vocation de rendre pérenne ces dispositions introduites par cavaliers budgétaires et, par ailleurs, d'apporter l'une ou l'autre modification à ces dispositifs.

(Rumeurs)

L'existence même de cette controverse doctrinale amène un risque. Comme vous le savez, il s'agit, ici, d'une opération de portage avec l'intervention d'intermédiaires financiers qui doivent venir financer cette opération de portage. Comme la nature a horreur du vide, on sait, aussi, que les investisseurs ont horreur du risque ou, en tout cas, quand risque il y a, ce risque se monnaie. Avec la volonté de réduire au maximum l'impact de cette opération par rapport aux finances de l'ensemble des consommateurs des clients finaux de l'électricité, on a voulu réduire, au maximum, ce risque et donc introduire, via cette proposition de décret, le texte de manière pérenne dans l'ordre juridique wallon.

Cette proposition de décret est complétée par l'une ou l'autre modification et principalement quatre.

La première, c'est peut-être celle qui va susciter le plus de réactions, c'est dans le texte, la suppression des mots « de droit public » pour qualifier la personne morale susceptible d'être agréée pour organiser et accueillir la mise en réserve des certificats verts. On sait que nous parlons de Solar Chest, initialement ECETIA.

Cette raison est la même que celle de l'introduction de la volonté de pérenniser les dispositions. C'est aussi d'éviter un risque par rapport aux investisseurs qui seront sollicités, pour réaliser cette opération financière. Le remboursement de l'emprunt obligataire ou bancaire qui servira à financer l'opération devra être garanti par une ou plusieurs sûretés.

Les actifs de l'entité, l'organe de portage, Solar Chest, en ce compris les certificats verts mis en réserve, doivent faire l'objet d'une telle sûreté, ce qui n'est pas compatible et je ne vous apprend rien, Monsieur le Président, avec le principe d'insaisissabilité des biens des personnes morales de droit public, consacré par l'article 1412 *bis* du Code judiciaire.

C'est pour lever cette crainte étant entendu que, le qualificatif de « personne morale de droit public » est quelque chose d'assez vague, avec des conséquences diverses par rapport à un ordre juridique. On sait qu'il y a un corps de conditions sur lequel les auteurs s'entendent, mais, pour le reste, cela reste relativement vague. On sait qu'une personne morale de droit public peut, par ailleurs, prendre la forme d'une société coopérative ou d'une société anonyme. Cette question-là, finalement, n'a que peu d'implication si ce n'est celle d'enlever ou d'atténuer les risques que pourraient prendre les différents investisseurs.

La deuxième modification est la clarification du fait que les certificats verts achetés par Elia, depuis le 1er janvier 2014, sont éligibles pour cette mise en réserve.

La troisième modification est la confirmation du fait que, c'est un cas d'école, mais, une fois de plus, pour apaiser les investisseurs potentiels, c'est qu'en cas de changement de gestionnaire de réseau de transport local, les droits et les obligations découlant, pour le GRTL, sortant de l'opération de portage, soient transférés au GRTL entrant, de plein droit. C'est pour clarifier les droits et les obligations dans ce cadre-là.

Le dernier élément concerne la précision au niveau de la liquidation de l'exonération de la surcharge tarifaire. Exonération dont vous savez qu'elle est appelée à corps et à cris par l'ensemble du secteur et par l'ensemble des entreprises bénéficiaires de ces exonérations. Elles sont évaluées, pour 2014, par la CWaPE, à 51,3 millions d'euros pour 2014 et à un montant similaire pour 2015. On est sur des sommes importantes. On a discuté, aujourd'hui, de l'impact de la fiscalité sur les entreprises parfois pour un million d'euros en nous disant que, finalement, c'était « peanut ». Ici, on est avec des sommes qui approchent ou qui dépassent la centaine de millions d'euros sur deux ans.

Voilà pour une première présentation générale. Je suis, bien entendu, à votre disposition, ainsi que M. Fourny.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je voulais simplement ajouter que lorsque le cavalier budgétaire avait été adopté à l'époque, M. le Ministre Nollet, avait indiqué, le 26 novembre 2013, nous étions dans la même configuration qu'actuellement et je cite ses propos : « La base juridique instaurant le mécanisme de portage a été adoptée par le Gouvernement wallon et sera bientôt soumise au Parlement wallon pour approbation dans le cadre de l'avant-projet de décret portant l'ajustement budgétaire. Cette base juridique sera ensuite confirmée par et dans un avant-projet modifiant le décret électricité, lequel sera présenté au Parlement wallon début 2014. En parallèle, Elia et l'intermédiaire pour suivre leur compte afin d'aboutir à une convention de manière à mobiliser les fonds nécessaires dans les meilleurs délais ». Suite à l'adoption de ce cavalier budgétaire, l'avant-projet de décret n'est jamais arrivé sur les bancs de notre Parlement. Cela a d'ailleurs fait couler beaucoup d'encre et nous avons l'occasion d'en parler à de nombreuses reprises dans notre Commission. Pour des raisons liées à un souci de sécurité juridique, parce qu'il y a toujours la controverse entre la position du Conseil d'État et la doctrine, notamment suite d'un arrêt de la Cour de cassation qui a été rendu et auquel on fait toujours référence, il y a une volonté, pour permettre l'opération de portage et qu'elle puisse aboutir, de pérenniser de manière claire dans un décret, ce qui est le cas ici, cette opération pour permettre à Ecetia et en l'espèce aussi à Solar Chest d'aller rencontrer les banques et d'assurer la possibilité de lever des capitaux pour assurer ce portage. À défaut de quoi, il sera toujours opposé dans le cadre d'un litige, l'opposabilité liée au caractère pérenne ou non ou à cette problématique liée à ce débat concernant le caractère pérenne ou non d'un cavalier budgétaire qui s'intègre dans une norme décrétole.

On voulait dans ce contexte-là, compte tenu de ce qui a été fait par le passé, pérenniser l'action et surtout apporter le maximum de sécurité juridique dans l'intérêt des Wallonnes et des Wallons, mais aussi de l'ensemble des entreprises qui, avec beaucoup et grande attente, souhaitent que l'opération puisse être réalisée très rapidement pour justement éviter tous les déboires financiers que l'opération, si elle ne devait pas aboutir, risquerait de comporter pour le budget wallon et la Wallonie de manière générale.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je voudrais vous faire part de trois points d'analyse sur la forme. Il est assez interpellant de constater que ce décret modifie le décret du deuxième ajustement budgétaire 2013, ayant assuré

la base décrétole des mécanismes annoncés en mars et mai 2013, décret lui-même modifié par le décret du 27 mars 2014. Le processus est quelque peu singulier et aventureux à nos yeux.

Dans ce contexte, peut-on parler d'un décret garantissant une prévisibilité juridique du mécanisme de portage des certificats verts ? Les exonérations proposées aux entreprises seront réalisées avec effet rétroactif, vu que le décret produit ses effets au 1er janvier 2014, voire même au 1er janvier 2013, si l'on prend en compte le décret du 11 décembre 2013.

À ce jour, il faut le signaler, aucune entreprise n'a encore reçu le premier centime de cette exonération. Comment organiser la mise en place effective de ces exonérations avec une telle période rétroactive ? Combien d'entreprises sont-elles concernées ? La CWaPE avait annoncé, dans un rapport daté du 2 juillet 2013, que le nombre d'entreprises exemptées serait de l'ordre de 700, sans compter les agriculteurs, les établissements d'enseignement et les hôpitaux, alors qu'en est-il ? Combien d'établissements seront exonérés dans le cadre du présent dispositif ?

Le deuxième point d'analyse, le but poursuivi par le Gouvernement wallon était d'éviter une nouvelle hausse des tarifs d'Elia à quelques semaines des élections. La mise en réserve telle que proposée est un financement par un endettement d'un tiers, Ecetia en l'occurrence, pour d'une part compenser le déficit existant et d'autre part, couvrir les manquements structurels afin de financer l'exonération.

Ce montage financier est-il durable ? Nous ne le pensons pas. Le marché des certificats verts n'est pas assaini grâce à ce tour de passe-passe. L'addition à charge du consommateur n'est en rien allégée. Elle est juste reportée à plus tard.

Troisième point, le volume de certificats verts et le niveau d'emprunt à charge du porteur n'est aucunement précisé dans le présent décret. Qu'en est-il ? Le montant de 300 millions d'euros annoncés dans les médias est-il bel et bien confirmé ?

M. le Président. - La parole est à Mme Dock.

Mme Dock (MR). - Ne devait-on pas assister, par la mise en place de ce mécanisme, à la mort définitive du marché des certificats verts ? La CWaPE elle-même tire la sonnette d'alarme et précise qu'il y a un risque avéré de manipulation du marché. Le décret précise que l'on ne pourra pas manipuler le marché, mais on reste sur notre faim, car on ne précise pas comment on ne le manipulera pas. Nous n'avons aucune garantie que le marché ne sera pas manipulé. Ce décret jette un voile sur le marché. Les investisseurs, qui ont fait confiance au système des certificats, apprécieront.

Ensuite, les coûts du portage financier sont à charge des bénéficiaires des exonérations. En d'autres termes, il

s'agit d'un demi-cadeau. Ce que vous octroyez d'une main, vous le retirez de l'autre. Quel est le coût financier de cette opération ? On le sait, emprunter plus de 300 millions d'euros n'est pas une chose aisée. Le prix à payer, pour cette charge financière, ne sera pas gratuit. Comment va être distillé ce coût auprès des bénéficiaires des exonérations et surtout qui va contrôler ce mécanisme et avec quels moyens ?

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - On comprend bien l'objectif de pérennisation des dispositions tel qu'il était présenté. J'avais deux questions précises qui portent sur l'article 4. Dans le nouvel article 42, premier, qui est donc inséré par l'article 4, on a la phrase suivante : « Cette acquisition en vue de la mise en réserve porte exclusivement sur des certificats verts acquis par le GRTL depuis le 1er janvier 2014 en exécution, et cetera ». Cela signifie que la mise en réserve ne peut pas concerner les certificats verts acquis par Elia avant 2014. Est-ce à dire que la mise en réserve 2013 épuise l'encours encore sur le compte d'Elia ?

Que signifie la formule « avoir pour effet un abus de marché » ? Ne faudrait-il pas plutôt parler d'une manipulation du marché des certificats verts, au sens de la réglementation européenne applicable ? Ne serait-ce pas une formulation plus correcte ?

M. le Président. - M. Henry a déjà anticipé le débat sur les articles, mais ce n'est pas bien grave. C'est technique, c'est le moins que l'on puisse dire.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je remercie les auteurs, MM. Dermagne et Fourny d'avoir porté cette proposition de décret.

C'est la sécurisation juridique d'une opération pour laquelle les entreprises sont très demandeuses. Comme M. Dermagne l'a dit, nous avons discuté toute la matinée du soutien aux entreprises, parfois pour des montants bien inférieurs à ceux-ci. Je vous assure que le secteur attend et surtout les entreprises qui sont grosses consommatrices d'énergie électrique, qui ont provisionné dans leur compte ces remboursements qui doivent être opérés et qui demandent aujourd'hui, les réviseurs qui s'inquiètent de savoir si l'opération va être opérationnelle.

Ce n'est pas un décret facile ni politiquement ni techniquement déjà, ce qui me permet de remercier également les deux personnes de mon cabinet qui ont été associées à cette réflexion, MM. Donfut et Soyer présents ici et le cabinet d'avocats NautahDutil qui nous a encadrés dans cette opération. S'il y a des questions plus juridiques ou techniques, les auteurs se référeront à ces éminents spécialistes de la matière.

Je voulais laisser la paternité aux auteurs, du fait de répondre aux questions.

M. le Président. - Messieurs Dermagne et Fourny, vous avez la parole pour répondre aux questions posées.

Vous pouvez bien évidemment solliciter les experts que vous avez amenés.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Pour répondre à M. Maroy, la prévisibilité juridique du texte est l'objet même de cette proposition de décret. C'est de clarifier les choses par rapport à des controverses doctrinales que l'on a évoquées tout à l'heure par rapport à la validité d'un cavalier budgétaire. C'est l'objet principal même du texte. L'objet secondaire était d'amender quelque peu le texte initial sur des points techniques. Cela clarifie des choses.

En ce qui concerne l'exonération rétroactive, il y a une réelle demande des entreprises bénéficiaires de ces exonérations pour que les choses avancent vite et qu'elles puissent toucher ces 51 millions d'euros pour 2014. Vous nous avez demandé quel était le nombre d'entreprises bénéficiaires de ces exonérations. On a, selon le dernier avis de la CWaPE, un nombre de 542 entreprises. Tout en sachant que le dispositif met en place un procédé par lequel des entreprises qui ne seraient pas reprises dans la liste des bénéficiaires d'exonérations, mais qui estiment qu'elles en relèvent bien puissent se faire connaître sur base d'une déclaration sur l'honneur pour bénéficier de ces exonérations.

En ce qui concerne le but poursuivi, je ne sauterai pas dans votre sillage par rapport à une mesure de type électoraliste. On a relevé qu'à l'époque il y a eu un emballement au niveau de la surcharge des certificats verts sollicités par Elia. M. Crucke l'avait d'ailleurs soulevé en commission ou en séance. On est passé de 1,18 euro au 1er janvier 2012, à 5,94 euros en octobre 2012, à 13,82 euros aujourd'hui, avec une demande d'Elia d'augmenter encore, avec un impact sur la facture des ménages et des entreprises estimé à une moyenne de 75 euros par ménage moyen. M. le Ministre l'a dit à plusieurs reprises, la maison brûle et il a dû faire le pompier, on est monté sur le camion avec lui on va dire aujourd'hui. L'objectif est de lisser cette surcharge et cet impact sur la facture des consommateurs et des entreprises de manière telle que cet impact soit le plus faible possible.

Vous avez demandé la somme des certificats verts, la décision du Gouvernement d'agréer Ecetia et Solar Chest ensuite portait sur un montant de 300 millions d'euros. On en est là.

En ce qui concerne les questions de Mme Dock, la remarque formulée par la CWaPE dans son avis en décembre 2013 de risque de manipulation du marché,

c'était un signal d'alarme qui était lancé. Toute la procédure mise en place, en concertation avec la CWaPE fait en sorte que cette manipulation du marché ou des cours de marché n'est plus d'actualité aujourd'hui. On est avec un processus transparent. L'objectif est de revendre ces certificats sur le marché des certificats verts à un moment où le taux sera redevenu plus intéressant.

En ce qui concerne le coût financier, une fois de plus on va rester transparents. Il a été évalué par la CWaPE à plus ou moins 10 % du montant total de l'opération. Ce coût est répercuté, le dispositif est lui aussi très clair par rapport à cela, sur les exonérations de la surcharge. Cela implique que les entreprises qui bénéficiaient de 85 % d'exonérations, dans la réalité ce sera 76,5 % ; celles à 50 %, c'est 45 %. Les données sont tout à fait claires, elles ont été présentées par la CWaPE. Cela n'en reste pas moins des montants importants, je tiens à le redire, qui sont attendus par les entreprises. L'Union wallonne des entreprises s'en est d'ailleurs fait le porte-parole.

J'espère avoir été exhaustif et avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - J'aimerais compléter sur la question relative à l'encours. Bien malin pourrait pouvoir dire si maintenant l'encours était totalement maîtrisé par rapport à la situation puisque l'on sait que la CWaPE distille les informations au compte-gouttes et qu'il y a toujours un effet de retard. J'imagine que l'avènement de Quali watt et de la saga de l'année 2014 aura fait en sorte que le rythme au niveau de la délivrance des certificats verts a été réduit de manière considérable. Dès lors, on va retrouver un rythme de croisière contenu, c'est en tout cas l'espoir qui est fondé au travers de la mesure prise.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Une réplique sur ce que nous considérons être un tour de passe-passe. Le fait de mettre de la viande dépréciée, voire avariée, dans un congélateur ne va pas comme cela par miracle faire en sorte que quand on va la ressortir du congélateur quelques mois ou quelques années plus tard, cette viande avariée ne va pas devenir le meilleur bœuf du marché.

Vous pouvez présenter les choses comme vous voulez, jouer à Merlin l'enchanteur et à je ne sais quoi, mais je ne vois pas en quoi la charge qui pèse sur les ménages wallons va être allégée. On ne fait que loger les choses dans un congélateur et cela ne va pas disparaître pour autant.

M. le Président. - Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue d'organiser le financement externe des certificats verts via un intermédiaire, déposée par MM. Dermagne et Fourny (Doc. 58 (2014-2015) N° 1).

Article premier

Y'a-t-il un commentaire particulier des auteurs de la proposition ?

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Cela reprend le texte de l'article 14 du décret du 11 décembre 2013.

M. le Président. - Il n'y a pas de question.

Art. 2

Y'a-t-il un commentaire particulier des auteurs de la proposition ?

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Reprise et légère adaptation, la possibilité de permettre la transition en bloc des certificats verts et pas des achats au fur et mesure.

M. le Président. - Il n'y a pas de question.

Art. 3

L'article ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Il n'y a pas de question.

Art. 4

L'article ne fait l'objet d'aucun commentaire.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - J'ai entendu la réponse, partielle en tout cas, de M. Fourny concernant les encours. Sur la formulation « avoir pour effet un abus du marché », ma question était de parler plutôt de manipulation du marché des certificats verts au sens notamment de la réglementation européenne applicable.

M. le Président. - C'est une proposition ?

M. Henry (Ecolo). - Potentiellement oui, mais tout dépend de ce qu'en pensent les auteurs.

M. le Président. - Quel est l'avis des auteurs sur cette proposition d'amendement ?

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, très humblement, on va faire appel à l'équipe si vous nous le permettez.

M. le Président. - Venez jusqu'ici et présentez-vous également.

M. Ost, Avocat - J'ai conseillé Ecetia, et indirectement la Région, dans la rédaction de ce décret. Le remplacement du mot « manipulation de marché » par le terme « abus de marché » est purement technique. Il n'existe pas une réglementation sur les manipulations du marché des certificats verts. Il existe une réglementation générale au niveau européen sur les abus de marché. C'est donc simplement pour mettre le décret en concordance avec les termes de la directive européenne sur les abus de marché. C'est une formulation standard.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci pour cette précision.

M. le Président. - Il n'y a pas d'autre question sur cet article.

Art. 5

L'article ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Pas de question.

Art. 6

L'article ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Pas de question.

Votes

M. le Président. - Nous allons procéder aux votes des articles de la proposition de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue d'organiser le financement externe des certificats verts via un intermédiaire, déposée par MM. Dermagne et Fourny (Doc. 58 (2014-2015) N° 1).

Art. 1er à 4

Les articles 1er à 4 sont adoptés par 8 voix contre 4.

Article 5

L'article 5 est adopté par 8 voix et 4 abstentions.

Article 6

L'article 6 est adopté par 8 voix contre 4.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Président, puis-je faire une justification de vote s'il vous plaît ?

M. le Président. - On peut toujours faire une justification de vote, vous avez le temps juste avant le gong.

Mme Defrang-Firket (MR). - Comme justification de vote, le mécanisme de portage tel que proposé pour la troisième par la majorité est en réalité selon nous un subterfuge pour essayer de camoufler le véritable coût de sa politique en matière d'énergie renouvelable. En d'autres termes, on reporte à plus tard une dette contractée maintenant. Le seul point positif de ce montage douteux est l'exonération de la surcharge d'Elia pour certaines entreprises, leur préservant une certaine compétitivité. Vous comprendrez dès lors que nous ne soutiendrons pas cette proposition de décret.

M. le Président. - Je vous remercie, mais je l'avais compris au vote des articles.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue d'organiser le financement externe des certificats verts via un intermédiaire, déposée par Messieurs Dermagne et Fourny (Doc. 58 (2014-2015) N° 1).

L'ensemble de la proposition de décret est adopté par 8 voix contre 4.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

(M. Dermagne, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE, À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE SUR « LA SITUATION AU BURKINA FASO ET SON IMPACT SUR LA COOPÉRATION

**INSTITUTIONNELLE AVEC LES COMMUNES
WALLONNES »**

M. le Président. - La question orale de M. Crucke, à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie sur « la situation au Burkina Faso et son impact sur la coopération institutionnelle avec les communes wallonnes » est transformée en question écrite.

**QUESTION ORALE DE M. MARTIN À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « L'APPLICATION DE
L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU
12 JUILLET 2012 RELATIF À LA PERCEPTION
ET AU RECOUVREMENT DES AMENDES
ADMINISTRATIVES APPLICABLES EN VERTU
DES ARTICLES 13^{TER}, 200^{BIS} ET 200^{TER} DU
CODE WALLON DU LOGEMENT ET DE
L'HABITAT DURABLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Martin à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2012 relatif à la perception et au recouvrement des amendes administratives applicables en vertu des articles 13^{ter}, 200^{bis} et 200^{ter} du Code wallon du logement et de l'habitat durable ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. LEFEBVRE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES ADDITIONNELS
COMMUNAUX »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la Question orale de M. Lefebvre à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les additionnels communaux ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA REPRISE DES ROUTES
PROVINCIALES PAR LA RÉGION WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sampaoli à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de

l'Énergie, sur « la reprise des routes provinciales par la Région wallonne ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA SITUATION AU
BURKINA FASO ET SON IMPACT SUR LA
COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE AVEC
LES COMMUNES WALLONNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la situation au Burkina Faso et son impact sur la coopération institutionnelle avec les communes wallonnes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-
FIRKET À M. FURLAN, MINISTRE DES
POUVOIRS LOCAUX, DE LA VILLE, DU
LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE, SUR
« L'OPÉRATION PILOTE DANS LE CADRE DE
LA RATIONALISATION DES LIEUX DE CULTE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « l'opération pilote dans le cadre de la rationalisation des lieux de culte ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LES RECOMMANDATIONS
DU MÉDIATEUR EN VUE DE DÉVELOPPER LA
MÉDIATION AU NIVEAU LOCAL ET
INTERCOMMUNAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « les recommandations du Médiateur en vue de développer la médiation au niveau local et intercommunal ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LA MULTIPLICATION DES
MINI-LOGEMENTS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « la multiplication des mini-logements ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, si je souhaitais venir vers vous dans cette question des mini-logements, c'est parce que, dans cette chasse aux gains effrénés de certains en faisant de bâtiments tout sauf ce qui est un bâtiment qui permet l'occupation décente des lieux, mais souvent ce que l'on appelle une exploitation purement humaine de l'homme par l'homme, enfin, ces fameux marchands de sommeil, il y a de temps en temps des lueurs d'espoir, notamment par des pratiques qui sont des pratiques dans lesquelles certains ont décidé à bras-le-corps de prendre le problème. En le prenant ainsi, ils ont suscité d'autres interrogations.

Je voudrais citer le cas de la Ville de Charleroi.

On critique souvent la Ville de Charleroi – je le dis très souvent aussi – à tort parce que je suis de ceux qui pensent que l'on ne relèvera pas la Wallonie si on ne relève pas Charleroi et Liège.

Ici, dans une politique concertée entre l'échevinat du logement et d'ailleurs le Bourgmestre de Charleroi, on a non seulement sensibiliser la population à ce qui doit être l'endroit de droits minimaux, mais aussi mis en garde un certain nombre de propriétaires qui jouaient à ce petit jeu d'exploiter la misère humaine. La Ville de Charleroi a pris une circulaire. Tout le monde sait aussi ce que cela vaut une circulaire, mais elle a une certaine efficacité, puisqu'elle est suivie par un certain nombre de propriétaires. Pas par tous, il y en a toujours qui essaient de passer à travers les mailles du filet. En même temps, cette Ville de Charleroi a réussi à mettre autour de la table les autres opérateurs du système et pas seulement les opérateurs habituels du logement, mais à savoir jusqu'au parquet, la police qui, effectivement, donne son concours pour aller repérer des lieux qui seraient totalement indécents et le parquet pour aller poursuivre, non pas sur base d'une circulaire, on sait bien que l'on ne peut pas poursuivre sur base d'une circulaire, mais sur d'autres infractions qui seraient à ce moment-là relevées.

Je voulais, pour ne pas être long, vous poser trois types de questions.

La première, a-t-on, en Wallonie, de manière plus statistique – c'est vrai – un recensement ou une idée de ce que représente ce que l'on appelle ces mini-logements sur base des critères en vigueur qui sont des critères de

salubrité et d'habilité ? Je ne demande pas de le faire au logement près, je sais que le cadastre, en tout cas le cadastre privé, n'est pas à votre disposition. Ce phénomène est-il un phénomène que l'on rencontre exclusivement dans des grandes villes ou bien voit-on que cela s'étend à d'autres villes ?

Je voulais votre opinion sur la circulaire émise par la Ville de Charleroi, par son échevine. Je l'ai dit, c'est une belle collaboration entre libéraux et socialistes, aidés par le bourgmestre de la ville qui n'est autre que le ministre-président, comme vous le savez, mais qui suit cette politique et l'a toujours soutenue, parce que, parfois, il y a des difficultés de l'appliquer. Quand on joue avec l'argent des gens, et surtout avec ceux qui n'ont aucun sentiment par rapport à l'être humain, ils sont parfois plus dangereux que d'autres. Pouvez-vous à la fois émettre une opinion et sur ce type de circulaire ? Dans le même ordre d'idées, pensez-vous que cette circulaire pourrait être élargie, pourrait être conciliée ? Est-ce un document à suivre, et donc à généraliser ?

Enfin, puisque les critères qui ont été employés, pour ne pas les citer, à savoir que la surface totale est limitée, n'y a-t-il pas lieu de modifier la législation pour faire en sorte qu'une circulaire qui prend son efficacité puisse recevoir l'appui des législations en la matière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, merci pour votre question tardive.

Dans la lutte contre les marchands de sommeil, le respect du droit constitutionnel à un logement constitue bien entendu une priorité du Gouvernement wallon. J'entends donner des moyens nécessaires à l'administration wallonne et aux communes pour veiller à ce que ces critères minimaux de salubrité soient effectivement respectés.

En effet, les enquêtes de salubrité réalisées, tant par le SPW que par les communes qui ont obtenu la compétence, ouvrent la voie à des prises de mesures qui sont jugées les plus adéquates : arrêté du bourgmestre ordonnant des travaux ou interdisant l'accès au logement, amendes administratives sanctionnant le non-respect des dispositions du Code wallon du logement et de l'habitat. Dans un esprit d'efficacité, une modification du libellé de l'article 13^{ter} du Code wallon du logement et de l'habitat durable a, dès lors, été examinée dans le cadre du décret d'ajustement budgétaire. Vous vous en souviendrez.

Concernant les petits logements, une attention toute particulière doit être accordée à des actes administratifs tels que le permis de location. Pour rappel, tout logement collectif et/ou tout logement d'une superficie habitable inférieure ou égale à 28 mètres carrés est

soumis à un permis de location. Le champ d'application du permis de location résulte d'une constatation.

Sous l'angle statistique, les logements collectifs et les petits logements sont, d'une manière générale, d'une moindre qualité. C'est donc dans ce segment du parc locatif qu'un effort soutenu doit être consenti.

L'article 10 du Code wallon du logement conditionne la délivrance du permis de location au respect d'un certain nombre de choses – je ne vais pas vous faire l'insulte de vous les rappeler – c'est-à-dire que, principalement, le permis de location a pour objet d'encadrer strictement la location de plus petits logements et de suivre leur état, vu que le permis de location doit être renouvelé tous les cinq ans.

L'article 200*bis* de ce même code prévoit que l'absence de permis de location est sanctionnée par une amende administrative. J'ai demandé à mon administration de veiller à l'application vigoureuse de cet outil mis à sa disposition.

Il convient également de souligner que la problématique des petits logements se pose de façon plus aiguë dans les grandes villes. Des actions particulières doivent y être menées.

Par ailleurs, le développement de logements modestes dans les villes de moyenne importance doit être encouragé afin d'éviter précisément l'afflux de personnes à la recherche de ce type de logements dans les grands centres urbains.

L'honorable membre fait état de la Cellule de contrôle multidisciplinaire créée par la Ville de Charleroi. Il est vrai qu'une action efficace contre le logement indigne exige une collaboration étroite entre l'ensemble des autorités administratives et judiciaires. Il y va du respect de l'État de droit et de la protection des plus faibles dans notre société. Cela se justifie, principalement, pour les gros dossiers dits de marchands de sommeil.

Pour éviter l'engorgement des tribunaux et garantir leur efficacité, je pense que le recours aux amendes administratives pour les autres dossiers est un instrument adéquat.

Pour ce qui concerne la circulaire étiquetée en 2013, selon les informations dont je dispose, celle-ci édicte des règles urbanistiques et relève plus de la compétence de mon collègue, le ministre Di Antonio, car elle détermine les règles de subdivision d'un bâtiment. Néanmoins, j'ai sollicité mon administration pour qu'elle l'analyse et qu'elle s'en inspire éventuellement.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa double réponse par rapport d'abord aux articles 10 et 200*bis* qui est vraiment le siège de la matière du Code

du logement, dans la mesure où je pense que l'administration doit être attentive à l'application de ces articles. Il me plaisait de saluer le courage de certains et notamment dans cette Ville de Charleroi, que vous demandiez à votre administration, même si c'est vrai que l'on est plus dans des matières urbanistiques et donc qui relèvent de votre collègue M. le Ministre Di Antonio. Le fait de savoir que votre administration analyse et conseille les autorités de Charleroi, si besoin est, et c'est ce que vous avez indiqué également, vulgarise cette circulaire dans la mesure où l'avis est positif, ne peut être qu'un signal positif donné à tous ceux qui méritent d'être protégés, mais également un signal attentif à tous ceux qui méritent d'être poursuivis.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « UNE FRONDE AU SEIN DE
LA SLSP «LES HEURES CLAIRES» »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « une fronde au sein de la SLSP « Les Heures claires » ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, c'est un dossier pour lequel j'étais déjà venu vers vous il y a déjà quelques semaines puisque j'avais eu connaissance d'un écho dans lequel on signalait que cette société de logement finalement respecterait très peu les règles. À l'époque, vous aviez considéré qu'il n'y avait pas eu malfaçons et que l'attribution des logements se faisait selon des règles qui sont celles des réglementations en vigueur en Wallonie.

J'en étais resté là. Vous savez que la particularité de cette société de logement regroupe quatre communes concernées, mais qu'une des communes à elle toute seule est majoritaire en ayant un maximum de logements publics, dans la commune d'Estaimpuis. Les trois autres communes de Pecq, de Celles et du Mont de l'Enclus ont quelques logements.

J'ai vu, à ma grande surprise, les trois bourgmestres des entités de Pecq, Celles et Mont de l'Enclus monter au créneau en évoquant un certain nombre de situations qui ne permettent pas de garder sous silence le type d'informations. Ils semblent vouloir attirer votre attention, mais aussi celle de l'administration et de l'inspection.

Il y aurait d'abord ce que j'appelle des éléments de népotisme, on ne peut pas appeler cela autrement, puisque le bourgmestre d'Estaimpuis aurait, dans cette société, placé tous ceux qui tournent autour de lui, son

fil, sa sœur, son ex-compagnon, ses deux attachés parlementaires. Tout le monde y retrouve une place.

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les trois bourgmestres concernés par l'entité.

On aurait organisé l'examen de direction de manière à ce que le Président du conseil d'administration organise lui-même l'examen, soit le seul candidat, forcément le réussisse, puisqu'il avait, selon ce qui est dit, rédigé lui-même les questions et donc, finalement, il en est devenu le directeur.

Tout cela ne sent pas très bon, pour autant que cela soit conforme à la réalité. Il ne m'appartient pas de le vérifier, il m'appartient de vous rapporter les choses telles qu'elles sont aujourd'hui et rapportées par la presse également.

Je voulais avoir votre avis, votre réaction et demander ce qu'il en était. Est-ce des pratiques qui sont effectivement en cours ? Si oui, quelle est la sanction ? Ces éléments relèvent-ils plus de difficultés relationnelles entre quatre bourgmestres ? Vous aurez noté que cela ne concerne pas un parti politique contre un autre puisque, pour ne pas vous citer, la Commune de Pecq est une majorité cdH-MR, la Commune de Celles est une majorité MR-PS et la Commune de Mont de l'Enclus est une majorité absolue MR.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Vous politisez tout.

M. Crucke (MR). - Je ne politise pas, je vous donne l'information pour aller jusqu'au détail qui vous permettrait d'avoir une réponse que j'espère complète.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je vais vous donner une explication complète. En application d'un arrêté du Gouvernement wallon du 14 novembre 2006 qui fixe les conditions et les modalités de recrutement d'un Directeur-gérant et du personnel d'une société de logement de service public, la SWL a établi une procédure de recrutement d'un Directeur-gérant. Selon cette procédure appliquée pour ce recrutement au sein de la SLSP « Les Heures claires », c'est un agent de la SWL, de la direction du suivi financier et de l'assistance aux sociétés de logement de service public qui a préparé les questions de l'épreuve écrite et ne les a rendu publiques aussi bien à la société qu'aux candidats que le jour même de l'examen, soit le 7 juillet 2014 au matin.

L'anonymat des épreuves écrites est garanti par le tirage au sort d'un numéro et seul ce numéro apparaît à l'épreuve écrite. Ce n'est qu'après corrections par trois agents de la SWL que le nom du candidat est connu par

l'ouverture des enveloppes identifiant le candidat en regard du numéro inscrit sur l'épreuve.

En application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 novembre 2006 fixant les conditions et les modalités de recrutement du directeur-gérant et du personnel d'une société de logement de service public, la SWL a établi une procédure de recrutement d'un directeur-gérant.

Sur les cinq candidats qui ont passé l'épreuve écrite, seuls trois candidats ont réussi. Les seuils de réussite ont été fixés. À noter que les résultats globaux des trois lauréats de cette épreuve éliminatoire étaient fort proches : 65 %, 68,96 % et 68,53 %.

Les trois candidats en question ont passé une épreuve d'évaluation auprès de la société ADECO. La dernière épreuve a été le passage devant un jury oral, le 4 septembre 2014 composé d'une directrice de la SWL, de deux membres du Conseil d'Administration désignés par ce dernier n'ayant aucun lien de parenté avec aucun des candidats, d'une représentante d'une autre SLSP, celle de la SLSP l'Habitat du pays vert ainsi qu'une experte externe représentant la société ADECO ayant fait passer les évaluations.

En plus de ces membres du jury composé conformément à l'arrêté, étaient présents à ce jury une secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal dont la présence est préconisée par la SWL elle-même et M. Brochez, Directeur-gérant en place au moment du recrutement afin d'éclairer le jury. Ce dernier a posé trois questions techniques aux candidats, mais n'a pas participé aux délibérations et au vote. Le vote de la commission externe a été acquis à l'unanimité en désignant le candidat lauréat, à savoir M. Nikita Senesael.

La seule entorse à l'application stricte de cet article est donc la présence de M. Brochez, mais dans la mesure où il n'a pas eu droit de vote, cette présence, selon la SWL, n'invalide pas la composition du jury.

Cette désignation a ensuite été approuvée par les membres du conseil d'administration, en leur séance du 18 septembre 2014, au vote secret : 9 « oui », 3 abstentions et 0 « non », point sur lequel le président de la société n'a pas participé aux délibérations du conseil d'administration.

De nouveau et je le répète, la presse n'est pas une voie de recours auprès du ministre, de même que la question parlementaire puisque les bourgmestres des différentes communes que vous citez ne m'ont pas fait parvenir aucun élément. S'ils m'en faisaient parvenir, je ne manquerai pas de les transmettre à la SWL pour analyse.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui a le mérite à la fois de clarifier la situation et de porter en termes de réponse les éléments nécessaires à l'analyse plus locale et je suis persuadé qu'elle ne manquera pas de se faire.

Je n'ai pas à porter jugement sur les informations que vous me donnez, j'en prends acte. J'acte aussi qu'il n'y a pas eu de plainte de la part des bourgmestres contrairement à ce qui m'avait été dit.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE, DU LOGEMENT ET DE
L'ÉNERGIE, SUR « LE PROJET « HOUSING
FIRST » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la question orale de M. Tzanetatos à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, sur « le projet « *Housing First* » ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale prévoit notamment que le Gouvernement entend : « [...] mener une vaste réflexion sur la prise en charge des sans-abri, en continuant à soutenir les actions d'accueil dans les abris de nuit, et en fonction des disponibilités budgétaires, en initiant une politique, de relogement prioritaire – *Housing First* – qui consiste en un accès rapide au logement, couplé à un accompagnement personnalisé ».

Le projet *Housing First*, initié par Mme De Block, fait l'objet d'une expérience pilote dans les cinq grandes métropoles du Royaume. L'objectif est, au terme de ce projet pilote, juillet 2015, de faire émerger un vademecum des bonnes pratiques en vue d'une implémentation durable du projet dans les communes qui le désirent.

Ce projet, qui fait la part belle à la responsabilisation des individus par leur resocialisation, constitue une formidable opportunité pour plusieurs sans-abri de sortir de leur situation d'exclusion en vue de leur réintégration pleine et entière au sein de la société.

Il y a quelques semaines, votre homologue bruxelloise a déclaré avoir d'ores et déjà planifié une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs concernés en vue de l'implémentation du projet en Région bruxelloise. Une volonté motivée par le fait qu'elle compte dans ses attributions tant le logement que l'action sociale.

Dans la plupart des pays ayant développé ce type de projet, il faut en général deux ans pour que des résultats concrets puissent apparaître. Il serait donc dommage

que le Gouvernement wallon n'apporte pas son soutien à cette expérience et au contraire joue tout son rôle.

Entendez-vous soutenir le financement du Projet *Housing First*, sachant que ce projet concerne deux villes wallonnes (Liège et Charleroi) ? Si oui, disposez-vous d'un calendrier d'action en vue de son implémentation en Région wallonne ? Quels sont vos objectifs ? Quelles mesures concrètes entendez-vous adopter en vue de l'amélioration des démarches actuellement menées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question intéressante.

En matière de sans-abrisme, le « *Housing first* » est de plus en plus évoqué en Europe et en Amérique du Nord. Il s'agit de placer le logement comme une priorité dans la sortie des personnes de la rue et comme le point de départ de la reconstruction des sans-abri.

L'approche du *Housing First* propose une sortie immédiate de la rue par le logement permanent, sans passer par la case réadaptation.

Le projet *Housing First* Belgium, initié par le Fédéral, est porté par des institutions privées et publiques, ainsi le Relais social de Charleroi et le Relais social de Liège.

Comme vous l'indiquiez, le rapport final du projet initié par le Fédéral, mettant en évidence les freins et facilitateurs à l'implémentation de pratiques d'inspiration *Housing First*, est prévu pour juin 2015.

Afin d'en évaluer la possibilité d'implémentation, il me paraît opportun, me semble-t-il, d'attendre ce rapport final.

Toutefois, le passage que vous citez dans la Déclaration de politique régionale est une vérité, mais il est extrait de la section relative à la « Cohésion sociale » qui relève du ministre ayant les affaires sociales dans ses compétences.

Je rencontre M. le Ministre Prévot qui est dans nos murs prochainement, c'était prévu ce soir, mais face à la multitude de questions chez lui et chez moi, ce sera probablement reporté pour discuter des dossiers que nous avons en commun. Je ne manquerai pas, étant le ministre à l'initiative de lui en toucher un mot afin de connaître sa position.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Je remercie M. le Ministre d'abord pour ses considérations sur le projet. Nous

sommes tous d'accord sur les bienfaits d'une telle initiative. Que cette déclaration dans le cadre de la DPR soit issue du secteur de la cohésion sociale, peut m'en chaut, j'ai envie de dire.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - À mon avis le ministre non.

M. Tzanetatos (MR). - Vous êtes le ministre compétent pour gérer ce projet en collaboration éventuellement avec votre collègue, mais c'est une matière qui dépend partiellement de votre compétence. Je serai attentif, vu les bienfaits de ce projet, il serait utile de le mettre en place d'autant que deux villes wallonnes sont reprises, Charleroi et Liège. Il est utile

de montrer l'exemple. D'autant que cela se fait, comme vous le dites, un peu partout dans le monde, la Belgique et la Région wallonne, surtout, doit prendre sa place.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie. - Je vous invite subtilement, si vous suivez ce dossier, à poser la question au ministre principal, je vais dire.

M. le Président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Frédéric Cornet, Premier auditeur à la Cour des comptes
M. Jean-Luc Crucke, Président
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
Mme Magali Dock, MR
M. Benoît Dumont, Premier auditeur à la Cour des comptes
M. Jean-Marc Dupont, PS
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Olivier Maroy, MR
M. Vincent Ost, Avocat
M. Edmund Stoffels, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation budgétaire
ADEL	allocations de déménagement et de loyer
AIS	agence immobilière sociale
APE	aides à la promotion de l'emploi
APL	aide personnalisée au logement
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BCE	Banque-Carrefour des Entreprises
C.E.H.D. ASBL	Centre d'Etudes en Habitat Durable
CO2	dioxyde de carbone
CoDT	Code de Développement Territorial
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRF	Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIC	Fonds d'investissement aux communes
GRTL	gestionnaire de réseau de transport local
GSM	Global System for Mobile
ICN	Institut des comptes nationaux
IPP	impôt des personnes physiques
NIMBY	Not in my backyard
OIP	organismes d'intérêt public
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PCS	Plan de cohésion sociale
PEI	Programme Exceptionnel d'Investissements
PIVERT	Plan d'investissement Vert
Plan HT	plan Habitat pour Tous
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PPP	partenariat public-privé
PRI	précompte immobilier
PTP	programme de transition professionnelle
RenoWatt	filière du GRE-Liège
SEC	système européen de comptes
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du Logement
T.E.C.	Société de Transport en Commun
TPE	très petites entreprises
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie